

Rapport d'atelier

**Analyse des stratégies et politiques
de développement dans et pour les
villes petites et moyennes de la
Région Centre**



2012-2013

Encadrants

DEMAZIERE Christophe

HAMDOUCH Abdel-Iliah

BOURDAIS Aline
LAMARE Justin
LEARD Adélie
NAOUR Aude
VALLEE Pascaline

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui nous ont accompagnés dans la réalisation de ce rapport. A cet effet, nous tenons à remercier M. Abdellilah HAMDOUCH et M. Christophe DEMAZIERE, professeurs des Universités en Aménagement et Urbanisme à Polytech'Tours pour leur disponibilité, leur apport critique et les différents conseils qu'ils ont pu formuler.

Nous adressons également un remerciement particulier à Ksenija BANOVAC, doctorante, et aux étudiants de M2RI pour leur investissement et leur bonne humeur tout au long de notre travail. Nous leur souhaitons bon courage pour la suite.

INTRODUCTION

Dans un contexte de crise économique et de mondialisation synonyme de mutation des économies et des échelles territoriales et de gouvernance, les villes françaises et surtout les villes petites et moyennes sont face à de sérieux enjeux et défis qui définiront leur avenir pour les vingt prochaines années.

Afin de réfléchir au mieux à ces problématiques, deux programmes ont été mis en place. Un premier Programme d'observation nommé « TOWN » a été mené par ORATE (l'Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen) sur deux périodes, de 2002 à 2006 puis de 2007 à 2013. Le second programme « ODES » (Observation des Dynamiques Economiques et des Stratégies des villes petites et moyennes) est régional et axé sur la recherche. L'association « Villes au Carré » créée en 2007 par le Comité Interministériel des Villes s'est jointe à ce programme. Son principal objectif est la mise en relation d'acteurs locaux, par le biais des communes adhérentes, afin de faire naître des échanges sur la mise en place de la politique de la ville ainsi que d'autres actions de gestion quotidienne de la vie locale sur les territoires de la Région Centre et du Poitou-Charentes.

C'est dans ce cadre que nous avons travaillé durant six semaines lors de notre atelier sur les dix villes suivantes : Châteauroux et Issoudun (Département de l'Indre, 36), Vierzon (Département du Cher, 18), Chinon, Amboise et Loches (Département de l'Indre-et-Loire, 37), Vendôme et Romorantin-Lanthenay (Département du Loir-et-Cher, 41), et enfin Montargis et Pithiviers (Département du Loiret, 45).

Notre problématique était de déterminer les stratégies de développement des villes petites et moyennes, ainsi que la façon dont elles mobilisent leurs ressources et les leviers de développement dont elles disposent. Nous nous sommes demandé quelles ressources étaient disponibles pour ces villes, si elles étaient mobilisées et le cas échéant par quels moyens. Ces ressources sont-elles utilisées dans le cadre d'une stratégie appliquée aux bonnes échelles territoriales et grâce aux bons outils ?

Par cette démarche, nous allons conduire une analyse comparative de ces communes concernant leurs priorités, les stratégies utilisées ainsi que les ressources qu'elles exploitent. Nous traiterons dans un premier temps de la méthodologie suivie en évoquant les documents sources et les questions que nous nous sommes posées lors de la lecture des documents pour l'élaboration des fiches portraits des dix villes. Dans un second temps nous procéderons à la présentation de ces fiches. L'analyse comparative des dix villes conclura ce dossier.

METHODOLOGIE

LES DOCUMENTS SOURCES

Pour l'étude des dix villes petites et moyennes, nous avons consulté divers types de documents. Ces documents sont issus soit d'une production « institutionnelle », soit d'une production plus journalistique. Etant donné le temps qui nous était imparti, nous n'avons consulté que des documents disponibles sur Internet.

Les premières informations consultées ont été celles des municipalités par le biais de leur site Internet. Cela nous a permis de dégager les thèmes mis en avant par les villes ainsi que d'accéder à d'autres données. Les comptes-rendus des conseils municipaux et communautaires nous ont permis de voir le déroulement des séances avec l'interaction des participants (notamment celle de l'opposition) et les diverses opérations sur le territoire. A la suite de cela, nous avons cherché des précisions sur la vie des territoires et les opérations qui s'y déroulaient. Nous avons donc consulté les journaux communaux et/ou intercommunaux car ils reflètent la vie locale.

La seconde étape a consisté à prendre connaissance des différents documents d'urbanisme, contrats et documents créés à l'initiative des villes. Ces documents lus, nous nous sommes fait une première idée des priorités des cas d'étude. Nous avons alors approfondi notre étude par la consultation de divers documents et sites. Ces supports d'information sont les synthèses des forums territoriaux participatifs de 2011 (disponibles sur le site de la Région Centre), les sites officiels (mairie, communauté de communes, communauté d'agglomération, Pays, Département et Préfecture, Région, Ministère des Finances – budget et fiscalité, du Développement Durable, Chambre de Commerce et de l'Industrie – projets et aides aux entreprises, Géoportail – occupation des sols, INSEE – données statistiques, Inventaire National du Patrimoine Naturel – zones protégées, site des pôles de compétitivité, site des pôles d'excellence rurale de la DATAR, Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine et de Loir-et-Cher, SNCF) et divers autres sites sur des points très précis.

La dernière étape était de vérifier la cohérence entre discours politique et actions. Les journaux communaux et/ou intercommunaux nous ont beaucoup aidés. Une revue de presse est venue appuyer ces données. Les principaux quotidiens consultés sont La Nouvelle République, Les Echos et Le Point. Nous avons également sollicité plusieurs blogs, notamment ceux de personnalités politiques pour avoir un retour sur informations.

La principale difficulté à laquelle nous nous sommes heurtés est l'indisponibilité de certains documents. Cela nous a empêché de vérifier des informations par des arguments concrets ou de corriger des données incohérentes. Le tableau ci-après fait état de la disponibilité ou non des documents.

	Amboise	Châteauroux	Chinon	Issoudun	Loches	Montargis	Pithiviers	Romorantin-Lanthenay	Vendôme	Vierzon
	Site web									
Commune	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
Intercommunalité	O	O	X	X	O	O	O	X	O	O
Pays	O	O	E	X	X	X	O	O	O	O
	Documents institutionnels									
PLU/POS	E	O	O	O	O	E	E	E	E	E
PLH/PDH	O	E	E	X	O	O	O	O (PDH)	O (PDH)	E
PPR	O	O	O	X	O	O	E	X	E	O
SCoT	E	O	X	X	E	X	O	X	O	X
CPER	E	X	O	X	E	E	E	X	O	X
Contrat de pays	O	O	O	E	X	X	O	O	O	O
Agenda 21	O	O	E	O	X	E	E	X	O	X
	Les journaux									
Communaux	O	O	O	O	E	E	O	O	O	O
intercommunaux	O	O	O	O	O	O	X	X	O	X

La disponibilité des documents sources

O : existants et disponibles sur Internet

E : existants ou en cours d'élaboration et non disponibles sur Internet

X : inexistants

ELABORATION DES FICHES PORTRAIT

Les fiches portrait des dix Villes Petites et Moyennes étudiées ont été réalisées à partir du plan suivant : une analyse rapide du profil des communes, les priorités affichées en terme de développement et enfin les leviers de développement pour les communes étudiées.

Pour la partie concernant le profil général, nous nous sommes basés sur les fiches portrait réalisées précédemment. Le but de cette partie était de dégager les caractéristiques principales de la commune, de la communauté de communes, et du Pays, mais aussi de l'unité urbaine, de l'aire urbaine et de la zone d'emploi. Nous avons notamment repris la partie concernant l'accessibilité du territoire dans les précédentes fiches portrait, ainsi que les flux domicile-travail, mais aussi des données concernant le niveau de vie ou encore la répartition des emplois. Ces informations nous ont permis de savoir si le territoire de chaque ville petite et moyenne étudiée est attractif ou non par rapport à l'aire urbaine ou la zone d'emploi, si le territoire est plutôt riche ou non, si l'économie du territoire est diversifiée ou pas, et les contraintes auxquelles le territoire est soumis. Le profil général permet de donner une vision des enjeux du développement des villes petites et moyennes étudiées.

Nous avons mis à jour certaines données lorsqu'elles étaient facilement disponibles. La principale mise à jour a concerné les données de la population (données de 2009 au lieu de 2008). Les graphiques d'évolution des populations ont donc dû être refaits. Grâce à l'analyse de l'évolution des populations des différents échelons du territoire, nous avons pu vérifier si la population était vieillissante et s'il y avait un phénomène de périurbanisation. Il en ressort que la population des villes étudiées a tendance à vieillir et que globalement, les communes périurbaines sont plus attractives que la ville-centre.

Nous avons complété le profil général du territoire en rajoutant une carte des différents découpages (commune, communauté de communes ou d'agglomération et Pays) ainsi que leur superficie et le nombre de communes qui les composent. Cela a permis de représenter spatialement le territoire et de voir sa localisation par rapport à d'autres villes importantes. La taille du territoire peut également nous donner une idée du poids qu'il peut avoir, de son influence au sein de son Département et de sa Région. Une carte d'occupation des sols a également été ajoutée afin de connaître un peu mieux les possibilités d'extensions et les contraintes à l'urbanisation de la commune. Par ailleurs, nous avons réuni des informations sur les zonages de la biodiversité (ZNIEFF, Natura 2000, espaces protégés et gérés etc.). Enfin, nous avons recherché des renseignements sur les zones d'activités, qui occupent une place importante dans les stratégies de développement économique des intercommunalités.

Cette première partie, nous a permis de dégager le type d'économie du territoire, c'est-à-dire à tendance plutôt productive, résidentielle, créative ou encore de type hybride, mais aussi d'identifier certaines ressources.

La deuxième partie des fiches que nous avons réalisées met en lumière les priorités affichées par la commune en matière de développement ainsi que les stratégies mises en place par les

communes pour répondre à ces priorités. Elle a été écrite à partir de l'analyse de documents sources (comptes-rendus de conseils communaux et communautaires, journaux, documents et contrats d'urbanisme, sites Internet officiels etc.). Les priorités affichées ont été dégagées essentiellement à l'aide des discours politiques des élus dans les journaux communaux ou intercommunaux (édito du Maire ou du Président de l'intercommunalité par exemple), ou à défaut dans les comptes-rendus de conseils municipaux. Après avoir analysé les discours, nous avons recherché les actions que la collectivité mettait en œuvre en rapport avec les priorités identifiées dans les discours. Les priorités affichées en matière de développement ont donc été déterminées en faisant de nombreux allers-retours entre les discours et les actions. Les priorités ont été classées par ordre d'importance. Cette importance est ressortie selon l'importance des articles dans le journal de la commune, ou encore leur situation en début de journal ou en fin de journal. Par ailleurs, la récurrence d'articles sur un sujet a été un élément permettant de déterminer son importance. Cette partie permettra de comparer les priorités et les stratégies des différentes communes et de mettre en lumière les actions innovantes pouvant être transposables à d'autres villes petites et moyennes de la Région Centre.

Enfin, la dernière partie des fiches portrait concerne les leviers de développement des communes. Ces leviers ont été divisés en trois catégories : les leviers identifiés et mobilisés, les leviers qui pourraient être mieux mobilisés et enfin les leviers de développement potentiels. Concernant les leviers identifiés et mobilisés, nous y avons inclus les différents ensembles d'actions mises en place par les collectivités que nous jugeons les plus réussies et aussi les plus originaux. Ensuite, nous avons essayé de regrouper dans la catégorie des leviers pouvant être mieux mobilisés les actions menées par la commune dont l'impact positif pourrait largement être augmenté en palliant à certains manques ou incohérences. L'analyse de ces leviers s'appuie notamment sur l'adéquation entre les priorités affichées et le budget des communes, les documents d'urbanisme réalisés ou en cours et les ressources dont les communes disposent. Par exemple, certaines ressources peuvent ne pas être suffisamment exploitées ou alors être exploitées à la mauvaise échelle. Et les leviers doivent être cohérents avec le profil du territoire dressé dans la première partie de nos fiches. Enfin, nous avons dégagé les leviers potentiels à partir des ressources qui ne sont pas du tout exploitées, et à partir des manques apparents.

LES FICHES PORTRAITS

Nous allons maintenant présenter les dix fiches portraits des villes petites et moyennes étudiées, classées par ordre alphabétique.

Fiche portrait

Politiques, stratégies et leviers
de développement local

Amboise



Photographie : <http://www.visite-au-chateau.com/amboise/>

SOMMAIRE

I. Profil général.....	2
II. Priorités affichées en matière de développement.....	6
III. Leviers de développement.....	11
Sources.....	14
Index des sigles.....	16
Annexes.....	17



Source : <http://www.ville-amboise.fr/>



Source : <http://www.cc-valdamboise.fr/>

Amboise

I. PROFIL GÉNÉRAL

PROFIL SPATIAL :

AMBOISE est une commune de la Région Centre et du département de l'Indre-et-Loire (37). Elle appartient à la Communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA) et au Pays Loire Touraine. La CCVA joue un rôle important, notamment en matière de développement économique. La fusion entre la CCVA et la Communauté de Communes des Deux Rives (CC2R) a été décidée. Amboise est située dans le Val de Loire, classé patrimoine mondial de l'UNESCO.

Territoire	Superficie (km ²)	Nombre de communes
AMBOISE	40,7	9
UNITÉ URBAINE 2010	663,7	36
AIRE URBAINE 2010	3 184,0	144
ZONE D'EMPLOI 2010	4 502,0	212
CC VAL D'AMBOISE	171,8	9
PAYS LOIRE TOURAINE	1 195,9	58
UNITÉ URBAINE 1999	71,5	Source : INSEE

La ville d'Amboise est plutôt bien desservie par les réseaux de transports. En effet, l'accessibilité autoroutière est plutôt bonne. L'A10 est accessible à Château-Renault en 20 minutes. Elle permet de rejoindre Tours en 30 minutes et Orléans en 1h20. L'A85 est accessible en 20 minutes à Bléré, et permet de rejoindre Vierzon en 1h15.

De même, la desserte ferroviaire est bonne, avec 42 liaisons par jour de base (3^{ème} des 16 villes étudiées) et 361 514 montées/descentes, en 2008, sur une ligne TER et Intercités. Avec des liaisons vers Orléans (1h), Tours (20 minutes), Blois (20 minutes), Paris (1h40), Nantes (2h), la ville est bien reliée aux grandes villes situées sur l'axe ligérien et jusqu'à Paris.

Amboise dispose aussi de l'aéroport Tours Val de Loire situé à 30 minutes par l'A10. Avec quelques lignes régulières vers le Royaume-Uni ou le Portugal, l'aéroport a transporté 121 014 passagers en 2011.

Source : fiche portrait page 2, http://www.economie-touraine.com/territoires_indre_et_loire/index.aspx

Le territoire de la commune d'Amboise est essentiellement constitué de forêts et d'espaces semi-naturels (voir Annexe 1, page 17, <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>). Le reste de la commune, hors forêts, est déjà en grande partie urbanisé. Bien que seuls 15 % de la surface communale soit urbanisés (contre 32,3 % pour la moyenne des 16 villes étudiées), il semble qu'Amboise ne dispose plus de beaucoup de réserves foncières (Source : fiche portrait page 22). L'urbanisation d'Amboise paraît contrainte par la présence de la forêt. Par contre, le reste du territoire est peu urbanisé et constitué en majorité d'espaces agricoles.

On trouve également 5 ZNIEFF sur le territoire de la commune d'Amboise ainsi que deux sites Natura 2000 : 1 site classé Site d'Intérêt Communautaire selon la directive habitat et 1 site Natura 2000 classé Zone de Protection Spéciale selon la directive Oiseaux. Sur le reste de la communauté de communes, il y a 3 autres ZNIEFF. (voir Annexe 2, page 18 : carte des ZNIEFF et des espaces Natura 2000 sur la Communauté de Communes du Val d'Amboise, <http://inpn.mnhn.fr/collTerr/commune> et recherche commune par commune, http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/11/nature_region2.map&object=ZNIEFF%20type%20II;ID_SPN;240031220&layer=ZNIEFF%20type%20II#)



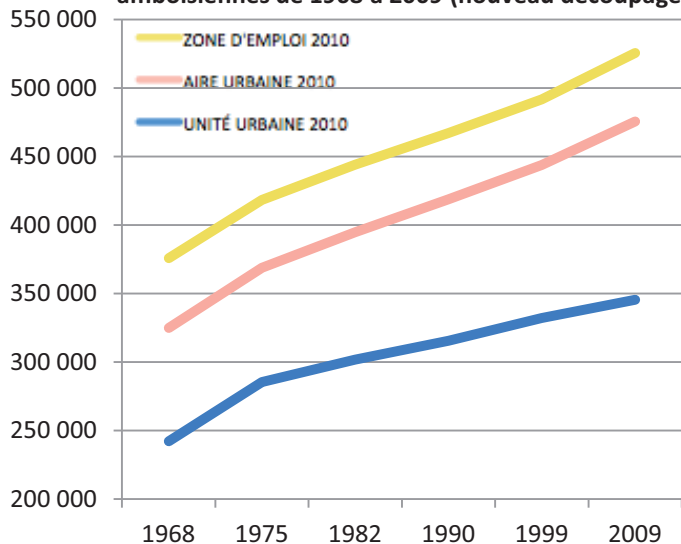
Amboise et ses différents découpages institutionnels

Source pour l'image : http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Blank_Map_of_Indre-et-Loire_Department,_France,_with_Communes.svg (puis modifiée personnellement à l'aide du logiciel GIMP)

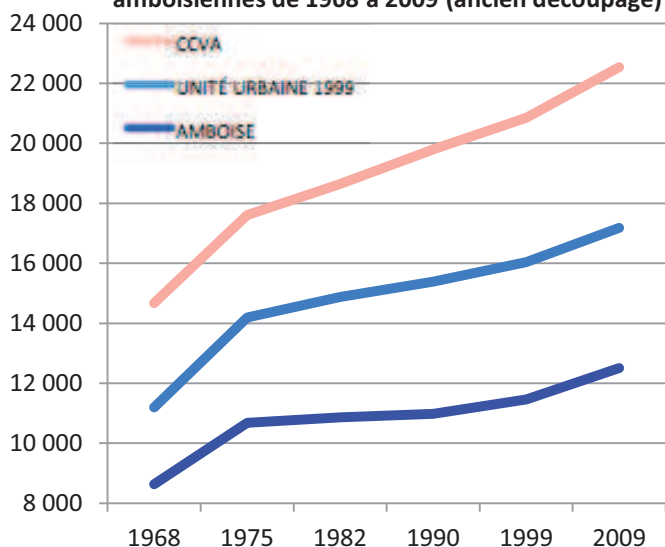
Amboise

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE :

Evolution de la population des différentes échelles amboisiennes de 1968 à 2009 (nouveau découpage)



Evolution de la population des différentes échelles amboisiennes de 1968 à 2009 (ancien découpage)

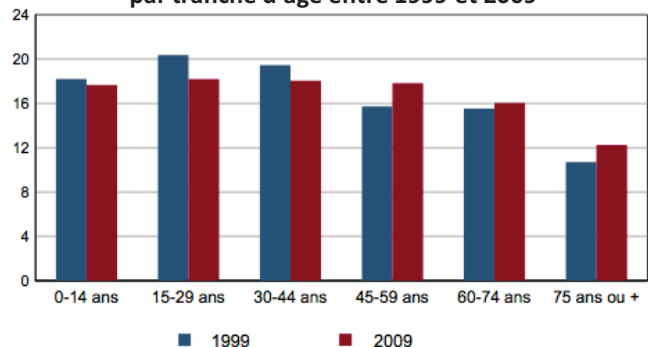


Territoire	Population INSEE 2009
AMBOISE	12 505
UNITÉ URBAINE 2010	345 575
AIRE URBAINE 2010	475 600
ZONE D'EMPLOI 2010	525 441
CC VAL D'AMBOISE	22 538
PAYS LOIRE TOURAINE	109 767
UNITÉ URBAINE 1999	17 183

Selon le périmètre défini en 2010 par l'INSEE, l'unité urbaine, l'aire urbaine et la zone d'emploi d'Amboise sont confondues avec l'unité urbaine, l'aire urbaine et la zone d'emploi de Tours. L'analyse de la ville se fera donc en utilisant des périmètres proches de ceux définis en 1999 : l'unité urbaine 1999 et la CCVA (proche de l'aire urbaine 1999) pour des raisons de disponibilité des données. En effet, le poids démographique d'Amboise dans son unité urbaine 2010, son aire urbaine 2010 et sa zone d'emploi 2010 est assez faible (de l'ordre de 2 à 3 %).

Attention, les deux graphiques ci-contre n'ont pas la même échelle verticale.

Evolution de la population de la commune d'Amboise par tranche d'âge entre 1999 et 2009



Source: INSEE, http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/37/COM/DL_COM37003.pdf, p.1

On peut voir sur ces graphiques que **la population de la commune d'Amboise est en augmentation depuis 1968**. L'unité urbaine 1999 d'Amboise ainsi que sa communauté de communes (dont le territoire est proche de son aire urbaine 1999) ont suivi les mêmes évolutions démographiques que la commune. On peut remarquer que l'augmentation de la population est plus rapide dans la CCVA que dans l'unité urbaine 1999 et l'augmentation de population de l'unité urbaine 1999 est elle-même plus rapide que celle de la ville d'Amboise. Cela témoigne d'un phénomène de **périurbanisation**.

Amboise est confrontée à un **vieillissement de sa population** (même phénomène sur l'unité urbaine 1999 et sur la communauté de communes) et une **augmentation de la part des retraités**. En 2009, les retraités représentaient 32,8 % de la population de 15 ans ou plus (contre 29,2 % en 1999).

Le taux de chômage de la zone d'emploi 2010 d'Amboise était de 10 % en 2011, soit un taux supérieur à la moyenne des villes étudiées (9,3 %) et à celui de la Région Centre (8,8 %).

Amboise

PROFIL ÉCONOMIQUE :

La zone d'emploi d'Amboise (périmètre 1999) enregistre les flux domicile-travail les plus importants, parmi les 16 villes étudiées. Elle attire un nombre important d'actifs (6 300). Mais avec 14 300 actifs sortants, en 2007, le coefficient sortants/entrants reste le plus défavorable des seize villes petites et moyennes étudiées.

2 086 des 4 663 actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et résidant dans la ville d'Amboise y travaillent également.

Les actifs sortants de la zone d'emploi (périmètre 1999) se rendent principalement à Tours (10 600), puis à Blois (1 500), vers l'Île-de-France (568), vers Vendôme (468) et vers Loches (389).

Les entrants viennent en majorité de Tours (3 900), de Blois (1 160), de Loches (409) et de Vendôme (397).

La forte mobilité des actifs contribue à donner les temps de déplacement domicile-travail les plus importants des 16 villes étudiées.

La forte dépendance d'Amboise à Tours, en matière d'emplois, conduit à la classer dans la catégorie des villes sous l'influence d'une large agglomération. C'est une des raisons qui a conduit à son intégration dans l'aire urbaine et dans l'unité urbaine de Tours.



Zone d'emploi 1999 d'Amboise

Source :

http://www.etoile.regioncentre.fr/webdav/site/etoilepro/shared/Upload/ORFE/territoires/cahier_territoire/amboise.pdf

Sources : fiche portrait page 3, http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/37/COM/DL_COM37003.pdf, page 7.

En 2009, sur l'ensemble des 9 223 foyers fiscaux, le revenu net déclaré était de 203 662 milliers d'euros (22 080 € en moyenne). Amboise est la ville avec le revenu net déclaré moyen le plus important, parmi les 16 villes étudiées. Il est supérieur au revenu net déclaré moyen de la région Centre, qui est de 22 400 €. Depuis 2006, le nombre de foyers fiscaux est resté constant, tout comme le revenu net déclaré moyen. Le taux de foyers fiscaux non imposables, a quant à lui, légèrement augmenté depuis 2006 (+ 1,2 point).

Source : fiche portrait page 9.

Pris indépendamment de la zone d'emploi de Tours, le bassin d'emploi d'Amboise est le deuxième pôle industriel de la Touraine (près de 37 % des effectifs salariés). Le secteur de la métallurgie est le plus important du territoire (10,5 % contre 3,5 % à l'échelle de la région Centre), il regroupe, notamment, deux usines de plus de 320 salariés. L'industrie sur le territoire est diversifiée et de nombreux secteurs ont des parts d'effectifs supérieures à la moyenne régionale (industrie pharmaceutique, textile et cuir...).

La part de l'emploi administratif et des services est plus faible dans le bassin d'emploi d'Amboise qu'à l'échelle régionale (17,2 % contre 22,8 %). Ce phénomène peut être expliqué par la proximité de Tours qui concentre un grand nombre de services supérieurs. Malgré la présence du centre hospitalier intercommunal Amboise-Château-Renault, la part des activités pour la santé publique s'avère assez faible, au regard de la moyenne régionale (1,2 % contre 2,8 %).

Source : fiche portrait page 14

La Communauté de Communes du Val d'Amboise possède 4 Zones d'Activités : la ZA de la Boitardière (sur les communes d'Amboise, de Chargé et de Saint-Règle) d'une superficie de 177 ha dont 86 ha sont encore disponibles, la ZA des Sables – Saint-Maurice (sur la commune de Nazelles-Négron) d'une superficie de 12 ha, la ZA des Poujeaux (sur la commune de Nazelles-Négron également) d'une superficie de 69 ha, et enfin, la ZA du Prieuré – La Commanderie (sur la commune de Pocé-sur-Cisse) d'une superficie de 60 ha.

Source : <http://www.cc-valdamboise.fr/les-competences/economie/les-sites-dactivites/>

Amboise

Outre l'activité industrielle, le tourisme représente un autre secteur important de l'économie du territoire d'Amboise. Pour attirer des touristes, Amboise peut s'appuyer sur la **richesse de son patrimoine**, aussi bien bâti que naturel.

Au niveau du patrimoine bâti, il y a bien sûr le **château royal** d'Amboise qui accueillerait environ 200 000 visiteurs par an, mais aussi le **Clos-Lucé**, demeure de Léonard de Vinci, qui accueillerait aux alentours de 300 000 visiteurs chaque année, ou encore la **pagode de Chanteloup**. (Les données de fréquentation touristique ne sont pas rendues publiques, donc il s'agit d'estimations).

Source http://www.ville-amboise.fr/c__15_56__Les_monuments_a_visiter.html, fiche portrait page 19.



Le château royal d'Amboise

<http://www.chateau-amboise.com/fr/index.php>

Pour ce qui est du patrimoine naturel, **Amboise** offre à ses habitants des **espaces naturels de qualité** avec, notamment, **l'Île d'Or et le Bois de la Moutonnerie**.

L'Île d'Or est une île située entre deux bras de la Loire. Sa partie Est est boisée et comporte des allées de promenade et un parcours de santé. L'île a été classée en **ZNIEFF**, elle est inscrite comme site d'intérêt communautaire **Natura 2000** dans sa partie Est, et elle est située dans le périmètre de **la Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO**. L'Île d'Or accueille également de nombreux équipements sportifs et de loisirs comme une piscine, des terrains de tennis, un club de canoë, des pistes de bicross ou encore un stade. De plus, on trouve également sur l'Île d'Or un camping municipal.

Le Bois de la Moutonnerie est une forêt communale de 120 ha située à proximité du centre ville. Elle est équipée d'allées de promenade, d'un étang, de tables de pique nique, d'un parcours de santé et d'un parcours d'orientation.

Source : http://www.ville-amboise.fr/c__81_189__Espaces_naturels.html

Par ailleurs, Amboise a obtenu différents labels. Tout d'abord, **le Pays Loire Touraine** a obtenu le **label Pays d'Art et d'Histoire** (1^{er} pays labellisé de la région centre), label qui récompense les collectivités pour la valorisation de leur patrimoine (bâti, naturel, immatériel, ...). Ensuite, la ville d'Amboise a reçu trois fleurs par le label Villes et villages fleuris, label qui a pour objectif de « *valoriser les communes qui œuvrent à la création d'un environnement favorable à l'accueil et au bien être des habitants et des touristes* ».

Sources : http://www.ville-amboise.fr/c__15_54__Pays_d_Art_et_d_Histoire.html
http://www.villes-et-villages-fleuris.com/la_demarche-30.html

Grâce à son vignoble, qui a obtenu une AOC Touraine-Amboise, Amboise attire également les amateurs de **tourisme viticole**. D'ailleurs, le secteur viticole de Touraine-Amboise a obtenu le **label oenotouristique « vignobles et découvertes »**, signe de la qualité de son offre de courts séjours sur la thématique du vignoble.
<http://www.amboise-valdeloire.com/label-vignobles-et-decouvertes>

La compétence « **Tourisme** » appartient à la Communauté de Communes du Val d'Amboise qui délègue les missions de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique à l'office du tourisme *** du Val d'Amboise.

UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE :

Il est difficile de classer la ville d'Amboise quant aux activités dominantes qui caractérisent son économie. En effet, Amboise présente à la fois des activités productives, et résidentielle et touristique importantes. La communauté de communes peut s'appuyer sur un pôle de l'économie sociale et solidaire (ESS) très dynamique, qui se trouve à la jonction de ces deux types d'activités.

Amboise

II. PRIORITÉS AFFICHÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

LE SOCIAL

La ville d'Amboise veut se développer par le bien-être de sa population et attache une grande importance au cadre de vie. La politique sociale de la ville d'Amboise se traduit par des actions sur l'emploi, le logement, la culture et les loisirs.

PERMETTRE L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE ET À LA CULTURE POUR TOUS

La commune désire « *faciliter l'accès de tous à la pratique sportive* » mais aussi « *l'accès de tous à la culture sous toutes ses formes* » (Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 25 avril 2008). Cela passe notamment par le **soutien aux associations** et par la mise à disposition d'**équipements** et a pour but de **favoriser l'insertion sociale et lutter contre l'exclusion**.

Les subventions aux associations semblent importantes (environ 500 000 € sont versés aux associations chaque année, et ce budget est stable, voire augmente légèrement, même en cas de difficultés économiques). Mais, afin d'éviter une « politique de guichet », des conventions d'objectifs et de moyens sont signées avec les associations (Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2010). D'ailleurs, la ville d'Amboise possède un **riche tissu d'associations qui œuvrent dans le domaine du social**. On peut citer en exemple l'association Objectif, qui est une association d'insertion par l'activité économique qui s'appuie sur des chantiers « environnement – espaces verts » (Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 26 septembre 2008). **En aidant les associations, Amboise espère non seulement obtenir des améliorations sociales, mais aussi dynamiser son économie**. En effet, le maire d'Amboise pense que les associations contribuent à rendre le territoire attractif pour les entreprises (voir le compte-rendu du conseil municipal du 14 mars 2008).

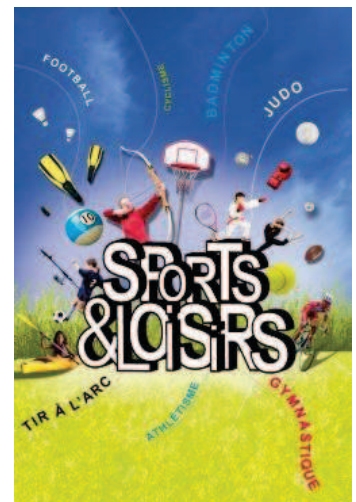
Amboise dispose de **nombreux équipements sportifs** avec notamment une piscine couverte intercommunale, des gymnases, plusieurs stades, des terrains de tennis, de football, et même de beach volley, un mini-golf, des dojos, une salle de boxe, des plateaux sportifs pour le handball et le basketball, une salle de tennis de table, une salle de tir à l'arc, ou encore un boulodrome. La pratique sportive permettrait la transmission de valeurs comme le respect des autres, la formation de lien social et l'insertion sociale.

La ville d'Amboise a élaboré un **guide des sports et loisirs** qui recense les différents équipements sportifs ainsi que les clubs de sport. Ce guide indique également comment obtenir le « *Passeport Loisirs jeunes* » de la CAF Touraine (versement d'une participation financière par la CAF pour l'inscription à une activité sportive, culturelle ou de loisirs).

Sources : http://www.ville-amboise.fr/c_56_94_Terrains_de_sport.html,
guide des sports et loisirs téléchargé à l'adresse suivante: http://www.ville-amboise.fr/c_103_253_Les_guides_de_la_ville.html

La ville possède également des **équipements culturels** avec notamment un théâtre, un musée (musée de l'Hôtel de ville), une médiathèque et un cinéma. La ville d'Amboise soutient l'association « *Culture du cœur Indre-et-Loire* ». En outre, Amboise accueille depuis plusieurs années **le festival Les Courants**. Ce festival propose 3 concerts (places à partir de 14 €), des ateliers et des expos de BD gratuits, mais aussi une brocante BD-CD-Vinyls (entrée libre) ainsi que des expositions photos gratuites également. Le festival des courants aurait réuni près de **17 000 festivaliers en 2012, soit plus que la population communale d'Amboise**. Le conseil général d'Indre-et-Loire reconnaît ce festival comme « *ayant une programmation artistique de qualité et un intérêt culturel avéré sur leur territoire* » et participe à son financement.

Sources : <http://www.ville-amboise.fr> dans l'onglet « Culture pour tous », <http://www.culturesducoeur.org/Index.asp?Depart=37>,
<http://www.cg37.fr/competences/culture-patrimoine/la-culture/soutenir-la-musique/>, <http://www.lescourants.com>, et
http://www.ville-amboise.fr/c_0_0_Actualite_1682_0_Les_Courants_2012_17_000_festivaliers_.html



Amboise

Enfin, Amboise est jumelée avec 6 communes (Vinci en Italie, Boppard en Allemagne, Fana au Mali, Suwa au Japon, Băleni en Roumanie, et Vejer de la Frontera en Espagne). Cela lui permet de « *procéder à des échanges culturels, scolaires, professionnels, tout en gardant à l'esprit l'importance de la citoyenneté européenne* » (Source : http://www.ville-amboise.fr/c__19_84__Jumelages.html).

RÉDUIRE LES ÉCARTS ENTRE LES QUARTIERS DE LA VILLE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

D'autre part, Amboise possède un CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) qui touche deux de ses quartiers (1^{er} CUCS sur la période 2007-2009 prorogé jusqu'en 2010, puis en 2011 élaboration d'un nouveau CUCS 2012-2014) :

- Le quartier de la Verrerie classé en ZUS (Zone Urbaine Sensible),
- Le quartier Malétrenne Plaisance classé en NQP (Nouveau Quartier Prioritaire).

Plus d'un habitant d'Amboise sur quatre réside dans ces quartiers « politique de la ville »¹, ce qui n'est pas négligeable. Ces deux quartiers, qui concentrent les difficultés sociales, sont ceux sur lesquels la ville d'Amboise concentre ses efforts.

Source : http://cosoter-ressources.info/opac/doc_num.php?explnum_id=1607

Le CUCS a deux objectifs principaux. Tout d'abord, il s'agit de **réduire les écarts entre les quartiers politique de la ville et les autres quartiers** de la ville d'Amboise. Cela passe par un rapprochement des habitants et des acteurs économiques et sociaux du territoire ainsi que par une amélioration de l'habitat et du cadre de vie. Cet objectif se traduit notamment par la mise en place d'une mixité sociale dans ces quartiers et par le désenclavement du quartier de la Verrerie qui se trouve à trois kilomètres du centre-ville. Ensuite, le CUCS a pour but de **lutter contre les discriminations**.

Concrètement, au niveau des actions menées grâce au CUCS, des transports en commun desservant le quartier de la Verrerie ont été mis en place et ont permis de faciliter l'accès de ses habitants aux commerces, aux services, et aux ZI. Des logements sociaux ont été créés aux Guillonnières afin d'instaurer une **continuité urbaine** et relier le quartier de la Verrerie au reste de la commune. Des aires de jeux, des espaces verts, et des places ont été aménagés, et du mobilier urbain a été installé afin d'**améliorer le cadre de vie**. Par ailleurs, la Permanence d'Accueil et d'Ecoute pour les Jeunes (PAEJ au quartier Malétrenne / Plaisance) et le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) mènent des **actions de prévention et d'information en direction des jeunes**. Des aides aux devoirs ont également été mises en place. Enfin, le développement des services de garde d'enfants et les contrats aidés ont permis de **favoriser l'insertion professionnelle**. (Source : CUCS d'Amboise)

Amboise possède également une **mission locale pour l'insertion des jeunes**, une maison des jeunes et de la culture (MJC) ainsi qu'une **commission locale d'insertion** (Source : CUCS d'Amboise).

AIDER ET SOUTENIR LES PLUS DÉFAVORISÉS

La ville d'Amboise possède un **Centre Communal d'Action Sociale**, doté de moyens importants. Il joue un rôle clé dans la politique sociale d'Amboise. En effet, selon Madame CHAUVELIN, adjointe au maire d'Amboise chargée de la coordination sociale et des relations avec le C.C.A.S., des services à la personne, des actions intergénérationnelles et du logement, « *Le Centre Communal d'Action Sociale est l'outil indispensable d'une vraie politique sociale, au cœur du projet pour Amboise porté par la Municipalité. La participation d'élus et d'associations sociales locales à son Conseil d'Administration est le gage d'une action partagée, adaptée aux besoins de nos concitoyens. L'action du CCAS est l'une des pierres angulaires de la cohésion sociale communale* » (Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2008).

En 2011, le CCAS a reçu 5135 personnes au niveau de son accueil, 515 appels téléphoniques et 2112 courriers. Au total, grâce au CCAS, 74 ménages ont bénéficié d'une aide au règlement de factures, 3910 personnes d'une aide alimentaire, et 350 personnes ont pu être logées (Rapport d'activités 2011 du CCAS, page 10).

La subvention d'équilibre que verse la ville d'Amboise représente 74% de l'ensemble des recettes du CCAS (Rapport d'activités 2011 du CCAS, page 11).

Amboise

PERMETTRE À CHACUN D'AVOIR UN LOGEMENT ADAPTÉ À SES BESOINS

Le PLH de la Communauté de Communes du Val d'Amboise a été élaboré conjointement avec la Communauté de Communes des Deux Rives. L'élaboration de ce PLH témoigne de l'existence d'un **problème de logement** sur le territoire du Val d'Amboise. En effet, le diagnostic élaboré pour le PLH montre que le territoire **accueille de nombreux retraités** franciliens mais doit faire face au **départ de ses jeunes vers l'agglomération de Tours** (PLH, page 5). Il en résulte un **vieillessement de la population** (surtout sur la CCVA, pas sur la CC2R). Cela s'explique sans doute en partie par le **manque de logement pour les jeunes et le public en difficulté** mis en évidence par ce même diagnostic. Des offres d'emplois et de stages se trouvent non-pourvues faute d'accès du candidat à un logement (89 places au FJT). Cela peut poser problème aux entreprises du territoire, d'ailleurs, le Groupement des Entreprises du Val d'Amboise (GEIDA) est mobilisé sur la question du logement des jeunes. Ces difficultés pourraient s'aggraver puisque les prix des logements ont augmenté de 10% entre 2002 et 2007 (PLH, page 9). Pour résoudre ces différents problèmes, en 2007, le PLH prévoyait notamment la **création de 1000 logements neufs pour les 6 ans de sa mise en œuvre** (dont 200 pour la CC2R) (PLH, page 14).

ALLER VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE SOLIDAIRE

L'**agenda 21 de la ville d'Amboise**, dénommé « *Amboise, ville durable* » et terminé en 2011, **donne aussi la priorité au social**. En effet, l'axe 1 de ce document est de « *faire d'Amboise un territoire solidaire en privilégiant la concertation et en réduisant les exclusions* ». Il s'agit, en autres, pour cet axe **de faciliter l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports au plus grand nombre**, ou encore de favoriser les équilibres et la mixité sociale grâce au CUCS. Ce premier axe est donc clairement tourné vers le pilier social du développement durable.



L'axe 2, « *contribuer au dynamisme économique et touristique* », correspond à la deuxième priorité identifiée pour Amboise : le développement économique. Les axes 3 et 4, respectivement « *améliorer le cadre de vie des Amboisiens tout en préservant les ressources naturelles* » et « *aménager l'espace et développer une mobilité durable* », sont eux plutôt tournés vers le pilier écologie du développement durable. À travers ce programme « Amboise, ville durable », « *il s'agit tout d'abord d'améliorer le cadre de vie, la qualité environnementale et patrimoniale dont les Amboisiens bénéficient aujourd'hui, afin qu'Amboise reste une ville agréable à vivre pour tous. Il s'agit également de préserver ce cadre de vie et les ressources naturelles pour que les futures générations puissent en profiter* ».

Source : Programme « Amboise, ville durable » téléchargé à l'adresse suivante : http://www.ville-amboise.fr/c_87_216___Amboise_ville_durable.html

La communauté de communes agit également dans le domaine du social, notamment par la **création d'un pôle ESS** mais aussi par l'intermédiaire de son **Programme Local de l'Habitat**.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Concernant le pôle ESS, l'installation de Pôle Emploi ainsi qu'un **programme immobilier de locaux d'activités** est prévu sur la ZA Saint-Maurice en 2013. La CCVA a réservé un plateau au sein du premier immeuble qui sera construit et a prévu de l'aménager **pour accueillir 3 associations du secteur de l'ESS** : l'Association d'aide à domicile (ASSAD), l'Hospitalisation à domicile (HAD) et l'association de formation ARPEC Touraine. Cela représente un **investissement évalué à 1 140 000 € pour la CCVA qui a déjà obtenu 250 000 € de la part de l'Etat** au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le secteur de l'économie sociale et solidaire est encore assez peu connu, pourtant, il s'agit d'un **secteur porteur et innovant**. L'ESS représentait 10,1 % de l'emploi régional en 2009 contre 9,8 % en 2007, la part de l'ESS s'accroît d'année en année.

Sources : Val d'Amboise Info n° 36, p8, <http://www.cresscentre.org/a/images/Publiobs/pano5bdjuin1206.pdf>, p1.

Amboise

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les actions menées par la commune d'Amboise elle-même et par la CCVA semblent être complémentaires. Si toutes les deux ont pour priorités le social et le développement économique, la commune d'Amboise met plutôt l'accent sur le social tandis que **le développement économique est défini essentiellement au niveau de la Communauté de Communes du Val d'Amboise**.

Le fait que la première vice-présidente de la communauté de communes du Val d'Amboise en charge du développement économique soit Madame Isabelle GAUDRON, 1^{ère} adjointe au maire d'Amboise, souligne cette complémentarité.

Le couple CCVA - commune d'Amboise semble donc bien fonctionner. Ce pendant, des divergences de vues existent entre la CCVA et la commune, en particulier dans la perspective de regroupement des communautés de communes.

La CCVA comporte des zones d'activités d'importance « *au profil industriel affirmé* » qui font du Val d'Amboise **le second pôle industriel du département** de l'Indre-et-Loire, après Tours. Le territoire de la CCVA offre 10 % des emplois industriels du département.

Source : <http://www.cc-valdamboise.fr/les-competences/economie/>

METTRE À DISPOSITION DES ENTREPRISES UNE OFFRE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

Les zones d'activités dont la CCVA assure la gestion **possèdent encore des terrains disponibles** (86 ha sont encore disponibles à la Boitardière). **L'offre foncière** de la CCVA lui permet à la fois de répondre aux besoins des entreprises déjà présentes sur son territoire, mais aussi d'en accueillir de nouvelles.

D'autre part, la Communauté de Communes du Val d'Amboise est **propriétaire d'un bâtiment industriel qu'elle loue** à des entreprises. Elle assure aussi la maîtrise d'ouvrage d'une **pépinière d'entreprises**. Un bâtiment dédié à l'accueil d'entreprises relevant de l'Economie Sociale et Solidaire et la construction d'un pôle vitivinicole sur le territoire sont également en projet.

La **pépinière** dont Val d'Amboise assure la maîtrise d'ouvrage ouvrira en septembre 2013 et a vocation à **accueillir des start-up innovantes** ainsi que leurs jeunes créateurs. Elle proposera un certain nombre de services comme la mise à disposition de locaux, un secrétariat permanent, des salles de réunion ainsi qu'un service d'accompagnement.

Sources : Renseignements fournis par Marie-Line DESLANDES, actuellement directrice économie et tourisme à la CCVA en juillet 2012 et <http://www.cc-valdamboise.fr/les-competences/economie/les-sites-dactivites/>

Une aide à l'immobilier a également été mise en place en partenariat avec le Conseil Général. Cette aide est destinée aux entreprises qui développent des projets de construction assortis de création d'emplois et/ou de la mise en œuvre de nouvelles activités.

Source : Renseignements fournis par Marie-Line DESLANDES, actuellement directrice économie et tourisme à la CCVA en juillet 2012 .

FACILITER LES DÉMARCHES DES ENTREPRISES

Ce soutien peut prendre différentes formes : tout d'abord **les entreprises ont accès par l'intermédiaire de la CCVA à tout un réseau d'acteurs**, ensuite elles peuvent bénéficier d'aides à l'investissement.

En effet, la Communauté de Communes du Val d'Amboise dispose d'un **service de développement économique** et si cette compétence est aujourd'hui une compétence obligatoire pour les communautés de communes, la CCVA possède cette compétence depuis les années 1990. En effet, la CCVA est issue du District d'Amboise, et celui-ci aurait été le premier district de France à posséder la compétence du développement économique. Ce service de développement économique peut être considéré comme un service aux entreprises à part entière. En effet, les entreprises peuvent contacter ce service en cas de problème et obtenir des conseils pour leur implantation, leur changement de locaux, ou encore pour l'obtention d'aides.

Par l'intermédiaire de son service de développement économique, la CCVA entretient des relations privilégiées avec les entreprises de son territoire et acquiert une bonne connaissance de son tissu économique.

Source : Renseignements fournis par Marie-Line DESLANDES, actuellement directrice économie et tourisme à la CCVA, en juillet 2012.

Amboise

Ensuite, la Communauté de Communes du Val d'Amboise accueille dans ses locaux une **permanence et une antenne des chambres consulaires** (CMA et CCI) ce qui contribue à **faciliter les démarches des entreprises**. En outre, **la CCVA agit en partenariat avec les services économiques du Conseil Général et du Conseil Régional**. Enfin, **la Communauté de Communes du Val d'Amboise collabore activement avec le GEIDA**, groupement des entreprises du Val d'Amboise. Et l'Association des commerçants du Val d'Amboise *Amboise Commerce* constitue un autre interlocuteur privilégié.

Source : Renseignements fournis par Marie-Line DESLANDES, actuellement directrice économie et tourisme à la CCVA, en juillet 2012.



AIDER LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS À INVESTIR

Concernant les aides à l'investissement, le premier dispositif est l'Apeva, Aide en faveur des Petites Entreprises du Val d'Amboise. La Communauté de Communes du Val d'Amboise a été la première à mettre en place un tel dispositif en Région Centre. Depuis sa création, 80 entreprises ont été soutenues et 300 000 euros de subventions ont été accordés pour un investissement de près de 3,5 millions d'euros par les entreprises. Cette subvention s'adresse aux entreprises relevant de la Chambre de Commerce ou de la Chambre des Métiers et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 800 000 euros hors taxes. Elle est accordée pour des projets d'investissements dans le cadre d'une création (46% des dossiers) ou d'une reprise d'entreprise (18% des dossiers) mais aussi pour la modernisation des outils de travail des entreprises existantes (36% des dossiers). Ainsi, l'Apeva participe au maintien et au développement de l'emploi dans les petites entreprises avec près de 100 emplois créés en cinq ans. Ce dispositif touche tous les secteurs d'activités même si 38% des dossiers Apeva concerne les secteurs de la restauration et de la coiffure.

D'autre part, la CCVA a créé le dispositif Assova, Aide en faveur de l'investissement économique des associations du Val d'Amboise, pour soutenir l'investissement de certaines associations ayant une activité économique proche de l'entreprise. Par exemple, la CCVA a aidé l'association *OBJECTIF* dans le financement de cyclomoteurs afin de renforcer la mobilité des demandeurs d'emplois.

La Communauté de Communes du Val d'Amboise a pour **projet de participer aux fonds de l'IDIL** (Institut de Développement d'Indre-et-Loire) afin de renforcer l'aide, sous forme de prêts d'honneur auprès des créateurs ou des repreneurs d'entreprises.

Source : Renseignements fournis par Marie-Line DESLANDES, actuellement directrice économie et tourisme à la CCVA en juillet 2012.

Amboise

III. LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

LES LEVIERS IDENTIFIÉS ET MOBILISÉS

DIVERSIFIER LES SOURCES DE DÉVELOPPEMENT

Amboise essaye de baser son développement économique à la fois sur son industrie, mais aussi sur le tourisme ou encore, depuis peu, sur l'innovation. Amboise a compris qu'il est nécessaire de se tourner vers les secteurs novateurs de l'économie afin de pérenniser l'emploi sur son territoire et faire face à la désindustrialisation. Amboise en est encore à ses débuts, mais la création d'un pôle ESS, ou encore la réalisation d'un Agenda 21 communal montre que la ville désire se tourner vers l'avenir.

JOUER LA COMPLÉMENTARITÉ AVEC L'AGGLOMÉRATION TOURANGELLE

Amboise est fortement soumise à l'influence de Tours. Elle a compris qu'il serait vain de vouloir concurrencer l'agglomération tourangelle et a décidé de venir s'inscrire en complémentarité de celle-ci, notamment dans le domaine des services aux entreprises. Elle cherche à se différencier et à mettre en avant les avantages d'une localisation à Amboise plutôt qu'à Tours. Par exemple, les entreprises peuvent être attirées par la qualité de son cadre de vie, ou encore par un prix du foncier moindre.

MAINTENIR LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE ET D'EN ATTIRER DE NOUVELLES

Pour cela, Amboise propose aux entreprises une offre foncière et immobilière aux entreprises. Ces dernières peuvent également bénéficier d'aides à l'investissement et d'aides à l'immobilier. Et tout est fait pour faciliter leurs démarches grâce au service de développement économique de la CCVA ainsi que grâce aux antennes de la CCI et de la CMA.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET LES DIFFICULTÉS SOCIALES

Amboise réalise de nombreuses actions afin d'essayer de réduire les écarts entre ses différents quartiers et de faire en sorte que chaque amboisien trouve sa place dans la société. Pour cela, Amboise a mis en place un Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Et elle peut compter sur son Centre Communal d'Action Sociale. L'élaboration d'un PLH avait pour but de résoudre les problèmes de logements sur le territoire, notamment concernant les jeunes, les personnes en difficultés, mais aussi les personnes âgées, de plus en plus nombreuses sur le territoire. Amboise peut également compter sur un grand nombre d'associations qui oeuvrent dans le domaine du social. D'ailleurs la commune les soutient financièrement.

DÉVELOPPER UNE OFFRE CULTURELLE, DE SPORTS ET DE LOISIRS

Amboise essaye de diversifier son offre culturelle et de loisirs même si celle-ci est déjà assez riche, avec de nombreux équipements mais aussi de nombreuses associations. De plus, Amboise essaye de permettre l'accès de tous à la culture, aux sports et aux loisirs. Par exemple, la médiathèque Aimé Césaire a été l'un des principaux investissements de la commune ces dernières années. Elle se révèle être un véritable succès puisqu'elle compte aujourd'hui environ 4 000 inscrits alors que l'ancienne bibliothèque municipale ne comptait que 930 adhérents. En deux ans (2010-2012), la médiathèque a donc gagné plus de 3 000 inscrits. Le fait que l'abonnement soit gratuit pour les Amboisiens y est sans doute pour beaucoup.

(Source : <http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/communes/Bléré/n/Contenus/Articles/2013/01/20/La-mediatheque-fete-sa-4.000-e-abonnee>)

Amboise

DEVENIR UN PÔLE VITIVINICOLE

Un pôle vitivinicole devrait être construit en 2014 à côté du lycée viticole d'Amboise. Son ouverture est prévue en 2015. Il devrait accueillir l'IFV (Institut Français du Vin), organisme de recherche en viticulture et œnologie de la région Centre, qui doit déménager de Tours. Afin de constituer un véritable pôle, le comité d'inspection des vins de Touraine (CIVT) ainsi que le bureau régional des vignerons indépendants de France doivent également venir s'installer à Amboise. D'autres organismes pourront encore intégrer la structure ultérieurement. « *Le bâtiment deviendrait donc un point de convergence et d'accueil pour les structures scientifiques et d'animation de cette filière économique, un site d'accueil d'étudiants en formation supérieure (avec l'aide des structures éducatives du lycée), un lieu de recherche et d'expérimentations sur la vigne et le vin.* » De plus, le terrain sur lequel sera implanté le pôle est suffisamment grand pour lui laisser des possibilités d'extension. « *Cet équipement est une bonne nouvelle pour toute la filière professionnelle qui trouvera là un véritable centre opérationnel pour une amélioration de la qualité des cultures et des produits. C'est aussi une excellente nouvelle pour la région amboisienne en terme d'activité économique, mais aussi d'image. Il vient aussi conforter l'émergence de l'œnotourisme pour un développement de la région.* »

(Source : <http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/Actualite/Economie-social/n/Contenus/Articles/2013/02/27/Amboise-pole-de-recherche-pour-la-Touraine-viticole-1350349>)

LES LEVIERS POUVANT ÊTRE MIEUX MOBILISÉS

TOURISME

Le château de Chenonceau est vraiment très proche de la ville d'Amboise. Or, si d'après Madame MENIER, conservateur du château de Chenonceau, ce dernier accueillerait 850 000 visiteurs chaque année, Amboise n'en attirerait qu'environ 200 000.

(Sources : http://www.economie-touraine.com/iso_upload/tajc_tourism_07_sites_visite.pdf qui renvoie au magazine *C'est en Touraine*, n° 74, et fiche portrait page 19 pour les estimations pour le château d'Amboise)

Amboise pourrait donc considérablement augmenter le nombre de touristes venant visiter son château. La proximité du château de Chenonceau ne semble pas assez exploitée. Des actions en commun entre ces deux châteaux de la Loire devraient être menées. Plus largement, il pourrait être intéressant de mener une politique touristique commune forte entre tous les châteaux de la Loire, et la coopération entre les territoires devrait être renforcée notamment dans le cadre de la Loire à vélo.

COMMUNICATION ET MARKETING TERRITORIAL

Bien que des efforts soient réalisés dans ce domaine avec, par exemple, du côté de la CCVA, la mise en place d'un nouveau site Internet en mars 2012, ou encore le projet « *Entreprendre ici est une chance* ». Il semble que le rayonnement de la CCVA puisse encore être augmenté. Des progrès sensibles pourraient être réalisés dans ce domaine notamment en utilisant certains leviers immatériels du territoire.

LES LEVIERS POTENTIELS

UTILISER LA RENOMMÉE INTERNATIONALE DE LÉONARD DE VINCI ET SA VALEUR SYMBOLIQUE

Il semble que l'image de Léonard De Vinci soit totalement sous-exploitée et cela malgré la présence du Clos Lucé, qui fut la dernière demeure de De Vinci, sur le territoire de la commune d'Amboise.

Pourtant, l'image que véhicule ce personnage est très positive. En effet, De Vinci est considéré comme le « *symbole de l'homme de la Renaissance, un génie universel et un philosophe humaniste dont la curiosité est seulement égale par sa force d'invention* ». En tant qu'ingénieur et inventeur, il a été très en avance sur son temps en imaginant un avion, un hélicoptère, un sous-marin et même une automobile.

(Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Léonard_de_Vinci)

Amboise

D'ailleurs, certaines entreprises utilisent déjà l'image de De Vinci comme la société *Vitruvie*, qui regroupe « *tous les corps d'état du bâtiment pour démocratiser la construction écologique* ». (Source : <http://www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/n/Contenus/Articles/2010/11/25/37-Construction-ecologique-la-preuve-par-l-exemple>). En effet, si « *Vitruve est un ingénieur et architecte romain auteur d'un célèbre traité qui influence notamment Léonard de Vinci* » (Source : <http://blog.vitruvie.com>), le nom de cette société fait surtout penser au dessin l'homme de Vitruve de De Vinci.

VALORISER LES ATOUTS DU TERRITOIRE D'AMBOISE, CLASSÉ PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

« Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection. Le Val de Loire répond à 3 des 10 critères définis par l'UNESCO. Le Val de Loire est **un paysage culturel exceptionnel le long d'un grand fleuve**, qui témoigne du développement harmonieux d'interactions entre les hommes et leur environnement sur deux mille ans d'histoire (critère ii). Ce paysage, et plus particulièrement **ses nombreux monuments culturels, illustre également à un degré exceptionnel les idéaux de la Renaissance et du siècle des Lumières** sur la pensée et la création de l'Europe occidentale (critère iv). Le Val de Loire est remarquable pour **la qualité de son patrimoine architectural, avec ses villes historiques** telles que Blois, Chinon, Orléans, Saumur et Tours, mais plus particulièrement pour ses **châteaux de renommée mondiale**, les « châteaux de la Loire », comme celui de Chambord (critère i). » (Source : <http://www.valdeloire.org/Patrimoines/Patrimoine-mondial/Criteres-de-l-inscription-UNESCO>)

Le Val de Loire, auquel appartient Amboise, est donc réputé pour la qualité et la variété de ses paysages, mais aussi pour son patrimoine historique.

Amboise a accueilli de nombreux personnages célèbres de l'histoire. Il a été la résidence royale des Rois Charles VIII et François Ier. Beaucoup d'artistes européens y ont séjourné, à l'invitation des souverains, comme Léonard De Vinci, invité par François Ier, qui repose dans la chapelle du château.

(Source : <http://loire-chateaux.org/Les-19-Chateaux-De-La-Loire/Chateau-D-Amboise.html>)

Enfin, la Touraine dans son ensemble est réputée pour sa gastronomie et les spécialité de son terroir, avec les vins, la charcuterie, les fromages de chèvres, ou encore ses vergers.

(Source : <http://www.centre-val-de-loire.jedecouvrelafrance.com/d-78.indre-et-loire.html>)

INTÉGRER DES PROJETS ESS À LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

Afin de valoriser l'important tissu de l'économie sociale et solidaire que possède Amboise, il pourrait être intéressant pour la Communauté de Communes du Val d'Amboise d'intégrer des projets ESS à sa pépinière d'entreprises.

UTILISER LA RENOMMÉE DE LA ROCK STAR MICK JAGGER

Mick Jagger, chanteur du groupe des Rolling Stones, possède un château nommé « *château de la fourchette* » à Pocé-sur-Cisse depuis 32 ans. Cette propriété du chanteur occuperait « *une place à part dans son cœur de rocker* ». En effet, étant enfant, ses parents l'emmenaient au camping de l'Ile d'Or à Amboise.

Bien que « *Mick Jagger [se soit] fixé pour règle de vivre ici comme Monsieur-Tout-le-Monde. Sans ostentation. En toute discrétion.* », il semble possible d'utiliser l'image de l'artiste sans pour autant nuire à sa tranquillité.

On peut imaginer par exemple de donner son nom à un équipement culturel.

(Source : <http://www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/n/Contenus/Articles/2012/08/14/Mick-Jagger-et-la-Touraine-la-love-story-continue>)

Tout comme De Vinci, Mick Jagger représente une autre ressource du territoire insuffisamment exploitée. L'idée est de faire passer un message du type « Si Mick Jagger ou De Vinci ont choisi Amboise, pourquoi pas vous ? ».

Amboise

SOURCES

- **Fiche portrait d'Amboise**

- **Sites Internet des différentes collectivités du territoire :**

- **Site Internet de la ville d'Amboise :** <http://www.ville-amboise.fr/>

On y trouve les comptes rendus des conseils municipaux : http://www.ville-amboise.fr/c_21_268_Les_comptes_rendus_des_Conseils_Municipaux.html

Mais aussi les journaux municipaux en ligne (Amboise, la ville & vous) : http://www.ville-amboise.fr/c_26_224_Journaux_municipaux_en_ligne.html

Ou encore les différents guides réalisés par la commune : http://www.ville-amboise.fr/c_103_253_Les_guides_de_la_ville.html

- **Site Internet de la Communauté de Communes du Val d'Amboise :** <http://www.cc-valdamboise.fr>

On y trouve les magazines intercommunaux en lignes (Val d'Amboise Info) : <http://www.cc-valdamboise.fr/publications/?category=1>

- **Site Internet du Pays Loire Touraine :** <http://www.paysloiretouraine.fr>

On y trouve des informations sur le contrat régional de Pays : <http://www.paysloiretouraine.fr/nos-actions/contrat-regional-de-pays/le-contrat-de-3eme-generation>

- **Site Internet du département de l'Indre-et-Loire :** <http://www.cg37.fr>

- **Site Internet de la Région Centre :** <http://www.regioncentre.fr/accueil.html>

- **Documents d'urbanisme :**

- **CUCS d'Amboise :**

http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr/content/download/F3357/F16391/Fversion/F1/Ffile/FCUCS_AMBOISE-2.pdf
http://cosoter-ressources.info/opac/doc_num.php?explnum_id=1607

- **Agenda 21 d'Amboise :**

http://www.ville-amboise.fr/c_87_216_Amboise_ville_durable.html

- **Le PLH de la Communauté de Communes du Val d'Amboise :**

<http://www.cc-valdamboise.fr/wp-content/uploads/PLH%20Val%20Amboise.pdf>

- **Institut de la Statistique et des études économiques (INSEE)**

- Commune d'Amboise :

http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/37/COM/DL_COM37003.pdf

- Unité urbaine d'Amboise 2010 : http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/UU2010/DL_UU201037701.pdf

- Aire urbaine d'Amboise 2010 : http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/AU2010/DL_AU2010018.pdf

- Zone d'emploi d'Amboise 2010 : http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102412.pdf

- Communauté de Communes du Val d'Amboise : <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=epci-243700176>

- Communes de l'unité urbaine 1999 (hors Amboise) :

Nazelles-Négron : <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=COM-37163&codgeo=DEP-37>

Chargé :

<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=COM-37060&codgeo=DEP-37>

Amboise

- **Cartes, fonds de carte et images :**

- **Fond de carte de l'Indre et Loire :** http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Blank_Map_of_Indre-et-Loire_Department_France_with_Communes.svg
- **Carte de l'ancienne zone d'emploi d'Amboise :** http://www.etoile.regioncentre.fr/webdav/site/etoilepro/shared/Upload/ORFE/territoires/cahier_territoire/amboise.pdf
- **Photo du Château Royal d'Amboise :** <http://www.chateau-amboise.com/fr/index.php>
- **Carte de l'occupation des sols :** <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>
- **Carte des sites Natura 2000 et ZNIEFF :** http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/11/nature_region2.map&object=ZNIEFF%20type%20II;ID_SPN;240031220&layer=ZNIEFF%20type%20II#
- **Carte de la CCVA et de la CC2R :** http://www.ville-amboise.fr/c_0_0_Actualite_1737_0_Carte_territoriale_une_pause_vraiment_.html

- **Renseignements sur les espaces naturels et les ZNIEFF / Sites Natura 2000 :**

- **Renseignements ZNIEFF / Natura 2000 :** <http://inpn.mnhn.fr/collTerr/commune>
- **Renseignements espaces naturels :** http://www.ville-amboise.fr/c_81_189_Espaces_naturels.html

- **Renseignements concernant les sports, les loisirs et la culture :**

- **Liste des équipements sportifs d'Amboise :** http://www.ville-amboise.fr/c_56_94_Terrains_de_sport.html
- **Liste des monuments à visiter à Amboise :** http://www.ville-amboise.fr/c_15_56_Les_monuments_a_visiter.html
- **Autres renseignements culturels :** <http://www.culturesducoeur.org/Index.asp?Depart=37>, <http://www.cg37.fr/competences/culture-patrimoine/la-culture/soutenir-la-musique/>, http://www.ville-amboise.fr/c_0_0_Actualite_1682_0_Les_Courants_2012_17_000_festivaliers_.html, http://www.ville-amboise.fr/c_19_84_Jumelages.html et <http://www.lescourants.com>.

- **Labels obtenus par la ville d'Amboise :**

- **Pays d'Art et d'Histoire :** http://www.ville-amboise.fr/c_15_54_Pays_d_Art_et_d_Histoire.html
- **Villes et Villages fleuris :** http://www.villes-et-villages-fleuris.com/la_demarche-30.html
- **Vignobles et découvertes :** <http://www.amboise-valdeloire.com/label-vignobles-et-decouvertes>

- **Rapport d'activités 2011 du CCAS :**

http://www.ville-amboise.fr/f2642_Telechargez_le_rapport_annuel_d_activites_2011_du_C_C_A_S_.pdf

- **Accessibilité de la ville d'Amboise :** http://www.economie-touraine.com/territoires_indre_et_loire/index.aspx

- **Zones d'activités de la CCVA :** <http://www.cc-valdamboise.fr/les-competences/economie/les-sites-dactivites/>

- **Présentation de l'ESS en Région Centre :**

<http://www.cresscentre.org/a/images/Publiobs/pano5bdjuin1206.pdf>

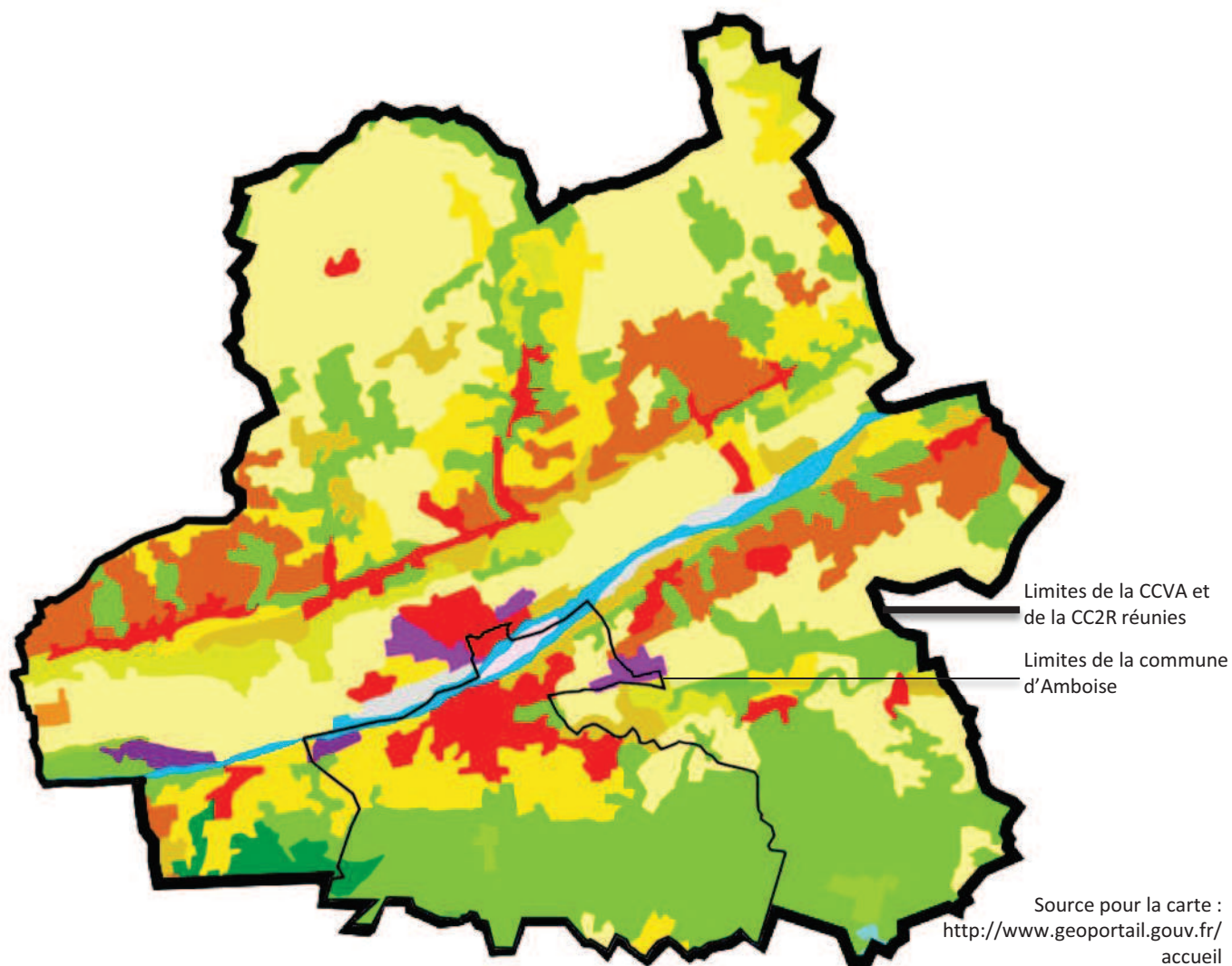
Amboise

INDEX DES SIGLES

AOC	: Appellation d'Origine Contrôlée
ASSAD	: Association d'aide à domicile
CAF	: Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	: Centre Communal d'Action Sociale
CC2R	: Communauté de Communes des Deux Rives
CCVA	: Communauté de Communes du Val d'Amboise
CLSPD	: Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CUCS	: Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DETR	: Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DVG	: Divers Gauche
ESS	: Économie Sociale et Solidaire
GEIDA	: Groupement des entreprises du Val d'Amboise
ha	: hectare
HAD	: Hospitalisation à Domicile
IDIL	: Institut de Développement d'Indre-et-Loire
INSEE	: Institut National de la Statistique et des Études Économiques
MJC	: Maison des Jeunes et de la Culture
NQP	: Nouveau Quartier Prioritaire
PAEJ	: Permanence d'Accueil et d'Ecoute pour les Jeunes
PLH	: Programme Local de l'Habitat
PLU	: Plan Local d'Urbanisme
POS	: Plan d'Occupation des Sols
PS	: Parti Socialiste
PSMV	: Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
TER	: Transport Express Régional
SCOT	: Schéma de cohérence territoriale
SDIS	: Service Départemental d'Incendie et de Secours
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
ZA	: Zone(s) d'Activités
ZAC	: Zone d'Aménagement Concerté
ZNIEFF	: Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZUS	: Zone Urbaine Sensible

Amboise

ANNEXE 1 : occupation du sol de la CCVA et de la CC2R réunies



Source pour la carte :
<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>
(modifiée avec le logiciel GIMP)

Types de surface :	
	Zones urbanisées
	Zones industrielles ou commerciales et
	Mines, décharges et chantiers
	Espaces verts artificialisés, non agricoles
	Terres arables
	Cultures permanentes
	Prairies
	Zones agricoles hétérogènes
	Forêts
	Milieus à végétation arbustive et/ou herbacée
	Eaux continentales

Source pour la légende :
http://www.sevre-nantaise.com/images/observatoire/cartes/ods_legende.jpg

Amboise

ANNEXE 3 : les forces politiques

La commune d'Amboise

Christian GUYON (PS) est le maire d'Amboise depuis 2001.

Il est également conseiller général du Canton d'Amboise depuis 1994 et président du SDIS 37 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) depuis 2012 (Source : http://www.ville-amboise.fr/c__21_62__Conseil_municipal.html).

La majorité municipale d'Amboise est une majorité de coalition. En effet, des membre du Modem ainsi que des « divers droite » étaient présents sur la liste « *ensemble nous ferons plus* » conduite par Christian GUYON pour les élections de 2008.

(Source : <http://amboise2008.canalblog.com/archives/2008/03/10/8208318.html>)



La communauté de communes du Val d'Amboise

Claude COURGEAU (DVG) est le président de la Communauté de communes du Val d'Amboise (CCVA) depuis 2008 et aussi président du Pays Loire Touraine. Le bureau de la CCVA compte 13 vice-présidents dont deux sont des adjoints au maire d'Amboise : Isabelle GAUDRON et Michel GASIOROWSKI¹.



Source pour l'image : http://www.ville-amboise.fr/c__0_0_Actualite_1737__0_Carte_territoriale_une_pause_vraiment_.html

Les communes

Pour le moment, la Communauté de Communes du Val d'Amboise regroupe les neuf communes listées ci-dessous. Mais la fusion avec la Communauté de Communes des Deux Rives (CC2R) a été décidée.

(Source : <http://www.cc-valdamboise.fr/la-communaute/le-territoire/>)

Amboise
Cangey
Chargé
Nazelles-Négron
Neuillé-le-Lierre
Noizay
Pocé-sur-Cisse
Saint-Règle
Souvigny-de-Touraine

Nom de la commune	Nombre d'habitants en 2009 selon l'INSEE	Nom du maire	Etiquette politique	Maire en place depuis
Amboise	12 505	Christian GUYON	PS	2001
Cangey	1 067	Georges RENAUD	/	2001
Chargé	1 134	René CLERQUIN	/	2008
Nazelles-Négron	3 544	Edwige DUBOIS	/	2008
Neuillé-le-Lierre	743	Jean-Pierre SCHUBERT	/	2001
Noizay	1 131	Jean-Pierre VINCENDEAU	/	2008
Pocé-sur-Cisse	1 580	Claude COURGEAU	DVG	1989
Saint-Règle	463	Jean MICHAUX	/	2008
Souvigny-de-Touraine	371	Laurent BOREL	/	2008

ANNEXE 4 : les compétences des échelons

La CCVA possède les compétences suivantes :

- Le développement économique,
- Le tourisme ,
- La « petite enfance »,
- Le logement,
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- La culture,
- L'instruction des autorisations d'urbanisme (sauf pour la ville d'Amboise qui possède son propre service d'urbanisme),
- L'assainissement,
- La collecte et la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Les compétences des communes définies par la loi sont :

- une autonomie de décision et une liberté de conception dans l'élaboration des documents réglementaires d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, PLU ; zones d'aménagement concerté, ZAC), toutefois avec l'obligation de concertation et dans le respect des prescriptions nationales d'urbanisme.
- les maires délivrent les autorisations individuelles d'urbanisme, dont les permis de construire.
- la commune met en œuvre l'action sociale facultative grâce aux centres communaux d'action sociale (gestion des crèches, des foyers de personnes âgées).
- la commune a en charge les écoles préélémentaires et élémentaires (création et implantation, gestion et financement, à l'exception de la rémunération des enseignants).
- la commune crée et entretient des bibliothèques, musées, écoles de musique, salles de spectacle. Elle organise des manifestations culturelles.
- la commune crée et gère des équipements sportifs, elle subventionne des activités sportives, y compris les clubs sportifs professionnels, elle est en charge des aménagements touristiques.
- état civil (enregistrement des naissances, mariages et décès),
- fonctions électorales (organisation des élections...) exercées par les maires au nom de l'État,
- entretien de la voirie communale,
- protection de l'ordre public local par le biais du pouvoir de police du maire.

(Source : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/competences-collectivites-territoriales/quelles-sont-competences-exercees-par-communes.html>)

La ville d'Amboise possède donc les compétences listées ci-dessus auxquelles il faut enlever celles qu'elle a déléguées à la communauté de communes.

Les principaux domaines de compétences du conseil général d'Indre-et-Loire sont : l'action sociale et la santé, les routes et transports, les collèges et l'éducation, le développement économique, le sport et la culture, l'environnement et le cadre de vie.

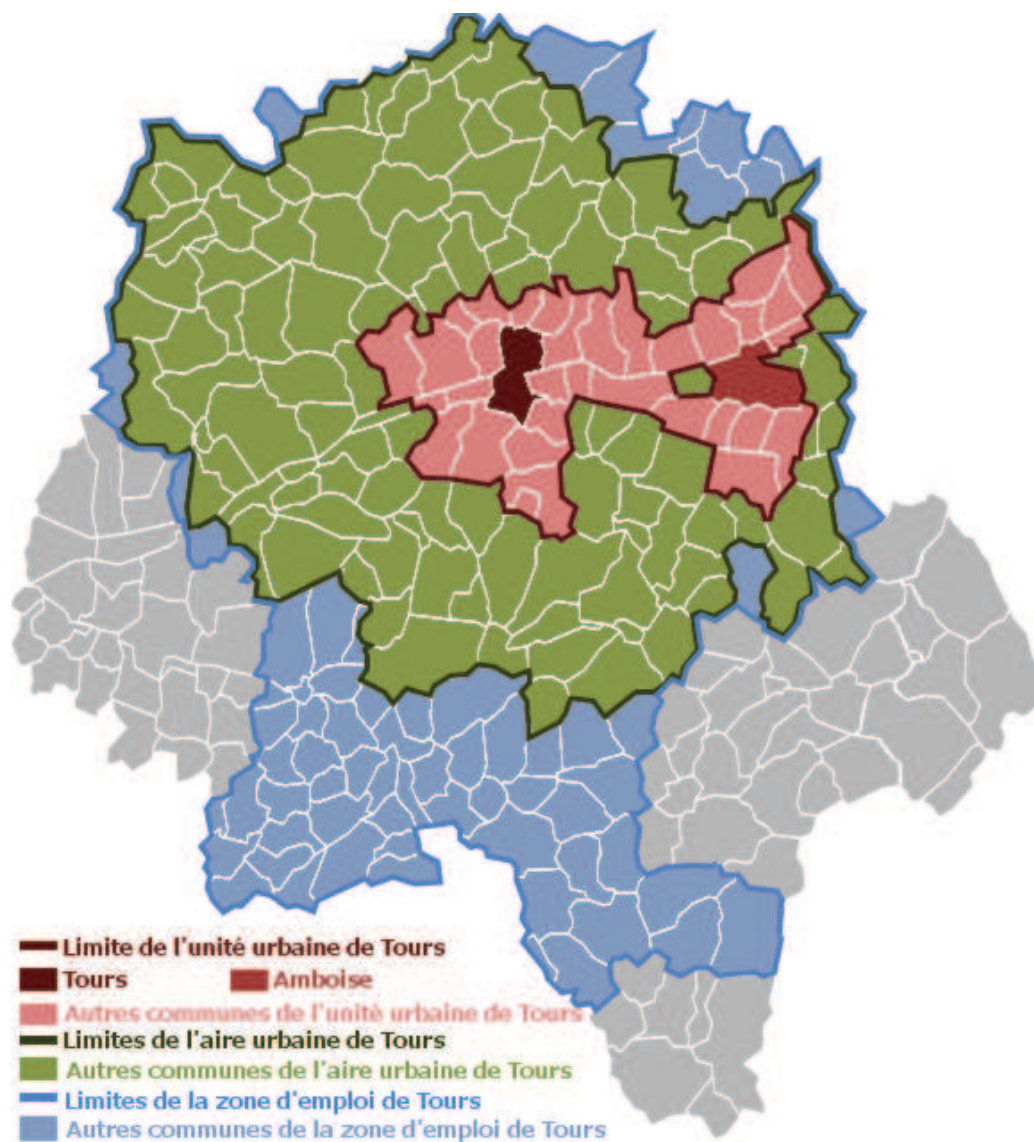
(Source : <http://www.cg37.fr/competences/institution/les-competences/>)

Les principaux domaines de compétences de la région sont : le développement économique, l'aménagement du territoire, les lycées, l'éducation, et la formation professionnelle, protection du patrimoine, développement des ports maritimes et des aérodromes, environnement (Plan Régional pour la Qualité de l'Air et réserves naturelles régionales).

(Source : www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/competences-collectivites-territoriales/quelles-sont-competences-exercees-par-regions.html)

Amboise

ANNEXE 5 : les différents découpages statistiques amboisiens



Amboise et ses différents découpages statistiques

Source pour l'image: http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Blank_Map_of_Indre-et-Loire_Department,_France,_with_Communes.svg
(puis modifiée personnellement à l'aide du logiciel GIMP)

Amboise

ANNEXE 6 : les contrats et documents d'urbanisme

AMBOISE est couverte par différents documents d'urbanisme et stratégiques :

- Un **Plan d'Occupation des Sols** (POS) approuvé en octobre 2000. Depuis septembre 2009, ce POS est mis en révision pour devenir un PLU,
- Un **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur** (PSMV) approuvé en février 2002,

Ces deux premiers documents ne sont pas consultables en ligne mais uniquement au service urbanisme de la mairie (Source : http://www.ville-amboise.fr/c__81_167__Embellir_la_ville.html).

- Un **Programme Local de l'Habitat** (datant de 2007) a été élaboré conjointement entre la Communauté de Communes du Val d'Amboise et celle des Deux Rives. Le diagnostic réalisé pour le PLH montre que le territoire du Val d'Amboise accueille de nombreux retraités franciliens mais doit faire face au départ de ses jeunes vers l'agglomération tourangelle. La population du territoire vieillit. Le PLH préconise donc la création de 1000 logements neufs pour les 6 ans de sa mise en œuvre (dont 200 pour les 2R) (PLH, page 14). Il s'agit de répondre aux besoins spécifiques des retraités venant s'installer sur le territoire mais aussi de pallier le manque de logements pour les jeunes et les publics en difficultés.
- Un **Agenda 21** intitulé « *Amboise, ville durable* » a été adopté en 2011. Il s'articule autour de 4 grands axes : « *Faire d'Amboise un territoire solidaire en privilégiant la concertation et en réduisant les exclusions* » ; « *Contribuer au dynamisme économique et touristique* » ; « *Améliorer le cadre de vie des Amboisiens tout en préservant les ressources naturelles* » ; « *Aménager l'espace et développer une mobilité durable* ».

- Un Schéma de Cohérence Territoriale dénommé **SCOT ABC** pour Amboise, Bléré, Château-Renault, a été approuvé le 25 février 2008. Comme son nom l'indique, son territoire d'application contient la communauté de communes du Val d'Amboise, celle de Bléré Val de Cher, celle du Castelrenaudais, mais aussi celle des Deux Rives. Il organise le développement du territoire pour les années à venir et fixe les grandes orientations du point de vue de l'aménagement du territoire.



Source :

(Source : http://www.courcay.fr/index.php?page=article&id_categorieA=9&id_article=91)

http://www.courcay.fr/index.php?page=article&id_categorieA=9&id_article=91

Au niveau des contrats, Amboise possède :

- Un **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** a été élaboré pour la période 2007-2009 mais il a été reconduit. Il a pour objectif de réduire les écarts entre les quartiers politique de la ville et les autres quartiers de la commune d'Amboise mais aussi de lutter contre les discriminations. Au niveau des actions, il prévoyait de : relier le quartier de la Verrerie au reste de la commune par la construction de logements sociaux ; améliorer le cadre de vie par divers aménagements ; mener des actions de prévention et d'information en direction des jeunes ; favoriser l'insertion professionnelle grâce au développement des services de garde d'enfants et aux contrats aidés.
- Le **Contrat régional du Pays Loire Touraine** (programme d'actions 2012-2017) fixe la stratégie de développement du pays pour les années à venir. Celle-ci s'organise autour de 3 axes : la préservation d'un environnement menacé (ressource en eau, patrimoine naturel et bâti, agriculture durable, ...) ; le développement des services de proximité et de l'emploi ; la valorisation du potentiel touristique d'exception (hébergement, circuits de randonnée, labellisation Pays d'Art et d'histoire). Au niveau des actions, cela se traduit, par exemple, pour le troisième axe : par la promotion du tourisme de nature et de découverte des vallées et de l'oénotourisme ; par la requalification de l'offre d'hôtellerie de plein air existante et le développement des hébergements en chambres d'hôtes et gîtes ruraux ; par la reconnaissance de l'office du tourisme d'Amboise comme coordinateur d'actions de promotion du territoire ; et enfin, par la valorisation du site du château royal d'Amboise.

Amboise

ANNEXE 7 : éléments de fiscalité et budgets

Fiscalité de la commune d'Amboise (données 2011) :

Taux	Taux voté	Taux moyen de la strate
Taxe d'habitation (y compris THLV)	17,79%	15,65%
Foncier bâti	26,17%	22,89%
Foncier non bâti	77,84%	59,39%
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0,00%	0,00%
Cotisation foncière des entreprises	0,00%	0,00%

Source :

<http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php?icom=003&dep=037&type=BPS¶m=3&exercice=2011>

Fiscalité de la communauté de communes du Val d'Amboise (données 2011) :

Taux	Taux voté
Taxe d'habitation	8,84%
Foncier bâti	0,00%
Foncier non bâti	2,58%
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	33,67%
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité additionnelle)	0,00%
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité prof. unique ou de zone)	20,05%
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité des éoliennes)	0,00%

Source : http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau_gfp.php?siren=243700176&dep=037&nomdep=INDRE-ET-LOIRE&icom=003&type=BPS¶m=3&exercice=2011

Budget de la commune d'Amboise (données 2011) :

Chiffres clés	En milliers d'Euros	En euros par habitant	Moyenne de la strate
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	16 024	1 256	1 313
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	14 456	1 133	1 160
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	1 568	123	153
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	4 216	330	473
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	5 097	400	477
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	881	69	4
Capacité d'autofinancement = CAF	2 059	161	201
FONDS DE ROULEMENT	1 654	130	192

Source : <http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php?icom=003&dep=037&type=BPS¶m=0>

Budget de la communauté de communes du Val d'Amboise (données 2011) :

Chiffres clés	En milliers d'Euros	En euros par habitant
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	9 938	434
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	9 666	422
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	272	12
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	6 057	264
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	4 602	201
Capacité d'autofinancement = CAF	1 910	83

Source : http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau_gfp.php?siren=243700176&dep=037&nomdep=INDRE-ET-LOIRE&icom=003&type=BPS¶m=0

Amboise

ANNEXE 8 : les informations manquantes

Les actions menées en faveur du tourisme à Amboise n'ont pas été trouvées puisqu'elles sont menées par l'office de tourisme du Val d'Amboise et qu'elles ne sont pas mentionnées sur leur site Internet.

Certains documents d'urbanisme, comme le POS et le PSMV, n'ont pas pu être consultés puisqu'ils ne sont pas disponibles en ligne mais uniquement consultables aux services de la mairie. Le SCOT ABC n'a pas non plus été trouvé et il n'y a pas de site Internet qui lui est consacré.

Il faudrait également analyser beaucoup plus en détails les coopérations avec le département et avec la région.

Enfin, il pourrait être très intéressant de rencontrer différents acteurs « du terrain » pour connaître leur ressenti.

Fiche portrait

Politiques, stratégies et leviers
de développement local

Châteauroux



Photographie : <http://www.chateauroux-tourisme.fr>

SOMMAIRE

I. Profil général.....	2
II. Priorités affichées en matière de développement.....	5
III. Leviers de développement.....	12
Sources.....	15
Index des sigles.....	17
Annexes.....	18



Source : <http://www.ville-chateauroux.fr>

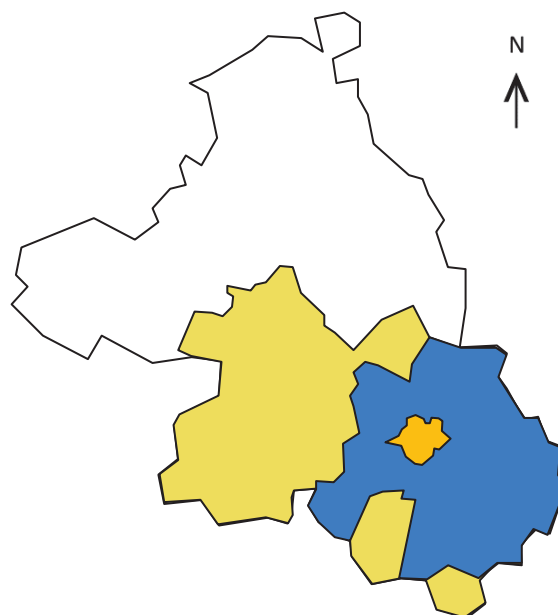
Châteauroux

I. PROFIL GÉNÉRAL

PROFIL SPATIAL

- Châteauroux
- Communauté d'Agglomération Castelroussine
- Pays Castelroussin – Val de l'Indre (SCoT)
- Zone d'emploi

Sources : <http://www.payscastelroussin.com/lepays.html> ;
<http://www.agglo-chateauroux.fr/fr/decouvrir-le-territoire/index.html> ; Fiche portrait, p1



Aire urbaine

Nombre de communes : 45 (Fiche Portrait, p.1)

Superficie du territoire : 1 504 km²

(<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=AU2010-093&codgeo=METRODOM-M>)

Unité urbaine

Nombre de communes : 4 (Fiche Portrait, p.1)

Superficie du territoire : 172,6 km²

(<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=UU2010-36501&codgeo=METRODOM-M>)

Commune de Châteauroux

Superficie du territoire : 25,5 km²

Typologie du territoire : pôle urbain et administratif de la zone d'emploi

(<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=COM-36044&codgeo=DEP-36>)

Communauté d'Agglomération Castelroussine (CAC)

Nombre de communes : 15 (Fiche Portrait, p.1)

Superficie du territoire : 459,9 km²

(<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=EPCI-243600327&codgeo=REG-24>)

Pays Castelroussin – Val de l'Indre (échelle du SCoT)

Nombre de communes : 30

(<http://www.payscastelroussin.com/lepays.html>)

ACCESSIBILITE

En terme d'accessibilité, Châteauroux est relativement bien desservie avec l'autoroute A20 Paris/Toulouse, 3 Routes Nationales reliant à Poitiers, Bourges, Tours et Montluçon, l'aéroport de Déols et enfin la ligne ferroviaire Paris/Orléans/Limoges/Toulouse. (<http://www.payscastelroussin.com/documents-scot/enquetes-scot/projets-scot.html>, Diagnostic territorial, Volume4, p.21)

L'altitude communale varie entre 132 et 164 mètres et la rivière Indre n'enclave pas la commune. Cependant on note la présence d'un Plan de Prévention des risques (PPR) répertoriant un risque en terme de mouvement de terrain et d'inondation

([http://www.indre.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Protection-civile-et-prevention-des-risques/Risques-majeurs/\(language\)/fre-FR](http://www.indre.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Protection-civile-et-prevention-des-risques/Risques-majeurs/(language)/fre-FR), Dossier Départemental des Risques Majeurs dans l'Indre (DDRM de l'Indre)).

OCCUPATION DES SOLS

Le territoire à l'échelle de la CAC se constitue majoritairement d'espaces agricoles et dans un second temps d'espaces boisés (cf. Annexe 1). A l'échelle de la commune on a la présence d'une ZNIEFF de type I et d'une autre de type II ainsi que d'une Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 (<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r94.html> et http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-znieff-en-details-fiches-r377.html?page=rubrique&id_rubrique=377&id_article=1013&masquable=OK).

Châteauroux

PROFIL DEMOGRAPHIQUE

Commune: 46 386 en 2009

Unité urbaine: 64 122 en 2009

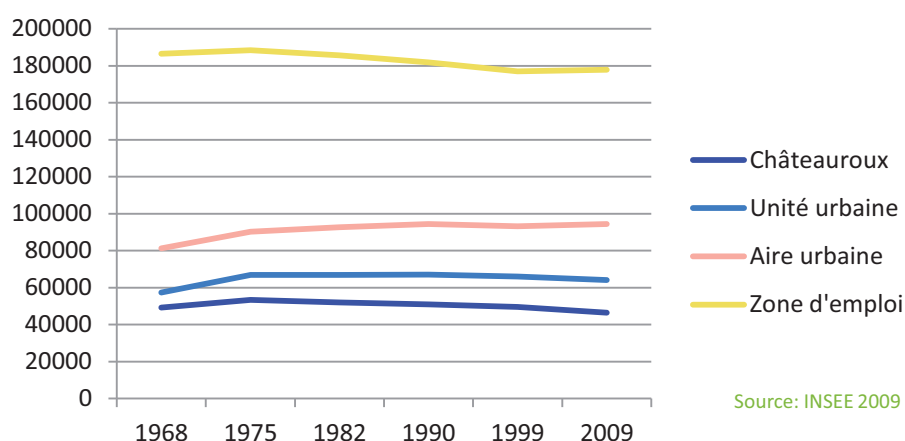
Aire urbaine: 94 315 en 2009

Communauté d'Agglomération Castelloussine (CAC): 73 933 habitants en 2009

Zone d'emploi: 177 854 en 2009

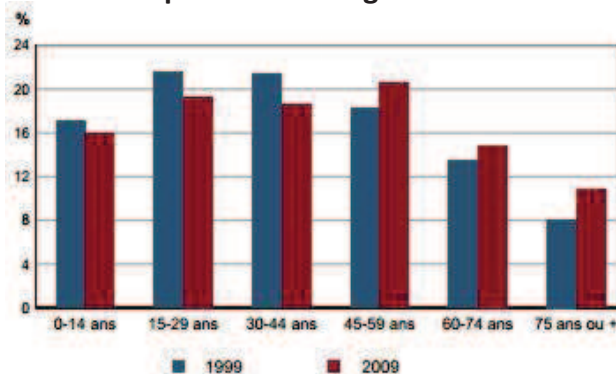
Pays Castelloussin – Val de l'Indre (échelle du SCoT): 92 696 habitants en 1999

Évolution de la population entre 1968 et 2009 pour la commune, l'unité urbaine, l'aire urbaine et la zone d'emploi



La commune de Châteauroux compte 46 386 habitants. La commune et la zone d'emploi sont en perte continue de population depuis 1975. On constate également un recul de la population de l'unité urbaine notamment depuis 1990. L'aire urbaine est quant à elle relativement stable. Ainsi, on voit que globalement Châteauroux et son unité urbaine sont en perte d'attractivité alors que dans le même temps l'aire urbaine attire de plus en plus d'habitants. La population de la zone d'emploi, elle, longtemps en perte de vitesse, recommence à s'accroître depuis 1999.

Evolution de la population de la commune de Châteauroux par tranche d'âge entre 1999 et 2009



La population castelloussine est vieillissante. En effet entre 1999 et 2008 le nombre de personnes de 45 ans et plus a augmenté de 24,1%, celui des retraités de 35,5% quand le nombre de 15-44 ans a baissé avec le départ de 23,3% des 15-29 ans.

Source: http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/36/COM/DL_COM36044.pdf

Châteauroux

PROFIL ECONOMIQUE

Zone d'emploi

Nombre de communes: 182

Superficie du territoire: 5 024,5 km²

Population du territoire: 177 854

Châteauroux forme le pôle urbain et administratif de la zone d'emploi. L'économie castelroussine représente 37,9% des emplois de la zone avec 26 750 sur les 70 557 présents sur le territoire. (http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/36/COM/DL_COM36044.pdf, p.5 ; http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102409.pdf, p.5)

En ce qui concerne le revenu net déclaré moyen, il s'élève à 19 622€ pour Châteauroux contre 22 400€ à l'échelle régionale. (http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/36/COM/DL_COM36044.pdf, p.10)

Le **taux de chômage sur la commune est de 9%** contre 9,4% pour la Région Centre. (http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102409.pdf, p.8 ; http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/REG/DL_REG24.pdf, p.8)

La zone d'emploi de Châteauroux est attractive, avec **8 970 entrants et 5 110 sortants en 2007**. Les actifs sortants se rendent principalement à Issoudun et à Argenton-sur-Creuse et en Ile-de-France. Les entrants viennent en majorité d'Argenton-sur-Creuse, d'Issoudun et de La Châtre. Les relations avec les grandes villes régionales sont faibles puisque seulement 200 personnes se rendent à Bourges et autant viennent y travailler. (Fiche portrait, p.3)

Six zones d'activités sont présentes sur le territoire de Châteauroux: Zone Industrielle LE BUXERIOUX (148,25ha) la plus grosse ZA du territoire communal, Zone Activité LES CHEVALIERS (22,99ha), Zone d'activité LES INGRAINS (7,24ha), Zone d'Activité LES FADEAUX (35,21ha), Zone d'Activité SEITA (3,49ha). (<http://www.simplanter.fr/zones-activites/recherche/>)

Sur le territoire communal castelroussin, **l'économie est de type productive et résidentielle**. Elle se base à 41,7% sur les commerces, transports et services divers et à 39,4% sur l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. L'industrie est à 14,3%, avec net recul de 3,5 points sur la dernière décennie (http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/36/COM/DL_COM36044.pdf, p.6).

La zone d'emploi compte sur son territoire le pôle d'excellence régional Aérocentre qui concerne le secteur de l'aéronautique regroupant 50 entreprises, ainsi qu'un site universitaire qui malgré un nombre d'étudiants qui diminue, se développe et se diversifie de plus en plus (ouverture de deux écoles d'ingénieur par apprentissage en 2012 en plus des filières universitaires et professionnelles existantes). (Fiche Portrait de Châteauroux, p.7 et 17)



http://www.regioncentre.fr/files/livre/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Chateauroux-bd.pdf

Châteauroux

II. PRIORITES AFFICHEES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

La commune de Châteauroux connaît un vieillissement démographique et une économie qui subit également la crise. En conséquence, la municipalité s'est fixé comme priorités l'attraction de la population et le développement économique.

L'ATTRACTION DE LA POPULATION

La municipalité montre clairement son envie de rendre le territoire castelroussin plus attractif pour pallier son vieillissement démographique. Ainsi, on retrouve cette préoccupation dans les journaux communaux, dans les discours politiques (édito et tribune politique) et dans les projets mis en place.

DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS ET DES QUARTIERS

Pour répondre à cette problématique, la commune fait de **nombreux efforts pour rénover et moderniser son offre d'équipements** (cf. Annexe 3) que ce soit au niveau culturel ou des services. Ainsi, notamment grâce au **PNRU**, les investissements dans la redynamisation de la commune ont bondi de près de 20% depuis 2001, s'élevant à 25 746 543€ en 2008. Avec l'arrêt du PNRU en 2009, ces investissements ont chuté à 12,7M€ (investissement de la commune). Globalement l'aménagement urbain occupe une grande place dans le budget communal avec près de 40% des investissements en 2009 soit 4 836 765 €. (source: http://www.ville-chateauroux.fr/uploads/media/CPT_N_48.indd_02.pdf, p.9)

Cette revitalisation urbaine mise en place de la politique de la ville a notamment permis de cibler neuf quartiers prioritaires (trois ZUS et six NQP) et d'investir massivement dans la redynamisation de ces secteurs urbains. Ainsi, sur environ 87 418 000€ de budget pour le projet de rénovation urbaine, c'est 28% soit 24 477 162 € provenant de l'ANRU. La ville de Châteauroux a été la première à finir son plan de politique de la ville (2009) en faisant ainsi un précurseur en la matière et une zone expérimentale en France. (source: <http://www.villesaukarre.org/upload/131/piecejointepCzoN.pdf>, p.16)

EQUIPEMENTS ET EVENEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

L'ensemble de ces **investissements** ont permis de voir sortir de terre des **équipements** comme la MACH 36 (salle multi-activités), le complexe sportif de Saint-Denis ou encore la patinoire. Concernant le fonctionnement de la CAC, une station d'épuration communautaire a également vu le jour. La commune continue sur sa lancée en prévoyant de faire un gros projet d'équipement sportif, en l'occurrence le Stade aquatique de la Margotière et le réaménagement de la gare. (<http://leblog.ville-chateauroux.fr/realisations.html>)

En parallèle de ceci de **nombreux événements sportifs et culturels** (cf. Annexe 3) sont organisés, comme un salon annuel de la pêche (le plus grand de France avec près de 6 000m² le temps d'un week-end), le 19^{ème} Festival BD-Disques, la 22^{ème} édition de Multirhythmes (musique, cinéma et repas convivial) ou encore le festival de danse Darc (danse, art, rythme, culture) avec son stage international rassemblant des danseurs de tous âges et de toutes nationalité pendant deux semaines au mois d'août. (http://www.ville-chateauroux.fr/uploads/media/CPT_N_48.indd_02.pdf, p.7, 25 ; http://www.ville-chateauroux.fr/uploads/media/CPT_N_02.pdf, p.6)

Le club de football "La Berrichonne" de Châteauroux qui évolue en Ligue 2 offre une visibilité au niveau national de la commune. Cette structure est importante pour la ville. (http://www.ville-chateauroux.fr/uploads/media/CPT_N_48.indd_02.pdf, p.22 et <http://www.berrichonne.net/joo/>)

Châteauroux

ACTIONS SOCIALES ET SERVICES AUX PERSONNES

Concernant les services aux personnes, la commune fait de **nombreux efforts pour les enfants et les personnes âgées**. Elle a notamment développé depuis 2001 le Centre de loisirs de Touvent permettant l'accueil des enfants de 3 ans et demi à 16 ans, dont la fréquentation a augmenté. La commune dispose également d'un Relais Assistante Maternelle. Cette offre de service est un point fort pour attirer les jeunes ménages ayant besoin d'un moyen de garde. Pour ce qui est des personnes âgées, des manifestations sont organisées autour du 3^{ème} âge et les services des hôpitaux ont été développés notamment par l'agrandissement d'une aile de l'hôpital de la commune. (http://www.ville-chateauroux.fr/uploads/media/BD-CPT_N__02.pdf, p.28, 10 et http://www.ville-chateauroux.fr/uploads/media/CPT_N_48.indd_02.pdf, p.13)

Le **Centre Communal d'Action Sociale** (CCAS) de Châteauroux est un établissement public communal qui a pour mission d'impulser et de coordonner la politique d'action sociale de la ville. Le CCAS s'est doté de compétences très larges : gestion du foyer des jeunes travailleurs, des établissements pour personnes âgées (foyers logements, Maison Relais, maison de retraite) et également de l'aire d'accueil des gens du voyage. La ville favorise ainsi l'inclusion sociale. L'une des actions innovantes dans laquelle le CCAS s'est impliqué est la création de **l'Université du Citoyen**. L'objectif est de former les habitants à la prise de parole en public dans le but de les intégrer aux débats concernant l'action publique aux côtés des décideurs et des professionnels (source: <http://www.ville-chateauroux.fr/fr/vie-quotidienne/social-sante-handicap/le-centre-communal-daction-sociale/index.html>).

La commune a mis en place un **atelier santé** par l'intermédiaire de son service de santé publique en collaboration avec la direction départementale des affaires sanitaires et sociales et la préfecture. Ce dispositif a pour objectif de soutenir des actions spécifiques de prévention et de promotion de la santé telles que coordonner des actions santé sur un territoire en partenariat avec les professionnels et les habitants, lutter contre les inégalités sociales et territoriales en termes de santé ou élaborer des Programmes Locaux de Santé publique (P.L.S.) à partir de l'analyse des besoins. (<http://www.ville-chateauroux.fr/fr/vie-quotidienne/social-sante-handicap/la-sante-publique/index.html>)

Pour le troisième âge, le CCAS a un office des personnes à la retraite et des établissements pour personnes âgées. En complément, il y a une association qui s'appelle **« l'association 55 et plus »** qui cherche à lutter contre l'isolement des personnes âgées en proposant différentes activités. Enfin, Châteauroux a créé une **fiche navette** pour les personnes de plus de 70 ans. L'objectif de ce document est de noter l'ensemble des informations de santé concernant ces personnes (médecin traitant, problèmes, allergies...). (<http://www.ville-chateauroux.fr/fr/vie-quotidienne/social-sante-handicap/le-centre-communal-daction-sociale/index.html>)

Au niveau des transports, une des grandes spécificités de Châteauroux et de son agglomération est son **réseau de bus gratuit**. Il s'agit du plus grand réseau de bus urbain gratuit de France. L'objectif est multiple : permettre le déplacement pour tous, faciliter les trajets pendulaires et les échanges entre personnes, et enfin améliorer la faculté de déplacement lors d'événements. Le réseau est formé par 15 lignes qui couvrent l'intégralité de la communauté de communes. Grâce à cette gratuité, le réseau de bus a augmenté sa fréquentation de 154,16% entre 2001 et 2007.

Toujours dans les transports, la CAC propose du transport à la demande, du transport handibus et surtout un service dénommé **« FLEXO »** qui correspond à un service souple de transport collectif à la demande après 20h. (<http://www.agglo-chateauroux.fr/fr/vivre/transport-circulation/index.html>)

Châteauroux

POLITIQUE DE LA VILLE

Des travaux d'**amélioration** ont été fait dans les différents **quartiers** (cf. Annexe 3). Ils sont relativement marqués dans les quartiers Beaulieu et Vaugirard. Dans le premier, de nombreuses initiatives sont développées comme un journal de quartier « le P'tit Beaulieu » (fait par et pour les habitants), de nombreuses initiatives, sorties et fêtes de quartier. Pour le quartier Vaugirard, la commune, en partenariat avec la CAF, les bailleurs sociaux et le Conseil Général de l'Indre, a fait des efforts importants ces dernières années afin d'améliorer son attractivité. Ceci s'est traduit par la restructuration de la maison de quartier, la mise en place d'une maison de l'enfance regroupant différents services et associations en charge de la petite enfance et l'installation d'une agence locale d'un bailleur sur le quartier. A noter également, les nombreux programmes de construction sur le secteur qui permettent d'intégrer dans le tissu urbain ce quartier excentré. (<http://sig.ville.gouv.fr/documents/cucs/CS2401.doc>, p.11-13)

IMPLICATION CITOYENNE

Châteauroux possède une particularité pour une ville de cette taille: les **Conseils de Grands Quartiers**. La commune est ainsi divisée en sept secteurs à la tête desquels on a un groupement de personnes constitué d'habitants, de représentants d'associations et d'élus. L'idée est d'améliorer la vie des quartiers en « responsabilisant » les habitants sur la vie de leur secteur (source: <http://www.ville-chateauroux.fr/fr/vie-quotidienne/conseils-de-quartiers/index.html>).

Enfin, la ville possède trois **jumelages** qu'elle entretient chaque année par des voyages, des expositions en Allemagne (Gütersloh) et en Pologne (Olsztyn). Elle est également jumelée avec Bittou (Burkina Faso) pour laquelle elle apporte une aide à la réalisation de projets tels que l'aménagement de culture de riz par exemple (source: <http://www.ville-chateauroux.fr/fr/mieux-connaître-chateauroux/relations-internationales/index.html>).

Châteauroux

DOCUMENTS D'URBANISME

Toujours dans ce sens **le Pays, le SCoT et le PLH** (cf. Annexe 4) prévoient des politiques globales dont le but est d'inverser la tendance démographique et d'améliorer l'attractivité économique (cf. Annexe 3). Pour cela, ils s'appuient sur la mise en valeur du cadre de vie exceptionnel et la création d'une offre de logement adaptée à la demande. Le principe du SCoT illustre parfaitement ce désir de mise en valeur d'un environnement adéquate à l'épanouissement humain et économique : **« promouvoir notre qualité de vie comme facteur d'attractivité territoriale »**

(http://www.payscastelroussin.com/images/stories/SCOT/rapport_presentation/rapport_de_presentation_10_01_2011.pdf, p.3)

POLITIQUE FONCIERE

Concernant sa politique foncière, la commune cherche à **développer ses zones d'habitat** pour pouvoir accueillir de nouveaux ménages (cf. Annexe 3).

Dans le Plan Local d'Urbanisme il est prévu de nouvelles zones à urbaniser

Nom de la zone	Emplacement géographique	Superficie	Vocation
Bitray	Nord-Ouest	10,6ha	Habitat individuel et collectif (150 logements) avec une centralité mixte.
Chevaliers	Sud	3,6ha	Au Nord extension de l'hôpital et au Sud accueil mixte (habitat (30 logements)/commerce/équipements)
Craquelin	Sud de la RD920	-	Activité artisanale
Margotière	Sud (limite communale)	18,6ha	Logement pavillonnaire peu dense (130 logements)
Avenue Patureau Francoeur	Sud	2,86ha	Extension du Centre de Formation des Apprentis
Secteur des Grouailles	Sud	114,6ha	Nouveau quartier de ville (logements, activités, équipements,...)

Source: http://www.ville-chateauroux.fr/fileadmin/user_upload/pdf_ameliorer_votre_cadre_de_vie/PLU_orientations_2_2010.pdf

Châteauroux

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le développement économique (cf. Annexe 3) est la seconde priorité affichée par la municipalité. En effet, l'économie castelroussine, dont le **premier employeur** est l'**industrie**, subit elle aussi la crise. Il est donc primordial de revitaliser l'économie locale. (Fiche portrait, p.13 et 14)

TRANSITION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERTIAIRE

Sur le territoire communal castelroussin, l'**économie** est de type **industriel et présentiel**. L'industrie a beau toujours être le premier secteur d'emploi, elle est malgré tout en perte de vitesse, passant de 13 860 emplois en 1993 à 9 622 en 2009. A l'inverse, le **secteur tertiaire** (logistique, transport, administration, santé, social...) se développe de plus en plus avec une **augmentation** en 2009 sur la zone d'emploi d'environ 38% par rapport à une base de 5 439 emplois en 1993. L'exemple type de la transition qui est en train de s'opérer depuis les années 80-90 sur le territoire municipal est le cas du Centre Colbert. Une ancienne manufacture de tabac qui a été réhabilitée en pôle de service et qui accueille près de 1 000 emplois depuis 2006. (Fiche portrait, p.13 et 14)

La constitution des 16 zones d'activités sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Castelroussine est également là pour rappeler le fort développement du secteur tertiaire. En effet, elles regroupent de nombreuses entreprises, des agences immobilières, des bureaux d'études environnement, des cabinets de comptabilité ou encore des entreprises de production. (<http://www.agglo-chateauroux.fr/fr/simplanter/les-zones-dactivites/index.html>)

AIDE A LA CREATION ET L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES

L'agglomération a le plus **faible taux de création** de la Région Centre, **mais** paradoxalement la **survie** à trois ans est plus **élevée** (75% contre 68% à l'échelle régionale). (source: BASSET L., 2012, *Sous la direction de*: Christophe DEMAZIERE, Professeur des Universités en Aménagement-Urbanisme, *Quelle stratégie de développement pour les villes moyennes? Etude de cas de Châteauroux*, Polytech Tours, Tours, p.28)

L'agglomération possède également une Agence de Développement Economique, une CCI, Indre Initiative (réseau d' départemental) qui a notamment permis d'aider 17 000 entreprises dans l'Indre et d'autres organismes. Le tout lui permet d'offrir des structures d'accueil et d'aide à l'implantation et au développement des entreprises sur son territoire. (<http://www.agglo-chateauroux.fr/fr/simplanter/index.html>)

Pour l'aide à l'implantation des entreprises, la commune possède un **réseau de partenaires fort**, comme une Agence de Développement Economique qui notamment par le biais de Réseau 36 (réseau départemental des pépinières d'entreprises) sont relativement dynamique. De plus l'intercommunalité par sa compétence Développement Economique, a sa propre pépinière nommée « Pépinière & Hôtel d'Entreprises ». Celle-ci a permis l'installation et le développement d'entreprises comme ADAVIM ou Agenda Expertises. L'ensemble de ce réseau a aussi aidé à la naissance de trois entreprises : AbProd (Agence de Conseil en communication), Totem Protection (surveillance et gardiennage) et Bureau d'études DB (Maîtrise d'œuvre en réseaux et assainissement). (<http://www.agglo-chateauroux.fr/fr/simplanter/index.html>)

Châteauroux

PROJET PHARE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le projet sino-français porté par la Communauté d'Agglomération (cf. Annexe 3), aussi appelé **Parc d'activité économique d'exception**, fera au total 508 ha et formera un des plus grand de France. Autre point innovant, cette zone sera certifiée Haute Qualité Environnementale. A terme, il doit présenter un pôle central de services dédiés aux entreprises et salariés sur 14 ha dont 9 destinés aux écotechnologies. Elle comptera aussi des activités tertiaires sur 77 ha, de production et/ou de l'énergie sur 42 ha, de l'industrie sur 49 ha, et enfin un dernier secteur de logistique sur 104 ha.

Dans ce cadre là, des aménagements spécifiques vont être faits. Ainsi on aura une plateforme multimodale qui sera raccordée à la ligne Paris-Toulouse, la fibre optique et le Très Haut Débit, une obligation de respect des normes énergétiques, la mise en œuvre d'une écologie industrielle et d'un système de services mutualisés pour les déchets, une station d'épuration neuve de 170 000 équivalent habitants avec une convention de rejet avec les entreprises, une gestion écologique des eaux pluviales, deux réseaux d'adduction d'eau potable et un déplacement des salariés facilités et durable (bus gratuit, voies douces et Plan de Déplacement des Entreprises).

Ce projet devrait à priori se réaliser puisque la première signature pour la première vente de terrain avec cette société chinoise date du 31 Juillet 2012 (source <http://www.puissance2d.fr/L-agglo-de-Chateauroux-vise-le> et <http://www.agglo-chateauroux.fr/fr/zoom-sur-les-projets/zone-dactivites-ozans/index.html> et <http://www.puissance2d.fr/L-agglo-de-Chateauroux-Indre-signe>).

Projet de Parc d'activité économique d'exception d'Ozans



Source: <http://www.puissance2d.fr/L-agglo-de-Chateauroux-vise-le>

Au final, on voit que l'accent est mis sur le développement économique principalement à l'échelle de la CAC mais également dans une moindre mesure sur le territoire communal. Ceci est notamment illustré par le Parc d'Activités d'Ozans qui figurera parmi les plus grandes zones d'activités de France.

Châteauroux

AMELIORER LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE

Plusieurs entreprises du **secteur métallurgie** sur la zone d'emplois de Châteauroux font partie du **réseau « Pôle Industriel Cœur de France »**. Cette association a pour but d'améliorer la compétitivité économique du territoire pour le maintien des emplois, développer la créativité et l'innovation pour se maintenir sur les marchés. Elle participe aussi à **l'Association de Formation Professionnelle de l'Industrie Centre Val de Loire** qui propose des dispositifs à destination des entreprises pour la formation continue ou les contrats de professionnalisation. (Fiche portrait, p.17)

FAVORISER LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET LA CONNAISSANCE

L'autre secteur qui connaît un **fort développement** depuis le début des années 90 est le **secteur de la recherche, de l'innovation et de la connaissance**. Pour cela elle développe progressivement une offre universitaire. Ainsi, elle présente deux UFR (antenne universitaire d'Orléans), un IUT avec des DUT (Bac+2) et Licences Professionnelles (Bac+3), des lycées allant jusqu'au BTS (Bac+2) et depuis 2012 l'ouverture de deux écoles d'ingénieur par apprentissage (antenne de HEI Lille et de Polytech Orléans). La Chambre de Commerce et d'Industrie dispense elle aussi des formations. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat possède un Centre de Formation des Apprentis. Enfin, il existe aussi un Centre de Formation Agricole. En ce qui concerne les logements étudiants, de nouveaux ont été aménagés en 2009 dans l'ancienne caserne des pompiers. L'ensemble de ce corps de formation présente un intérêt réciproque pour les entreprises du territoire. L'ensemble de ces formations vient compléter le panel d'entreprises de recherche et d'innovation présentes sur la zone d'emploi avec notamment le **Pôle d'Excellence Régional Aérocentre** situé à Déols. Il s'agit d'une association loi 1901 qui regroupe un ensemble de 50 entreprises dans et hors département exerçant dans l'aéronautique, principalement dans l'équipement. (BASSET L., 2012, *Sous la direction de*: Christophe DEMAZIERE, Professeur des Universités en Aménagement-Urbanisme, *Quelle stratégie de développement pour les villes moyennes? Etude de cas de Châteauroux*, Polytech Tours, Tours, p.28)

Châteauroux

III. LES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

LES LEVIERS IDENTIFIES ET MOBILISES

ATTRACTIVITE DU CENTRE-VILLE

Notamment permises par le PNRU et la politique de la ville mise en place par la Communauté d'Agglomération Castelroussine (cf. Annexe 3) durant les années 2000, la **revitalisation et la modernisation** de la commune sont à **poursuivre** pour développer ses aménagements urbains et augmenter son attractivité et sa capacité à fixer des populations jeunes. Les équipements doivent également continuer à être développés avec par exemple le projet en cours du **stade aquatique de la Margotière**. Au niveau culturel et sportif, la commune avec la CAC travaille depuis déjà de nombreuses années au développement de ce levier qui participe au rayonnement de la commune au niveau national voire international.

L'ATTRACTION ET LE MAINTIEN DES ACTIVITES ECONOMIQUES

En termes de développement économique le territoire de l'Agglomération (cf. Annexe 3) présente une **communication relativement bonne**, notamment grâce à un **nombre limité d'acteurs**. On a également des réseaux globalement bien constitués. En effet à défaut d'avoir des pôles de compétitivité, le territoire a constitué des regroupements d'entreprises qui ont assez bien fonctionné (exemple de Aérocentre). Enfin, on note la mise en place de projets ambitieux comme le Parc d'Activités d'Ozans.

De façon globale, l'économie locale opère une transition vers une diversification de son économie. Malgré cela on constate un **tissu économique** relativement **sain** sur la zone d'emploi et un **faible taux de chômage** comparé au reste de la Région. (Source: BASSET L., 2012, *Sous la direction de*: Christophe DEMAZIERE, Professeur des Universités en Aménagement-Urbanisme, *Quelle stratégie de développement pour les villes moyennes? Etude de cas de Châteauroux*, Polytech Tours, Tours, p. 39)

L'arrivée des **écoles d'ingénieur** va permettre de **booster la recherche et le développement** et pourrait permettre de développer une économie compétitive et attractive. Cette orientation est reprise à l'échelle régionale qui s'appuie fortement sur ce point pour dynamiser son économie. (Source: BASSET L., 2012, *Sous la direction de*: Christophe DEMAZIERE, Professeur des Universités en Aménagement-Urbanisme, *Quelle stratégie de développement pour les villes moyennes? Etude de cas de Châteauroux*, Polytech Tours, Tours, p. 49)

LES FORMATIONS

La commune de Châteauroux a depuis environ deux décennies lancé une **politique de développement de l'enseignement supérieur** et des formations sur son territoire. Ainsi, elle dispose d'un panel intéressant allant jusqu'à Bac+3, que ce soit dans la filière professionnelle comme dans la filière universitaire. Elle continue à développer son offre avec l'ouverture de deux formations d'ingénieur par apprentissage en 2012. Ceci répond notamment à une demande au niveau des entreprises locales qui connaissent des difficultés à attirer les cadres.

Châteauroux

L'ACTION SOCIALE ET LA SANTE

Ce levier a lui aussi été relativement bien identifié. La présence et l'activité du CCAS n'y est pas étrangère. En effet, de **nombreuses actions** notamment à destination des personnes âgées, ont été mis en place avec « l'association des 55 ans et plus » pour aider les néo-retraités dans leurs activités quotidiennes, la fiche (ensemble des renseignements médicaux concernant les personnes du 4^{ème} âge) ou encore l'atelier santé. Concernant les quartiers et les populations en difficultés, le **PNRU** montre une grande implication de la population dans l'aide et le développement de l'action social (un tiers des habitants de Châteauroux vit dans un quartier politique de la ville). Enfin, on le voit aussi dans la diversification de l'offre de santé.

LES LEVIES IDENTIFIES ET POUVANT ETRE MIEUX MOBILISES

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Ce levier a été identifié dans le PLU et mis en place notamment par le biais d'un **office de tourisme communautaire** (cf. Annexe 3). Cependant un bémol est à émettre car l'offre touristique est relativement limitée sur le territoire castelroussin. De plus, la présence du Parc Naturel Régional de la Brenne, qui représente un potentiel touristique intéressant, est trop éloigné de Châteauroux pour permettre l'accueil de touristes de manière durable, il s'agit plus d'un lieu de passage. Hors son patrimoine historique et notamment naturel est fortement valorisable et montre un réel potentiel de développement de cette activité. En conséquence, il est un atout à valoriser plus fortement.

DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'Agglomération cherche à **développer son économie** et à la renforcer quand dans le même temps la commune cherche à **développer son offre de formation** (cf. Annexe 3). En effet, une carence dans ces deux domaines est connue et reconnue. Cependant, pour permettre un développement cohérent il serait intéressant de mettre en lien le développement économique local (échelle de la CAC) et celui des formations (échelle de la commune). Hors, un manque de communication entre ces deux structures est flagrant. Le territoire castelroussin doit donc faire des progrès sur ce point. Ainsi, le territoire peut développer une offre cohérente grâce à une concertation entre le monde économique (compétence de l'agglomération) le monde de l'enseignement et des formations (thématique traitée par la commune).

Enfin, devant le besoin en personnel qualifié et en cadre notamment, la formation supérieure va être encore plus développée sur le territoire. Ainsi, dans la lignée de la politique sur l'enseignement supérieur, il est annoncé la mise en place d'un plan de développement des études supérieures (Source: BASSET L., 2012, *Sous la direction de*: Christophe DEMAZIERE, Professeur des Universités en Aménagement-Urbanisme, *Quelle stratégie de développement pour les villes moyennes? Etude de cas de Châteauroux*, Polytech Tours, Tours, p. 49).

Châteauroux

LES LEVIERS POTENTIELS

POLITIQUE FISCALE

La politique fiscale est un levier non évoqué à l'échelle communale. Ainsi, malgré de gros efforts pour développer de nouvelles zones d'habitat (cf. Politique foncière, p.8), la commune conserve des taux relativement élevés par rapport à la moyenne de la strate avec par exemple une taxe d'habitation à 19,15% contre 17,95%. Ceci n'est donc clairement pas en faveur de l'installation de nouveaux ménages.

(source: <http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php?icom=044&dep=036&type=BPS¶m=3&exercice=2011>)

DOCUMENT STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La stratégie de développement économique actuelle de l'Agglomération de Châteauroux rencontre quelques limites (cf. Annexe 3). Il pourrait être intéressant de [réaliser un document stratégique global](#) à l'échelle de l'agglomération de manière à formaliser un désir de développement et de fixer des orientations, un peu comme c'est le cas pour le Parc d'activité d'Ozans.

Il serait aussi intéressant de proposer un ou plusieurs organismes et outils de [prospective territoriale de porteurs de projets](#) en lien avec la pépinière d'entreprises et des différents partenaires de développement économique du territoire (comme Réseau36 par exemple). En effet, l'agglomération castelroussine est trop souvent tributaire de projets de développement provenant de l'extérieur de son territoire alors qu'elle pourrait chercher elle-même des porteurs de projets intéressés pour venir s'installer et/ou créer des projets en lien avec le territoire et les activités locales.

Enfin, la politique foncière de l'Agglomération n'est pas non plus en faveur de l'implantation de nouvelles entreprises et participe à la concurrence territoriale avec sa périphérie. (Source: BASSET L., 2012, *Sous la direction de: Christophe DEMAZIERE, Professeur des Universités en Aménagement-Urbanisme, Quelle stratégie de développement pour les villes moyennes? Etude de cas de Châteauroux*, Polytech Tours, Tours, p. 49)

L'AGRICULTURE

Le levier agricole est occulté malgré un [fort potentiel agricole](#) en terme de surface exploitable à l'échelle de l'Agglomération. Le nombre de personnes travaillant dans le domaine est relativement réduit, dû au caractère céréalier. De fait, il serait intéressant d'explorer les domaines de l'agriculture bio et de la filière bois qui peuvent présenter un potentiel intéressant. Ce serait un moyen de mettre en valeur le territoire de la CAC et de valoriser un domaine a priori peu exploité. De plus, on observe peu de communication sur ce domaine que ce soit à l'échelle communale ou intercommunale. Pourtant, de nombreux domaines sont abordés dans les magazines municipaux et intercommunaux, mais l'agriculture n'en fait pas partie. (http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Chateauroux-bd.pdf, Atelier 3)

Châteauroux

SOURCES

BASSET L., 2012, ***Sous la direction de*** : Christophe DEMAZIERE, Professeur des Universités en Aménagement-Urbanisme, *Quelle stratégie de développement pour les villes moyennes? Etude de cas de Châteauroux*, Polytech Tours, Tours.

Blog du Maire: <http://leblog.ville-chateauroux.fr/>

Chambre de Commerce et d'Industrie: <http://www.indre.cci.fr/implanter/zi/>

Châteauroux

- Site internet de la commune de Châteauroux: <http://www.ville-chateauroux.fr/en/index.html>
- Site internet de la Communauté d'Agglomération Castelroussine: <http://www.agglo-chateauroux.fr/>
- Comptes-rendus des conseils municipaux: <http://www.ville-chateauroux.fr/en/services-en-ligne/comptes-rendus-du-conseil-municipal/index.html>
- Journal de la commune: <http://www.ville-chateauroux.fr/fr/lire-le-magazine-municipal-chateauroux-pour-tous/index.html>
- Budget 2013: <http://www.ville-chateauroux.fr/fr/services-en-ligne/budget-vote-de-la-ville/index.html>
- Budget: http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/RComm_gfp.php?icom=044&dep=036&type=BPS¶m=0
- Office de Tourisme communautaire: <http://www.chateauroux-tourisme.fr/>

Documents d'urbanisme

- Agenda 21 :
 - Intercommunal: <http://www.agglo-chateauroux.fr/index.php?id=405>
 - Communal: <http://www.ville-chateauroux.fr/fr/vie-quotidienne/environnement-developpement-durable/lagenda-21-de-la-ville/index.html>
- Contrat Pays: <http://www.agglo-chateauroux.fr/fr/la-cac-mode-demploi/le-contrat-regional-dagglomeration-et-de-pays-castelroussin/index.html>
- PLH : <http://www.agglo-chateauroux.fr/fr/la-cac-mode-demploi/les-services-communautaires/direction-du-developpement-solidaire-et-de-lattractivite-du-territoire/logement-et-habitat/plh/index.html>

Fiche portrait de Châteauroux - Ville au carré

Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE)

- Commune de Châteauroux
http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/36/COM/DL_COM36044.pdf
- Unité Urbaine de Châteauroux
http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/UU2010/DL_UU201036501.pdf
- Aire Urbaine de Châteauroux
http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/AU2010/DL_AU2010093.pdf
- Communauté d'Agglomération de Châteauroux
http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/EPCI/DL_EPCI243600327.pdf
- Zone d'Emploi de Châteauroux:
http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102409.pdf

Châteauroux

Synthèse du forum territorial participatif à Châteauroux le 07 février 2011

[http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese et Regard Forum territorial Chateauroux-bd.pdf](http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese%20et%20Regard%20Forum%20territorial%20Chateauroux-bd.pdf)

Zones d'activités

- Guide des Zones d'Activités http://www.agglo-chateauroux.fr/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/user_upload/pdf/guide_eco_cac36_2009_web38.pdf&t=1361216304&hash=13a0127d30727b577be81b6789e2bf9d
- Zone d'Emploi http://www.etoile.regioncentre.fr/webdav/site/etoilepro/shared/Upload/ORFE/territoires/cahier_territoire/chateauroux.pdf
- Aérocentre <http://www.aero-centre.fr/index.php>
- Simplanter.fr <http://www.simplanter.fr/zones-activites/recherche/>

Châteauroux

INDEX DES SIGLES

ACSE: Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

ANRU: Agence Nationale de Rénovation de Urbaine

BTS: Brevet de Technicien Supérieur

CAC: Communauté d'Agglomération Castelloussine

CCAS: Centre Communal d'Action Sociale

CCI: Chambre de Commerce et d'Industrie

DUT: Diplôme Universitaire de Technologique

HEI: Haute Ecole d'Ingénieur

INSEE: Institut National des Statistique et des Etudes Economique

IUT: Institut Universitaire de Technologie

NQP: Nouveau Quartier Prioritaire

PLH: Plan Local de l'Habitat

PLS: Plan Local de Santé publique

PNR: Parc Naturel Régional

PNRU: Programme National de Rénovation Urbaine

PPR: Plan de Prévention des Risques

SCoT: Schéma de Cohérence Territoriale

THD: Très Haut Débit

UFR: Unité de Formation et de Recherche

ZA: Zone d'Activité

ZNIEFF: Zone Naturel d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZUS: Zone Urbaine Sensible

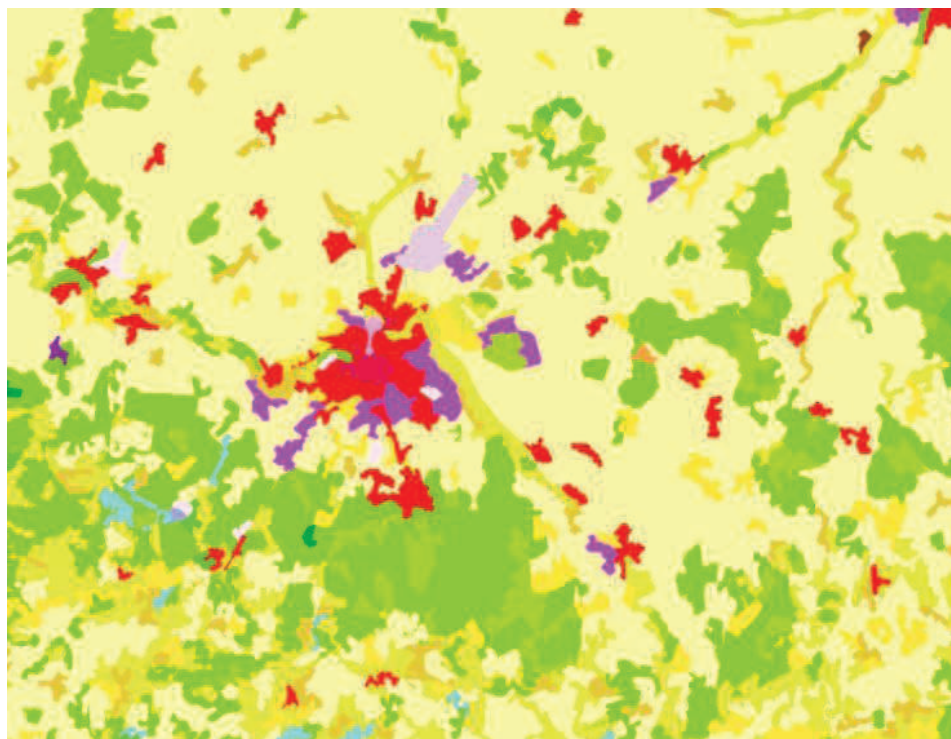
Châteauroux

ANNEXE 1: occupation du sol de Châteauroux



Source: IGN/BDCARTO, CLC 2006 - Préfecture 36
Créée le 28/02/2011

-  Equipement sportifs et de loisirs
-  Prairies
-  Forêts de feuillus
-  Systèmes cultureux et parcellaires complexes
-  Terres arables hors périmètres d'irrigation
-  Zones industrielles ou commerciales
-  Tissu urbain continu
-  Tissu urbain discontinu



Châteauroux

ANNEXE 2: les forces politiques

Jean-François Mayet (UMP) est le maire de Châteauroux depuis 2001
(Maire précédent: M. Jean-Yves Gateaud, de 1989-2001).



Profession: Chef d'entreprise

Activités publiques:

Maire depuis 2001

Président de la Communauté d'Agglomération Castelroussine depuis 2001

Sénateur de l'Indre depuis 2008

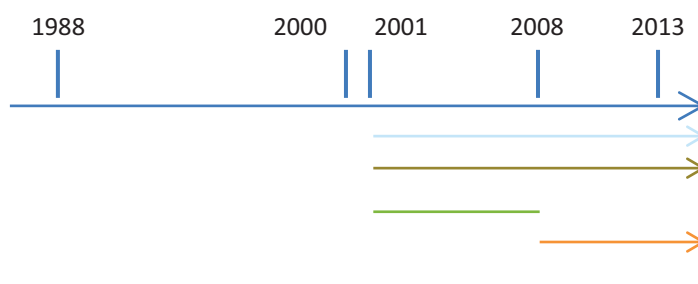
Conseiller Général du Canton de Châteauroux-Centre entre 2001 et 2008

Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de 1988 à 1997 puis président de 1997 à 2000

Membre de la Commission du Développement Durable, des Infrastructures, de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire

Membre de la Délégation sénatoriale à la prospective

Membre du groupe Union pour un Mouvement Populaire



Châteauroux

Les 15 communes :

- Ardentes : Didier BARACHET (Maire depuis 2008 *, Vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement)
- Arthon : Jacky DEVOLF (Maire depuis 2008 *, Membre du bureau communautaire)
- Coings : Jean-Pierre MARCILLAC (Maire depuis 1977 *, Représentant au Conseil communautaire : Jean-Pierre Marcillac et Cécile ARTACHO)
- Déols : Michel BLONDEAU (Depuis Mars 1989, Nouveau Centre, Membre du Bureau communautaire, Conseiller Général du canton Châteauroux Est)
- Diors : Astrid GAIGNAULT (Maire depuis 2001 *, Membre du bureau)
- Etrechet : William STEVANIN (Maire depuis 2001, DVD, Vice-président de la CAC, délégué à l'aménagement et au développement rural)
- Jeu-Les-Bois : Jacques BREUILLAUD (Maire depuis 1995, SE, Conseiller communautaire)
- Mâron : Jean-Claude BALLON (Maire depuis 2001, SE, Membre du bureau de la CAC)
- Montierchaume : Roger CAUMETTE (Maire de 1977 à 2012, PS, Vice-président de la CAC, à l'aménagement du territoire et à la prospective) → Jean-Francois ANGUILLE (Maire depuis 2012)
- Le Poinconnet : Jean PETITPRETRE (Maire depuis 2001, PS, Vice-président de la CAC, délégué aux commissions d'appels d'offres (CAO) et aux délégations de service public (DSP), Conseiller général du canton d'Ardentes)
- Luant : Bernard OLLIER (Maire depuis 1989 *, Représentant au Conseil Communautaire)
- Saint-Maur : François JOLIVET (Maire depuis juin 1995, UMP, Conseiller régional, Vice-président de la CAC, délégué aux finances, à l'administration générale et à l'évaluation des charges)
- Sassierges-Saint-Germain : Chantal BERNARD (Maire depuis 2008 *, Membre du bureau de la CAC)
- Villers-les-Ormes : Eric BERGOUGNAN (Depuis 2001 *, Représentant au Conseil Communautaire)

* : *étiquette politique non renseigné*

Source:<http://www.agglo-chateauroux.fr/fr/decouvrir-le-territoire/les-communes-de-la-communaute-dagglomeration/index.html>

Châteauroux

ANNEXE 3: les compétences de la CAC

La Communauté d'Agglomération Castelroussine



Source: <http://www.agglo-chateauroux.fr/fr/decouvrir-le-territoire/index.html>

Les compétences de la CAC:

- l'aménagement de l'espace communautaire
- le développement économique
- la politique de la ville
- l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
- la protection et la mise en valeur de l'environnement
- la gestion des équipements de secours et de lutte contre l'incendie
- la construction et le fonctionnement des structures sportives et des écoles
- l'aménagement et l'entretien de la voirie
- le versement des contributions obligatoires d'incendie et de secours au SDIS
- la protection des milieux naturels de la Vallée de l'Indre
- l'eau potable et l'assainissement (depuis 2003)
- l'aménagement et la gestion d'une aire de grand passage des gens du voyage

Châteauroux

ANNEXE 4: les contrats et documents d'urbanisme

LES DOCUMENTS D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de Châteauroux est approuvé depuis le 14 Décembre 2009 et applicable depuis le 1^{er} Février 2010. Il traduit les volontés suivantes des élus :

- Permettre une croissance démographique
- Concilier la préservation du patrimoine architectural existant et le développement urbain
- Préserver une harmonie et un lien entre espaces de nature et la ville bâtie.

Le rapport de présentation du PLU est uniquement disponible en Mairie.

Le PADD dresse quatre grandes orientations :

- « une ville pour tous » avec pour objectif un rééquilibrage démographique et social
- « une ville attractive » en appuyant le maintien des PME et des activités artisanales, et en développant le secteur touristique (secteur économique fortement sous développé)
- « une ville durable » avec un développement urbain respectueux de l'environnement et une forte mise en valeur du patrimoine naturel.

Concernant les futurs zones à urbaniser (ZAU), on en compte six : Bitray (principalement habitat), Chevaliers (extension de l'hôpital et zone mixte), Craquelin (activité artisanale), Margotière (vocation pavillonnaire peu dense), Avenue Patureau Francoeur (Centre de Formation des Apprentis et bassin de rétention) et le secteur des Gouailles (habitat, activité, équipement, espaces publics,...).

Le Plan Local de l'Habitat

Le Plan Local d'habitat n'est pas disponible sur internet, seulement les priorités sur le site de la CAC. Il a été adopté par le Conseil Communautaire le 11 Septembre 2007 et programmé pour 6 ans, il s'organise autour de 8 priorités:

- Le renforcement de l'attractivité résidentielle de la CAC en diversifiant l'offre et favorisant l'accession à la propriété
- Accompagnement des communes à la mise en place d'une politique foncière
- Améliorer l'attractivité des quartiers par la poursuite du renouvellement urbain
- Développer une offre urbaine en cohérence avec les principes du développement durable
- Poursuivre le développement d'offre spécifique de logements (public précis et « parcours logement »)
- Aller dans le sens d'un accueil et d'habitat des gens de voyage
- Encourager l'amélioration du parc privé ancien (OPAH...)
- Renforcer les outils d'observation, de suivi et d'évaluation (observatoire de l'habitat...).

Châteauroux

Agenda 21 Intercommunal

Le territoire castelroussin a mis en place un Agenda 21. La particularité de cet agenda 21 berrichon est qu'il existe à deux échelles : intercommunal et communal.

Ainsi, en 2006 un Agenda21 Intercommunal a été lancé. Celui-ci comporte quatre axes: le développement de l'attractivité du territoire pour une économie durable, le renforcement de la solidarité et de la satisfaction des besoins des populations, la préservation des ressources naturelles et du cadre de vie et enfin la sensibilisation à la culture du développement durable et le renforcement de la gouvernance. Ainsi, au travers de ces axes ce n'est pas moins de 19 projets et 58 actions qui ont été listés (exemple: développement d'un système de covoiturage).

Agenda 21 Communal

En complément du document intercommunal, la commune de Châteauroux a décidé d'en élaborer un. L'idée a été lancée en 2007 et a été achevée en 2009. Il comporte quatre axes qui sont: le développement de l'attractivité de la ville, la préservation et la valorisation de la qualité environnementale et patrimoniale, le renforcement de la sensibilisation de tous les comportements éco-responsables enfin l'organisation des partenariats et le renforcement des solidarités. Ces axes regroupent pas moins de 39 actions comme l'aménagement de l'éco-quartier de Balsan par exemple.

SCoT

Le SCoT castelroussin a été approuvé le 10 janvier 2011. Il couvre le territoire de deux intercommunalités (Communauté de communes Val de l'Indre Brenne et Communauté d'Agglomération Castelroussine). Ses grands objectifs sont au nombre de trois et concernent la qualité urbaine et environnementale du territoire, et d'insuffler un nouveau souffle durable au développement économique basé sur les atouts locaux.

Le cadre de vie local occupe une grande place dans ce SCoT, à l'image de la phrase clef du rapport de présentation : « *Promouvoir notre qualité de vie comme facteur d'attractivité territoriale* ».

LES CONTRATS

Contrat Régional d'Agglomération et de Pays Castelroussin

Le contrat actuellement en vigueur va arriver à terme. Il est un document unique depuis le 24 juillet 2007, initié par une charte commune de développement pays-agglomération qui date de mai 2006. Ce contrat qui est doté de 15 741 000€, comporte deux axes : aider et développer l'attractivité économique du Pays, et favoriser l'implantation de nouvelles populations et y adapter l'offre de service.

Le contrat n'est pas disponible sur internet, en revanche on a à disposition un bilan à mi-parcours avec par exemple le financement d'opération pour le programme local de l'habitat.

Châteauroux

Programme National de Rénovation Urbaine

Plusieurs opérations de renouvellement urbain sont en cours sur quatre quartiers de Châteauroux au travers du Programme National de Rénovation Urbaine : Saint Jean, Vaugirard, Cré et le Fontchoir. Au total, ce sont 614 logements qui seront démolis et 325 reconstruits dont 260 en individuel. D'autres quartiers d'habitat social, tel que les Nations, non pris en compte dans le cadre du PRU, voient progresser leur vacance de manière significative (30%).

Contrat Urbain de Cohésion Social

Le CUCS doit intégrer et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Castelroussine. Il participe aux objectifs prioritaires fixés notamment par le PLH et par la convention de rénovation urbaine. Il s'agira donc de mettre en adéquation les objectifs et les interventions du PLH, du PRU et du CUCS dans le secteur de la politique de la ville.

Le CUCS de Châteauroux concerne neuf quartiers sur Châteauroux (Beaulieu, Saint Jean, Vaugirard, Le Fonchoir, Saint-Jacques, Les Nations, Saint-Denis, Saint Jean et Vaugirard). Ses priorités sont l'habitat et le cadre de vie (rénovation des quartiers, parc de logement, espaces extérieurs), le développement de l'emploi et de l'économie (aide à l'emploi des jeunes, améliorer la synergie entre les différents dispositifs), l'éducation (soutien des jeunes en difficultés, aide aux familles en situation précaire), la citoyenneté (favoriser la participation et l'expression des habitants, lutte contre les discriminations), la santé (prévention, dépistage, dialogue) et la prévention de la délinquance (prévenir la délinquance, la récidive et aider les victimes). Chiffre important, un habitant sur trois vit en secteur politique de la ville.

L'observation et l'évaluation sont deux principes importants du CUCS, traduites par différentes stratégies : suivi des dispositifs (programme d'action, rapport d'activités, annexe financière annuelle), mise en place des critères d'évaluation pour chaque thématique, suivi de l'évolution des quartiers, mutualisation des connaissances professionnelles en matière de politique de la ville.

Les crédits engagés par l'ACSE pour le CUCS de Châteauroux représentaient 7,2% des crédits engagés pour l'ensemble des CUCS de la Région Centre en 2010 et 7,1% en 2011. L'éducation et l'accès aux savoirs reçoivent plus de crédits que les autres secteurs. Par contre, l'axe emploi et développement économique est celui dont les crédits ont le plus augmenté entre 2010 et 2011 (+14%). Les crédits engagés sur l'éducation et l'accès aux savoirs ont diminué de 21,5% entre 2010 et 2011.

Zone Urbaine Sensible

Au niveau des CUCS, la municipalité Castelroussine possède trois ZUS et six NQP. Leur nombre montre une population précaire mais qui cherche à améliorer sa situation.

La circulaire du 24 mai 2006 prévoit 3 niveaux (correspondant au niveau d'intervention) pour les ZUS et les NQP. Le niveau 1 correspond au plus fort niveau d'intervention et concerne ici le quartier Saint-Jean en ZUS et NQP. Les ZUS Beaulieu et Vaugirard, et le NQP de Saint-Jacques sont classés en niveau 2. Enfin, le niveau 3 concerne les NQP de Saint-Denis, Le Clou, Le Fontchoir et Les Nations.

La population castelroussine est fortement concernée par la politique de la ville. En effet plus d'une personne sur trois habite un quartier politique de la ville (19% dans les NQP et 15% dans les ZUS).

Châteauroux

ANNEXE 5: les informations manquantes

Il est difficile de trouver des informations concernant les budgets.

Le Contrat Plan Etat-Région n'a pas été trouvé non plus.

Le Contrat de Villes Moyennes n'est pas trouvable s'il existe.

Seul les priorités du Plan Local de l'Habitat sont mises sur le site internet de la communauté d'agglomération. Le document s'il existe est introuvable.

S'il existe, le Plan de Déplacement Urbain est introuvable.

Fiche portrait

Politiques, stratégies et leviers
de développement local

Chinon



Source : <http://www.jimsloire.blogspot.fr>

SOMMAIRE

I. Profil général.....	2
II. Priorités affichées en matière de développement.....	5
III. Leviers de développement.....	11
Sources.....	14
Index des sigles.....	16
Annexes.....	17



Source : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Chinon_\(AOC\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Chinon_(AOC)) ; <http://www.ville-chinon.com/decouvrir-chinon/vignes-et-vins/la-confrerie/index.html> ; <http://www.entrepreneurchinonais.fr/EntreprendreInfos8.html>

Chinon

I. PROFIL DE LA COMMUNE

PROFIL SPATIAL

Commune de Chinon

Superficie du territoire : 39 km²

Unité et aire urbaines

Nombre de communes : 3

Superficie du territoire : 70,4 km²

CC Rivière Chinon Saint-Benoît la Forêt

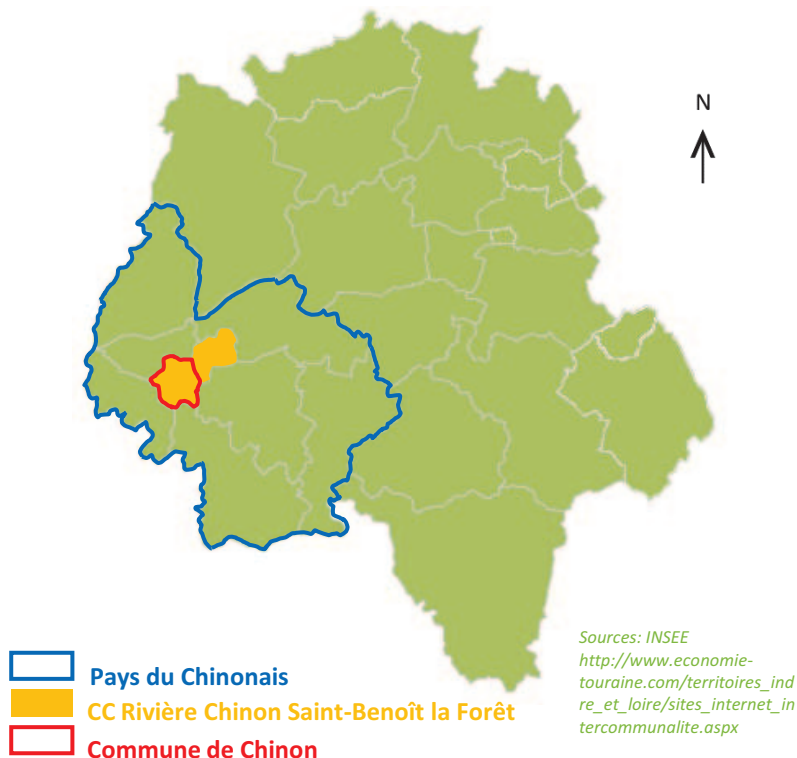
Nombre de communes : 3

Superficie du territoire : 77,9 km²

Pays du Chinonais

Nombre de communes: 81

Superficie du territoire: 1 477 km²



ACCESSIBILITE

Chinon est assez bien desservie en infrastructures de transport. Elle se situe sur la ligne TER Tours – Chinon, avec des dessertes fréquentes pendant la journée. Tours est accessible en 50 minutes. L'accessibilité autoroutière est moyenne, puisque l'A85 vers Angers (accessible en 1h) est accessible en 25 minutes, à Bourgueil, et l'A10 vers Tours est accessible en 35 minutes, à Sainte-Maure-de-Touraine. En revanche, la D751 permet de rejoindre Tours en 46 minutes et Saumur en 37 minutes, et la D749 permet d'atteindre Châtellerault en 46 minutes et Poitiers, par l'A10, en 1h25 (Fiche portrait, p.2).

La commune est contrainte par les coteaux de la Vienne. Le centre-ville, et notamment le centre historique, est enclavé entre les coteaux et la Vienne, et le reste de l'urbanisation, diffuse, s'est fait sur le plateau (<https://maps.google.fr/maps?q=chinon&ie=UTF-8&hq=&hnear=0x47fd418161944fab:0x6a71743c76ccc047,Chinon&gl=fr&ei=XdEsUcTBK6XT0wHf9QE&ved=0CNMBELyD>).

OCCUPATION DES SOLS

Le territoire de la commune est majoritairement occupé par des espaces agricoles et est peu urbanisé, de l'ordre de 15% (Fiche portrait, p.21). On trouve également quelques espaces naturels, notamment forestiers (la forêt domaniale de Chinon), et des milieux humides (Cf. Annexe 1).

Située au cœur du PNR Loire-Anjou-Touraine, la commune compte deux sites Natura 2000 d'une superficie totale de 1 341 ha (<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeSites/chinon>), un arrêté préfectoral de conservation de biotope depuis 1983 sur une surface de 39 ha (http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/APCB_Chinon.pdf), et quatre ZNIEFF d'une superficie totale de 13 979 ha (source: http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-znieff-en-details-fiches-r377.html?page=rubrique&id_rubrique=377&id_article=1014&masquable=OK).

La commune de Chinon est également située dans le Val de Loire, classé Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 2000.

Chinon

PROFIL DEMOGRAPHIQUE

Commune de Chinon : 7 986 habitants en 2009

Unité et aire urbaines : 9 709 habitants en 2009

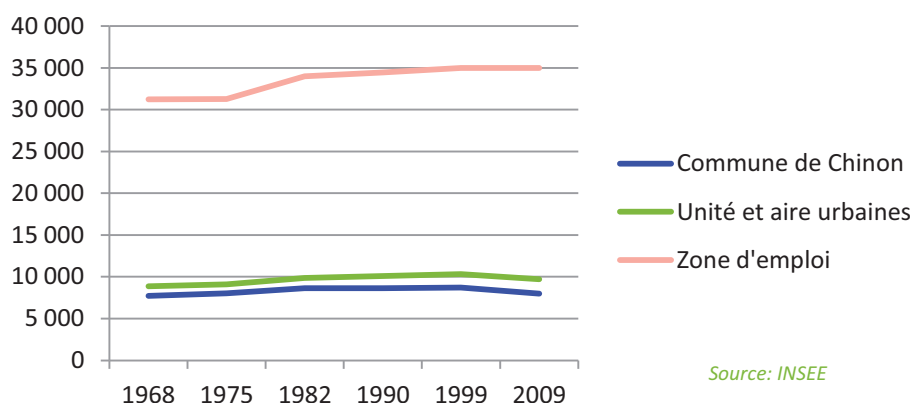
Zone d'emploi : 34 991 habitants en 2009

Communauté de communes Rivière Chinon Saint-Benoît la Forêt : 9 529 habitants en 2009

Pays du Chinonais : 48 548 habitants en 2009

(INSEE)

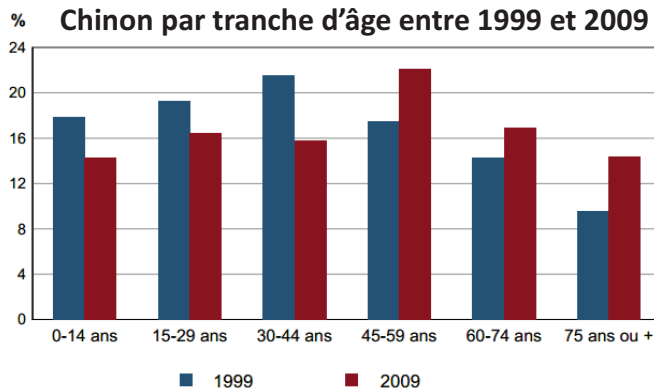
Evolution de la population des différentes échelles chinonaises de 1968 à 2009



La population a évolué de façon relativement similaire sur la commune et sur l'unité et l'aire urbaines. On observe une **décroissance générale de la population**, plus marquée dans la commune que dans l'unité et l'aire urbaines, signe que les communes de Ligré et Rivière sont plus attractives que celle de Chinon. En revanche, la population a augmenté dans la zone d'emploi, notamment entre 1975 et 1999, et tend aujourd'hui à se stabiliser.

La commune de Chinon subit un **vieillessement important** de sa population: alors que la part des 45 ans et plus a largement augmenté par rapport à 1999, on observe une perte significative des personnes de 0 à 44 ans.

Evolution de la population de la commune de Chinon par tranche d'âge entre 1999 et 2009



Source: INSEE, http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/37/COM/DL_COM37072.pdf, p.1

Chinon

PROFIL ECONOMIQUE

Zone d'emploi

Nombre de communes: 29

Superficie du territoire: 565,8 km²

Nombre d'emplois : 14 676

(http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102410.pdf, p.5)

La commune de Chinon a un poids moyen par rapport au reste de la zone d'emploi puisqu'en 2009 elle comptabilisait 35% des emplois de la zone.

(http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102410.pdf, p.5 ;

http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/37/COM/DL_COM37072.pdf, p.5)

Au total sur la zone d'emploi, on compte **4 895 entrants** et **6 721 sortants** en 2007 (Fiche portrait, p.3). La zone d'emploi est donc moins attractive que les autres zones d'emploi alentour.

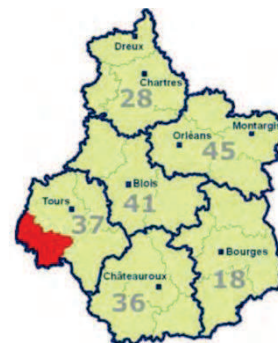
Les actifs entrants viennent principalement de Tours, puis de Saumur-Bauge, du Nord-Poitou et de Loches. Les actifs sortants de la zone d'emploi se rendent en majorité vers les zones d'emploi de Tours, puis vers celles de Châtelleraut, de Saumur-Bauge et de Loches (Fiche portrait, p.3).

Sur la zone d'emploi, le **taux de chômage de 8,4% au 3^{ème} trimestre 2012** est inférieur à celui de la Région Centre qui était de 9,4% (http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102410.pdf, p.8 ; http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/REG/DL_REG24.pdf, p.8).

Le **revenu net déclaré moyen** des foyers fiscaux de la zone d'emploi était de **21 257€** en 2009, donc légèrement plus faible que celui de la Région Centre, qui est de 22 400€ (http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102410.pdf, p.11 ; http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/REG/DL_REG24.pdf, p.11).

L'économie de la zone d'emploi est à la fois résidentielle, productive et d'innovation. Les principaux types d'activités sur la zone d'emploi sont le commerce, les transports et les services (31,7% des emplois), l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale (29,8%) et l'industrie (20,8%) (http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102410.pdf, p.6).

La commune de Chinon compte **quatre zones d'activités**: la petite zone artisanale des Olives en centre-ville (0,44 ha) créée en 1983, la zone mixte Saint-Lazare, en devenir, la ZI Nord (40 ha, dont 1,7 disponibles) créée en 1970, et la ZAC la Plaine des Vaux (6 ha, dont 0,6 disponibles) créée en 2008 et divisée en la ZC du Blanc Carroi (créée en 2009) et en la zone artisanale et de services La Plaine des Vaux (<http://www.ville-chinon.com/vie-economique-et-emploi/les-zones-dactivites/index.html> ; http://www.economie-touraine.com/fiparc/carte_zones_activites.aspx).



Zone d'emploi de Chinon

Source : Forum territoriaux SRADDT 2010, http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Chinon-bd.pdf, page 5 du PDF

Chinon

II. PRIORITES AFFICHEES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

ATTIRER ET FIXER LA POPULATION

L'IMAGE DE LA VILLE

Chinon soigne depuis de nombreuses années son image, que ce soit au niveau local pour les citoyens, ou aux niveaux nationaux et internationaux pour le tourisme. Pour cela, elle s'allie avec la communauté de communes selon les compétences de cette dernière (Cf. Annexe 3).

Cette image passe avant tout par la **qualité environnementale du cadre de vie**. La ville et la communauté de communes ont opté pour une véritable « *démarche de préservation et de mise en valeur de l'habitat du centre historique* » (Jean-Pierre Duvergne, Magazine municipal d'informations, juillet 2012, n° 35, p.3). Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (**OPAH**) a d'ailleurs été lancée sur la CCRCSCB entre 2006 et 2009 (http://www.ville-chinon.com/fileadmin/files/fiche-sectorielle_BTP.pdf ; <http://www.pact37.fr/references/opah>). La commune est également dotée d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (**PSMV**) dans le cadre de son Secteur Sauvegardé, d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (**ZPPAUP**), d'un Plan de Prévention du Risque Inondation de la Vienne (**PPRI**) depuis 2012 (<http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Environnement-et-urbanisme/P.P.R.I./P.P.R.I.-de-la-Vienne> ; <http://www.ville-chinon.com/environnement-et-cadre-de-vie/urbanisme/les-documents-durbanisme/index.html>). La commune a également approuvé le principe de création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (**AVAP**) intercommunale sur le territoire de Chinon-Cravant-les-Coteaux-Panzoult (http://www.ville-chinon.com/uploads/media/Compte_rendu_CM_du_20-09-12.pdf, p.6).

Avec l'aide de la CCRCSCB, Chinon soigne aussi ses **espaces verts**, et particulièrement l'Île de Tours, fortement valorisée et dont la biodiversité est respectée. C'est un espace de promenade où l'on trouve des jardins familiaux (Magazine municipal d'informations, avril 2012, n° 34, p.6 ; <http://www.ville-chinon.com/environnement-et-cadre-de-vie/environnement/les-jardins-familiaux/index.html>).

En plus des actions pour l'amélioration des espaces publics, la commune de Chinon tente d'encourager la diversification des modes de déplacements (Magazine municipal d'informations, avril 2012, n° 34, p.4-5), et notamment les **déplacements doux** (Magazine municipal d'informations, juin 2011, n° 32, p.4-6). Quelques rues du centre sont devenues en 2009 des zones de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h) double sens pour les cycles. La Commission de l'espace public a proposé de passer tout le centre historique et le coteau en zone de rencontre (Magazine municipal d'informations, juillet 2012, n° 35, p.5). Le rendez-vous "Tous à vélo" fait découvrir ce mode de déplacements à tous (Magazine municipal d'informations, avril 2012, n° 34, p.4-5). De plus, un ascenseur permet de joindre le centre-ville et le plateau en une dizaine de minutes, pour favoriser les déplacements à pied (Magazine municipal d'informations, novembre 2011, n° 33, p.12). Chinon a aussi mis en place un réseau de bus avec quatre lignes pour favoriser les transports en commun plutôt que les déplacements individuels (Magazine municipal d'informations, avril 2012, n° 34, p.4). Chinon milite aussi pour l'accessibilité aux handicapés. Quelques commerces sont labellisés "Tourisme et Handicap" (Magazine municipal d'informations, juillet 2012, n° 35, p.6), et la ville a effectué un diagnostic de l'accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite, puis un plan pluriannuel de mise en accessibilité (<http://www.ville-chinon.com/environnement-et-cadre-de-vie/accessibilite/index.html>).

Chinon

Chinon est depuis longtemps engagée dans les **relations internationales** (<http://www.ville-chinon.com/decouvrir-chinon/jumelages-et-cooperation-decentralisee/index.html> ; Magazine municipal d'informations, avril 2012, n° 34, p.11-13 ; Magazine municipal d'informations, novembre 2011, n° 33, p.15 ; Magazine municipal d'informations, juin 2011, n° 32, p.16-17). Chinon est jumelée avec Hofheim (Allemagne) depuis 1967, Tiverton (Grande-Bretagne) depuis 1973 et Certaldo (Italie) depuis 2010 (Magazine municipal d'informations, novembre 2010, n° 30, p.8). Elle fait aussi partie de deux coopérations décentralisées: Tenkodogo (Burkina Faso) depuis 2006 et Luang Prabang (Laos) depuis 1995. Chinon est engagée depuis 2011 dans un partenariat avec la Région de Xiangsi (Chine) pour une promotion croisée des territoires. L'accord a été formalisé en juillet 2012 avec la venue d'une délégation chinoise (Magazine municipal d'informations, octobre 2012, n° 36, p.15). « *Cette ouverture sur le monde est un facteur de rayonnement pour notre ville à l'étranger mais aussi un outil de développement économique et touristique pour Chinon* » (Jean-Pierre Duvergne, Magazine municipal d'informations, avril 2012, n° 34, p.3).

L'ACTION SOCIALE ET LA VIE LOCALE

Chinon compte diverses **structures , associations et actions en faveur de la vie quotidienne** des Chinonais (<http://www.ville-chinon.com/vie-quotidienne/petite-enfance/lieux-multi-accueil/index.html>), notamment grâce à la communauté de communes, ayant compétence en matière d'action sociale et de petite enfance (Cf. Annexe 3). Par exemple, la commune recense deux lieux multi-accueil petite enfance, un Relais Assistantes Maternelles qui propose également des ateliers parents-enfants, de l'accueil périscolaire sur cinq sites accueillant 110-120 enfants par jour (Magazine municipal d'informations, octobre 2012, n° 36, p.12), un Foyer Jeunes Travailleurs, un Point Jeunes, un Centre de Planification et d'Education Familiale, un Planning Familial, un pôle gériatrique au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) géré par la CCRCBS avec des repas, activités, et une demande pour un service de transport accompagné, l'institut du MAI (Mouvement, Autonomie, insertion) qui est un centre de formation à l'autonomie et à l'insertion sociale des adultes handicapés moteurs créé par Yves Dauge en 1996, ou encore les cinq établissements et services Léopold Bellan prenant en charge les personnes en difficulté sociale. Il existe également des programmes éducatifs spécialisés pour les enfants et jeunes handicapés: l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique avec un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile qui emploie une cinquantaine de personnes, et le SESSD (<http://www.ville-chinon.com/vie-quotidienne/affaires-scolaires/specialise/index.html>). La commune bénéficie aussi du Centre Hospitalier du Chinonais et de la Clinique Jeanne d'Arc (Magazine municipal d'informations, novembre 2011, n° 33, p.11-13).

A travers son **Programme Local de l'Habitat** (PLH), et « *face à une population toujours plus fragile, parfois marginalisée, la Ville de Chinon souhaite affirmer une production de logement sociaux supérieur aux 20% du parc fixé par la loi, en renforçant un principe systématique de mixité* » (<http://www.ville-chinon.com/environnement-et-cadre-de-vie/urbanisme/habitat-social/index.html>). Ce PLH est cosigné par la CCRCBS et deux autres communautés de communes voisines. La CCRCBS agit en relation avec les bailleurs sociaux, et cofinance des opérations de logement social, participe au dispositif des Pass Foncier, un dispositif d'accession sociale à la propriété qui permet d'octroyer des aides individuelles. Enfin, un comité de pilotage se réunit tous les deux mois pour définir les actions à mettre en œuvre, veiller au bon déroulement des programmes en cours et anticiper les nouvelles ou les évolutions des demandes de la population (<http://www.ville-chinon.com/environnement-et-cadre-de-vie/urbanisme/habitat-social/index.html>).

Chinon souhaite également **améliorer l'implication des citoyens** dans la vie de leur commune. En plus de ses 250 associations (http://www.ville-chinon.com/no_cache/animation-sport-et-loisirs/les-associations/index.html), la ville compte trois comités de quartiers se réunissant de deux à trois fois par an (<http://www.ville-chinon.com/votre-mairie/democratie-locale/comite-de-quartiers/index.html>), ainsi qu'un Conseil des Aînés permettant d'intégrer les personnes de 60 ans et plus à la vie chinonaise (<http://www.ville-chinon.com/votre-mairie/democratie-locale/comite-de-quartiers/index.html>).

Chinon

La ville propose à ses habitants des **équipements et activités culturels et sportifs**. On trouve le cinéma Le Rabelais, l'espace de spectacles Rabelais, le conservatoire de musique comptant 240 élèves et 13 professeurs en 2011 (Magazine municipal d'informations, mars 2011, n° 31, p.11-13), la piscine communale, l'hippodrome, le centre de tir, des terrains de tennis et stades etc. (Magazine municipal d'informations, novembre 2011, n° 33, p.11-13 ; <http://www.ville-chinon.com/animation-sport-et-loisirs/sport/equipements-sportifs/index.html> ; <http://www.ville-chinon.com/animation-sport-et-loisirs/loisirs/centre-de-loisirs/index.html>). On compte à Chinon un à deux spectacles par mois, et quatre à cinq expositions, une quinzaine d'animations sportives, des festivals et des activités sportives (Magazine municipal d'informations, novembre 2011, n° 33, p.11-13 ; Magazine municipal d'informations, mars 2011, n° 31, p.21).

SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Contrairement aux villes de plus de 10 000 habitants, la commune de Chinon n'avait pas pour obligation de mettre en place un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. La commune agit cependant en faveur de la sécurité et de la prévention depuis le début des années 1990, et son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, animé par le Maire, a notamment pour objectif la mise en œuvre du **Contrat Local de Sécurité** dont est dotée la commune (<http://www.ville-chinon.com/environnement-et-cadre-de-vie/securite-et-prevention/le-clspd/index.html>).

DEVELOPPER L'ECONOMIE

Avec l'aide de la communauté de communes, selon ses compétences (Cf. Annexe 3), la commune de Chinon a comme priorité son développement économique.

L'ACTIVITE TOURISTIQUE

La ville de Chinon mise sur le tourisme pour renforcer son économie.

En plus de son image qu'elle soigne (Cf. p.5), la commune est membre du Réseau des Villes et Pays d'Art et d'Histoire depuis 2000, la commune compte divers **sites patrimoniaux bâtis** (<http://www.ville-chinon.com/decouvrir-chinon/patrimoine-et-histoire/patrimoine-a-decouvrir/index.html>), comme le Château de Chinon qui a comptabilisé 133 700 visiteurs en 2011 (Magazine municipal d'informations, mars 2011, n° 31, p.5 ; Magazine municipal d'informations, novembre 2010, n° 30, p.17), la Forteresse royale, la Collégiale Saint-Mexme et la Chapelle Sainte-Radegonde. Patrie de François Rabelais, Chinon possède le Musée d'Art et d'Histoire qui abrite un portrait de Rabelais par Eugène Delacroix, offert en 1833 à la ville (<http://www.ville-chinon.com/decouvrir-chinon/patrimoine-et-histoire/patrimoine-a-decouvrir/index.html>).

La commune possède également un **patrimoine naturel** important. Elle fait notamment partie du Périmètre du Val de Loire classé sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO, et du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine (<http://www.ville-chinon.com/decouvrir-chinon/chinon-en-chiffres/index.html>). Située dans la Vallée de la Vienne, on recense sur son territoire les Puys du Chinonais ou la forêt domaniale de Chinon couvrant 5 500 ha (<http://www.ville-chinon.com/environnement-et-cadre-de-vie/environnement/espaces-naturels/index.html> ; <http://www.ville-chinon.com/decouvrir-chinon/patrimoine-et-histoire/un-peu-dhistoire/index.html>). Des actions de valorisation de ce patrimoine naturel et pour le développement durable des territoires sont notamment menées par l'association Touraine-Val de Loire labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (<http://www.ville-chinon.com/environnement-et-cadre-de-vie/environnement/cpie-touraine/index.html>).

Chinon

Le **vin de Chinon** possède une Appellation d'Origine Contrôlée depuis 1937 avec 2 364 ha de vignes, et une Appellation d'Origine Protégée. Chinon est aussi la première appellation de vin rouge de Loire en volume (<http://www.ville-chinon.com/fr/decouvrir-chinon/vignes-et-vins/le-chinon-en-quelques-chiffres/index.html>). Chinon se situe d'ailleurs sur la Route des Vins de Loire (http://www.vinsdeloire.fr/SiteGP/FR/Escapade/Troncon/Entre_Saumur_et_Chenonceaux). Il existe à Chinon la Confrérie des Bons Entonneurs Rabelaisiens de Chinon, la deuxième confrérie Humaniste de France, ayant pour but de « *perpétuer l'enseignement de son maître spirituel François Rabelais, humaniste et truculent écrivain de la joie de vivre, et aussi de célébrer les vertus du vin de Chinon* » (<http://www.ville-chinon.com/decouvrir-chinon/vignes-et-vins/la-confrerie/index.html>).

On trouve sur la commune de Chinon **diverses et nombreuses activités touristiques et culturelles**, (<http://www.ville-chinon.com/decouvrir-chinon/tourisme/office-de-tourisme/index.html> ; <http://www.chinon-valdeloire.com/>), comme la Loire à vélo (Magazine municipal d'informations, avril 2012, n° 34, p.4-5), des visites découverte proposées par le Service du patrimoine dans le cadre des Villes d'Art et d'Histoire, des circuits pédestres dont 2 labellisés "Tourisme et Handicap" (Magazine municipal d'informations, avril 2012, n° 34, p.8), un programme fourni pour la saison touristique estivale (Magazine municipal d'informations, octobre 2012, n° 36, p.16 ; Magazine municipal d'informations, juillet 2012, n° 35, p.16-17 ; Magazine municipal d'informations, juin 2011, n° 32, p.11-13) et printanière (Magazine municipal d'informations, avril 2012, n° 34, p.16-17 ; Magazine municipal d'informations, mars 2011, n° 31, p.16), le festival BD (Magazine municipal d'informations, mars 2011, n° 31, p.4), le festival Musica Show, la foire aux livres anciens (<http://www.ville-chinon.com/vie-culturelle/politique-culturelle/index.html>), et de nombreux événements culturels (<http://www.ville-chinon.com/vie-culturelle/annee-culturelle-2013/index.html> ; <http://www.ville-chinon.com/animation-sport-et-loisirs/chinon-en-evenements/braderie-de-printemps-avril-2013/index.html>).

La commune possède une offre importante d'**hébergements touristiques**: dix hôtels (capacité de 236 chambres), 23 gîtes ruraux (capacité de 101 personnes), 8 chambres d'hôtes (capacité de 42 personnes), un camping communal** de 277 emplacements (<http://www.ville-chinon.com/decouvrir-chinon/chinon-en-chiffres/index.html>). De plus, la fréquentation de ces hébergements touristiques est en hausse: on a environ 50 000 nuitées de plus en hôtellerie de plein air entre 2009 et 2011. Le taux d'occupation des hébergements touristiques augmente aussi légèrement, mais reste relativement faible sur l'ensemble de l'année (Fiche portrait, p.17).

LE COMMERCE

« *Chinon est certes une ville de moins de 10 000 habitants mais elle peut compter sur un commerce riche et diversifié* » (Magazine municipal d'informations, octobre 2012, n° 36, p.6). En effet, elle compte plus de 200 commerces (<http://www.ville-chinon.com/vie-economique-et-emploi/commerce-et-artisanat/le-commerce-a-chinon/index.html>) et a comme volonté de soutenir et développer cette offre commerciale. Par exemple, une page, voire une double page, est systématiquement réservée dans les magazines communaux pour présenter les nouveaux commerçants. La commune bénéficie du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (**FISAC**), ce qui lui permet de dynamiser le secteur du commerce grâce à des opérations de rénovation des locaux, d'aménagement des espaces publics commerciaux, de promotion et de communication commerciale (Magazine municipal d'informations, mars 2011, n° 31, p.22). En parallèle, la commune s'est dotée d'un outil permettant d'exercer un **droit de préemption sur les fonds de commerce et sur les baux commerciaux en centre-ville**. Cela lui permettra d'éviter qu'un commerçant revende son local pour une autre fonction que de l'activité commerciale (http://www.ville-chinon.com/uploads/media/Compte_rendu_du_Conseil_Municipal_du_03_novembre_2011.pdf, p.5), et d'assurer un renouvellement dynamique des commerces (Jean-Pierre Duvergne, Magazine municipal d'informations, juin 2011, n° 32, p.3).

Chinon

L'association **Chinon Artisans Commerçants** (CAC 37) a été créée par des commerçants en 2012 pour reprendre l'Union commerciale chinonaise, tombée en sommeil. CAC 37 a pour vocation de mettre en place des activités et animations commerciales, afin de dynamiser le commerce et l'artisanat de la commune (<http://www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/n/Contenus/Articles/2012/04/14/Une-union-commerciale-nouvelle-et-deja-reconnue> ; <http://www.ville-chinon.com/vie-economique-et-emploi/commerce-et-artisanat/le-commerce-a-chinon/index.html>).

La commune peut également compter sur ses **quatre marchés** (<http://www.ville-chinon.com/en/vie-economique-et-emploi/marche-foires-et-brocantes/index.html>) pour satisfaire les citoyens comme les touristes.

LA FORMATION ET L'INNOVATION

La commune et la CCRCBS ont comme priorité de **développer l'offre de formations liées aux entreprises et industries locales** afin de servir leur économie. Par exemple, le lycée François Rabelais propose un BTS Management des unités commerciales (http://www.lyceerabelais.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=16&Itemid=31) et un BTS Maintenance industrielle (http://www.lyceerabelais.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=15&Itemid=30), pouvant être liés à la centrale nucléaire d'Avoine. Le lycée professionnel Joseph Cugnot propose un Bac pro Electronique, Energie, Equipements Communicants, et un Bac pro Maintenance des Equipements industriels (<http://www.lpcugnot.fr/php5/spip.php?rubrique38>). Il existe aussi un Centre de Formation d'Apprentis Agricole Départementale d'Indre et Loire à Chinon (<http://www.ville-chinon.com/fr/vie-quotidienne/affaires-scolaires/2nd-degre/index.html>).

Chinon et la CCRCBS ont également développé l'offre de formations dans le but de favoriser **l'innovation et la recherche**. Par exemple, le lycée Rabelais dispense un Bac Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable, avec une spécialité Energie et Environnement qui peut amener à réfléchir sur l'avenir de la centrale nucléaire (http://www.lyceerabelais.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=50&Itemid=59). Chinon est aussi spécialisée dans le **domaine de l'eau**: le Centre universitaire de Chinon propose une Licence Ingénierie des Milieux Aquatique et des Corridors Fluviaux (IMACOF), un Master Ingénierie des Hydrosystèmes et des Bassins Versants, et un parcours IMACOF avec des formations de bac + 3 à Bac +5. Quant au Centre d'Expertise et de Transfert Universitaire Elmis Ingénieries, il transmet un savoir-faire dans le domaine de la connaissance du fonctionnement écologique et de la gestion patrimoniale des cours d'eau et des zones humides (<http://www.univ-tours.fr/recherche/le-cetu-elmis-ingenieries-34002.kjsp?STNAV=&RUBNAV=&RH=1179838543387> ; <http://www.ville-chinon.com/vie-quotidienne/affaires-scolaires/superieur/index.html>). Dans le cadre du **pôle de compétitivité DREAM** (Durabilité des Ressources en Eau Appliquées aux Milieux), la CCRCBS « a imaginé un projet alliant recherche universitaire, projets économiques et vulgarisation scientifique [...] sur la thématique de l'eau et de la rivière », notamment grâce à la création d'une **pépinière d'entreprises** (<http://www.entrepreneurchinonais.fr/EntreprendreInfos8.html>). Cette filière dans le domaine de l'eau est en partie liée à la centrale nucléaire d'Avoine, implantée au sein du PNR Loire-Anjou-Touraine et à proximité de la Vienne. Il devient alors nécessaire de protéger le milieu naturel aquatique des impacts de la centrale.

Chinon

L'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISES

La ville de Chinon et la CCRCSB agissent pour la création d'entreprises sur le territoire. La CCRCSB se propose d'accueillir les entreprises du territoire pour étudier avec elles leurs projets de développement, dans le but de favoriser leur développement sur le territoire, et assure la coordination entre les acteurs locaux du développement économique (<http://www.ville-chinon.com/vie-economique-et-emploi/simplanter-a-chinon/la-communaute-de-communes/index.html>). De plus, la CCRCSB, la CC Pays d'Azay le Rideau et CC Pays du Bourgueillois pilotent le réseau "Entreprendre en Chinonais", afin de promouvoir l'économie, de mutualiser les moyens et les savoir-faire pour faire aboutir les projets. Cela passe par la mise en place d'outils de présentation du territoire (fiches sectorielles sur le BTP, le commerce, le tourisme, les services et la production), la diffusion de l'information sur l'actualité économique du territoire, des réunions d'information à destination des entreprises existantes sur le territoire (<http://www.ville-chinon.com/vie-economique-et-emploi/simplanter-a-chinon/entreprendre-en-chinonais/index.html> ; <http://www.entreprendreenchinonais.fr/>).

Membre du réseau Initiative (<http://www.touraine-chinonais.fr/qui-sommes-nous/reseau> ; <http://www.initiative-france.fr/>), l'association locale Touraine Chinonais Initiative agit également pour l'aide à la création d'entreprises (Magazine municipal d'informations, novembre 2010, n° 30, p.16 ; <http://www.touraine-chinonais.fr/>). Elle permet l'accueil des créateurs d'entreprises, le montage des dossiers, la recherche de financements, l'attribution de prêts d'honneur sans intérêt de 2 300 à 15 000€, et le suivi et l'accompagnement des projets (<http://www.ville-chinon.com/vie-economique-et-emploi/commerce-et-artisanat/touraine-chinonais-initiative/index.html>).

Chinon

III. LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

LES LEVIERS IDENTIFIES ET MOBILISES

L'ACTIVITE TOURISTIQUE

La priorité principale de Chinon est l'activité et l'attractivité touristiques du territoire. L'image de la ville se doit d'être attrayante. Ainsi, tout ce qui concerne la qualité environnementale du cadre de vie, la mise en valeur du patrimoine, les relations avec l'international, les commerces et marchés locaux, ou encore les équipements et activités, a pour objectif de servir l'attractivité touristique de la commune.

Et Chinon compte des ressources de qualité lui permettant de développer son offre touristique. Son patrimoine historique est important, puisqu'on trouve plusieurs [sites patrimoniaux bâtis](http://www.ville-chinon.com/decouvrir-chinon/patrimoine-et-histoire/patrimoine-a-decouvrir/index.html) (<http://www.ville-chinon.com/decouvrir-chinon/patrimoine-et-histoire/patrimoine-a-decouvrir/index.html>), comme le Château de Chinon, la Forteresse royale, la Collégiale Saint-Mexme et la Chapelle Sainte-Radegonde. Chinon est aussi le pays de [François Rabelais](#). La commune met en place un certain nombre d'[événements culturels](#) en lien avec son histoire, comme les Nocturnes médiévales. La commune possède également un patrimoine naturel important. Elle fait notamment partie du Périmètre du Val de Loire classé sur la liste du [patrimoine mondial par l'UNESCO](#), et du [PNR Loire Anjou Touraine](#). Située dans la Vallée de la Vienne, on recense sur son territoire les [Puys du Chinonais](#) ou la [forêt domaniale de Chinon](#).

Chinon a réussi dans le domaine du tourisme, puisque la ville et ses sites sont beaucoup visités, et la fréquentation continue d'augmenter (Fiche portrait, p.17 et 18). La ville souhaite même développer son offre d'hébergements touristiques (http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Chinon-bd.pdf, Atelier 1).

LE DOMAINE DE L'ENERGIE ET DU NUCLEAIRE

Le secteur industriel est très important dans la zone d'emploi de Chinon, puisqu'il représente presque 21% des emplois (http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102410.pdf, p.6). L'énergie est le domaine le plus présent dans l'industrie de la zone d'emploi. La première [centrale nucléaire](#) française a été construite en 1958 à Avoine, et cette centrale et les entreprises qui lui sont associées (contrôle, analyse, traitement des déchets etc.) concentrent toujours aujourd'hui une grande part des emplois de la zone, c'est-à-dire environ 10% des emplois salariés de la zone d'emploi (http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Chinon-bd.pdf, p.6). La commune compte également des [formations liées au secteur de l'énergie](#) (voir p. 9).

LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU

On observe depuis quelques années une forte volonté de créer un pôle d'excellence autour de la [thématique de l'eau](#) (voir p. 9). Comme vu précédemment, l'un des projets de la CCRCBS s'inscrit d'ailleurs dans le cadre du pôle de compétitivité DREAM (<http://www.entreprendreenchinonais.fr/EntreprendreInfos8.html>).

Chinon

LES LEVIERS IDENTIFIES POUVANT ETRE MIEUX MOBILISES

MIEUX EXPLOITER LE PATRIMOINE HISTORIQUE POUR LE TOURISME

Chinon bénéficie d'un patrimoine historique important. Elle est notamment la ville de **François Rabelais**. Si la ville et l'office du tourisme exploitent déjà cela avec des journées composées de visites à thème (<http://www.chinon-valde Loire.com/index.php/fr/soties-animations-chinon-touraine/sejours-chinon>), ils pourraient aller plus loin et proposer des séjours à thème, comme un week-end dans la vie de Rabelais. Chinon a accueilli d'autres personnages célèbres que la ville et l'office du tourisme pourraient utiliser. Le Château de Chinon a par exemple été la résidence principale d'**Henri II**, puis **Charles VII** qui y a également rencontré **Jeanne d'Arc** pour la première fois. La ville a aussi fait partie du domaine du **Cardinal Richelieu**.

RESOUDRE LES PROBLEMES DE MIGRATIONS DANS LA ZONE D'EMPLOI

On remarque un problème de circulation au sein de la zone d'emploi. Les zones industrielles semblent mal reliées aux gares et stations (http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Chinon-bd.pdf, Atelier 1), **les lignes et les horaires des transports en commun** ne répondent pas aux besoins des scolaires, des étudiants et des travailleurs (http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Chinon-bd.pdf, Atelier 1 et Atelier 3).

Une restructuration des transports en commun est à envisager sur le territoire de la zone d'emploi.

COOPERER

Chinon ne coopère pas avec les communes frontalières d'autres départements, dont certaines font partie du PNR Loire Anjou Touraine. Chinon devrait plus coopérer avec ces communes, notamment pour développer et diversifier les activités touristiques.

En 2014, la CCRCBS va fusionner avec les deux autres communautés de communes du Canton, ce qui devrait induire un remaniement des compétences et des relations plus étroites entre les trois communautés de communes.

Chinon

LES LEVIERS POTENTIELS

DIVERSIFIER LES DOMAINES ECONOMIQUES

Si aujourd'hui le secteur industriel majoritaire est celui de l'énergie, on peut se poser des questions concernant l'avenir du nucléaire en France, et donc sur celui de la centrale d'Avoine, qui représente 1 300 emplois directs (Fiche portrait, p.13). Chinon doit-elle continuer à tout miser sur le tourisme et le domaine de l'eau? Il est possible par exemple de **diversifier les formations**, d'**étoffer la formation dans la filière bois** ou la plasturgie, afin de **développer d'autres activités déjà présentes** sur le territoire.

De plus, Chinon mise beaucoup sur le tourisme, mais ne propose **aucune formation liée au tourisme**.

PRENDRE EN COMPTE L'AGRICULTURE

Le territoire de la commune est principalement constitué d'espaces agricoles (Cf. Annexe 1). Pourtant, exceptés la formation d'apprentis agricoles et le développement de la viticulture pour favoriser le tourisme, la commune n'a aucune action, aucun projet en faveur de l'agriculture. Il ne faut cependant pas laisser de côté cette activité, et le Pays du Chinonais (qui est un territoire plus vaste que la CCRCSB) devrait mettre en place des mesures pour soutenir ce domaine. On peut également penser à l'agriculture comme un potentiel touristique, et développer le tourisme rural. Le Pays, le Département ou la Région pourrait créer un réseau spécifique à leur territoire, et lier le tourisme à l'agriculture locale, plus particulièrement la viticulture dans le cas de Chinon.

VALORISER LA SITUATION DE CHINON AU CŒUR DU PNR

La commune de Chinon devrait mieux **exploiter sa situation dans le PNR Loire Anjou Touraine** pour étoffer son offre touristique. Elle devrait se mettre en relation avec le PNR pour organiser des sorties, des visites "découverte" etc., et se mettre en lien avec la Maison du Parc pour organiser un éco-tourisme (<http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/fr>).

POLITIQUE FISCALE

Le taux de la taxe d'habitation de la commune de Chinon est relativement élevé, puisqu'il est de 17,54% contre 8,88% sur la communauté de communes et contre un taux moyen de la strate de 14,33%. La commune pourrait diminuer ce taux, ce qui lui permettrait d'attirer plus de population sur son territoire.

Chinon

SOURCES

Chinon

- Commune de Chinon <http://www.ville-chinon.com/>
- Comptes-rendus des conseils municipaux
<http://www.ville-chinon.com/votre-mairie/le-conseil-municipal/le-conseil-municipal/index.html>
- Comptes-rendus des conseils communautaires
<http://www.ville-chinon.com/communaute-de-communes/communaute-de-communes-riviere-chinon-saint-benoit-la-foret/les-elus-communautaires-et-les-commissions/index.html>
- Magazine municipal d'Informations
<http://www.ville-chinon.com/votre-mairie/le-magazine-municipal-chinon-infos/index.html>

Documents d'urbanisme

- Plan Local d'Urbanisme <http://www.ville-chinon.com/environnement-et-cadre-de-vie/urbanisme/les-documents-durbanisme/index.html>
 - PADD <http://www.ville-chinon.com/fileadmin/files/PADD-Chinon.pdf>
 - Plan du PLU
http://www.ville-chinon.com/fileadmin/RepertoireChinon/Environnement/-CARTE_PLU.pdf
 - Règlement du PLU
http://www.ville-chinon.com/fileadmin/RepertoireChinon/Environnement/reglement_plu.pdf
- Secteur Sauvegardé
<http://www.ville-chinon.com/environnement-et-cadre-de-vie/urbanisme/les-documents-durbanisme/index.html>
http://www.ville-chinon.com/fileadmin/RepertoireChinon/Environnement/Reglement_PSMV.pdf
- ZPPAUP
<http://www.ville-chinon.com/environnement-et-cadre-de-vie/urbanisme/les-documents-durbanisme/index.html>
http://www.ville-chinon.com/fileadmin/RepertoireChinon/Environnement/CHINON_ZONAGE_ET_PROTECTIONS_ZPPAUP_18septembre07.pdf

Entreprendre en Chinonais <http://www.entreprendreenchinonais.fr/>

Géoportail – Occupation des sols de la commune de Chinon <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil#>

Institut National de Statistiques et d'Etudes Economiques (INSEE)

- Commune de Chinon
http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/37/COM/DL_COM37072.pdf
- Aire urbaine de Chinon
http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/AU2010/DL_AU2010383.pdf
- Communauté de Communes Rivière Chinon Saint-Benoît la Forêt
http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/EPCI/DL_EPCI243700879.pdf
- Zone d'emploi de Chinon
http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102410.pdf
- Région Centre
http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/REG/DL_REG24.pdf

Chinon

La Nouvelle République <http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire>

Lycée François Rabelais – Les filières

http://www.lyceerabelais.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=14&Itemid=29

Lycée Joseph Cugnot – Les Bac pro <http://www.lpcugnot.fr/php5/spip.php?rubrique38>

Ministère des Finances – Les comptes individuels des communes

<http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/>

<http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php?icom=072&dep=037&type=BPS¶m=0>

Ministère du Développement Durable

- Arrêté préfectoral de conservation de biotope

http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/APCB_Chinon.pdf

- ZNIEFF de Chinon

[http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-znieff-en-details-fiches-](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-znieff-en-details-fiches-r377.html?page=rubrique&id_rubrique=377&id_article=1014&masquable=OK)

[r377.html?page=rubrique&id_rubrique=377&id_article=1014&masquable=OK](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-znieff-en-details-fiches-r377.html?page=rubrique&id_rubrique=377&id_article=1014&masquable=OK)

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine – Zones d'activités de la commune

http://www.economie-touraine.com/fiparc/carte_zones_activites.aspx

PACT 37 – OPAH de Chinon <http://www.pact37.fr/references/opah>

Préfecture d'Indre et Loire – PPRI <http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Environnement-et-urbanisme/P.P.R.I./P.P.R.I.-de-la-Vienne>

Synthèse du forum territorial participatif à Chinon le 20 janvier 2011

http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Chinon-bd.pdf

Touraine Chinonais Initiative

<http://www.touraine-chinonais.fr/>

<http://www.initiative-france.fr>

Université François Rabelais de Tours – CETU Elmis Ingénieries <http://www.univ-tours.fr/recherche/le-cetu-elmis-ingenieries-34002.kjsp?STNAV=&RUBNAV=&RH=1179838543387>

Villes au Carré – Fiche portrait de Chinon <http://www.villesaucarre.org/upload/131/piecejointei68WZ1.pdf>

Vue aérienne de la commune de Chinon <https://maps.google.fr/maps?q=chinon&ie=UTF-8&hq=&hnear=0x47fd418161944fab:0x6a71743c76ccc047,Chinon&gl=fr&ei=XdEsUcTBK6XT0wHf9QE&ved=0CNMBELYD>

INDEX DES SIGLES

AVAP: Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

BTS: Brevet de Technicien Supérieur

CC: Communauté de Communes

CCRCB: Communauté de Communes Rivière Chinon Saint-Benoît la Forêt

CIAS: Centre Intercommunal d'Action Sociale

FISAC: Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

INSEE: Institut National de Statistiques et d'Etudes Economiques

LUG: Listes Union de la Gauche

OPAH: Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PADD: Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PDU: Plan de Déplacement Urbain

PLU: Plan Local d'Urbanisme

PNR: Parc Naturel Régional

PPRI: Plan de Prévention du Risque Inondation

PSMV: Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

SITCOM: Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères

SCoT: Schéma de Cohérence Territoriale

ZA: Zone d'Activités

ZAC: Zone d'Aménagement Concertée

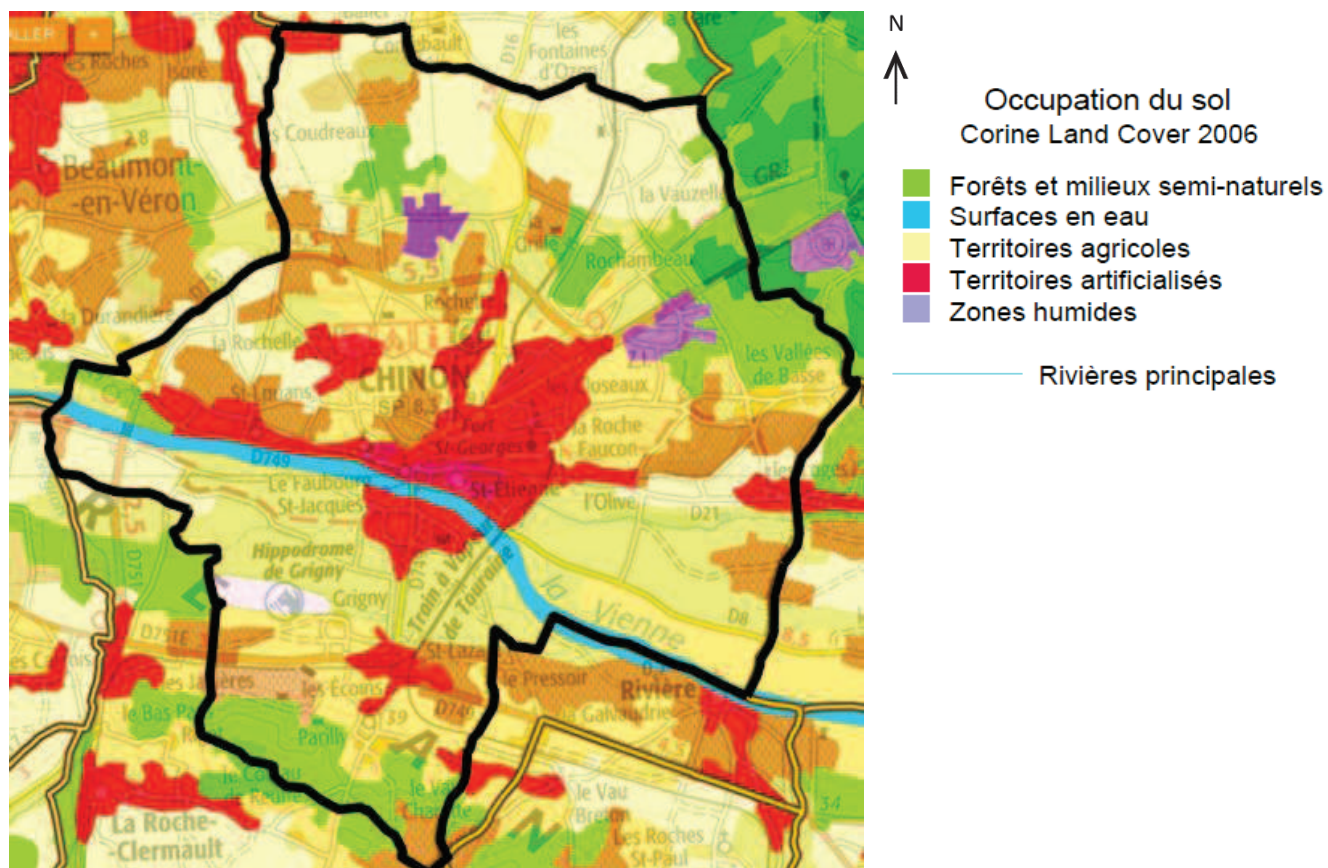
ZI: Zone Industrielle

ZNIEFF: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPPAUP: Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et paysager

Chinon

ANNEXE 1: l'occupation du sol de la commune



Source: [http://www.geoportail.gouv.fr/donnee/100/corine-land-cover-2006?c=-1.6161314563233924,47.18444189084857&z=0.0023646987152233126&l=LANDCOVER.CORINELANDCOVER\\$GEOPORTAIL:OGC:WMTS\(1\)&l=GEOGRAPHICALGRIDSYSTEMS.MAPS.3D\\$GEOPORTAIL:OGC:WMTS@aggregate\(0.30\)&permalink=yes](http://www.geoportail.gouv.fr/donnee/100/corine-land-cover-2006?c=-1.6161314563233924,47.18444189084857&z=0.0023646987152233126&l=LANDCOVER.CORINELANDCOVER$GEOPORTAIL:OGC:WMTS(1)&l=GEOGRAPHICALGRIDSYSTEMS.MAPS.3D$GEOPORTAIL:OGC:WMTS@aggregate(0.30)&permalink=yes)

Chinon

ANNEXE 2: les forces politiques

Jean-Pierre Duvergne (PS) est le Maire de Chinon depuis 2006, le Président de la CCRCBF, le Président du SITCOM du Chinonais et le Vice-président du Pays du Chinonais.

(<http://www.ville-chinon.com/votre-mairie/le-conseil-municipal/vos-elus/index.html>)



Source: <http://www.ville-chinon.com/votre-mairie/le-conseil-municipal/vos-elus/index.html>

Jean-Pierre Duvergne a repris le mandat en cours d'Yves Dauge (PS), Maire de 1989 à 2006. Celui-ci est aujourd'hui 7^{ème} adjoint, chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, de la Coopération décentralisée et des Relations internationales.

Il a également été Sénateur d'Indre et Loire de 2001 à 2011, Député d'Indre et Loire de 1997 à 2001, Directeur de l'Urbanisme et des Paysages au Ministère de l'Équipement de 1982 à 1985 et inspecteur général de la construction en 1985.

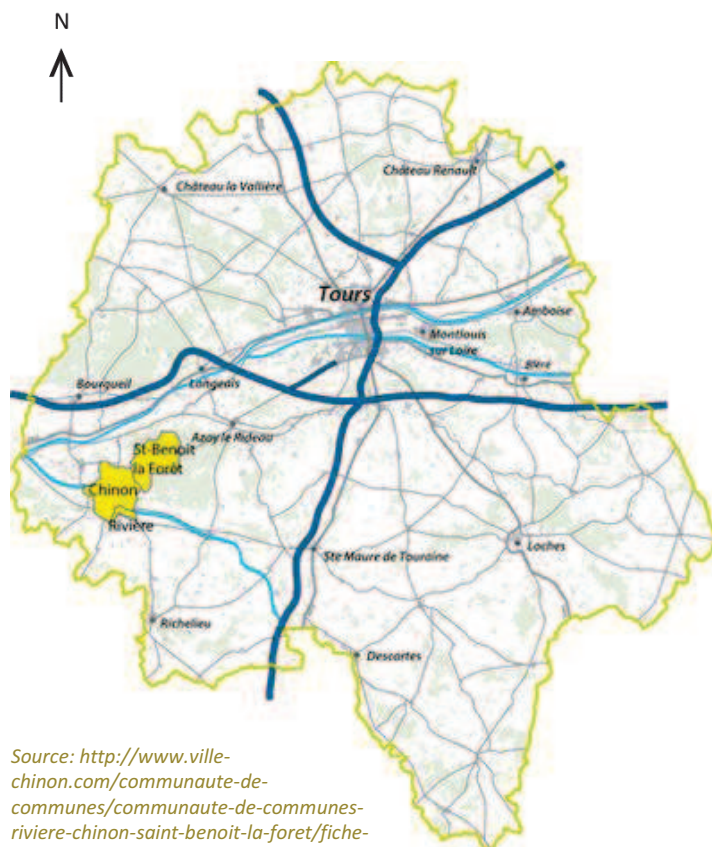
(http://www.senat.fr/senateur/dauge_yves01012h.html ; http://www.assemblee-nationale.fr/11/tribun/fiches_id/1002.asp#P22_678 ; <http://www.histoire-dac.developpement-durable.gouv.fr/biographies.xsp?biographie=DAUGE-YVES>)



Source:
http://www.senat.fr/senateur/dauge_yves01012h.html

Chinon

ANNEXE 3: la CCRCSB et ses compétences



Source: <http://www.ville-chinon.com/communaute-de-communes/communaute-de-communes-riviere-chinon-saint-benoit-la-foret/fiche-didentite/index.html>

Créée le 14 décembre 2001, la Communauté de Communes Rivière Chinon Saint-Benoît la Forêt est composée des 3 communes suivantes:

- Chinon. Maire: Jean-Pierre Duvergne (PS, LUG)
- Rivière. Maire: Hubert Verger (sans étiquette)
- Saint-Benoît la Forêt. Maire: Jean-Michel Cassagne (sans étiquette)

La communauté de communes possède les **compétences** suivantes:

- l'aménagement de l'espace et l'intercommunalité
- le développement économique intéressant l'ensemble de la communauté
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire et les équipements sportifs
- l'environnement
- l'action sociale
- la petite enfance.

Remarque :

Le 1^{er} janvier 2014, la CCRCSB fusionnera avec les deux autres communautés de communes du canton, la Communauté de Communes Rive Gauche de la Vienne et la Communauté de Communes du Véron (<http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/communes/Chinon/n/Contenus/Articles/2013/02/14/Communaute-de-communes-le-dernier-budget-se-prepare-1333949>).

Chinon

ANNEXE 4: les contrats et documents d'urbanisme

LES DOCUMENTS D'URBANISME

Le PADD du **Plan Local d'Urbanisme** a été adopté en janvier 2004. Les deux grandes orientations du PADD sont la sauvegarde des paysages naturels et culturels et la réponse aux objectifs de croissance, dans le but d'être « *une ville diversifiée dans ses fonctions urbaines et ses formes d'habitat, une ville économe dans l'utilisation des espaces naturels, urbains et ruraux [...] une ville qui sache pleinement exploiter son paysage culturel d'exception* » (PADD, p.3).

Le **Secteur Sauvegardé** de 1999 concernant le centre historique de la ville est actuellement en révision. Il est notamment composé d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

La **Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager** (ZPPAUP) de 2007.

Un **Agenda 21** local est actuellement en construction à l'échelle du Pays (Magazine municipal d'informations, avril 2012, n° 34, p.5 ; <http://www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/n/Contenus/Articles/2012/06/02/L-Agenda-21-du-Pays-du-Chinonais-finalise> <http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/communes/Chinon/n/Contenus/Articles/2011/10/27/DEVELOPPEMENT-DURABLE-Le-Pays-elabore-son-Agenda-21>).

Le **Programme Local de l'Habitat** a été cosigné par la communauté de communes et deux autres communautés de communes voisines (Véron et Rive Gauche). Il définit huit grandes actions: mettre en œuvre une stratégie d'action foncière, accroître la production future de logements neufs, engager des actions favorisant la qualité et le développement durable, répondre aux besoins des populations handicapées et âgées etc. (<http://www.ville-chinon.com/environnement-et-cadre-de-vie/urbanisme/habitat-social/index.html>).

Un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), dans le cadre d'un **Plan Communal de Sauvegarde**.

Un Contrat Local de Sécurité de 2010.

LES CONTRATS

Fin 2012, la communauté de communes a approuvé le **principe d'un SCoT** à l'échelle du Pays (<http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/Actualite/24-Heures/n/Contenus/Articles/2012/11/17/L-intercommunalite-investit-dans-l-habitat-pour-jeunes>).

Le Pays est doté d'un **Contrat de Pays**, mais il n'est pas disponible sur Internet.

Chinon

ANNEXE 5 : les informations manquantes

Il n'existe pas de site Internet de la **Communauté de Communes Rivière Chinon Saint-Benoît la Forêt**.

Très peu d'informations sont disponibles sur Internet au sujet du **Pays du Chinonais**. Par exemple, le site Internet du Pays n'est pas accessible, peu d'informations sur les actions du Pays sont communiquées, et le contrat régional de Pays n'est pas accessible en ligne.

Le **Programme Local de l'Habitat** cosigné par trois communautés de communes n'est pas disponible sur Internet.

Le **budget global** de la commune ou de la communauté de communes, ainsi que la ventilation des différentes recettes et dépenses, ne sont pas disponibles sur Internet. On ne peut trouver que les montants globaux des investissements et du fonctionnement, ou des budgets concernant des actions ponctuelles.

Le taux de la cotisation foncière des entreprises n'est pas non plus communiqué.

Fiche portrait

Politiques, stratégies et leviers
de développement local

Issoudun



Source : <http://www.panoramio.com/photo/5514699>

SOMMAIRE

I. Profil général.....	2
II. Priorités affichées en matière de développement.....	5
III. Leviers de développement.....	11
Sources.....	15
Index des sigles.....	17
Annexes.....	18



Source : <http://www.issoudun.fr/>

Issoudun

I. PROFIL GENERAL

PROFIL SPATIAL

Unité urbaine (commune d'Issoudun)

Superficie du territoire : 36,6 km²

Aire urbaine

Nombre de communes : 11

Superficie du territoire : 281,4 km²

CC du Pays d'Issoudun

Nombre de communes : 12

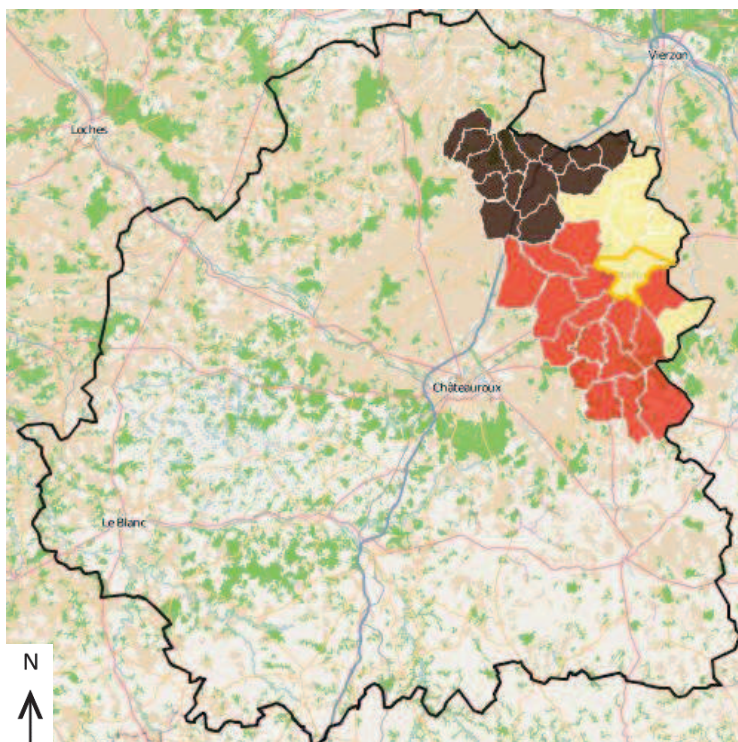
Superficie du territoire : 336,6 km²

Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne

Nombre de communes : 43

Superficie du territoire : 1 047 km²

(Fiche portrait, p.1 ; INSEE)



— Commune d'Issoudun

Source: <http://geocommons.com/maps/198182>

— CDC Pays d'Issoudun

— CDC Champagne Berrichonne

— CDC du canton de Vatan

Pays d'Issoudun
et de Champagne
Berrichonne

ACCESSIBILITE

Issoudun est assez bien desservie en infrastructures de transport. Elle se situe sur la ligne TGV Paris – Toulouse, et sur les lignes TER Châteauroux – Bourges, et Orléans – Limoges. La commune est moins bien desservie par le réseau routier: la RN151 relie Issoudun à Bourges en 40 minutes et à Châteauroux en 25 minutes, et la D918 permet de rejoindre Vierzon en 45 minutes et Orléans par l'A71 en 1h40. L'A20 reliant Vierzon à Montauban n'est accessible qu'en 35 minutes à Vatan. Issoudun est également à 25 minutes de l'aéroport le plus proche, situé à Déols (Fiche portrait, p.2).

Le territoire n'a pas de contrainte géophysique particulière: l'altitude de la commune est comprise entre 122m et 161m (http://www.cartesfrance.fr/carte-france-ville/plan_36088_Issoudun.html), et la rivière Théols n'est pas un frein à l'expansion de la ville.

OCCUPATION DES SOLS

Le territoire, majoritairement occupé par des espaces agricoles, est peu urbanisé, de l'ordre de 21% (Fiche portrait, p.21), et la plus grande zone artificialisée se trouve sur la commune d'Issoudun (Cf. Annexe 1).

On trouve également 5 ZNIEFF sur le territoire de la communauté de communes, mais elles ne concernent pas la commune d'Issoudun elle-même (source: http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-znieff-en-details-fiches-r377.html?page=rubrique&id_rubrique=377&id_article=1013&masquable=OK).

Issoudun

PROFIL DEMOGRAPHIQUE

Unité urbaine (commune d'Issoudun): 13 230 habitants en 2009

Aire urbaine: 17 750 habitants en 2009

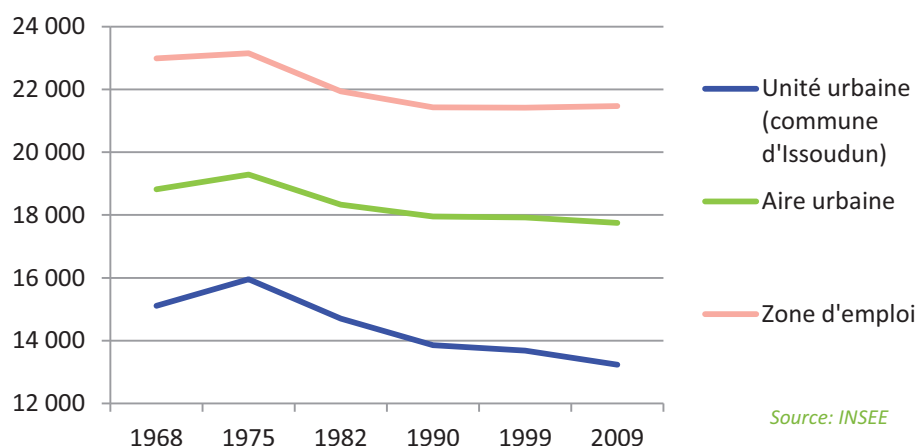
Zone d'emploi: 21 474 habitants en 2009

Communauté de communes du Pays d'Issoudun: 22 204 habitants en 2009

Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne: 32 422 habitants en 2009

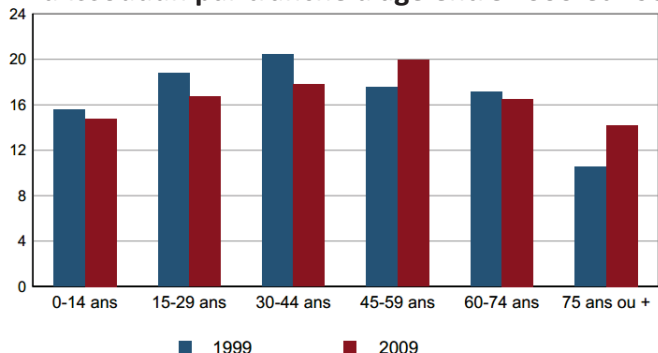
(INSEE)

Evolution de la population des différentes échelles
issoldunoises de 1968 à 2009



La population a évolué de façon relativement similaire sur les différentes échelles de territoire. On observe une **décroissance générale de la population**, plus marquée dans l'unité urbaine que dans l'aire urbaine, signe d'une périurbanisation attractive. En revanche, la population tend à se stabiliser dans la zone d'emploi, voire à augmenter légèrement au cours de la dernière décennie.

Evolution de la population de la commune
d'Issoudun par tranche d'âge entre 1999 et 2009



L'unité urbaine, donc la commune d'Issoudun, subit un **vieillissement de la population**: alors que la part des 45-59 ans et les 75 ans et plus a largement augmenté par rapport à 1999, on observe une perte significative des personnes de 0 à 44 ans.

Source: INSEE, http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/UU2010/DL_UU201036301.pdf, p.1

Issoudun

PROFIL ECONOMIQUE

Zone d'emploi

Nombre de communes: 21

Superficie du territoire: 493,1 km²

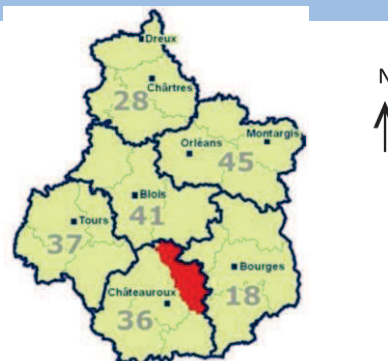
Nombre d'emplois: 9 194

(http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102408.pdf, p.5)

La commune d'Issoudun a un poids important par rapport au reste de la zone d'emploi puisqu'en 2009 elle comptabilisait presque 80% des emplois de la zone.

(http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102408.pdf, p.5 ;

http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/36/COM/DL_COM36088.pdf, p.5)



Zone d'emploi d'Issoudun

Source : Forum territoriaux SRADDT 2010, http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_forum_territorial_Issoudun-bd.pdf, page 5 du PDF

Au total sur la zone d'emploi, on compte 3 419 entrants et 4 477 sortants en 2007 (Fiche portrait, p.3). La zone d'emploi est donc moins attractive que les autres zones d'emploi alentour.

Les actifs entrants viennent principalement des zones d'emploi de Châteauroux, de Bourges, de Vierzon et de Romorantin-Lanthenay. Les actifs sortants de la zone d'emploi se rendent en majorité vers les zones d'emploi de Châteauroux, de Bourges, de Romorantin-Lanthenay et de Vierzon (Fiche portrait, p.3).

Sur la zone d'emploi, le taux de chômage de 12,3% au 3^{ème} trimestre 2012 était bien supérieur à celui de la Région Centre qui était de 9,4% (http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102408.pdf, p.8 ; http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/REG/DL_REG24.pdf, p.8).

Le revenu net déclaré moyen des foyers fiscaux de la zone d'emploi était de 19 808€ en 2009, donc plus faible que celui de la Région Centre, qui est de 22 400€ (http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102408.pdf, p.11 ; http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/REG/DL_REG24.pdf, p.11).

L'économie de la zone d'emploi est à la fois résidentielle et productive. Les principaux types d'activités sur la zone d'emploi sont le commerce, les transports et les services (37,5% des emplois), l'industrie (avec 27,7% des emplois, Issoudun est la zone d'emploi la plus industrielle de la Région Centre), l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale (25,7%) (http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102408.pdf, p.6).

La commune d'Issoudun compte quatre zones d'activités : la ZI du Portail (214 ou 183 ha?, dont 27 disponibles), la ZI des Alouettes (19 ha), la ZA de la Limoise (14 ha), la zone mixte des Coinchettes (44 ou 182 ha?) créée en 2002 (<http://www.indre.cci.fr/implanter/zi/zone-le-portail-10.php> ; <http://www.simplanter.fr/zones-activites/recherche/>; http://www.objectifindre.com/images/stories/pdf/rv_issoudun_la_limoise_fev2011.pdf; http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_forum_territorial_Issoudun-bd.pdf, page 6 du PDF).

Issoudun

II. PRIORITES AFFICHEES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

André Laignel, Maire d'Issoudun depuis 1977 et Président de la CCPI depuis 1994, a été réélu maire d'Issoudun en 2008 avec un programme intitulé le "Nouvel Issoudun" contenant 75 propositions, financées par la CCPI et aujourd'hui presque toutes réalisées selon le Magazine intercommunal (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, avril 2011, n° 151, p.13-17). Ces propositions avaient pour objectif d'insuffler à la commune « *un nouveau dynamisme : économique, social, éducatif, culturel, environnemental* » (André Laignel, Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, avril 2011, n° 151, p.14). Ce sont les priorités affichées par la commune et la CCPI.

ATTIRER ET FIXER LA POPULATION

Pour pallier la **décroissance démographique**, la commune d'Issoudun donne la priorité aux actions permettant d'attirer et de fixer la population sur son territoire. Le taux sur la **taxe d'habitation** est d'ailleurs relativement faible à Issoudun, puisqu'il s'élève en 2011 à 10,74% contre un taux de 12,59% sur l'ensemble de la CCPI et contre un taux moyen de la strate de 20,71%.

(http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau_gfp.php?siren=243600236&dep=036&nomdep=INDRE&icom=171&type=BPS¶m=3&exercice=2011 ; <http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php?icom=088&dep=036&type=BPS¶m=3&exercice=2011>)

La commune fait également équipe avec la CCPI, selon les compétences de cette dernière (Cf. Annexe 3), pour mener des actions ayant pour but de fixer les populations sur le territoire et d'en attirer de nouvelles.

AMELIORER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU CADRE DE VIE

Dans un éditorial du magazine intercommunal, André Laignel affirme: « *ce qui assure le bon fonctionnement de la ville ce sont les espaces publics: les voies, rues, avenues et chemin piétons, qui en sont comme les vaisseaux sanguins et assurent la bonne circulation entre les différents "organes", et les espaces verts, qui en sont la respiration* » (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, avril 2012, n° 162, p.3). Dans le but d'attirer et de fixer les populations sur son territoire, la CCPI agit ainsi en faveur d'une amélioration du cadre de vie.

La commune et la CCPI possèdent aussi un programme de **revalorisation du centre-ville d'Issoudun**, initié par le PLU (PADD, Orientations générales, p.19). Il passe par des opérations de rénovation urbaine comme celles du Quartier Nation ou de la place 10 juin 1944 (<http://www.issoudun.fr/actualite/reunion-publique-pour-la-place-du-10-juin.html> ; <http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre/Actualite/24-Heures/n/Contenus/Articles/2013/01/04/Bain-de-jouvence-pour-la-place-du-10-Juin-1944>), ou par des **restructurations de quartiers et de friches industrielles**, par exemple l'ancien site d'Indreco devenu le Pôle Images Arts et Formations.

L'opération de modernisation du Quartier Nation, gérée par la société Scalys, s'achèvera en 2013 après trois ans de travaux. Il s'agit de paysager (dans le cadre du Plan Paysage, voir page suivante), réhabiliter, détruire et reconstruire partiellement un quartier comptant 216 logements. 15 nouveaux pavillons ont été construits à la place de logements vétustes (<http://www.issoudun.fr/les-projets/quartier-nation.html> ; Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, décembre 2011, n° 158, p.6-7).



Le programme de rénovation des immeubles

Source: <http://www.issoudun.fr/les-projets/quartier-nation.html>

Issoudun

La transformation de la rocade en boulevard urbain a aussi permis de réaménager (passage de quatre à deux voies, création de nouveaux carrefours et giratoires), de sécuriser et de paysager 3 km de cette rocade construite dans les années 70. Les travaux auront duré plus de cinq ans. (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, mars 2011, n° 150, p.11-15).

La politique de revalorisation du centre-ville passe aussi par des actions comme le Plan Lumière lancé en 2008 et qui représente 350 000€ d'investissement sur deux ans pour la CCPI (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, février 2012, n° 160, p.5), le Plan de Déplacement Urbain (PDU) revu suite à la publication de l'Agenda 21 (http://www.issoudun.fr/fileadmin/images/PDF_Documentation/Agenda21.pdf, Action2).

Aidée par la CCPI, la ville possède également une **politique de végétalisation et d'embellissement**, maintenue notamment par le Plan Paysage défini dans le cadre de l'Agenda 21 (http://www.issoudun.fr/fileadmin/images/PDF_Documentation/Agenda21.pdf, Actions 2 et 8 ; <http://www.issoudun.fr/les-projets/plan-paysage.html>). Grâce à cela la ville conserve son label Ville Fleurie Quatre Fleurs.

L'aménagement paysager de la Place de la Psalette (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, mai 2012, n° 163, p.6) et celui de l'allée de la Frapesle, lieu de balade, (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, mai 2012, n° 163, p.7) s'inscrivent dans le cadre du Plan Paysage et du nouveau PDU. Une étude est actuellement en cours pour la réhabilitation de l'un des plus grands espaces verts de la ville, le Parc des Champs d'Amour, d'une superficie de 5 ha (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, avril 2012, n° 16, p.10).

PERMETTRE A TOUS L'ACCES A LA CULTURE ET AUX LOISIRS

Selon André Laignel, les **activités et événements culturels** « *contribuent à tisser du lien social et enrichissent nos vies selon d'autres critères que celui des marchés et de la Bourse* » (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, janvier 2013, n° 170, p.3). A Issoudun, que ce soit sur la commune ou sur la communauté de communes, la culture est perçue comme créatrice de cohésion sociale et est fortement mise en valeur pour attirer et fixer les population sur le territoire. Dans les différentes éditions du magazine communautaire, une large part est consacrée à l'actualité et à l'agenda des activités et événements culturels de la CCPI. La commune et la CCPI accueillent d'ailleurs divers événements culturels, comme le Festival Guitare, le Salon du livre jeunesse "A vos livres!", le championnat de vol à voile, les rencontres nationales country et line dance, les foires du tout et de la curiosité, la foire de la Toussaint, les marchés de la moto ou encore le salon des antiquaires (<http://www.issoudun.fr/culture/les-grands-rendez-vous.html>).

On compte aussi divers **équipements sportifs et culturels** sur la commune, pris en charge par la communauté de communes, comme la médiathèque Albert-Camus (<http://www.issoudun.fr/culture/mediatheque.html>), le centre culturel Albert-Camus (<http://www.issoudun.fr/culture/le-centre-culturel-albert-camus.html>), le Centre de Congrès (http://www.issoudun.fr/no_cache/economie/centre-de-congres.html?sword_list%5B%5D=congr%E8s), la Boîte à Musique (<http://www.issoudun.fr/culture/boite-a-musique.html>), le Conservatoire de Musique (<http://www.issoudun.fr/culture/conservatoire.html>), le cinéma (<http://www.issoudun.fr/culture/cinema.html>), l'atelier d'artistes (<http://www.issoudun.fr/culture/en-residence.html>), le Palais des expositions et des sports (http://www.issoudun.fr/no_cache/economie/pepsi.html?sword_list%5B%5D=congr%E8s), l'Ensemble de loisirs sportifs (<http://www.issoudun.fr/sports-loisirs/ensemble-de-loisirs-sportifs.html>), la patinoire (<http://www.issoudun.fr/sports-loisirs/patinoire.html>), l'Espace loisirs forme (<http://www.issoudun.fr/sports-loisirs/espace-loisirs-forme.html>) etc.

Issoudun

L'une des priorités d'Issoudun est de permettre l'accès pour tous à ces activités et équipements, par exemple à travers le PLU (PADD, Orientations générales, p. 13-14), ou la Maison d'Expression et des Loisirs d'Issoudun (MELI), créée en 1981 par André Laignel, comptait 1 879 adhérents en 2011. Elle permet aux jeunes, adultes et seniors d'accéder aux équipements sportifs et de loisirs, pour une cinquantaine d'activités proposées (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, septembre 2011, n° 155, p.11-13 ; <http://www.la-meli.fr/MELI/Accueil.html>).

Le dispositif Animations Périscolaires Issoudun, soutenu par la CCPI, propose gratuitement aux enfants 26 activités sportives, culturelles et sociales après l'école afin de leur faire découvrir différentes activités qu'ils pourront ensuite pratiquer de façon régulière dans une structure municipale ou un club. Ce dispositif est géré par le service Jeunesse et Sports d'Issoudun (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, novembre 2011, n° 157, p.6). La CCPI a aussi mis en place une carte "Réseau-Jeunes" offrant des tarifs avantageux pour les 6-18 ans (http://www.issoudun.fr/no_cache/vie-pratique/reseau-jeunes.html?sword_list%5B%5D=jeunes).

PERMETTRE L'ACCES AUX SERVICES DE PROXIMITE

En mai 2012, le Maire d'Issoudun a déclaré : « nous avons décidé, une fois encore, de ne pas augmenter les taux d'imposition, afin de ne pas peser davantage sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens » (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, mai 2012, n° 163, p.3). En plus de cette décision, et ayant signé un nouveau contrat de délégation pour le service de l'eau et de l'assainissement avec la Lyonnaise des Eaux pour 12 ans, André Laignel n'a « eu qu'une préoccupation: qu'Issoudun obtienne le meilleur. Le meilleur prix [...] La meilleure qualité [...] La meilleure transparence [...] La meilleure solidarité » (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, septembre 2012, n° 166, p.3). Les prix de l'eau potable vont ainsi considérablement baisser sur la commune à partir de 2013, de l'ordre de 27% pour un abonné consommant 60 m3 d'eau par an, de l'ordre de 21% pour un abonné consommant 120 m3. De plus, les abonnés en situation précaire pourront bénéficier d'un "Chèque Eau" de 50€, par l'intermédiaire du Centre Municipal d'Action Sociale (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, septembre 2012, n° 166, p.11-15).

L'une des actions emblématiques de la CCPI en faveur de la solidarité est la gratuité des transports en commun communaux (TIG) et intercommunaux (TIGR). Les Transports Issoudun Gratuits permettent à tous d'accéder à tous les commerces et services de la ville sur 4 circuits, tandis que les Transports Issoudun Gratuits Ruraux desservent toutes les communes de la CCPI sur 3 circuits (<http://www.issoudun.fr/vie-pratique/transport.html>).

Alors que la population de la commune vieillit, l'accessibilité aux services de santé à Issoudun est faible: on comptait 0,72 médecin généraliste pour 1 000 habitants de l'aire urbaine en 2008, et en 2006 près de 25% de la population du bassin de vie se trouvait à plus de 20 minutes d'au moins un service de santé de proximité (Fiche portrait, p. 20). Pour lutter contre la désertification médicale, le Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne a lancé en octobre 2012 les Assises Territoriales des acteurs de la santé. « Cette consultation qui devrait durer huit mois répond à une question vitale : comment garantir le droit à la santé pour tous et l'égalité d'accès aux soins partout. [...] elles doivent permettre l'émergence de solutions nouvelles et réalistes, qui se traduiront peut-être par la signature d'un Contrat Local de Santé » (<http://www.issoudun.fr/votre-ville/le-pays-dissoudun-et-de-champagne-berrichonne.html>).

Issoudun

DEVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENTS

La commune souhaite **diversifier et en améliorer l'offre de logements** pour attirer la population et renforcer les tendances de retour au centre, ce qui est l'un des objectifs du PLU (PADD, Orientations générales, p.9).

Par exemple, le Quartier des Terres Rouges a fait l'objet d'une opération de construction d'une opération de pavillons et de 70 logements sociaux en 2002/2004 (PADD, Orientations générales, p.9). « *Pour nous, la construction de logements sociaux et l'entretien du parc locatif et de son environnement en partenariat avec les organismes HLM [...], sont une priorité* » (André Laignel, Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, décembre 2011, n° 158, p.3). **L'offre en logements sociaux** à Issoudun est d'ailleurs relativement importante, puisqu'en 2006, ils représentaient en centre-ville « *31,7% du parc immobilier et 30% de la construction neuve pour l'année 2006* » (http://www.issoudun.fr/fileadmin/images/PDF_Documentation/Agenda21.pdf, Action 8).

En 2012, le Quartier des Terres Rouges a été divisé en douze nouveaux lots. « *L'objectif est de proposer de nouvelles solutions à des familles qui souhaitent passer du locatif à l'achat et c'est contribuer au développement démographique de la ville. Cela peut aider au repeuplement de nos écoles* » (André Laignel, <http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre/communes/Issoudun/n/Contenus/Articles/2012/03/23/Le-quartier-des-Terres-Rouges-s-allonge>).

SOUTENIR L'ACTION SOCIALE

La commune compte plusieurs **associations et organismes** ayant pour mission l'aide sociale. Par exemple, le centre d'accueil de jour pour personnes dépendantes ou le centre de soins publics communal pour polyhandicapés qui compte plus de 100 lits (<http://www.issoudun.fr/vie-pratique/sante.html>). Le **Centre Municipal d'Action Sociale** (CMAS) propose une halte-jeux, des jardins associatifs, des activités pour les retraités, mais également un portage de repas à domicile, un abri de nuit et une aide d'urgence. En 2011, ce sont 348 ménages issoudunois qui ont bénéficié de l'aide du CMAS, soit 903 personnes (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, mars 2012, n° 161, p.9-12 ; <http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre/Actualite/Economie-social/n/Contenus/Articles/2013/02/19/Le-CMAS-en-fait-toujours-plus-1341213>). Les locaux du CMAS ont d'ailleurs été rénovés par la municipalité et se situent dans l'arrière-cour de la mairie. « *Offrir à nos associations un bel outil comme cette maison, mise gratuitement à leur disposition, et la rendre aujourd'hui accessible à tous, c'est participer au dynamisme associatif et encourager les échanges sociaux entre tous nos concitoyens* » (André Laignel, Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, décembre 2011, n° 158, p.5).

L'Agenda 21 est aussi fortement orienté sur la solidarité. Une des ses mesures est d'ailleurs le soutien de la ville au « *dispositif de **microcrédit social** mis en place par Indre-Initiative en partenariat avec le CMAS* », afin d'aider l'implantation de nouveaux ménages sur la commune d'Issoudun (http://www.issoudun.fr/fileadmin/images/PDF_Documentation/Agenda21.pdf, Action 7).

Issoudun

DEVELOPPER L'ECONOMIE

La commune affirme aussi avoir mis en place « *une politique active de développement de l'emploi et des services* » (PLU 2004. Rapport de présentation, p.17) dans le but de conserver les entreprises et commerces déjà présents sur le territoire et d'en attirer de nouveaux. Le taux sur la **cotisation foncière des entreprises** est d'ailleurs relativement faible, puisqu'il s'élève en 2011 à 12,12% contre un taux de 14,62% sur la communauté de communes et contre un taux moyen de la strate de l'ordre de 20,67% (http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau_gfp.php?siren=243600236&dep=036&nomdep=INDRE&icom=088&type=BPS¶m=3&exercice=2011 ; <http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php?icom=088&dep=036&type=BPS¶m=3&exercice=2011>).

La commune fait également équipe avec la CCPI, selon les compétences de cette dernière (Cf. Annexe 3), pour mener des actions ayant pour but de développer l'économie du territoire.

DEVELOPPER LES CAPACITES D'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Le PLU prévoit plusieurs actions concernant le développement des capacités d'accueil des entreprises de la commune (PADD, Les grandes orientations, p.6 ; PADD, Les orientations d'aménagement, p.18).

La commune collabore aussi avec la CCPI dans le cadre de cette priorité. Dans la ZA de la Limoise, le **Village d'Entreprises** peut accueillir depuis 2012 jusqu'à huit entités économiques dans trois bâtiments modulables, d'une superficie totale de 5 600 m². L'objectif de ce Village d'Entreprises est de « *permettre aux entreprises locales ou externes de trouver des locaux fonctionnels, adaptés à leurs besoins et présentant une meilleure accessibilité par leur situation en zone industrielle* » (<http://www.issoudun.fr/les-projets/village-dentreprises.htm>), afin d'attirer de nouvelles activités. Cette action représente 3, 5 M€ d'investissement, financé à 60% par l'Etat et la Région, et à 40% par la CCPI. Ce projet constituait la première priorité du programme du maire pour 2008-2014. Une étude est actuellement en cours pour agrandir le Village d'Entreprises, et donc agrandir la ZAC de la Limoise (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, mars 2012, n° 161, p.5). Les locaux sont aujourd'hui entièrement loués à l'entreprise Sicma-Aero Seat, implantée sur le territoire depuis plusieurs années.

PROPOSER DES FORMATIONS EN LIEN AVEC L'ECONOMIE LOCALE

Le PLU a comme objectif de développer l'offre de formations (PADD, Orientations générales, p.7 et 12-13), avec l'aide de la communauté de communes. Actuellement, on trouve à Issoudun différentes **formations liées à l'économie locale** :

- un lycée professionnel qui propose une section Vêtements de peau et maroquinerie liée à la présence de l'établissement de production LVMH (<http://www.issoudun.fr/enseignement-formation/colleges-et-lycees.html>).
- l'organisme Les Formations d'Issoudun (LFI) dispense des formations liées aux secteurs de la musique et de la télévision en relation avec la Boîte à Musique et Bip-TV (<http://www.issoudun.fr/enseignement-formation/les-formations-dissoudun.html> ; <http://www.issoudun.fr/enseignement-formation/afpa.html> ; <http://www.lfissoudun.org/>). C'est d'ailleurs à Issoudun « *qu'a été créée la première formation de manager du monde de la musique, à l'initiative de Bertrand Ledoux et grâce à la mobilisation et au soutien d'André Laignel, en 1988. [...] En 2007, quatre entreprises nous apportaient leur taxe d'apprentissage. On en compte 109 aujourd'hui* » (Yann Biville, Directeur des Formations d'Issoudun, Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, février 2012, n° 160, p.9).
- des formations de 12 mois d'aides-soignants à l'hôpital (<http://www.issoudun.fr/vie-pratique/sante.html>).
- l'IUT de l'Indre propose à Issoudun des diplômes de Technique de commercialisation, de Gestion logistique transport, mais aussi une licence professionnelle en communication et commercialisation des produits culturels, avec une spécialisation Industrie musicale et spectacle vivant (<http://www.issoudun.fr/enseignement-formation/institut-universitaire-de-technologie.html>).

Issoudun

AIDER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Divers organismes agissent sur la commune en faveur de l'aide à l'insertion et à la formation professionnelles : l'association Tremplin, le Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS), tous les deux aidés par la commune (http://www.issoudun.fr/fileadmin/images/PDF_Documentation/Agenda21.pdf, Action 7), la Maison de l'Emploi et sa Mission Locale, l'association nationale pour la formation des adultes et l'organisme ProForma (<http://www.issoudun.fr/vie-pratique/action-sociale.html> ; <http://www.issoudun.fr/enseignement-formation/maison-de-lemploi.html> ; <http://www.issoudun.fr/enseignement-formation/afpa.html> ; <http://www.issoudun.fr/enseignement-formation/proforma.html>).

SOUTENIR LE COMMERCE LOCAL

La commune d'Issoudun a lancé en 2010 un Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) pour obtenir des subventions pour des opérations d'aménagement urbain, d'amélioration de l'accessibilité et du stationnement des axes commerçants. L'aménagement de la Place de la Poterie a été la première opération à avoir bénéficié de cette subvention, en 2010 (<http://www.issoudun.fr/vie-pratique/commerce.html> ; Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, janvier 2010, n° 137, p.11-15).

Soutenue par la ville, l'association Cap' Issoudun, qui regroupe les artisans, commerçants et professionnels de la commune, organise des opérations commerciales pour améliorer et promouvoir l'identité commerciale de la ville (<http://www.issoudun.fr/vie-pratique/commerce.html>).

La commune propose également une commission extra-municipale du commerce, présidée par l'adjointe au maire chargée du commerce. Il s'agit d'un lieu de débat et de propositions qui réunit les commerçants de Cap' Issoudun, des partenaires institutionnels et les différents services de la ville (<http://www.issoudun.fr/vie-pratique/commerce.html>).

Issoudun

III. LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

LES LEVIERS IDENTIFIES ET MOBILISES

LA CULTURE

Depuis des années, la culture est l'un des leviers de développement principaux d'Issoudun et de la CCPI. Cette dernière gère les structures et équipements culturels et sportifs de la ville, et la commune se charge de l'accessibilité des activités proposées et de l'organisation des événements culturels.

La ville d'Issoudun est le lieu de **nombreuses activités et événements culturels** tout au long de l'année. Certains permettent d'attirer des visiteurs extérieurs, comme le Festival Guitare, le Salon du livre jeunesse "A vos livres!", le championnat de vol à voile, les rencontres nationales country et line dance, les marchés de la moto (<http://www.issoudun.fr/culture/les-grands-rendez-vous.html>), et d'autres sont plus destinés à une population plus locale comme les animations périscolaires proposées par le Musée de l'Hospice Saint-Roch et la médiathèque Albert Camus (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, mars 2012, n° 172, p.12), les spectacles, concerts et sorties culturelles.

La commune possède aussi quelques éléments de **patrimoine** comme la Tour Blanche datant du XIIe siècle, l'ancien Hôtel-Dieu ou le Beffroi (<http://www.issoudun.fr/patrimoine/le-patrimoine-bati.html>).

La commune est également dotée d'**équipements** culturels et sportifs, gérés par la CCPI, comme l'Hôtel-Dieu aujourd'hui devenu le Musée de l'Hospice Saint-Roch, le Centre de Congrès "Champs-Élysées", la Cité des Métiers d'Art, le Palais des expositions et des sports d'Issoudun (PEPSI), le Pôle Images, Arts et Formations (PIAF), la médiathèque, l'Ensemble de Loisirs sportifs, la patinoire etc. (<http://www.issoudun.fr/culture/musee-de-lhospice-saint-roch.html>).

L'ATTRACTIVITE DU CENTRE-VILLE

Depuis plusieurs années et grâce aux financements de la CCPI, l'accent est mis sur le renforcement de l'attractivité du centre-ville d'Issoudun. « *La qualité des espaces publics conditionne pour une large part la qualité de vie dans la cité* » (André Laignel, Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, avril 2012, n° 162, p.3).

La CCPI finance notamment des opérations de modernisation, de rénovation et de réhabilitation urbaine, de restructurations de **quartiers et de friches industrielles**, comme l'ancien site d'Indreco devenu le Pôle Images Arts et Formations.

La CCPI participe aussi au financement des aménagements paysagers. Par exemple, les **55 hectares d'espaces verts** aménagés de la ville lui ont permis d'obtenir le label "Ville fleurie" 4 Fleurs. Ce **paysage** est valorisé par le Plan Lumière lancé en 2008 (150 000€ budget CCPI), le Plan Paysage défini dans le cadre de l'Agenda 21 et le PDU revu suite à la publication de l'Agenda 21. Le règlement de ZPPAUP de la commune impose également des contraintes qui permettent de respecter et de sauvegarder le paysage.

Issoudun

L'ACTION SOCIALE

André Laignel a écrit dans l'un des éditos du magazine communautaire: « *pour nous, la richesse d'une civilisation se mesure aussi à sa capacité à assurer le bien-être des hommes et des femmes qui la composent et à défendre des valeurs de justice, d'égalité et de fraternité* » (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, mars 2012, n° 161, p.3). L'action sociale est ainsi une priorité pour la commune et le Pays.

Cette volonté de la commune de supporter le social et la solidarité se voit à travers toutes les actions décrites précédemment, ou par le taux de **logements sociaux** relativement élevé dans le centre-ville d'Issoudun. « *A Issoudun, le logement social, notamment en centre-ville, représentaient 31,7% du parc immobilier et 30% de la construction neuve pour l'année 2006* » (http://www.issoudun.fr/fileadmin/images/PDF_Documentation/Agenda21.pdf, p. 19).

La commune subventionne aussi plusieurs **associations et organismes** ayant pour mission l'aide sociale, comme le Centre Municipal d'Action Sociale qui propose une aide d'urgence, un portage de repas à domicile ou des activités pour les retraités (<http://www.issoudun.fr/vie-pratique/action-sociale.html>). La ville comporte également des **structures d'accueil** pour enfants et jeunes, telles que le Centre de loisirs Jean de la Fontaine, la Maison de l'Enfance, la halte-jeux, la crèche familiale, le relais assistantes maternelles (<http://www.issoudun.fr/vie-pratique/enfance.html>), mais aussi des structures d'accueil pour personnes dépendantes comme le centre d'accueil de jour ou le centre de soins publics communal pour polyhandicapés qui compte plus de 100 lits (<http://www.issoudun.fr/vie-pratique/sante.html> ; <http://www.issoudun.fr/vie-pratique/seniors.html>).

De plus, malgré un vieillissement de la population issoudunoise, l'offre en services de santé est faible sur le territoire d'Issoudun et de son Pays. Grâce aux **Assises Territoriales des Acteurs de la Santé**, le Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne a entamé une démarche réflexive pour lutter contre la désertification médicale. Cela devrait aboutir à un contrat local de santé pour le Pays qui sera présenté le 25 mai prochain (<http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre/communes/Issoudun/n/Contenus/Articles/2013/02/11/Quatre-vingt-dix-sept-propositions-pour-un-projet-1330041>).

L'ATTRACTION ET LE MAINTIEN DES ACTIVITES ECONOMIQUES

La zone d'emploi et la commune d'Issoudun ont une économie stable et en 2011, 68 entreprises ont été créées dans la commune. De plus, sur les 53 entreprises individuelles créées, 41 avaient un régime d'**auto-entrepreneur** (http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/36/COM/DL_COM36088.pdf, p.15). Enfin, certaines entreprises sont fortement ancrées sur le territoire de la commune, comme **LVMH** ou **Sicma-Aero Seat**.

La CCPI tente d'attirer de nouvelles entreprises par le développement des capacités d'accueil. On peut citer l'exemple du **Village d'Entreprises** représentant un investissement total de 3, 5 M€ (<http://www.issoudun.fr/les-projets/village-dentreprises.html>). Cependant, « *à peine achevés, les bâtiments du Village ont intéressé Sicma-Aero Seat, qui les a loués pour une première période de deux ans* » (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, juin 2012, n° 164, p.6). Ainsi, même si elle favorise l'ancrage de cet établissement de production sur le territoire et donne l'espoir de nouveaux emplois, cette location ne permet pas de répondre aux objectifs initiaux de ce Village d'Entreprises, qui étaient de « *rapidement accueillir des entreprises locales, œuvrant notamment pour la sous-traitance de SICMA, mais aussi des créations d'entreprises, des entreprises innovantes dans le secteur environnemental ou artisanal* » (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, mai 2011, n° 152, p.12). La CCPI souhaite aujourd'hui agrandir ce Village d'Entreprises pour accueillir de nouvelles activités (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, mars 2012, n° 161, p.5).

Issoudun

LES LEVIERS POUVANT ETRE MIEUX MOBILISES

LES FORMATIONS ET L'INNOVATION

La commune d'Issoudun possède un panel assez large de formations, et a réussi à imposer des filières liées à l'économie locale. Pourtant, la commune pourrait renforcer l'offre de formations. « *Dans le domaine du cuir, par exemple, les besoins en main d'œuvre sont à peine comblés par le recrutement des nouveaux diplômés du Bac pro (métiers du cuir, option maroquinerie) enseigné au lycée professionnel Jean-d'Alembert* » (http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_forum_territorial_Issoudun-bd.pdf, Atelier2).

La commune pourrait ainsi profiter des entreprises qui ont fait l'identité du territoire, comme LVMH, André, la Boîte à Musique ou BIP-TV pour **développer ses formations et des filières innovantes** liées à ces domaines.

LE SOUTIEN AUX COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITE

L'un des objectifs affiché de la CCPI est de redynamiser le secteur des commerces et services de proximité, en baisse depuis les années 1990. L'accomplissement de cet objectif se traduit par la commission extra-municipale du commerce, le FISAC et le subventionnement et le soutien à l'association des commerçants Cap' Issoudun.

Ce soutien pourrait être approfondi par des outils tels qu'un **droit de préemption sur les fonds de commerce et sur les baux commerciaux** en centre-ville, comme à Chinon. Cela permet un renouvellement dynamique des commerces en évitant qu'un local ait une autre fonction que commerciale ou artisanale (http://www.ville-chinon.com/uploads/media/Compte_rendu_du_Conseil_Municipal_du_03_novembre_2011.pdf, p.5). La ville et la CCPI pourraient également se doter d'une **charte d'urbanisme commercial** comme à Vendôme. Cette charte permet à la commune et à la communauté de communes d'examiner chaque projet commercial avant de l'accepter, organisant ainsi le commerce sur le territoire communal et intercommunal (<http://www.loir-et-cher.cci.fr/home/liblocal/docs/connaître/magazine/CCleco07/p6.pdf>).

LA MISE EN COHERENCE DES POLITIQUES DE FONCIER ET DE LOGEMENT

On remarque quelques incohérences concernant la politique de foncier et de logement de la commune. Par exemple, il est dit dans le rapport de présentation du PLU que la commune manque de réserve de foncier, lequel se raréfie (Rapport de présentation du PLU, p.9). Or, dans ce même rapport, on trouve également qu'Issoudun améliore sa situation démographique grâce à « *la production d'une offre de logements et de foncier* » (Rapport de présentation du PLU, p.17).

On trouve également un problème de cohérence concernant l'habitat au sein du PLU. En effet, le document préconise un retour au centre, mais propose comme actions des opérations de lotissements périurbains, et le zonage qui l'accompagne situe des zones de construction et d'extension de l'habitat, diffus et en lotissements, en périphérie de la ville (PADD, Orientations générales, p. 8-9 ; Annexe 4).

Enfin, la ville d'Issoudun a lancé en 2011 une étude de faisabilité pour une OPAH en centre-ville (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, janvier 2012, n° 154, p.4 ; http://www.issoudun.fr/fileadmin/images/PDF_Documentation/Agenda21.pdf, Action 8 ; <http://www.doubletrade.com/appels-offres/appel-offres-PQR-2011-024-7962345.html>). Cependant, rien ne semble avoir été fait en ce sens depuis.

Issoudun

LES LEVIERS POTENTIELS

L'AGRICULTURE

Malgré la **superficie importante des espaces agricoles** sur le territoire (Cf. Annexe 1), aucune priorité n'est affichée en faveur de l'agriculture, que ce soit du côté de la commune d'Issoudun ou bien de la CCPI. Le Pays a peut être mis en place des actions en faveur de l'agriculture, mais aucune information n'est disponible sur le sujet.

LE TRANSPORT

La gare d'Issoudun se situe sur la **ligne TGV Paris–Toulouse**, et sur les **lignes TER Châteauroux–Bourges, et Orléans–Limoges**. L'offre semble satisfaisante et pourrait donc être mise davantage en valeur pour attirer plus de population, notamment active. De plus, certains élus réclament un embranchement vers Châteauroux pour accéder à la future LGV Paris–Orléans–Clermont–Lyon.

(http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_forum_territorial_Issoudun-bd.pdf, Atelier 1).

LE JUMELAGE

La commune d'Issoudun n'est pas jumelée. Elle pourrait se doter de cet outil pour promouvoir son territoire et développer le tourisme.

LE TOURISME

On observe une baisse de fréquentation des hébergements touristiques sur le Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne, puisqu'entre 2006 et 2011 la fréquentation de l'hôtellerie, qui représente la majorité des hébergements, est passée de 38 147 nuitées à 31 471, et l'hôtellerie de plein air de 14 471 nuitées à 8 123. De plus, le taux d'occupation de ces hébergements reste faible: en 2011, il était de 42,3% pour l'hôtellerie et de 10,3% pour l'hôtellerie de plein air (Fiche portrait, p.17). L'économie touristique est donc faible sur le territoire, d'autant plus qu'Issoudun ne bénéficie pas d'atouts touristiques remarquables.

Aujourd'hui l'accent est porté sur le **Musée de l'Hospice Saint-Roch**, le **patrimoine** et les **paysages** pour renforcer l'économie touristique (PADD, Orientations générales, p.7). Cependant, par rapport au reste de la Région Centre et du Val de Loire, ces éléments génèrent un flux touristique plutôt faible. Par exemple, le Musée de l'Hospice Saint-Roch, dont les visites sont libres et gratuites, a eu une fréquentation de 15 500 visiteurs en 2012 (Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, décembre 2012, n° 169, p.11). De plus, ce musée ne se différencie pas des 65 autres musées labellisés Musées de France en Région Centre (http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=21&ref_id=14802). Si la commune souhaite développer le tourisme sur son territoire, l'attention devrait être portée sur un autre élément que ce musée.

Issoudun

SOURCES

Biographie d'André Laignel <http://www.andre-laignel.fr/bio>

CartesFrance .fr http://www.cartesfrance.fr/carte-france-ville/plan_36088_Issoudun.html

Chambre de Commerce et d'industrie de l'Indre <http://www.indre.cci.fr/implanter/zi/zone-le-portail-10.php>

Documents d'urbanisme

- Agenda 21 local http://www.issoudun.fr/fileadmin/images/PDF_Documentation/Agenda21.pdf
- Plan Local d'Urbanisme <http://www.issoudun.fr/mairie-en-ligne/documentation.html>
 - Rapport de présentation
http://www.issoudun.fr/fileadmin/images/PDF_Documentation/PLU_RAPPORT_PRESENTATION.pdf
 - PADD, Orientations générales
http://www.issoudun.fr/fileadmin/images/PDF_Documentation/PADD_ORIENTATIONS_GENERALES.pdf
 - PADD, Orientations d'aménagement
http://www.issoudun.fr/fileadmin/images/PDF_Documentation/PADD_ORIENTATIONS_D_AMENAG_T-1.pdf
 - Règlement du PLU
http://www.issoudun.fr/fileadmin/images/PDF_Documentation/PLU2004.pdf
 - Carte Développement économique
http://www.issoudun.fr/fileadmin/images/PDF_Documentation/DEVELOPPEMENT_ECONOMIQUE-2.jpg
 - Carte Habitat
http://www.issoudun.fr/fileadmin/images/PDF_Documentation/Habitat.jpg
- ZPPAUP http://www.issoudun.fr/fileadmin/images/PDF_Documentation/ZPPAUP.pdf

Etude pré-opérationnelle de l'OPAH <http://www.doubletrade.com/appels-offres/appel-offres-PQR-2011-024-7962345.html>

Fiche portrait d'Issoudun <http://www.villesaucarre.org/upload/131/piecejointeCjnz5d.pdf>

Institut National de Statistiques et d'Etudes Economiques (INSEE)

- Commune d'Issoudun
http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/36/COM/DL_COM36088.pdf
- Aire urbaine d'Issoudun
http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/AU2010/DL_AU2010269.pdf
- Communauté de Communes du Pays d'Issoudun
http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/EPCI/DL_EPCI243600236.pdf
- Zone d'emploi d'Issoudun
http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102408.pdf
- Région Centre
http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/REG/DL_REG24.pdf
- Tourisme en Région centre
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=21&ref_id=14802

Issoudun

Issoudun

- Commune d'Issoudun <http://www.issoudun.fr/>
- Comptes-rendus des conseils municipaux et intercommunaux
<http://www.issoudun.fr/mairie-en-ligne/documentation.html>
- Magazine de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun (2010-2013)
<http://www.issoudun.fr/mairie-en-ligne/documentation.html>

La Nouvelle République <http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre/>

L'Echo <http://www.l-echo.info/?q=indre>

Maison d'Expression et des Loisirs d'Issoudun <http://www.la-meli.fr/MELI/Accueil.html>

Ministère des Finances – Les comptes individuels des communes

<http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/>

<http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php?icom=088&dep=036&type=BPS¶m=0&exercice=2011>

Prêt d'honneur Indre Initiative <http://www.aides-entreprises.fr/aides/show/-1/-1/1/2152>

Synthèse du forum territorial participatif à Issoudun le 08 novembre 2010

[http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese et Regard forum territorial Issoudun-bd.pdf](http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese%20et%20Regard%20forum%20territorial%20Issoudun-bd.pdf)

TER Centre <http://www.ter-sncf.com/Region/centre/gare/Issoudun.aspx>

ZNIEFF du Département de l'Indre http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-znieff-en-details-fiches-r377.html?page=rubrique&id_rubrique=377&id_article=1013&masquable=OK

Zones d'activités de la commune

- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre <http://www.indre.cci.fr/implanter/zi/zone-le-portail-10.php>
- Objectif Indre http://www.objectifindre.com/images/stories/pdf/rv_issoudun_la_limoise_fev2011.pdf
http://www.objectifindre.com/images/stories/pdf/rv_issoudun_les_coinchettes_fev2011.pdf
- Simplanter.fr <http://www.simplanter.fr/zones-activites/recherche/>
- Synthèse du Forum Territorial Participatif à Issoudun le 08 novembre 2010
[http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese et Regard forum territorial Issoudun-bd.pdf](http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese%20et%20Regard%20forum%20territorial%20Issoudun-bd.pdf)

INDEX DES SIGLES

CCPI: Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

CMAS: Centre Municipal d'Action Sociale

FISAC: Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

INSEE: Institut National de Statistiques et d'Etudes Economiques

IUT: Institut Universitaire de Technologie

LVMH: Louis Vuitton Moët Hennessy

MELI: Maison d'Expression et des Loisirs d'Issoudun

PADD: Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PDU: Plan de Déplacement Urbain

PLU: Plan Local d'Urbanisme

SCoT: Schéma de Cohérence Territoriale

ZA: Zone d'Activités

ZAC: Zone d'Aménagement Concertée

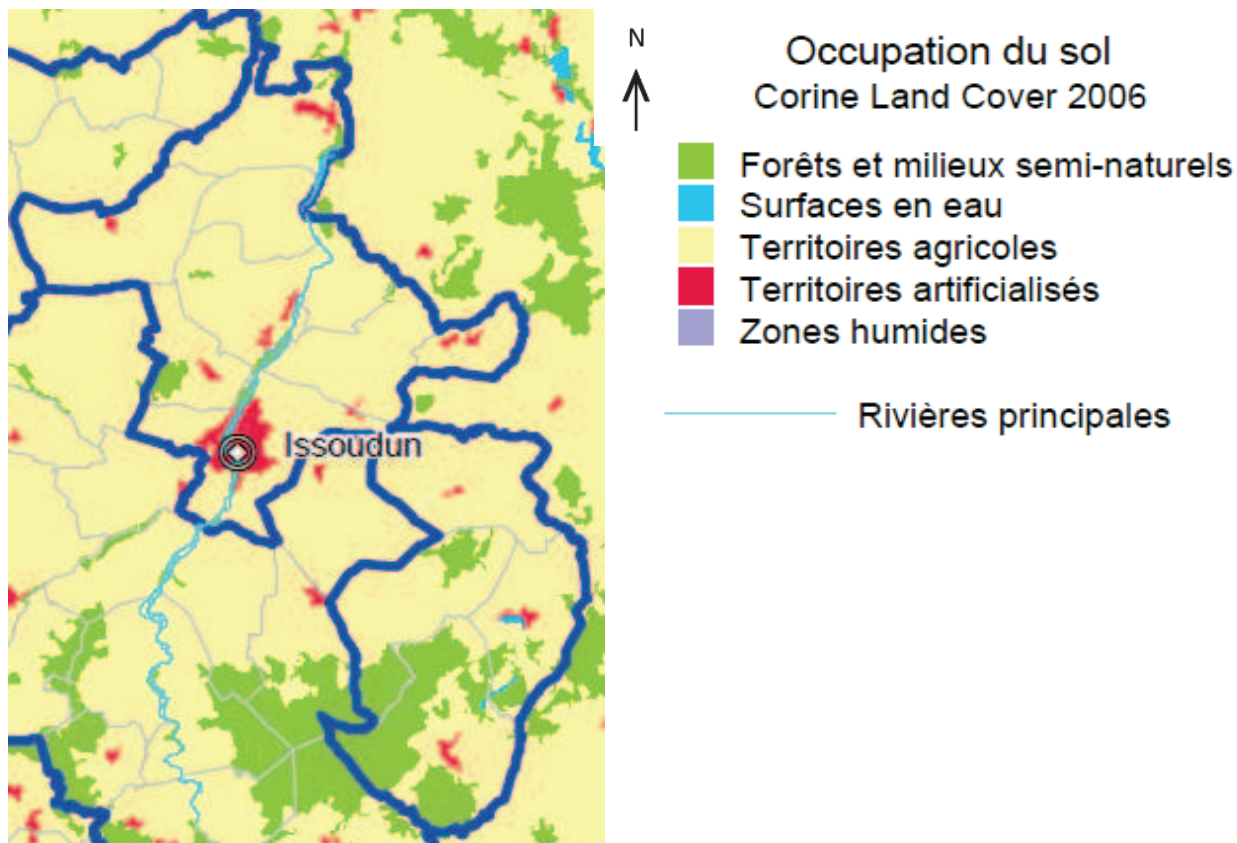
ZI: Zone Industrielle

ZNIEFF: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPPAUP: Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et paysager

Issoudun

ANNEXE 1: l'occupation du sol de la CCPI

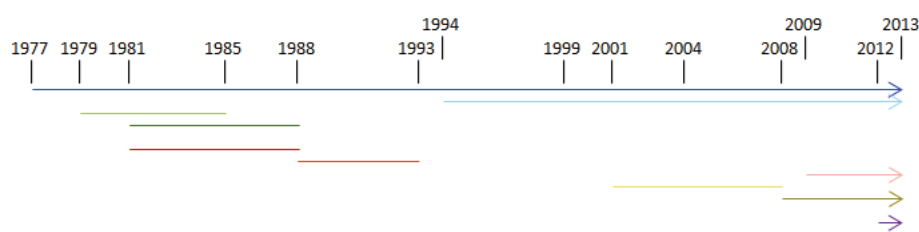


Source: IGN/BDCARTO, CLC 2006 - Préfecture 36
Créée le 28/02/2011

Issoudun

ANNEXE 2: les forces politiques

André Laignel (PS) est le maire d'Issoudun depuis 1977, le Président de la Communauté de communes du Pays d'Issoudun (CCPI) depuis sa création en 1994, et le Président du Syndicat mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne. Sa carrière politique présentée ci-dessous et ses multiples fonctions sur le territoire issoldunois en font un personnage important susceptible d'user de son influence politique et de mobiliser un réseau pour le développement de son territoire.



Maire d'Issoudun

Président de la CCPI

Président du CG de l'Indre

Député de l'Indre

Trésorier du PS

Secrétaire d'Etat (auprès du ministre des Affaires sociales et de l'Emploi; auprès du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle; auprès du ministre d'État, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire; auprès du Premier ministre, chargé de l'aménagement du territoire; auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce extérieur)

Secrétaire national du PS en charge de l'aménagement du territoire et du développement local

Secrétaire général de l'AMF

Vice-président délégué de l'AMF

Président du Comité des finances locales

Député européen



Source: <http://www.andre-laignel.fr/bio>

Issoudun

ANNEXE 3: la CCPI et ses compétences

Créée en 1994, la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun est composée des 12 communes suivantes :

- Issoudun. Maire: André Laignel (PS)
- Reuilly. Maire: Patrick Bertrand (PCF?)
- Saint-Georges-sur-Arnon. Maire: Chantal Rouet (PCF)
- Chârost. Maire: Jérôme Le Jeune (ex-UDF)
- Les Bordes. Maire: Rosiane Priam (PS?)
- Paudy. Maire: Anne Thérèse Robinne (PS?)
- Sainte-Lizaigne. Maire: Pascal Pauvrehomme (sans étiquette)
- Saint-Ambroix. Maire: Gérard Deve (PS)
- Chezal-Benoît. Maire: Philippe Mauguin (PS)
- Ségry. Maire: Claude André (sans étiquette)
- Diou. Maire: Sylvie Rancy (sans étiquette)
- Migny depuis janvier 2006. Maire: Philippe Celaire (sans étiquette)



Source: <http://www.issoudun.fr/votre-ville/la-communaute-de-communes-du-pays-dissoudun.html>

La Communauté de Communes du Pays d'Issoudun possède les **compétences** suivantes :

- l'aménagement de l'espace
- les actions de développement économique
- la protection et la mise en valeur de l'environnement
- la collecte et le traitement des ordures ménagères
- la construction et le fonctionnement des structures sportives et des écoles
- l'aménagement et l'entretien de la voirie.

Remarques :

- Mareuil-sur-Arnon a quitté la CCPI à la fin de l'année 2012 (<http://www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/n/Contenus/Articles/2012/09/13/La-commune-quitte-officiellement-la-CCPI>).
- La dissolution de la Communauté de communes de Vatan pourrait entraîner le rattachement de 12 de ses 14 communes à la CCPI, ce qui impliquerait une modification des compétences, des budgets et de certains documents.

Issoudun

ANNEXE 4: les contrats et documents d'urbanisme

LES DOCUMENTS D'URBANISME

Le **Plan Local d'Urbanisme** a été adopté en 2004 par la commune d'Issoudun. La première priorité du PLU concerne le développement économique de la commune. L'une des actions est de poursuivre le développement de l'implantation d'activités économiques en mêlant les vocations commerciale, industrielle, artisanale et de services, grâce à la création d'une offre immobilière et foncière, au développement des capacités d'accueil des entreprises, à la favorisation des créations d'entreprises. Le PLU prévoit également de soutenir le commerce rural, et encore d'étoffer l'offre de formation. La deuxième priorité du PLU concerne l'habitat : il s'agit de renforcer les tendances de retour au centre en diversifiant et en améliorant l'offre de logements. Le PLU prend également en compte l'action sociale par l'apport de réponses aux besoins des plus défavorisés ou la mise en œuvre d'un programme de logements sociaux. La troisième priorité concerne les équipements. Il est prévu de permettre à tous l'accès au sport et à la culture, par exemple en créant de nouveaux équipements, et de mettre sur le marché une offre de services diversifiée et de qualité. La dernière priorité consiste en l'amélioration de la qualité de vie. Cela passe par le renforcement et poursuite de la mise en valeur du cœur de ville, la sécurité et la commodité des déplacements, et l'aménagement de certaines voies.

Une **Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et paysager** pour la commune d'Issoudun a été adoptée en 1996 (http://www.issoudun.fr/fileadmin/images/PDF_Documentation/ZPPAUP.pdf).

L'**Agenda 21 local** pour la ville d'Issoudun, intitulé "Agir ensemble pour le développement durable", a été adopté en juin 2008. L'Agenda 21 contient quatre priorités: une gestion raisonnée des ressources naturelles et des déchets ; un progrès économique durable ; un développement social et culturel solidaire ; les Issoldunois et la collectivité acteurs du développement durable.

Le **Plan de Déplacement Urbain** est actuellement en cours de révision afin de mieux répondre aux nouveaux objectifs de la ville, notamment dans le cadre de l'Agenda 21 local.

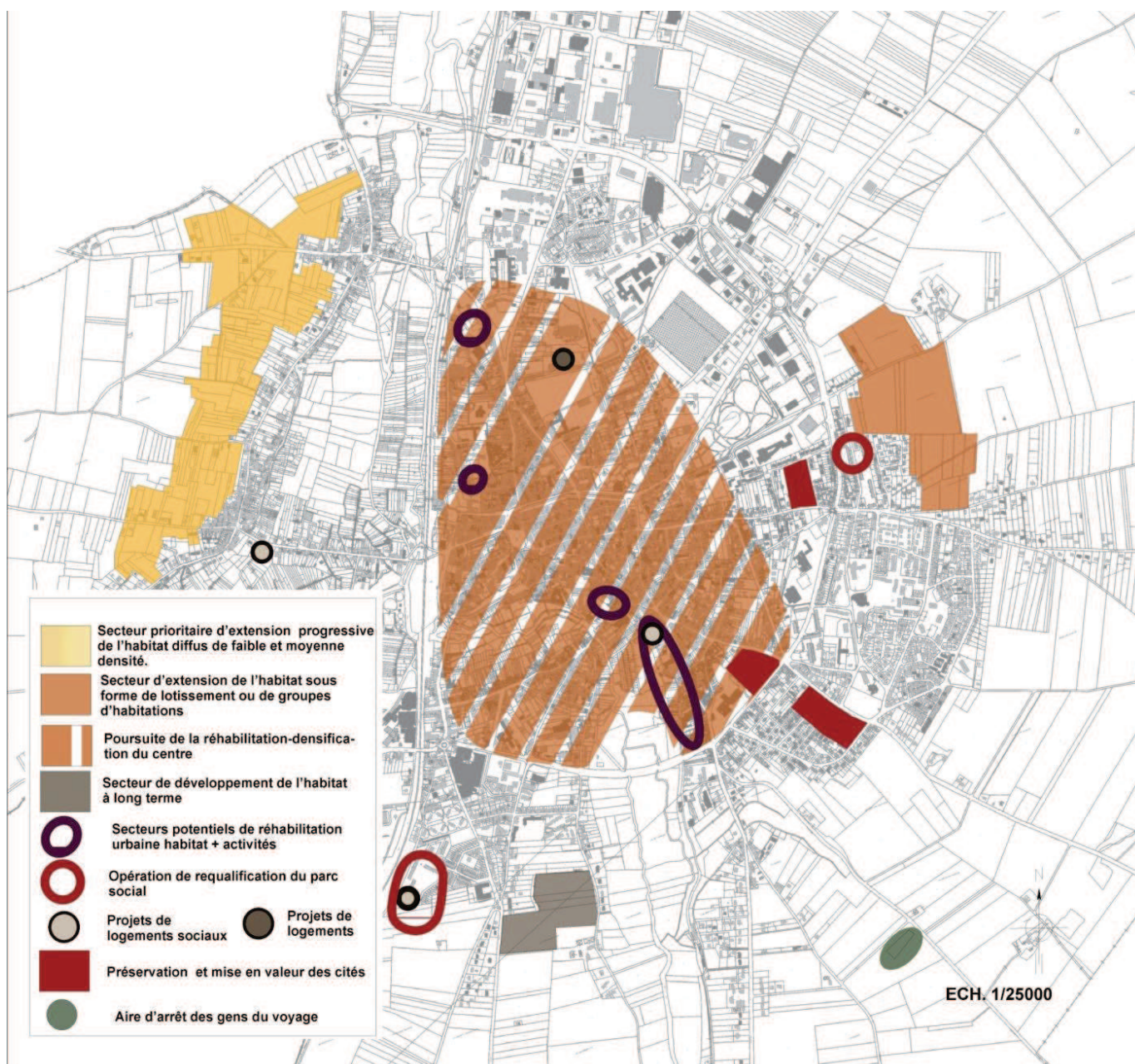
Un **Plan Paysage** a été défini dans le cadre de l'Agenda 21. Il met en place une gestion différenciée des espaces verts.

LES CONTRATS

Le Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne n'est pas muni d'un SCOT, mais en est à son **3^{ème} Contrat Régional du Pays**. Celui-ci s'achevant le 30 juin 2013, un **4^{ème}** contrat est actuellement en cours d'élaboration (<http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre/Actualite/Politique/n/Contenus/Articles/2013/01/22/Comite-syndical-6-millions-a-se-partager>).

Issoudun

ANNEXE 5: la carte "Habitat" du PLU



Source:
http://www.issoudun.fr/fileadmin/images/PDF_Documentation/Habitat.jpg

LES SECTEURS D'HABITAT

ANNEXE 6: les informations manquantes

Il n'existe pas de site Internet de la **Communauté de Communes du Pays d'Issoudun**.

Très peu d'informations sont disponibles sur Internet au sujet du **Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne**. Par exemple, il n'existe pas de site Internet du Pays, peu d'informations sur les actions du Pays sont communiquées, et le contrat régional de Pays n'est pas accessible en ligne.

Le **Plan de Déplacement Urbain** de la commune d'Issoudun n'est pas disponible sur Internet, qu'il s'agisse de la première version ou de celle révisée suite à l'Agenda 21 local.

Le document du **Plan Paysage** n'est pas communiqué non plus.

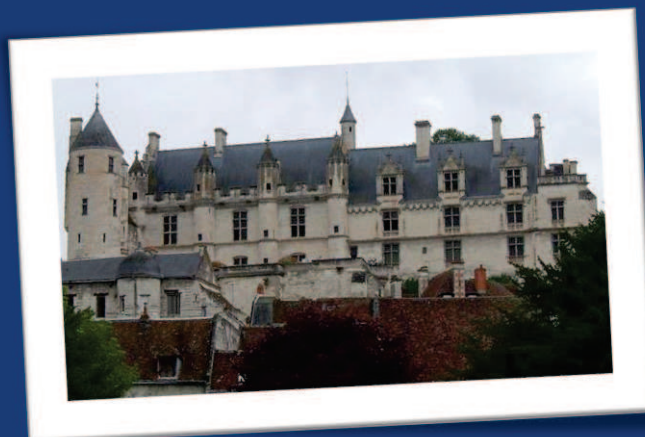
Le **budget global** de la commune ou de la communauté de communes, ainsi que la ventilation des différentes recettes et dépenses, ne sont pas disponibles sur Internet. On ne peut trouver que les montants globaux des investissements et du fonctionnement, ou des budgets concernant des actions ponctuelles.

Les informations sur les **zones d'activités** de la commune d'Issoudun et de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun ne sont pas cohérentes selon les sites Internet consultés.

Fiche portrait

Politiques, stratégies et leviers
de développement local

Loches



Source : Christophe Finot

SOMMAIRE

I. Profil général.....	2
II. Priorités affichées en matière de développement.....	6
III. Leviers de développement.....	11
Sources.....	14
Index des sigles.....	16
Annexes.....	17



Source : www.ville-loches.fr/



Source : <http://www.lochesdeveloppement.eu/>

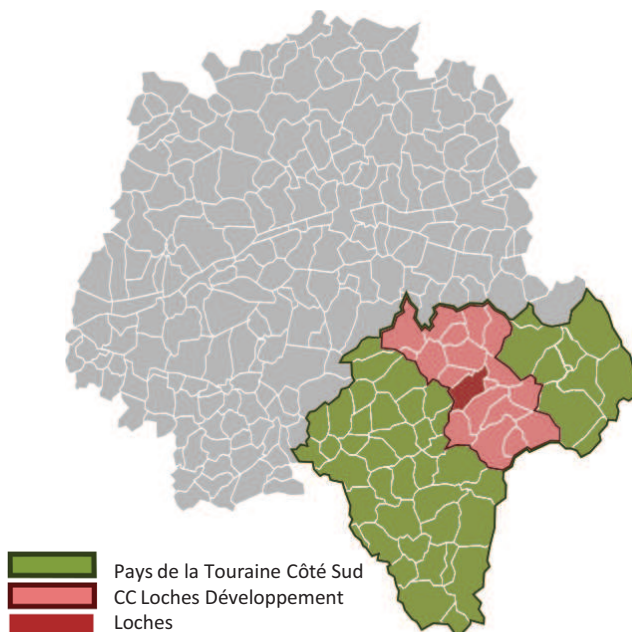
Loches

I. PROFIL GÉNÉRAL

PROFIL SPATIAL :

LOCHES est une commune de la Région Centre et du département de l'Indre-et-Loire (37). Elle est sous-préfecture d'Indre-et-Loire, et appartient à la Communauté de Communes de Loches Développement (CCLD) et au Pays de la Touraine Côté Sud¹.

Territoire	Superficie (km ²)	Nombre de communes
LOCHES	27,1	/
UNITÉ URBAINE	79,5	4
AIRE URBAINE	163,1	8
ZONE D'EMPLOI	846,6	29
CC LOCHES DÉVELOPPEMENT	439,6	20
PAYS TOURAINE CÔTÉ SUD	1 809,5	68



Loches et ses différents découpages institutionnels

http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Blank_Map_of_Indre-et-Loire_Department,_France,_with_Communes.svg
(puis modifiée personnellement à l'aide du logiciel GIMP)

L'accessibilité de la ville de Loches est plus ou moins bonne selon le moyen de transport utilisé.

En effet, l'accessibilité autoroutière est moyenne et de plus en plus difficile. L'autoroute la plus proche est l'A85 et peut être rejointe en 20 minutes. L'A10, elle, est accessible à Sainte-Maure-de-Touraine en 34 minutes. Au niveau du réseau routier, la D943 permet d'atteindre Tours en 1h et Châteauroux, au Sud, en 1h05. Enfin, la D31 permet d'atteindre Châtelleraut en 1h. Par contre, la desserte ferroviaire est relativement bonne par rapport aux autres villes étudiées avec 38 liaisons par jours de base (dont 34 par autocar) et 230 011 montées/descentes, en 2008, sur les lignes TER. Avec des liaisons vers Tours (1h) et vers Châteauroux (1h15), la ville est bien reliée sur un axe Nord-Sud.

Source : fiche portrait page 2

Les territoires de la commune de Loches et de la CCLD sont essentiellement constitués d'espaces agricoles. On trouve également une assez forte proportion de forêts et de milieux semi-naturels. Globalement, le territoire est peu urbanisé. La plus grande zone artificialisée se trouve sur la commune de Loches, où 16 % de sa surface communale est artificialisée (contre 32,3 % pour la moyenne des 16 villes étudiées).

Source : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil> et fiche portrait page 21

On trouve également 2 ZNIEFF sur le territoire de la commune de Loches ainsi qu'un site Natura 2000 classé Site d'Intérêt Communautaire selon la directive habitat. Sur le reste de la communauté de communes, il y a 7 autres ZNIEFF, 1 site Natura 2000 classé Zone de Protection Spéciale selon la directive Oiseaux, et 1 espace protégé et géré.

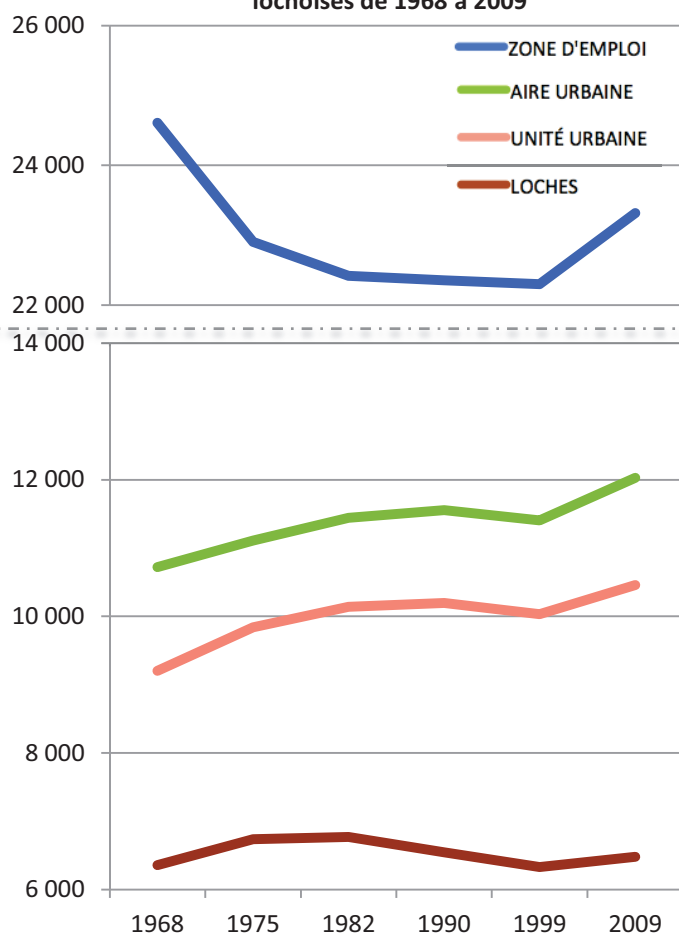
(Vous trouverez en annexe une carte d'occupation des sols ainsi qu'une carte des ZNIEFF et des espaces Natura 2000 sur la Communauté de Communes de Loches Développement.)

Source : <http://inpn.mnhn.fr/collTerr/commune> et recherche commune par commune

Loches

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE :

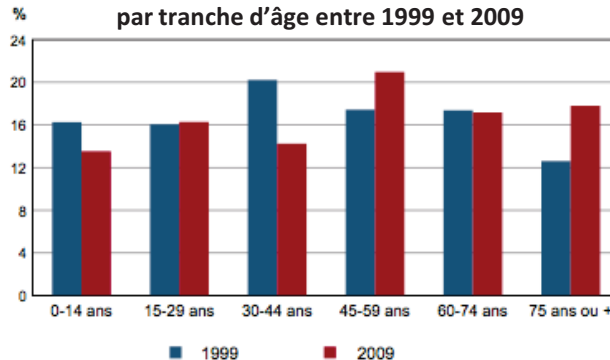
Evolution de la population des différentes échelles lochoises de 1968 à 2009



Territoire	Population INSEE 2009
LOCHES	6 478
UNITÉ URBAINE	10 459
AIRE URBAINE	12 026
ZONE D'EMPLOI	23 318
CC LOCHES DÉVELOPPEMENT	21 316
PAYS TOURAIN CÔTÉ SUD	67 119

On peut remarquer que Loches a un poids démographique important aussi bien dans son unité urbaine, que dans son aire urbaine ou encore au sein de sa zone d'emploi.

Evolution de la population de la commune de Loches par tranche d'âge entre 1999 et 2009



Source: INSEE, http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/37/COM/DL_COM37132.pdf, p.1

On peut voir sur ces graphiques que la population de la commune de Loches est en augmentation depuis 1999 après avoir connu une perte d'habitants entre 1990 et 1999. L'aire urbaine de Loches ainsi que son unité urbaine ont suivi les mêmes évolutions démographiques que la commune. Ce gain de population est du au solde apparent des entrées-sorties puisque le solde naturel est négatif (aussi bien pour la commune que pour l'unité urbaine, ou l'aire urbaine). On peut remarquer que l'augmentation de la population est plus rapide dans l'aire urbaine que dans l'unité urbaine ; et l'augmentation de population de l'unité urbaine est elle-même plus rapide que celle de la ville de Loches. Cela témoigne d'un phénomène de périurbanisation.

Loches est confrontée à un vieillissement de sa population (même phénomène sur l'unité urbaine et sur l'aire urbaine) et une augmentation de la part des retraités. En effet, en 2009, les retraités représentaient 39,8 % de la population de 15 ans ou plus (contre 33,4 % en 1999).

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Loches était de 8,3 % en 2011, soit un taux inférieur à la moyenne des villes étudiées (9,3 %) et à celui de la Région Centre (8,8 %).

Loches

PROFIL ÉCONOMIQUE :

La zone d'emploi de Loches est peu attractive, comparée aux seize autres villes étudiées, avec 6 425 sortants et 3 545 entrants en 2007. D'ailleurs, la zone d'emploi de Loches a été rétrécie lors du nouveau découpage de l'INSEE en 2010 que selon le périmètre 1999.

Les actifs sortants, de la zone d'emploi, se rendent principalement à Tours (3 330), et dans une moindre mesure, à Châtelleraut (900), à Amboise (510) et à Chinon (510) (chiffres INSEE 2007).

Les entrants viennent, en majorité, de Tours (1 270), de Châtelleraut (583), de Chinon (410) et d'Amboise (410). Loches entretient des flux équilibrés avec Châteauroux (297 sorties contre 285 entrées) (chiffres INSEE 2007).

1 383 des 2 331 actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et résidant dans la ville de Loches y travaillent également (chiffres INSEE 2009).

Les relations que Loches entretient avec la ville de Tours, en termes de migrations domicile-travail, conduit à la classer dans la catégorie des villes sous l'influence d'une grande agglomération.

Sources : fiche portrait page 3, http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/37/COM/DL_COM37132.pdf, p7.

En 2009, sur l'ensemble des 38 070 foyers fiscaux, le revenu net déclaré est de 127 454 milliers d'euros, soit un revenu net déclaré moyen de 19 362 €. La tendance, depuis 2006, est à l'augmentation du nombre de foyers fiscaux et à la stagnation, en pourcentage, du taux de foyers fiscaux non imposables. Le revenu net déclaré moyen, en stagnation, est inférieur à celui de la région Centre qui est de 22 400 €.

Source : fiche portrait page 9.

Représentant 27,2 % des emplois, de la zone d'emploi de Loches, l'industrie n'est pas « dominée » par un secteur en particulier. La métallurgie rassemble 6 % des effectifs contre 3,5 % à l'échelle régionale. L'activité de fabrication de matériels de transport, présente dès 1936, représente aujourd'hui 182 salariés et 3,7 % des effectifs (groupe Zodiac). Enfin, avec près de 5 % des effectifs, la fabrication de produits en caoutchouc/plastique reste caractéristique de la zone.

Dans la zone d'emploi de Loches, la part de l'économie présentielle est comparable à celle de la région Centre. La part élevée de l'action sociale sans hébergement (7,5 % contre 3,6 % à l'échelle de la région Centre) s'explique notamment par la présence d'un Etablissement de Service d'Aide par le Travail (ESAT).

Le tourisme est un élément important du paysage économique lochois.

Source : fiche portrait page 11 et 12.

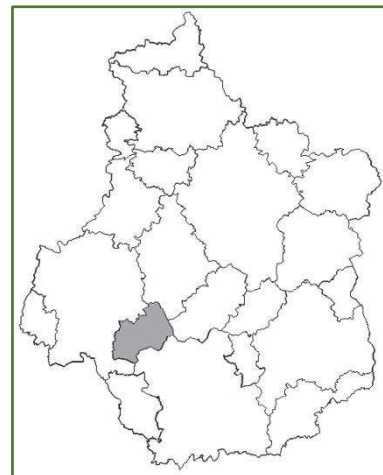
L'économie sociale et solidaire occupe une part de l'économie locale supérieure à celle de la région : 16,28 % des salariés de la zone d'emploi sont employés dans l'économie sociale et solidaire contre 10,1 % en région Centre. Les effectifs salariés de la ville de Loches se concentrent dans le tissu associatif (81 % des emplois ESS).

Source : fiche portrait page 15

Loches est très bien équipée en services, par rapport aux 16 villes étudiées, elle est la 3^{ème} ville avec 37,5 équipements pour 1 000 habitants dans l'ensemble de l'aire urbaine (Source : fiche portrait page 19).

La Communauté de Communes de Loches Développement possède 8 Zones d'Activités dont 2 sur la commune de Loches (ZA de Vauzelle et ZA Saint Blaise). Les autres ZA sont la ZA de Chédigny à Chédigny, la ZA de Linière à Beaulieu-lès-Loches, la ZA Les Marcosses à Pérrusson, la ZA de la gare à Reignac-sur-Indre, la ZA les Boires à Bridoré et enfin, le plus représentatif, le Node Park Touraine à Tauxigny (est équipé de la fibre optique).

Source : <http://www.lochesdeveloppement.fr/joomla/index.php/economie-entreprise/zones-d-activites>.



Zone d'emploi de Loches
(périmètre 2010)

<http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilep/ro/zone-emploi> (puis modifiée personnellement pour les couleurs)

Loches

UNE ÉCONOMIE RÉSIDENTIELLE :

L'économie de la commune de Loches est de type résidentiel. En effet, le tourisme serait très important pour l'économie de la ville de Loches (Source: fiche portrait page 11). Loches essaye de se développer en offrant à ses habitants et aux touristes une bonne qualité de vie, des services de qualité et une richesse culturelle et patrimoniale.

Pour attirer les touristes, Loches peut compter sur son patrimoine, sur les différents labels qu'elle a obtenu, ainsi que sur ses équipements culturels ou de loisirs.



Source : <http://www.ville-loches.fr/histoire/sites.php>

Concernant son patrimoine, Loches est une cité médiévale, plusieurs de ses monuments datent donc du Moyen-Âge. Le plus beau d'entre eux est sans doute le Donjon roman de la Citadelle qui « est l'un des plus grands et des plus anciens donjons d'Europe aujourd'hui conservés ». On trouve aussi le Logis Royal et la Collégiale Saint-Ours. D'autres monuments datent de la Renaissance comme par exemple l'Hôtel de Ville, la Tour Saint-Antoine et plusieurs hôtels particuliers mais surtout, la Chancellerie. Cette dernière est inspirée de travaux de Michel Ange et abrite aujourd'hui le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. D'autre part, Loches propose également de découvrir la Galerie Antonine qui renferme les « Caravage de Philippe de Béthune », ainsi que la Maison-Musée du peintre Emmanuel Lansyer, élève de Courbet et de Viollet-le-Duc. Source : <http://www.ville-loches.fr/tourisme.php>

Concernant les labels, avec ses 28 ha d'espaces verts, la ville de Loches est labellisée 3 Fleurs auprès du Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Loches est également classée parmi les 100 Plus Beaux Détours de France, et serait même dans le top cinq de ces villes (classement établi par une personne du guide Michelin). En outre, le maire de Loches est président (ainsi que l'un des deux créateurs) du réseau Plus Beaux Détours de France. D'autre part, Loches est classée Ville d'Art et d'histoire depuis l'année 2000.

Sources : <http://www.ville-loches.fr/vivre/cadre-vie.php>, <http://www.ville-loches.fr/histoire/infos-touristiques.php>, <http://www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/n/Contenus/Articles/2012/05/12/La-ville-dans-le-top-5-des-Plus-beaux-detours>

Enfin, Loches est dotée de nombreux équipements culturels, de sports ou de loisirs. Parmi ces équipements, on peut citer le Parc aquatique Natureo, la médiathèque Jacques Lanzmann, l'espace culturel Agnès Sorel, l'Accueil de Loisirs sans hébergement Maurice Aquillon, mais aussi le Golf de Loches-Verneuil, ou encore le centre de balnéothérapie « Les Bains Douches ».

Source : <http://www.ville-loches.fr/vivre/culture-loisirs.php>

Loches est jumelée avec la ville allemande de Wermelskirchen et elle entretient une relation privilégiée avec la ville de Saint Andrews en Ecosse. Les jumelages seraient, en autres, un moyen pour Loches d'attirer des touristes étrangers.

(Source : <http://www.ville-loches.fr/vivre.php> <http://www.ville-loches.fr/mairie/jumelage.php>)

La ville de Loches serait plus endettée que les communes de taille et de fiscalité similaire. Mais la dette de la commune diminuerait. Une des possibilités pour diminuer la dette plus rapidement serait d'augmenter les impôts puisque la pression fiscale de la commune n'est pas très élevée.

Source : <https://www.decomptes-publics.fr/centre,9/indre-et-loire,67/comptes-publics-loches,14668>

Cependant le maire de Loches, Jean-Jacques DESCAMPS (UMP), semble opposé à une augmentation des impôts locaux. En effet, les taux de fiscalité n'ont pas été augmentés depuis 1995 (Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2012, page 7).

Loches

II. PRIORITÉS AFFICHÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Bien que la compétence des « équipements touristiques d'intérêt communautaire, et la promotion touristique (exercée par l'Office de Tourisme du Lochois) » soit intercommunale, la première des priorités pour la ville de Loches semble être le développement touristique.

L'opposition parle même au sujet de M. DESCAMPS, maire de Loches, d'un « virus du tourisme », ce à quoi M. le maire a répondu que « la politique favorable au tourisme a permis de transformer cette ville et que tout ce qui est bon pour le tourisme est bon pour les résidents. » (Extraits du Conseil Municipal du 7 juillet 2011, page 28).

Une convention a été signée entre la ville de Loches et son office du tourisme.

Le maire de Loches espère augmenter l'attractivité de la ville par l'amélioration de la qualité de vie, la mise en valeur du patrimoine, et par la mise en place d'une offre culturelle de bon niveau sur sa commune. Pour cela, différentes actions sont mises en place sur la commune.

ACCUEILLIR UN PLUS LARGE PUBLIC GRÂCE AU PROGRAMME « SENIORS EN VACANCES »

Par exemple, un programme « Seniors en vacances » a été élaboré en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) en 2009. Il a été reconduit en 2012. (Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2012, page 12). (Pour information, M. DESCAMPS a été président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Chèques Vacances de 2008 à 2011).

Ce programme permet aux retraités lochois de partir en vacances (par exemple, en 2012, ceux-ci ont pu « découvrir deux parcs de loisirs : le Puy du Fou et Terra Botanica ainsi que d'autres coins du bocage vendéen ». Source : <http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/communes/Loches/n/Contenus/Articles/2012/07/13/Seniors-en-vacances-fait-son-retour> .

Mais ce programme permet également d'accueillir sur le territoire du Lochois des retraités d'autres territoires et ainsi contribuer au développement touristique. Les séjours sont proposés à des tarifs préférentiels afin de permettre au plus grand nombre de partir en vacances.

AUGMENTER LA RENOMMÉE DE LA VILLE GRÂCE AU FESTIVAL LYRIQUE « LOCHES EN VOIX »

D'autre part, la commune de Loches a accordé en 2012 une importante subvention (de l'ordre de 53 500 €) pour le projet « Loches en voix », festival lyrique qui devrait contribuer à la renommée de la ville dans les années à venir (Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2012, page 14). Cependant, si la ville de Loches apporte son soutien au festival lyrique « Loches en voix », l'opposition critique le fait d'avoir supprimer la manifestation populaire Loches en fête « qui contribuait à la renommée de la ville, [cela] montre l'absence de stratégie de la majorité dans ce domaine » (Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2012, page 5).

MAINTENIR LE PATRIMOINE CULTUREL DE LOCHES EN BON ÉTAT

La ville de Loches procède régulièrement à la restauration de différents tableaux. Cela lui est d'ailleurs parfois reproché. En effet, lors du débat du conseil municipal au sujet du budget 2012, l'opposition a reproché à M. DESCAMPS de préférer restaurer des tableaux plutôt que d'augmenter le nombre d'emplois aidés ou encore de geler les tarifs municipaux des services offerts par la commune (Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2012, page 5).

Loches

L'opposition reproche également à la majorité d'avoir voté en 2012 une baisse de subventions aux associations de 20 000 € alors que dans le même temps, des fouilles archéologiques ont été décidées pour un montant de 10 000 €. Ces fouilles ont pour but de retrouver le tombeau supposé de Ludovic SFRORZA, qui fut duc de Milan et principal mécène de DE VINCI, qui se situerait sous la collégiale Saint-Ours (Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2012, page 19).

En effet, les subventions aux associations s'élevaient à 163 554 € pour l'année 2012 alors qu'elles étaient de 174 863 € en 2011 (Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 21 mai 2012, page 25).

OFFRIR UN PEU PLUS QUE DES VISITES CLASSIQUES

On peut également signaler la présence d'un **train touristique routier** à Loches, dont le bilan d'exploitation est déficitaire chaque année, et pour lequel la ville verse à la société le montant du déficit dans la limite de 10 000 € dans le cadre de la délégation de Service Public.

(Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2012, page 5)

Les touristes ont la possibilité de bénéficier de **I-visites** à Loches, avec un iPod, un Smartphone ou une tablette (Territoire n° 32, juin 2011).

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Loches est **candidate au classement en ville touristique** et, dans ce cadre, la ville de Loches désire mettre en place une charte d'élégance urbaine (Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 21 septembre 2012, page 8).

D'autre part, il y a eu une **OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui a permis une amélioration de la qualité de vie (4,2 millions d'euros de travaux aidés par 1,8 millions d'euros de subventions et 189 logements améliorés). Aujourd'hui, un **PIG** (Programme d'Intérêt Général) prolonge l'OPAH dont les principaux objectifs sont l'adaptation des logements en termes d'accessibilité, d'économies d'énergie, et d'amélioration du confort et de la qualité de vie dans les logements existants.

Source : <http://www.lochesdeveloppement.fr/joomla/index.php/vie-quotidienne/habitat/195-oph-et-le-pij>

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE MARKETING TOURISTIQUE

Loches a récemment revu son « *positionnement marketing en misant sur une identité "château de la Loire" et son nouveau slogan "Loches, l'art de flâner"* ».

Loches a abandonné le slogan « *Loches c'est à côté* » qui s'adressait aux Tourangeaux pour un slogan identifiable par tous. « *Jusqu'à présent, la communication portait sur la mise en avant du concept de Touraine côté sud. Trop vague vu de l'extérieur.* » Loches veut désormais **se faire connaître comme château de la Loire** et servir de « **produit d'appel pour irriguer en touristes les sites périphériques** (Montrésor, le Grand Pressigny ...) ».

D'autre part, Loches désire se lancer dans **l'e-tourisme** et séduire les touristes par l'intermédiaire d'Internet. Ces changements sont intervenus suite aux conseils d'un consultant bordelais, Emotio-Tourisme. Ce dernier a également été à l'origine d'une **rationalisation des moyens** : l'agence touristique, la ville de Loches, et le département communiquaient chacun de leur côté pour « *vendre le même produit* » et maintenant, une partie de leur budget est en commun.

(Source : La Nouvelle République, « L'e-tourisme montre la voie pour se rendre à Loches », 30/11/2012, consulté à l'adresse suivante : <http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/communes/Loches/n/Contenus/Articles/2012/11/30/L-e-tourisme-montre-la-voie-pour-se-rendre-a-Loches>)

Loches

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté de Communes de Loches Développement possède la compétence du développement économique. Elle mène de nombreuses actions dans ce domaine et **en a fait sa première priorité**.

Selon Pierre LOUAULT, président de Loches Développement et maire de Chédigny, « *Dans une conjoncture très difficile, accompagner les entreprises dans leur développement, attirer vers notre territoire de nouveaux porteurs de projet et soutenir la création d'entreprises, doivent rester plus que jamais les missions premières de notre Communauté de communes. Encourager la création de nouvelles filières de formation, développer l'alternance, conforter les réseaux d'entreprise, améliorer l'accueil et l'installation des nouveaux salariés sur notre territoire, mieux considérer les entreprises et renforcer leur ancrage territorial, autant de missions qui nous incombent, de défis à relever. Maintenir ou développer des services de qualité en proximité, créer des équipements sportifs et de loisirs, beaucoup a déjà été fait ces dernières années. Il faut poursuivre là aussi dans cette voie car nous n'attirerons pas de nouvelles entreprises et encore moins de nouvelles populations dans un désert rural. Heureusement, le territoire de Loches Développement ne vit pas en vase clos, bien au contraire et il est évidemment souhaitable que les 3 autres Communautés de communes de la Touraine Côté Sud s'engagent elles aussi à construire avec nous une nouvelle dynamique de territoire qui contribuera à rendre encore plus vivant notre cher pays. Oui, il est bel et bien là l'enjeu majeur de ces prochaines années : renforcer notre attractivité économique pour soutenir ensemble le développement des entreprises déjà présentes et booster la création d'activités.* » (Territoire n° 35, décembre 2012, page 2)

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION

L'une des actions de la CCLD en faveur du développement économique a consisté en la **création d'un guide « Vous allez adorer entreprendre en Touraine côté Sud »** qui vante les atouts du territoire : « *cadre de vie enchanteur, qualité de vie exceptionnelle, confort de travail, réseaux d'entreprises dynamiques, services d'accompagnement économique efficaces... Cet ouvrage se veut un outil précieux pour accompagner les agents des collectivités dans leur démarche de prospection économique et de valorisation du territoire auprès de nouveaux porteurs de projet.* » (Territoire n° 35, décembre 2012).

En plus du guide « *Vous allez adorer entreprendre en Touraine côté Sud* », la CCLD mène d'autres actions de communication. Par exemple, elle participe au **salon Made in Touraine** et elle a changé de logo récemment afin de donner une meilleure image de son territoire.

« *Rajeuni, modernisé, le logo de la Communauté de communes résume, au travers de ses nouvelles flammes colorées, symboles de rayonnement et de vie, les grands traits de l'identité de notre territoire. Le vert pour son caractère éminemment rural, le bleu pour les cours d'eau qui le traversent, le rouge et l'orange pour toute l'énergie et l'élan que veut insuffler Loches Développement à l'économie locale. Des couleurs dynamiques et des formes en mouvement qui expriment toute la volonté et le savoir-faire de la CCLD dans l'exercice de chacune de ses compétences : Développement économique, Aménagement de l'espace, Logement & Habitat, Eau potable & Assainissement - Déchets ménagers, Action sociale, Environnement, Equipements sportifs, Petite enfance & Jeunesse – Tourisme, Gens du voyage* » (Territoire n° 34, juin 2012, page 3).



Ancien logo de la CCLD à gauche et nouveau logo à droite

Loches

SOUTENIR L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

« La CCLD *aide au maintien des derniers commerces d'un village*, chacun dans leur catégorie. » (Territoire n° 32, juin 2011).

D'autre part, une **OCMACS** (ex ORAC), Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services, a été lancée à Loches par le Pays de la Touraine Côté Sud (programme sur 3 ans).

« L'OCMACS est financée principalement par l'Etat, mais aussi par le Conseil Général d'Indre-et-Loire, les quatre communautés de communes du Pays, la CCI et la CMA. [...] Pour les dossiers éligibles, le soutien financier se traduit par une subvention de 30 % du montant hors taxe des dépenses engagées, avec un plafond de dépenses fixé à 35 000 € HT. L'aide peut ainsi atteindre 10 500 €. » (Territoire n° 33, décembre 2011).

La mairie de Loches partage cette même préoccupation. En termes d'actions économiques, « M. ANGENAULT souligne l'attachement de la majorité à l'activité artisanale et commerciale de la ville » (Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2012). Par exemple, la ville de Loches participe au financement d'enseignes en fer forgé (Extrait du Conseil Municipal du 2 décembre 2011, page 32).

RECHERCHER UN EFFET DE LEVIER EN CONCENTRANT LES MOYENS SUR DES PÔLES EXISTANTS

C'est en effet l'idée principale qui ressort du **SCOT de Loches développement** d'après le document d'analyse du Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (GRIDAUH) à son propos.

(Ce document d'analyse du GRIDAUH est disponible au téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.gridauh.fr/comptes-rendus-de-travaux/contrats-de-recherche/evaluation-juridique-des-premiers-scot/>).

Dès la première page de ce rapport, le GRIDAUH nous dit, au sujet du SCOT de la CCLD, que « *la question du développement économique en est l'axe principal*. » Le développement économique se ferait par l'intermédiaire de *l'extension et de la création de zones d'activités*.

« Le thème principal du SCOT est l'économie auquel le tourisme peut être ajouté. Quelques éléments sur l'environnement figurent dans le DOG ; les autres thèmes sont traités succinctement. Le volet « économique » est le premier objectif du SCOT de Loches. Il constitue l'axe 1 du PADD et 3 des 8 orientations du DOG.

Ces documents indiquent la volonté des initiateurs du SCOT de « *conforter le tissu économique du territoire en s'appuyant sur les pôles existant* ».

Il existe 2 pôles principaux : la ville de **Loches** (qui compte 5 zones d'activités sur les 14 du territoire du SCOT), le Nord du territoire du SCOT (notamment **Tauxigny**). » (document d'analyse du GRIDAUH, p17)

« Les zones d'activité existantes se développent, notamment celle de Tauxigny dont la superficie va doubler en 2007, pour atteindre 50 ha. Son attractivité est renforcée, dans le cadre d'un territoire concurrentiel avec la mise en place d'une « charte de qualité » au niveau environnemental et social (restaurant inter entreprises, crèche...). [...] »

La concentration des moyens sur deux zones principales permet de faire jouer l'effet de levier. Il est ainsi prévu des pôles secondaires autour de Loches et au Nord (en particulier la zone d'activité de Reignac et la commune de Dolus-le-Sec qui devrait accueillir un parc éolien)

Cet effet de levier est repris en matière de tourisme. Les moyens sont essentiellement concentrés sur Loches et son patrimoine historique. Au Sud, il existe uniquement la création d'un golf géré en régie par la commune de Verneuil. La vocation agricole du Sud du territoire est très largement confirmée. » (document d'analyse du GRIDAUH, p18)

Mais le SCOT élaboré par la CCLD avantagerait trop la commune de Loches au détriment des villes du Sud (document d'analyse du GRIDAUH, p11).

Loches

METTRE EN PLACE DES PÔLES D'EXCELLENCE RURALE (PER)

Les Pôles d'Excellence Rurale (PER) constituent une politique de l'Etat de « *relance de l'activité économique française dans les territoires ruraux* » (Source : <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr>). La CCLD étant un territoire rural, elle a déposé deux dossiers lors des deux appels d'offre de l'Etat. L'un visait à « *poursuivre la coopération public-privé pour la création d'emplois et d'activités par l'innovation et la solidarité dans un contexte de crise* ». Il a permis de financer en partie la *construction de bâtiments à destination des entreprises SDEC et MALPELO* qui sont tournées vers l'innovation, et a permis de créer des emplois (Territoire n° 33, décembre 2011). Le deuxième projet, présenté lors de la deuxième phase d'appel à projet, avait pour objectif de *développer la filière bois-énergie* dans le Pays de la Touraine Côté Sud. Cette filière est aujourd'hui peu organisée et offre des perspectives de créations d'emplois.

Ces deux PER mis en place ont donc permis de dynamiser l'économie locale et de l'orienter vers l'innovation, ce qui permet d'envisager un maintien de l'économie sur le long terme.

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES ENTREPRENEURS ET FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE EUX

En outre, la CCLD a entrepris une démarche originale en collaboration avec la CCI et Sud-Touraine Entreprises. Il s'agissait de « *créer du lien économique entre entreprises locales qui s'ignorent souvent* » en organisant un « *networking* » ou encore un réseautage. 65 responsables d'entreprises du Lochois ont été conviés à se réunir en juin 2012. Sur le principe des *speed-dating*, les responsables devaient présenter leur entreprise à quatre ou cinq autres entrepreneurs réunis autour d'une table ronde. Cette réunion a permis à la CCLD de *mesurer les attentes des entrepreneurs* du territoire mais aussi les problèmes qu'ils rencontrent dans leurs activités et d'essayer de les résoudre afin de contribuer à l'essor économique du territoire.

Source : <http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/Actualite/Economie-social/n/Contenus/Articles/2012/06/02/Ca-reseaute-dur-dans-les-affaires-lochoises>.

L'ENVIRONNEMENT

Une autre priorité de l'intercommunalité est l'environnement et le développement durable. De nombreuses actions sont menées dans ce domaine comme la *réhabilitation de la friche industrielle* de Beaulieu-lès-Loches pour accueillir l'ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales d'Indre-et-Loire), ou encore la mise en place d'un programme local de prévention des *déchets* (PLPD). Toujours au sujet des déchets, la CCLD a accordé des subventions à la Fédération Départementale des Familles Rurales pour la mise en œuvre du programme Ecosphères sur son territoire (sensibilisation des familles à la réduction des déchets). Ces différentes actions ont permis à la CCLD de recevoir un trophée Touraine Propre pour la gestion de ses déchets (Territoire n° 32, juin 2011).

Mais ce n'est pas le seul domaine pour lequel la CCLD a été récompensée. En effet, « *La CCLD a été désignée en février dernier lauréate du 1er Grand Prix des zones humides en milieu urbanisé* par le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Une récompense qui salue la gestion exemplaire mise en place par Loches Développement depuis 2010 sur l'Espace Naturel Sensible des Prairies du Roy à Loches, Beaulieu et Perrusson. Sur ces 240 ha, de nombreuses actions sont conduites afin de favoriser la biodiversité, d'ouvrir le site au public et d'optimiser la gestion hydraulique de la vallée. » » (Territoire n° 34, juin 2012).

La CCLD semble donc se montrer assez exemplaire dans le domaine de l'environnement.

Loches

III. LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

LES LEVIERS IDENTIFIÉS ET MOBILISÉS

METTRE EN VALEUR UN CADRE DE VIE D'EXCELLENTE QUALITÉ

Loches, cité médiévale, possède un patrimoine bâti mais aussi naturel d'exception. Son caractère rural et le fait que le territoire du Lochois soit peu urbanisé et artificialisé attire de nombreuses familles désireuses de s'installer « à la campagne ». C'est sans doute également ce que recherchent les retraités, toujours plus nombreux, sur le territoire.

L'OPAH qui a été mise en place, et le PIG qui la prolonge actuellement, contribuent à l'amélioration du cadre de vie et permettent également d'adapter les logements aux besoins spécifiques des personnes âgées.

DOTER LE TERRITOIRE D'UNE IDENTITÉ FORTE ET « LISIBLE À TOUTES LES ÉCHELLES »

Comme nous l'avons vu, l'agence touristique de la Touraine Côté Sud a décidé, suite au conseil du cabinet Emotio Tourisme, de changer le slogan de son territoire pour « *Loches, l'art de flâner* ». Une nouvelle marque, « Loches, Touraine – Châteaux de la Loire » a également été mise en place afin d'« optimiser l'efficacité des actions de communication touristique [du] territoire » (Source : <http://www.tourainfopro.com/var/crtc/storage/original/application/954b09b9a3dc7c4674f6101a6d7a38b2.pdf>).

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET AGIR DURABLEMENT

Le territoire de la Communauté de Communes de Loches Développement est essentiellement constitué d'espaces agricoles et de forêts et la CCLD a décidé d'en tirer parti. Par exemple, la filière bois – énergie devrait se développer progressivement sur le Lochois. Les territoires du Sud du territoire devraient, selon le SCOT de la CCLD, conserver leur vocation agricole. Par ailleurs, il existe une association d'agriculteurs, *Le Groupement de Développement Agricole de Loches Montrésor*, qui regrouperait les deux tiers des exploitations professionnelles du secteur adhérent et qui formerait et informerait les agriculteurs à un développement agricole durable et travaillerait au développement de projets collectifs sur le territoire en partenariat avec les collectivités.

(Source : <http://www.indre-et-loire.chambagri.fr/siteWeb/ressources/file/GDA/GDA-LochesMontresor.pdf>)

D'autres part, nous avons vu que Loches gère de manière exemplaire ses déchets ainsi que ses zones humides. Le territoire semble doté d'une riche biodiversité étant donnés les 9 ZNIEFF, les 2 Sites Natura 2000 ainsi que l'espace protégé et géré qui se trouvent sur le territoire de la CCLD.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

Loches possède 8 ZA dont la plus développée, le Node Park Touraine, offre une bonne qualité de services aux entreprises avec notamment la fibre optique, ou encore des crèches d'entreprises. Loches a la chance que son industrie soit diversifiée, ce qui la rend moins vulnérable. La CCLD mène de nombreuses actions en faveur du développement économique, et en a fait sa priorité. Cela ne semble pas être vain puisque le taux de chômage de la zone d'emploi est bon.



Source :

<http://www.tourainfopro.com/var/crtc/storage/original/application/954b09b9a3dc7c4674f6101a6d7a38b2.pdf>

Loches

LES LEVIERS POUVANT ÊTRE MIEUX MOBILISÉS

MENER UNE POLITIQUE FISCALE ATTRACTIVE

Les impôts locaux de la ville de Loches n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années et la pression fiscale est plutôt faible sur la commune. Cela peut être vu comme un moyen d'attirer de nouvelles populations ainsi que de nouvelles entreprises. Cependant, on peut s'interroger sur la pertinence de ce choix car la dette de la commune est assez importante par rapport aux autres villes de mêmes caractéristiques. Une augmentation des impôts pourrait permettre de faire baisser plus rapidement la dette mais aussi d'augmenter les investissements qui sont assez faibles sur la commune de Loches.

(Source : <https://www.decomptes-publics.fr/centre,9/indre-et-loire,67/comptes-publics-loches,14668>)

SOUTENIR DES ÉVÉNEMENTS PERMETTANT DE DONNER À LOCHES UNE PLUS GRANDE RENOMMÉE

Nous avons vu que la commune de Loches soutenait le festival lyrique « *Loches en Voix* » en espérant que celui-ci contribue à augmenter la renommée de la ville dans le futur. Mais, dans le même temps, l'opposition municipale nous a fait remarquer que la ville de Loches a supprimé la manifestation populaire *Loches en fête* qui faisait également la réputation de la commune. Il semble que, dans ce domaine, la ville de Loches n'a pas encore réellement trouvé d'événement qui permettrait d'augmenter sa renommée (contrairement à Amboise avec son festival des *Courants*).

CONSTITUER UN PÔLE DE DÉVELOPPEMENT SECONDAIRE FACE À L'AGGLOMÉRATION DE TOURS

Il semble que Loches veuille constituer un pôle de développement secondaire par rapport à l'agglomération Tourangelle au niveau du département de l'Indre-et-Loire. Si cette stratégie semble opportune, les moyens d'y parvenir paraissent plus contestables. En effet, pour parvenir à constituer ce pôle secondaire, la CCLD a décidé de concentrer les moyens sur des pôles locaux existants (Loches et Tauxigny) afin de faire jouer un effet de levier. Cependant, cette manière de procéder avantagerait trop la commune de Loches qui se développerait au détriment du sud de la CCLD. Loches devrait rechercher un développement un peu plus homogène de son territoire mais aussi coopérer plus activement avec les autres collectivités du Pays de la Touraine Côté Sud. En effet, il peut sembler étonnant que le SCOT n'ait pas été élaboré sur le périmètre du pays et on peut penser que cela est dû, en partie, à une peur de la part des autres collectivités qui le composent que Loches veuille de nouveau s'accaparer tous les moyens de développement déployés.

UTILISER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR SE DÉVELOPPER

Le Lochois a compris toute l'importance que possèdent les nouvelles technologies. Elle s'est notamment tournée vers le e-tourisme et propose des i-visites. Cependant, elle doit encore poursuivre ses efforts. Par exemple, il est très difficile de trouver des informations sur le Pays de la Touraine Côté Sud qui soient autres que touristiques. D'autre part, l'organisation du site Internet de la ville est assez déroutante et pas très pratique (les sous-onglets ne sont pas suffisamment accessibles et visibles). La carte de la CCLD disponible sur son site Internet ne laisse pas apparaître directement le nom des autres communes que celle de Loches (pour les voir il faut survoler chacune des communes avec sa souris ce qui n'est pas très pratique). Des efforts en termes de communication, notamment par le biais d'Internet, doivent encore être menés. Loches doit continuer à moderniser son image.

Loches

LES LEVIERS POTENTIELS

MENER UNE VÉRITABLE POLITIQUE SOCIALE

Il semble qu'à trop vouloir agir en faveur du développement touristique et économique, Loches en oublie de faire du social. Mis à part les actions en faveur du logement, très peu d'actions semblent être menées dans le domaine social. Par exemple, les subventions aux associations semblent plutôt faibles ce qui choque parfois l'opposition communale.

On peut penser que cela pourrait constituer une menace pour le Lochois.

(Source : <https://www.decomptes-publics.fr/centre,9/indre-et-loire,67/comptes-publics-loches,14668>)

ÉQUILIBRER SES PILLIERS DE DÉVELOPPEMENT

En donnant assez peu d'importance au social, et en voulant conforter les pôles existants au détriment du reste du territoire, il semble que le développement du Lochois ne soit pas assez équilibré aussi bien spatialement qu'au niveau des piliers de développement.

À terme, cela pourrait contribuer à rendre le territoire plus vulnérable et à exacerber la concurrence entre Loches et ses territoires voisins qui pourtant tout intérêt à travailler ensemble.

MIEUX EXPLOITER LA RENOMMÉE DES TOILES DU CARAVAGE

Loches ne met sans doute pas suffisamment en valeur le fait qu'elle possède deux toiles du célèbre peintre *Le Caravage*. Pourtant, il est certain que cela pourrait contribuer à sa renommée.



La Cène à Emmaüs



L'incrédulité de Saint-Thomas

Les deux toiles supposées du Caravage retrouvées à Loches en 2002

(Source : http://www.ville-loches.fr/pdf/Dossier_de_presse.pdf)

Loches

SOURCES

- **Fiche portrait de la ville de Loches**

- **Site Internet des différentes collectivités du territoire :**

- **Site Internet de la ville de Loches :** <http://www.ville-loches.fr>

On y trouve les comptes rendus des conseils municipaux : <http://www.ville-loches.fr/mairie/conseil.php>

- **Site Internet de la Communauté de Communes de Loches Développement :**
<http://www.lochesdeveloppement.com/joomla/actualite>

On y trouve les magazines intercommunaux en lignes (Territoire) :

<http://www.lochesdeveloppement.com/joomla/index.php/telechargements>

- **Site Internet du département de l'Indre-et-Loire :** <http://www.cg37.fr>
 - **Site Internet de la Région Centre :** <http://www.regioncentre.fr/accueil.html>

- **Documents d'urbanisme :**

- **PLH de Loches Développement :** <http://www.lochesdeveloppement.com/joomla/index.php/vie-quotidienne/habitat/194-le-programme-local-de-l'Habitat>
 - **PLU de Loches :** <http://www.ville-loches.fr/urbaines/urbanisme-voirie.php>
 - **PSMV de Loches :** <http://www.ville-loches.fr/urbaines/urbanisme-voirie.php>

- **Institut de la Statistique et des études économiques (INSEE)**

- **Commune de Loches :** http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/37/COM/DL_COM37132.pdf
 - **Unité urbaine de Loches 2010 :** http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/UU2010/DL_UU201037301.pdf
 - **Aire urbaine de Loches 2010 :** http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/AU2010/DL_AU2010345.pdf
 - **Département d'Indre-et-Loire :** http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/DL_DEP37.pdf

- **Cartes, fonds de carte et images :**

- **Fond de carte de l'Indre et Loire :** http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Blank_Map_of_Indre-et-Loire_Department,_France,_with_Communes.svg
 - **Carte de la zone d'emploi de Loches :**
<http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/zone-emploi>
 - **Photo de la citadelle de Loches :** <http://www.ville-loches.fr/histoire/sites.php>
 - **Carte de l'occupation des sols :** <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>
 - **Carte des sites Natura 2000 et ZNIEFF :** http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/11/nature_region2.map&object=ZNIEFF%20type%20II;ID_SPN;240031220&layer=ZNIEFF%20type%20II#

Loches

- **Renseignements sur les ZNIEFF / Sites Natura 2000** : <http://inpn.mnhn.fr/collTerr/commune>
- **Renseignements concernant les sports, les loisirs et la culture** :
 - **Listes des équipements sportifs et de loisirs de la ville de Loches** : <http://www.ville-loches.fr/vivre/culture-loisirs.php>
 - **Liste des monuments à visiter de la ville de Loches** : <http://www.ville-loches.fr/tourisme.php>
- **Renseignements sur le tourisme** :
 - **Programme « Seniors en vacances »** : <http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/communes/Loches/n/Contenus/Articles/2012/07/13/Seniors-en-vacances-fait-son-retour> .
 - **E-tourisme** : <http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/communes/Loches/n/Contenus/Articles/2012/11/30/L-e-tourisme-montre-la-voie-pour-se-rendre-a-Loches>
- **Labels obtenus par la ville de Loches** : <http://www.ville-loches.fr/vivre/cadre-vie.php>, <http://www.ville-loches.fr/histoire/infos-touristiques.php> , <http://www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/n/Contenus/Articles/2012/05/12/La-ville-dans-le-top-5-des-Plus-beaux-detours>
- **Document d'analyse du Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat (GRIDAUH) à propos du SCOT de Loches développement** : <http://www.gridauh.fr/comptes-rendus-de-travaux/contrats-de-recherche/evaluation-juridique-des-premiers-scot/>
- **Zone d'Activités de Loches Développement** : <http://www.lochesdeveloppement.fr/joomla/index.php/economie-entreprise/zones-d-activites>
- **Comptes de la ville de Loches** : <https://www.decomptes-publics.fr/centre,9/indre-et-loire,67/comptes-publics-loches,14668>
- **OPAH et PIG** : <http://www.lochesdeveloppement.fr/joomla/index.php/vie-quotidienne/habitat/195-oph-et-le-pij>
- **Réseautage des entrepreneurs** : <http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre-et-Loire/Actualite/Economie-social/n/Contenus/Articles/2012/06/02/Ca-reseaut-dur-dans-les-affaires-lochoises>
- **Pôles d'Excellence Rurale** : <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr>

INDEX DES SIGLES

ADAPEI : Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales d'Indre-et-Loire

ANCV : Agence Nationale des Chèques Vacances

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CCLD : Communauté de Communes de Loches Développement

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

DOG : Document d'Orientations Générales

DVD : Divers Droite

ESAT : Etablissement de Service d'Aide par le Travail

ESS : Économie Sociale et Solidaire

ha : hectare

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

NC : Nouveau Centre

OCMACS : Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

ORAC : Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PER : Pôle d'Excellence Rurale

PIG : Programme d'Intérêt Général

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

POS : Plan d'Occupation des Sols

PCF : Parti Communiste Français

PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

TER : Transport Express Régional

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

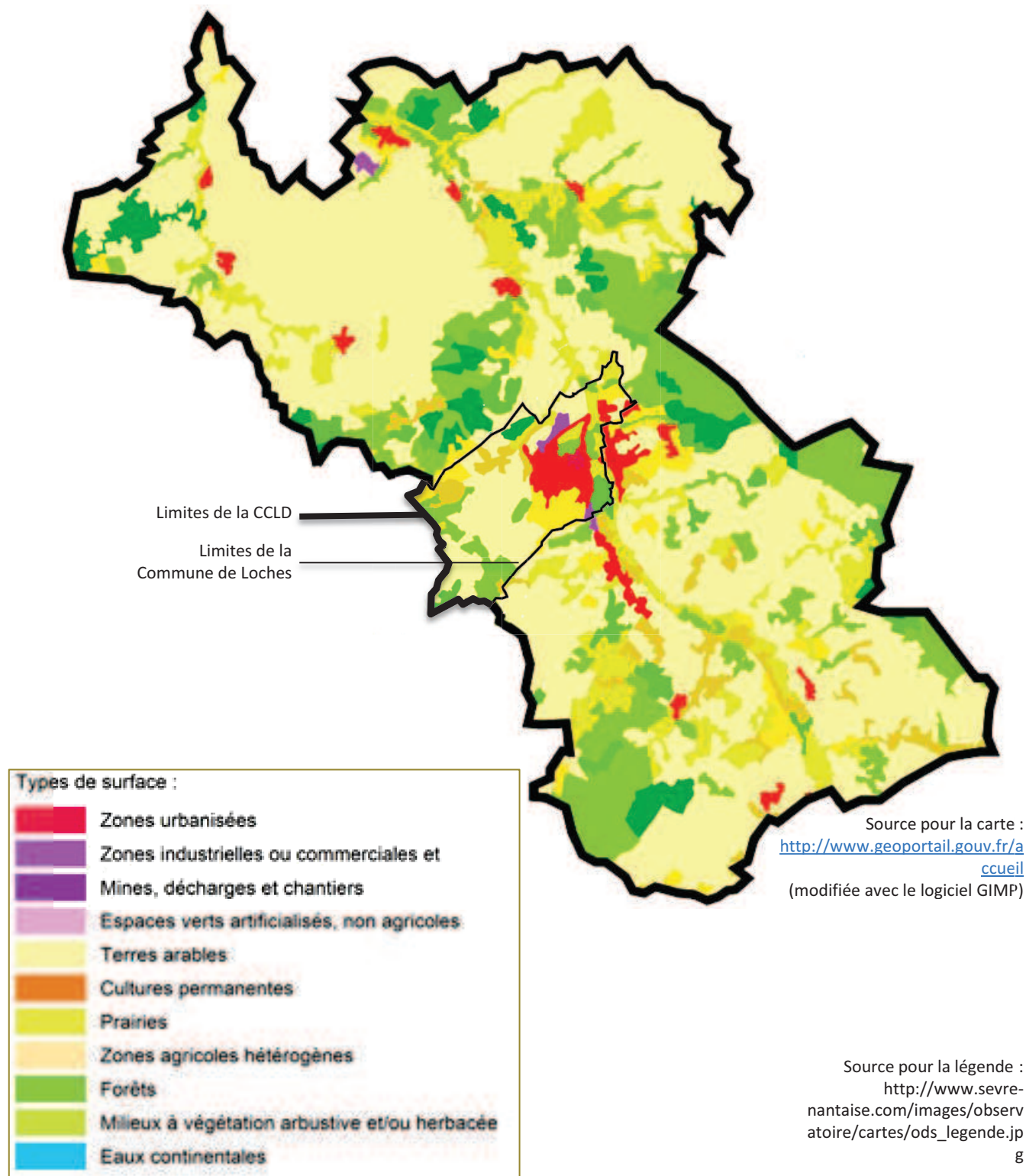
UMP : Union pour un Mouvement Populaire

ZA : Zone(s) d'Activités

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

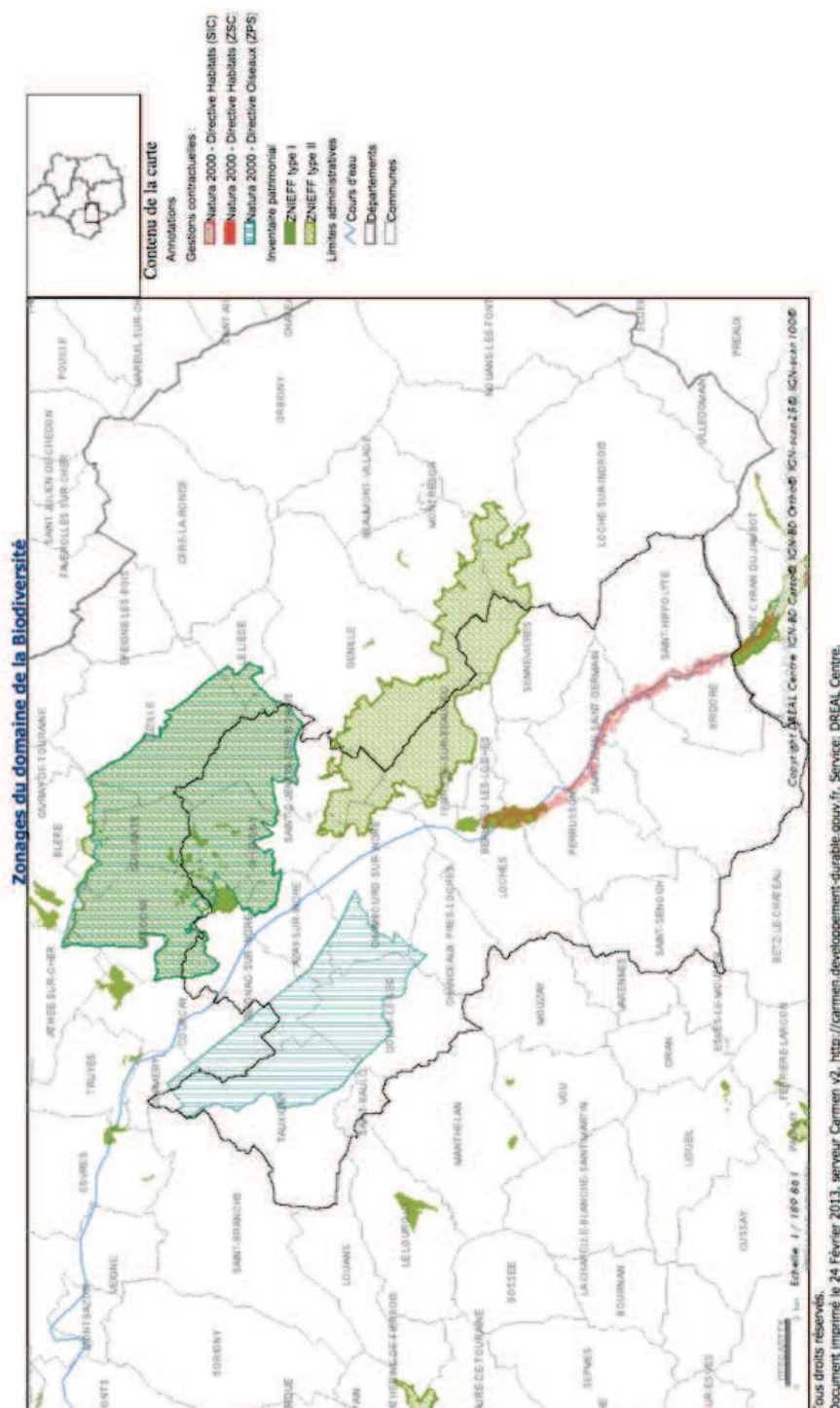
Loches

ANNEXE 1 : occupation du sol de la CCLD



Loches

ANNEXE 2 : localisation des ZNIEFF et des Sites Natura 2000 sur le territoire de la CCLD



Source : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/11/nature_region2.map&object=ZNIEFF%20type%20II;ID_SPN;240031220&layer=ZNIEFF%20type%20II#

Loches

ANNEXE 3 : les forces politiques

La commune de Loches

Jean-Jacques DESCAMPS (UMP) est le maire de Loches depuis 1995. Il est aussi vice-président de la communauté de communes Loches Développement et ancien secrétaire d'Etat chargé du tourisme.



Carrière politique et syndicale :

2008- à ce jour : Co-Président de l'Institut Français du Tourisme
2008-11 : Président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Chèques Vacances
2002-07 : Député UMP de la 3ème circonscription d'Indre et Loire
1998-02 : Conseiller Régional de la Région Centre
1995 à ce jour : Maire de Loches (37600) et Vice-Président de la C.C. Loches-Développement
1993-97 : Député UDF de la 3ème circonscription d'Indre et Loire (Loches-St P. des Corps)
1988-02 : Membre du Bureau National de Démocratie Libérale
1986-88 : Député du Nord puis **Secrétaire d'Etat chargé du tourisme** (gouvernement J.Chirac)
1983-89 : Conseiller Municipal UDF de Lille (opposition)
1971-86 : Membre du Bureau National des clubs Perspectives et Réalités et de l'UDF
1968-71 : Vice-Président de la Fédération du Nord du Parti Républicain
1965-71 : Président fondateur du Club Perspectives et Réalités de la Métropole Lilloise
1961-63 : Cadre Inscrit à la CGC (Société Ferodo)
1959-61 : Officier SAS en Algérie (Saida-Oum Djerane puis Géryville)
1955-58 : Délégué de promotion Ecole Nationale des Ponts et Chaussées + Vice-Président de l'Union des Grandes Ecoles
1954-55 : ZG (délégué des élèves) Ecole Saint-Geneviève Versailles

Source : <http://www.jjdescamps.com/carriere-politique-et-syndicale-article-3-3.html>

Source pour la photo : <http://www.jjdescamps.com/qui-est-jean-jacques-descamps-article-2-2.html>

Jean-Jacques DESCAMPS occupe et a occupé des fonctions importantes. On peut donc le considérer comme une ressource, un personnage clé, capable de mobiliser un réseau d'acteurs pour son territoire.

Monsieur BEFFARA, ex conseiller municipal de l'opposition a démissionné de ce poste le 21 septembre 2012 puisqu'il était suppléant de Madame Marisol TOURAINE et qu'il la remplace pour le siège de député. (Source : Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 21 septembre 2012)

Loches

La communauté de communes de Loches Développement

Pierre LOUAULT (NC) est le président de la Communauté de Communes de Loches Développement. Il est également maire de Chédigny et Conseiller Général du Canton de Loches. Le bureau de la CCLD compte 15 membres dont le **1^{er} vice-président** n'est autre que **Jean-Jacques DESCAMPS**, maire de Loches ; et dont les 4^{ème}, 8^{ème} et 12^{ème} vice-présidents sont adjoints au maire de Loches.

Pour le moment, la Communauté de Communes de Loches Développement regroupe 20 communes. Mais, selon le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, la CCLD devait fusionner avec la communauté de communes de Montrésor.

Nom de la commune	Nombre d'habitants en 2009 selon l'INSEE	Nom du maire	Etiquette politique	Maire en place depuis
Cormery	1655	Antoine CAMPAGNE	/	2008
Tauxigny	1240	André AUDURIER	/	2001
Saint-Bauld	206	Joël RABUSSEAU	/	2001
Reignac-sur-Indre	1209	Loïc BABARY	/	2001
Chédigny	534	Pierre LOUAULT	NC	2001
Dolus-le-Sec	688	Régis GIRARD	/	2008
Azay-sur-Indre	381	Jean-Jacques MENIER	/	2008
Saint-Quentin-sur-Indrois	470	Pascal BOUCHER	/	2008
Chambourg-sur-Indre	1287	Guy MOREAU	PCF	1995
Chanceaux-près-Loches	145	Jean-Louis DUMORTIER	/	2008
Ferrière-sur-Beaulieu	704	Gilbert SABARD	/	2001
Beaulieu-lès-Loches	1745	Sophie METADIER	/	2008
Loches	6478	Jean-Jacques DESCAMPS	UMP	1995
Sennevières	226	Caroline KRIER	/	2001
Perrusson	1532	Bertrand GAULTIER	/	2008
Saint-Senoch	482	Patrick LESPAGNOL	/	2001
Saint-Jean-Saint-Germain	714	Alain ARNOULD	/	2001
Saint-Hippolyte	580	Patrick PASQUIER	/	2001
Bridoré	535	Hervé AGEORGES	/	2008
Verneuil-sur-Indre	505	Philippe BRUNEAU	DVD	2001

Loches

ANNEXE 4 : les compétences des échelons

La Communauté de Communes Loches Développement a été créée en 1996 et possède les compétences suivantes :

le développement économique ; l'aménagement de l'espace communautaire ; la gestion d'une politique du logement et de l'habitat ; la création ou l'aménagement, et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; l'assistance technique et administrative aux communes ; les déchets ménagers ; l'alimentation en eau potable et l'assainissement collectif des eaux usées ; l'action sociale (exercée par le C.I.A.S. - Centre Intercommunal d'Action Sociale) ; l'environnement ; les équipements sportifs d'intérêt communautaire ; les équipements touristiques d'intérêt communautaire, et la promotion touristique (exercée par l'Office de Tourisme du Lochois) ; la culture (contribution financière au fonctionnement des écoles de musique et matériels partagés pour l'organisation de fêtes locales) ; la petite enfance / la coordination jeunesse ; les gens du voyage ; le service secours et incendie ; et enfin, le contrat de Pays (délégué au Pays de la Touraine Côté Sud).

(Source : <http://www.lochesdeveloppement.com/joomla/index.php/vie-communautaire/competence>)

Les compétences des communes définies par la loi sont :

- une autonomie de décision et une liberté de conception dans l'élaboration des documents réglementaires d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, PLU ; zones d'aménagement concerté, ZAC), toutefois avec l'obligation de concertation et dans le respect des prescriptions nationales d'urbanisme.
- les maires délivrent les autorisations individuelles d'urbanisme, dont les permis de construire.
- la commune met en œuvre l'action sociale facultative grâce aux centres communaux d'action sociale (gestion des crèches, des foyers de personnes âgées).
- la commune a en charge les écoles préélémentaires et élémentaires (création et implantation, gestion et financement, à l'exception de la rémunération des enseignants).
- la commune crée et entretient des bibliothèques, musées, écoles de musique, salles de spectacle. Elle organise des manifestations culturelles.
- la commune crée et gère des équipements sportifs, elle subventionne des activités sportives, y compris les clubs sportifs professionnels, elle est en charge des aménagements touristiques.
- état civil (enregistrement des naissances, mariages et décès),
- fonctions électorales (organisation des élections...) exercées par les maires au nom de l'État,
- entretien de la voirie communale,
- protection de l'ordre public local par le biais du pouvoir de police du maire.

(Source : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/competences-collectivites-territoriales/quelles-sont-competences-exercees-par-communes.html>)

La ville de Loches possède donc les compétences listées ci-dessus **auxquelles il faut enlever celles qu'elle a déléguées à la communauté de communes.**

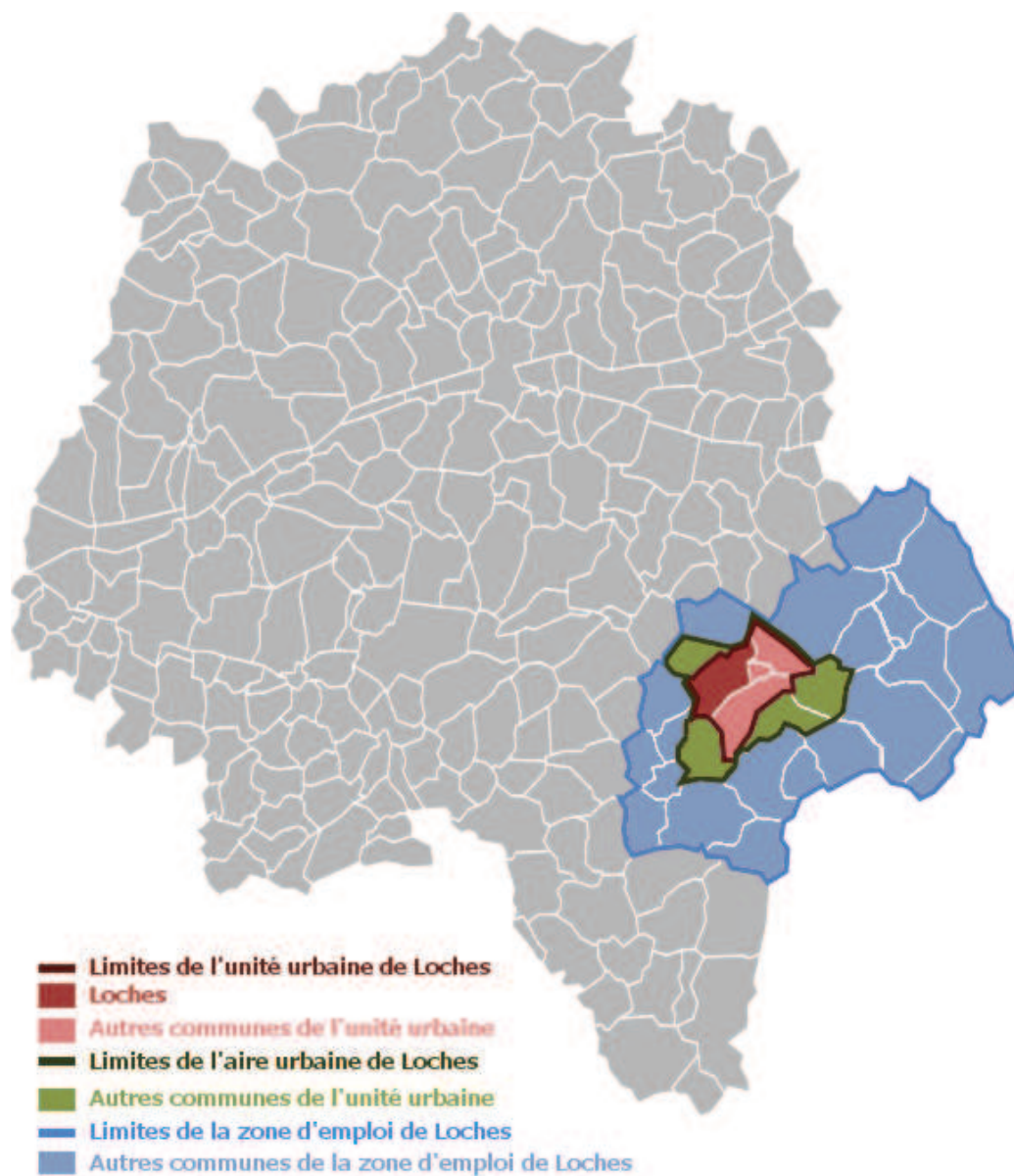
Les principaux domaines de compétences du conseil général d'Indre-et-Loire sont : l'action sociale et la santé, les routes et transports, les collèges et l'éducation, le développement économique, le sport et la culture, l'environnement et le cadre de vie. (Source : <http://www.cg37.fr/competences/institution/les-competences/>)

Les principaux domaines de compétences de la région sont : le développement économique, l'aménagement du territoire, les lycées, l'éducation, et la formation professionnelle, protection du patrimoine, développement des ports maritimes et des aéroports, environnement (Plan Régional pour la Qualité de l'Air et réserves naturelles régionales).

(Source : www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/competences-collectivites-territoriales/quelles-sont-competences-exercees-par-regions.html)

Loches

ANNEXE 5 : les différents découpages statistiques lochois



Loches et ses différents découpages statistiques

Source pour l'image: http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Blank_Map_of_Indre-et-Loire_Department,_France,_with_Communes.svg
(puis modifiée personnellement à l'aide du logiciel GIMP)

Loches

ANNEXE 6 : les contrats et documents d'urbanisme

La commune de **LOCHES** est couverte par différents documents d'urbanisme et de planification :

- Un **Plan Local d'Urbanisme** (PLU), applicable depuis le 8 septembre 2006, qui fixe l'occupation des sols et les caractéristiques des bâtiments.
- Un **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur** (PSMV) datant de 1968. Il se substitue au PLU sur la partie de Loches délimitée comme secteur sauvegardé.

Ces deux premiers documents sont disponibles au téléchargement sur le site Internet de la commune.

- Un **Programme Local de l'Habitat** (datant de juin 2006) a été élaboré au niveau intercommunal. Le diagnostic réalisé pour le PLH montre que le territoire peut être découpé en trois bandes : une partie nord, une partie centrale et enfin, une partie sud. La partie nord accueillerait la quasi-totalité de la croissance démographique en raison de sa proximité avec l'agglomération tourangelles. Sur le reste du territoire, les communes périurbaines seraient les plus attractives. Le PLH met aussi en évidence, après un classement des communes par taille, le manque de communes de 3 000 à 4 000 habitants pouvant jouer un rôle de pôle secondaire. La population de Loches est assez vieille et vieillissante, avec une surreprésentation des retraités. Les retraités ayant des besoins spécifiques, le logement des personnes âgées est devenu une priorité pour la plupart des communes de la CCLD. D'autre part, le diagnostic montre également que les communes disposent de très peu de réserves foncières.
- Un **Schéma de Cohérence Territoriale** (approuvé en octobre 2004) a été élaboré au niveau intercommunal. Le document original n'a pas été trouvé mais un rapport du GRIDAUH nous fournit quelques éléments. La question du développement économique en serait l'axe principal, et cela passerait essentiellement par la création et l'extension de Zones d'Activités. Afin de faire jouer l'effet de levier et conforter le tissu économique local, le SCOT préconiserait de concentrer les moyens sur les pôles existants, c'est-à-dire la ville de Loches et le nord du territoire avec notamment la commune de Tauxigny (où se trouve le Node Park Touraine). La même démarche est adoptée pour le tourisme. Il est prévu de concentrer les moyens sur la ville de Loches et son patrimoine historique, alors qu'au sud, la vocation agricole est confirmée. Le problème est que le SCOT, élaboré par le maire de Loches qui était également président de la CCLD à l'époque, avantagerait trop la commune de Loches vis-à-vis du reste du territoire et notamment par rapport aux villes du sud.

Les contrats trouvés pour la ville de Loches sont :

- Le Pays de la Touraine Côté Sud serait doté d'un **contrat de pays** mais celui-ci n'est pas disponible en ligne. D'ailleurs, très peu d'inform



Loches

ANNEXE 7 : éléments de fiscalité et budgets

Fiscalité de la commune de Loches (données 2011) :

Taux	Taux voté	Taux moyen de la strate
Taxe d'habitation (y compris THLV)	15,45%	14,33%
Foncier bâti	23,17%	20,88%
Foncier non bâti	54,24%	58,01%
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0,00%	0,00%
Cotisation foncière des entreprises	0,00%	0,00%

Source :

<http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php?icom=132&dep=037&type=BPS¶m=3&exercice=2011>

Fiscalité de la communauté de communes de Loches développement (données 2011) :

Taux	Taux voté
Taxe d'habitation	8,74%
Foncier bâti	0,00%
Foncier non bâti	1,78%
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	33,67%
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité additionnelle)	0,00%
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité prof. unique ou de zone)	21,52%
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité des éoliennes)	0,00%

Source : http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau_gfp.php?siren=243700465&dep=037&nomdep=INDRE-ET-LOIRE&icom=132&type=BPS¶m=3&exercice=2011

Budget de la commune de Loches (données 2011) :

Chiffres clés	En milliers d'Euros	En euros par habitant	Moyenne de la strate
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	8 037	1 131	1 157
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	7 253	1 021	997
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	784	110	160
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	2 609	367	458
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	3 368	474	454
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	732	103	-3
Capacité d'autofinancement = CAF	1 109	156	200
FONDS DE ROULEMENT	180	25	235

Source : <http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php?icom=132&dep=037&type=BPS¶m=0>

Budget de la communauté de communes de Loches Développement (données 2011) :

Chiffres clés	En milliers d'Euros	En euros par habitant
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	11 492	518
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	10 464	472
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	1 028	46
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	18 414	830
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	14 968	675
Capacité d'autofinancement = CAF	1 992	90

Source : http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau_gfp.php?siren=243700176&dep=037&nomdep=INDRE-ET-LOIRE&icom=003&type=BPS¶m=0

Loches

ANNEXE 8 : les informations manquantes

On trouve très peu d'informations sur le pays de la Touraine Côté Sud en ligne. Le contrat de pays est donc introuvable et on ne sait pas quelles actions il mène.

Le SCOT de Loches développement n'a pas non plus été trouvé sur Internet, seul un rapport du GRIDAUH nous a fourni quelques éléments à son propos.

Le site Internet de la communauté de communes est assez pauvre en informations, tout comme les journaux intercommunaux.

Il n'a pas été trouvé de journal municipal disponible en ligne.

Il faudrait également analyser beaucoup plus en détails les coopérations avec le département et avec la région.

Enfin, il pourrait être très intéressant de rencontrer différents acteurs « du terrain » pour connaître leur ressenti.

Fiche portrait

Politiques, stratégies et leviers
de développement local

Montargis



Photographie : Christian Guthier

SOMMAIRE

I. Profil général.....	2
II. Priorités affichées en matière de développement.....	5
III. Leviers de développement.....	11
Sources.....	14
Index des sigles.....	16
Annexes.....	17



Source: <http://www.montargis.fr/>

Montargis

I. PROFIL GENERAL DE LA COMMUNE

PROFIL SPATIAL

Aire Urbaine

Nombre de communes : 35

Superficie du territoire : 485,1 km²

Unité Urbaine

Nombre de communes : 8

Superficie du territoire: 121,8 km²

Commune de Montargis

Superficie du territoire communal : 4,5 km²

(<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=COM-45208&codgeo=DEP-45>)

Agglomération Montargoise Et rives du Loing

Nombre de communes : 10 communes

Superficie intercommunale : 168,2 km²

(http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/EPCI/DL_EPCI244500203.pdf)



Source: http://www.agglomontargoise.fr/pages/news.php?id_page=27&categorie=172&sscat=

ACCESIBILITE

Montargis a accès à 2 autoroutes : l'A77 (qui relie à Paris par l'A6) et l'A19 qui forment le contournement Sud de Paris. Elle dispose aussi de la N60 qui la relie à Orléans. Au niveau ferroviaire, la ville est desservie par la ligne Paris-Nevers avec 15 dessertes par jour. La capitale est ainsi à 1h de train de la commune. Elle possède donc globalement une faible desserte par les réseaux de communication (Fiche portrait, p.2).

La commune rencontre de fortes contraintes sur le plan géophysique. En effet, elle est soumise à un plan de Prévention des Risques d'Inondation (<http://www.montargis.fr/infop/110.pdf>), à des aléas de cavités du sous-sol (<http://www.montargis.fr/infop/58.pdf>) et de gonflement des argiles

(http://www.argiles.fr/donnees_SIG.asp?ACTION=init&BASE=argiles&DEPT=45&COMM=45208).

Sa topographie est quant à elle relativement homogène avec une altitude variant entre 82 et 112m.

(source: http://www.cartesfrance.fr/carte-france-ville/plan_45208_Montargis.html)

OCCUPATION DES SOLS

En revanche, l'occupation des sols sur le territoire communal est globalement très contraint car déjà très urbanisé (92,6%) (cf. Annexe 1).

Concernant les espaces naturels, la commune est concernée par une toute petite partie d'une ZNIEFF de type 2 « Forêt de Montargis » de 4254 ha (source: http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-znieff-en-details-fiches-r377.html?page=rubrique&id_rubrique=377&id_article=1016&masquable=OK).

Montargis

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

Commune: 15 020 en 2009

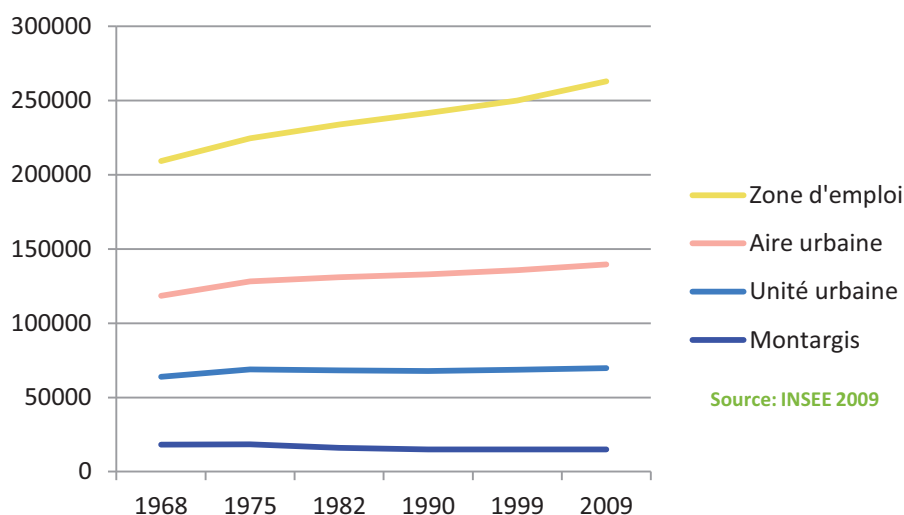
Unité urbaine: 54 754 en 2009

Aire urbaine: 69 692 en 2009

Agglomération Montargoise Et rives du Loing: 56 770 habitants en 2009

Zone d'emploi: 123 500 en 2009

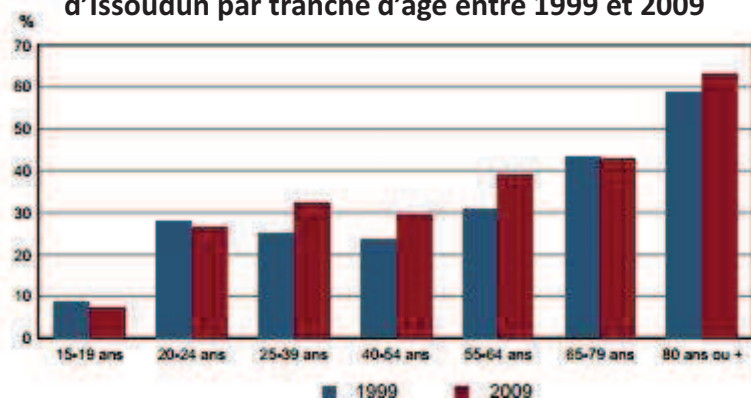
Evolution de la population des différentes échelles issoldunoises de 1968 à 2009



Globalement le territoire connaît une **évolution démographique positive**. A l'exception de la commune qui a vu sa population se stabiliser depuis 1990 à 15020 habitants, les trois autres échelles territoriales connaissent toute une population croissante. Ainsi, on remarque que plus on monte en échelle, plus la population croît fortement. En effet, entre 1990 et 2009 l'unité urbaine a augmenté de 2,14%, l'aire urbaine de 4% et la zone d'emploi de 7,9%. Au final, on voit donc que c'est cette dernière qui connaît la plus forte augmentation. A noter d'ailleurs, qu'elle est la seule échelle à connaître une croissance continue depuis 1968.

Evolution de la population de la commune d'Issoudun par tranche d'âge entre 1999 et 2009

En ce qui concerne la répartition par classe d'âge, la commune de Montargis a vu sa population de 15-24 ans légèrement diminuer, tandis que les 25 ans et plus ont augmenté.



Source http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/45/COM/DL_COM45208.pdf, p.3

Montargis

PROFIL ÉCONOMIQUE

ZONE D'EMPLOI

Nombre de communes: 26

Superficie: 805,1 km²

Population: 46 584



Zone d'emploi de Montargis

Source:

http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_forum_territorial_Amilly-bd.pdf

En 2009, la commune de Montargis représentait une faible part des emplois de son territoire avec 9302 contre 75094 à l'échelle de sa zone d'emploi.

(http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/45/COM/DL_COM45208.pdf, p.5; http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102417.pdf, p. 5);

La plupart des actifs en 2009 n'exercent pas leur activité professionnelle sur la commune, puisque sur **9302 actifs, seuls 2046 restent y travailler**. (http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/45/COM/DL_COM45208.pdf, p.7)

Le revenu net déclaré moyen à Montargis est de 17 919€ en 2009 contre 22 400 € en Région Centre. (http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/45/COM/DL_COM45208.pdf, p.10)

Concernant le **taux de chômage** sur la zone d'emploi, il est de **12,9%** au 4^{ème} trimestre 2012 contre 9.4% pour la région centre (source: http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102417.pdf, p.8)

La zone d'emploi de Montargis présente une très forte dépendance à une ou plusieurs autres zones d'emploi. Son coefficient sortants/entrants fait partie des plus forts de la Région Centre.

Les actifs sortants de la zone d'emploi vont principalement travailler sur l'Ile-de-France et dans une part plus faible vers les zones d'emploi de Nemours, Orléans et Pithiviers.

Les entrants, quant à eux viennent plutôt de la Bourgogne, de Gien, d'Ile-de-France et d'Orléans (Fiche portrait, p.3).

Globalement, l'**économie** de la commune reste de type **productive et résidentielle**, la zone d'emploi de Montargis suit la tendance régionale avec un transfert des emplois de la sphère présenteielle vers la sphère non présenteielle. De fait, l'emploi industriel a reculé fortement de 8% entre 1993 et 2010. A l'inverse le secteur administratif a vu son nombre d'emploi progresser de 8% sur la même période. Enfin, le secteur Recherche et Développement est très présent sur le territoire, notamment par le biais de grands groupes comme Hutchinson qui a vu son nombre d'emploi augmenter de 195 unités depuis 1993. En effet, ils ont des cellules de recherches importantes (Fiche portrait, p.14).

Montargis possède trois zones d'activités: Parc Industriel d'Amilly (Zone Industrielle de 121,2ha), Centre commercial KM110 (Zone Commerciale 48,1ha), Zone Industrielle (9,7ha) (source <http://www.simplanter.fr/zones-activites/recherche/>).

Montargis

II. PRIORITES AFFICHEES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

M. Jean-Pierre Door a été élu en 2001 Maire de Montargis (cf. Annexe 2). Son programme était de redonner un souffle à la commune et de la développer. Sa volonté était ainsi de « mettre un frein durable à l'insécurité, d'assurer la pérennité de notre patrimoine communal et d'offrir enfin une qualité de service qu'attendaient légitimement tous les Montargois » (<http://www.montargis.fr/actualites/voir-actualite.php?id=273&actu=2001-2011%20:%20BILAN>).

REpondre aux besoins des habitants et des nouvelles populations

REMISE A NIVEAU EN TERME D'EQUIPEMENT

Avec un taux annuel de **croissance démographique** estimé à +0,46% par an depuis 1999 (http://www.loiret.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/AME_PLH_Programme_d_actions_19_juin_09_serveur_cle2624e1.pdf, p.2), la population Montargoise s'accroît. Ceci est notamment dû aux Parisiens venant en province. Suite à ce constat, la commune a entrepris une grande politique de rénovation, de **remise à niveau et de diversification de ses équipements**. Cette orientation n'a pas pour but d'attirer des populations mais bien de répondre aux besoins des nouvelles qui s'installent régulièrement sur le territoire ces dernières années. Ainsi, la commune disposait d'un Conservatoire de musique et de danse (<http://www.montargis.fr/Conservatoire.pdf>), d'un réseau d'écoles maternelles, primaires et secondaires avec un Lycée Hôtelier ainsi qu'un Institut de Formation professionnel (<http://www.montargis.fr/ecoles-colleges-lycees-montargis.htm>), d'un cinéma (<http://www.montargis.fr/vivre-montargis.htm>) et des équipements sportifs (<http://www.montargis.fr/vie-sportive-montargis.htm>).

Suite à cette politique, le territoire a notamment vu l'apparition de la Médiathèque AGORAME. Inaugurée en 2009, la structure dispose d'une salle de spectacle de 300 places et d'une surface de 4500 m² (<http://www.agorame.fr/>). Une déchetterie a aussi été créée en 2009 (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=1&categorie=127&sscat=) ainsi que des espaces partagés au niveau de la voirie en centre-ville (<http://www.montargis.fr/news/415.pdf>).

Enfin de nombreux travaux d'aménagement et de rénovation ont été entrepris: amélioration de la salle des fêtes, de l'Eglise Sainte Madeleine (<http://www.montargis.fr/actualites/voir-actualite.php?id=308&actu=%20PISCINE%20GIRARDY>), aménagement de l'entrée nord de l'Agglomération (<http://agglo-montargoise.fr/documents/fichiers/5.pdf>, p.2) et de la gare (<http://agglo-montargoise.fr/documents/fichiers/5.pdf>, p.8).

Globalement l'offre et la qualité des équipements s'étoffent d'année en année et le territoire a fait de gros progrès en vue de satisfaire les besoins des nouvelles populations.

MISE EN VALEUR DE L'IMAGE DE LA VILLE

La ville prend **soin de l'image** qu'elle donne. En effet elle dispose de nombreux atouts comme ses espaces verts (<http://www.montargis.fr/parcs-et-jardins-montargis.htm>), d'un document de sensibilisation « Ville propre engagement commun » (<http://www.montargis.fr/ville-propre-montargis.htm>), ou encore de projets de renaturation et de restauration des rivières le Loing et l'Ouanne (<http://www.montargis.fr/actualites/index.php?action=rubrique-activite&id=14&rubrique=AGENDA%2021>). La municipalité cherche clairement, notamment par le biais de son future Agenda21, à donner l'image d'une ville verte et agréable malgré sa forte urbanisation.

Montargis

ACTION LOCALE ET LIEN SOCIAL

La commune de Montargis a une **vie sociale active**. Elle dispose de structures en direction de la petite enfance et l'enfance, en l'occurrence deux multi-accueils, un **Relais Assistant Maternel** et une halte-garderie (<http://www.montargis.fr/ecoles-colleges-lycees-montargis.htm>).

En ce qui concerne la jeunesse et les sports, elle a mis en place différents contrats sur son territoire comme le **Contrat Educatif Local**, le Contrat Temps Libre ou encore le Centre Médico-Sportif. La présence de l'ensemble de ces structures permet de proposer diverses activités pour tous les âges (http://www.montargis.fr/mairie-montargis/index.php?action=voir_sous-rubrique&cf=11).

Il existe également un **Conseil Municipal des Enfants** depuis 2001, composé de 33 membres renouvelés par tiers tous les ans. Il permet d'impliquer les enfants dans la vie municipale et de les sensibiliser à différentes thématiques (<http://www.montargis.fr/conseil-municipal-enfants-montargis.htm>).

De plus, les conférences et débats que la commune accueille et organise régulièrement pour tenir au fait et entretenir le dialogue et les échanges entre les habitants (<http://www.montargis.fr/actualites/index.php?action=rubrique-activite&id=8&rubrique=CONFERENCES%20-%20DEBATS%20-%20CINEMA%20ART%20ET%20ESSAI>).

La municipalité est également liée par un jumelage avec le continent africain et plus précisément le Cameroun

(<http://www.montargis.fr/actualites/voir-actualite.php?id=86&actu=SIGNATURE%20D%20UNE%20CONVENTION%20D%20COOPERATION%20AVEC%20YAOUNDE%20IV>).

La communauté d'agglomération travaille à l'amélioration de la vie des citoyens notamment au travers de la gestion de l'eau et de ses tarifs. Ainsi, elle a obtenu une baisse d'environ 0,13€ auprès de la société de gestion des eaux, ici la Lyonnaise des Eaux (<http://agglo-montargoise.fr/documents/fichiers/5.pdf>, p.11).

Enfin, on note les visites de membres du gouvernement pour voir l'application des actions sociales comme la présence de Jean-Louis Borloo dans sa fonction de Ministre du Logement et de la Cohésion Sociale en 2005 (<http://agglo-montargoise.fr/documents/fichiers/10.pdf>, p.2).

SERVICE A LA POPULATION

De **nombreux services à la population** existent sur la commune. En effet, elle dispose d'un service de portage de repas à domicile (http://www.montargis.fr/mairie-montargis/index.php?action=voir_sous-rubrique&cf=2), d'un **Centre Communal d'Action Sociale** (http://www.montargis.fr/mairie-montargis/index.php?action=voir_sous-rubrique&cf=3) OU encore d'un monde associatif senior (http://www.montargis.fr/mairie-montargis/index.php?action=voir_sous-rubrique&cf=9) proposant diverses activités et services pour le 3^{ème} âge. Elle met aussi en place des actions comme les Ateliers numériques (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=1&categorie=154&sscat=) à la médiathèque dont le but est de former et de sensibiliser les habitants volontaires à l'utilisation de ces outils. De même, elle a établi, en partenariat avec la CAF, un guide à destination des parents et des futurs parents (<http://www.montargis.fr/infop/106.pdf>). Enfin, le maire accueille les nouveaux habitants deux fois par an. À l'occasion de ces réunions, le maire évoque le fait que les manèges sont gratuits (http://www.montargis.fr/mairie-montargis/index.php?action=voir_sous-rubrique&cf=1).

Montargis

AIDE AUX QUARTIERS EN DIFFICULTES

La **population** de la commune de Montargis est globalement **précaire**. Ainsi, son territoire est concerné par un Contrat Urbain de Cohésion Social (cf. Annexe 4). Il a succédé en 2007 au Contrat de Ville pour aider le territoire à améliorer et développer ses quartiers en difficulté. Il a été reconduit jusqu'en 2014 (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=34&categorie=205&sscat=).

SECURITE

Pour répondre au problème d'insécurité (une des priorités du Maire), une **Police Intercommunale** (cf. Annexe 3) a été créée, ce qui a permis de mutualiser les moyens (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=1&categorie=154&sscat=). D'autres structures existent comme l'association **Non-Violence** (http://agglo-montargoise.fr/documents/fichiers/Journal_23_AME_dec_2012_OK_taille_reduite_sans_fonds_perdus.pdf, p.6) et le **Conseil des droits et des devoirs des familles** (<http://www.montargis.fr/news/421.pdf>). Cette dernière a été créée par le Conseil Municipal de Montargis en 2008 pour traiter les cas d'incivilités. Enfin, il a également été signé en 2010 un Comité Politique et de Sécurité (COPS) de l'AME dont le but est de prévoir une politique étrangère et de sécurité commune, transversale à tous les domaines de l'agglomération (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=1&categorie=143&sscat=).

TRANSPORT

Dans ce domaine, l'AME a délégué sa compétence à la société AMELYS de Keolis (cf. Annexe 3). Elle offre un **réseau accessible** avec des dessertes et des tarifs intéressants (http://www.montargis.fr/mairie-montargis/index.php?action=voir_sous-rubrique&cf=43). En 2011, la société a inauguré le eTicketSMS permettant d'acheter des titres de transport par SMS ou internet (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=1&categorie=152&sscat=). Le transport interurbain Ulys propose 25 lignes avec un tarifs très attractif: tout déplacement dans le département coûte 2,10€ (<http://www.montargis.fr/news/236.pdf>). Enfin, pour compléter le panel d'offres de transport, la municipalité a mis en place une navette gratuite, Coralys, en centre-ville (<http://www.montargis.fr/news/253.pdf>).

Montargis

CULTURE ET EVENEMENTS SPORTIFS

Sur le territoire Montargois, la culture est un **élément important**. La mise en place d'événements est **récente et fréquente**. L'objectif est d'offrir aux habitants une vie locale animée. Ainsi de nombreuses foires et expositions culturelles existent notamment par le biais du Musée Girodet, qui a reçu une récompense pour ces événements. A noter qu'en 2012, dans le Cadre du Contrat Plan Etat Région, 1 700 000€ de travaux de restructuration, de rénovation et d'extension du Musée ont été programmés (<http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:7cDNonNs-D8J:www.centre.pref.gouv.fr/content/download/7421/43143/file/Lettre%2520de%2520l'Etat%2520Bilan%2520CPER%25202012.pdf+&cd=2&hl=fr&ct=clnk&gl=fr>, p.3). En 2009, il a accueilli l'exposition « Le Japon illustré » dans le cadre des 150 ans de la coopération Franco-japonaise (<http://www.montargis.fr/actualites/voir-actualite.php?id=408&actu=TOUTE%20L'ANN%20C9E%20-%20PUCES%20DE%20MONTARGIS>). Celle-ci a été accompagnée d'un ensemble d'événements sur la moitié de l'année 2009 (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=1&categorie=127&sscat=). De nombreux festivals et salons sont également organisés comme le 21^{ème} Salon du Livre en 2012 (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=1&categorie=154&sscat=). De même, le Festival Musik'Air a accueilli en 2012 le groupe Zebda (http://agglo-montargoise.fr/documents/fichiers/Journal_23_AME_dec_2012_OK_taille_reduite_sans_fonds_perdus.pdf, p.4). De plus, les élèves du lycée hôtelier participent à la Journée Gastronomique de printemps dans le montargois (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=1&categorie=154&sscat=). Dans le but de mettre la culture accessible à tous le monde par le biais de sorties, d'explications, d'informations et d'autres actions, l'association « Culture pour tous » a été créée en 2009 (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=1&categorie=143&sscat=).

Enfin, on note peu d'événements sportifs mais ceux-ci sont d'envergure et de visibilité nationale et internationale. En 2010, Montargis a accueilli une étape du Tour de France (<http://www.montargis.fr/actualites/voir-actualite.php?id=60&actu=LE%20PARCOURS%20DU%20TOUR%20DE%20FRANCE%20DANS%20L'AGGLOM%20C9RATION>) et en 2013, le Paris-Nice passera par la commune (<http://www.montargis.fr/actualites/voir-actualite.php?id=514&actu=MARS%202013%20-%20PARIS%20NICE>).

EXEMPLE D'UN PROJET PHARE DE LOGEMENTS DE L'AME

En 2010, l'agglomération Montargoise a annoncé le lancement de son projet **Les Rives du Solin** qui formera le **premier écoquartier du territoire**. L'agglomération apportera 606 000€ à ce projet (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=1&categorie=143&sscat=). Celui-ci se situera à Chalette-sur-Loing et se composera de 125 logements: 25 sociaux collectifs au titre de l'ANRU, 16 maisons individuelles en collectif social et 84 logements en accession à la propriété (16 en collectifs et 68 en maisons individuelles).

Montargis

POLITIQUE DE LOGEMENT POUR L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS

Sur le territoire Montargois, un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** (cf. Annexe 4) a été élaboré mais n'est pas consultable. De plus, on dispose d'un outil de cartographie dynamique présentant l'occupation des sols à l'échelle de l'Agglomération (<http://sig.agglo-montargoise.fr/>). Les priorités affichées sont une offre de logements en cohérence avec les besoins, de la mixité sociale et une meilleure gestion de l'espace (<http://agglo-montargoise.fr/documents/fichiers/10.pdf>, p.7). Cependant, elles ne sont pas encore formalisées à l'échelle de l'AME.

L'agglomération de Montargis dispose d'un **Plan Local d'Habitat (PLH)** (cf. Annexe 4) très ambitieux et clairement orienté pour le développement de l'habitat, ceci en réponse à l'arrivée de nouvelles populations (notamment Parisienne)

(http://www.loiret.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/AME_PLH_Programme_d_actions_19_juin_09_serveur_cle2624e1.pdf, p.6).

Le PLH estime à 107 ha la disponibilité foncière théorique du territoire de l'Agglomération. Ainsi, pour répondre aux futurs besoins en logement, il prévoit sur six ans la construction de 1800 logements dont 631 sur Montargis

(http://www.loiret.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/AME_PLH_Programme_d_actions_19_juin_09_serveur_cle2624e1.pdf, p.31 ; http://www.loiret.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/AME_PLH_Programme_d_actions_19_juin_09_serveur_cle2624e1.pdf, p.69, 71 et 73).

En revanche, la politique fiscale n'est pas en faveur des nouveaux ménages. En effet, la taxe d'habitation a baissé mais elle reste tout de même à 20% en 2011 (moyenne de la strate 15,65%). La taxe sur le foncier bâti est stable à 35,22% en 2011 soit 12,33 points au-dessus de la moyenne de la strate

(http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/RComm_gfp.php?icom=208&dep=045&type=BPS¶m=0).

DEVELOPPER L'ECONOMIE

FORTE ACTIVITE TOURISTIQUE

Le **tourisme** est une **activité** économique plutôt **développée** sur le territoire local. Pour cela, elle dispose de certaines aménités comme ses canaux traversant la ville, ce qui lui a valu son surnom de « Venise du Gâtinais » (<http://www.montargis.fr/>). De plus, la commune possède également sur son territoire le Parc de la Prairie du Puiseaux et du Vernisson. Il s'agit d'un espace naturel de 15 ha, propriété du département depuis 2003

(<http://www.tourismeloiret.com/fr/189/18/0/PNACEN045FS00067/sit/detail/visiter/parc-departemental-parc-du-puiseaux-vernisson#.UTlyCqIWznh>).

En terme de structures d'accueil, la municipalité est dotée de deux campings, le Camping des Rives du Loing (2 étoiles) et de la Forêt de Montargis qui a été refait à neuf en 2009 (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=1&categorie=127&sscat=). De plus, la commune dispose également d'un port de plaisance fonctionnel (http://www.montargis.fr/mairie-montargis/index.php?action=voir_rubrique&cm=19).

L'agglomération de Montargis soigne aussi sa communication. En 2009, elle a réalisé deux guides bilingues sur l'offre touristique et les hébergements présents sur son territoire (http://agglo-montargoise.fr/documents/fichiers/Guide_Touristique_2009_pour_web.pdf ; http://agglo-montargoise.fr/documents/fichiers/guide_hbergements_BD.pdf).

Pour finir, l'ensemble de son patrimoine est reconnu. En 2010, pour la 7^{ème} année consécutive, Montargis figurait dans le guide des Plus Beaux Détours de France

(http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=1&categorie=143&sscat=).

Montargis

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Afin de pouvoir **mieux communiquer** et être plus **compétitif** sur son **offre commerciale**, Montargis a mis en place l'« **Union Commercial de Montargis** ». Il s'agit d'un regroupement de commerces et d'entreprises dont l'objectif est de mieux communiquer pour pouvoir développer sa clientèle (<http://www.montargis-passion.fr/>). Cette association aide l'économie locale, notamment en obtenant des fonds pour son développement. Ainsi, en 2009, des enveloppes à hauteur de 215 000€ de l'Etat et de 20 000€ de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret lui ont été versées. L'objectif est de dynamiser le secteur commercial en proposant des diagnostics aux commerçants et aux artisans ainsi qu'en améliorant la communication (<http://www.montargis-passion.fr/>).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL ET EMPLOI

Pour aider l'économie locale, l'agglomération montargoise a signé une **Charte d'orientation et de Développement Commercial** (cf. Annexe 3) en 2002 (<http://agglo-montargoise.fr/documents/fichiers/1.pdf>, p.6). Elle dispose également de structures comme une Maison de l'Emploi de de l'Est du Loiret (MEEL) dont le but est d'aider le territoire à évoluer sur le plan économique (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=35&categorie=236&sscat=).

AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE

En 2008, pour permettre à des entrepreneurs de concrétiser leurs projets, l'intercommunalité s'est dotée d'une **pépinière d'entreprise** qui propose des locaux à des tarifs préférentiels. Celle-ci est installée au Pôle d'activités de Chaumont à Corduilleroy et pourra accueillir jusqu'à 12 entreprises sur son site. A ce jour, deux entreprises s'y sont installées (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=1&categorie=127&sscat=). De même, pour faciliter la transmission de biens et/ou d'activités, différents formulaires sont mis en ligne notamment pour la création ou la session de fond de commerce (http://www.montargis.fr/mairie-montargis/index.php?action=voir_rubrique&cm=10).

PRIORITE A L'IMPLANTATION

A l'image des outils développés précédemment, le territoire montargois cherche à **attirer et développer son économie**, notamment **industrielle**. Ainsi, ces dernières années, des entreprises se sont installées dans l'agglomération. Par exemple, ICT (fabriquant italien de papier domestique) a implanté une usine de production sur un territoire de 22 ha (dont entre 4 et 5 destiné aux locaux) sur le Parc Arboria 2 (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=1&categorie=127&sscat=). Un Pôle Industriel avec les laboratoires biopharmaceutiques européens Stallergènes s'est également implanté en 2011 (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=1&categorie=152&sscat=).

Montargis

III. LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

LEVIERS IDENTIFIÉS ET MOBILISÉS

ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-VILLE

Dès le début des années 2000, la municipalité avait fait le constat d'un **retard** dans son **offre d'équipements** tant en termes de diversité que de qualité ainsi qu'un patrimoine communal vieillissant. C'est pourquoi, la **commune et la communauté d'agglomération ont fortement investi** dans ce secteur sur la dernière décennie. En effet, ce besoin va de paire avec le fait qu'elle est une des rares villes moyennes de la Région Centre à connaître un solde démographique positif. Ainsi, face à une population vieillissante mais aussi croissante, cette politique a été menée de manière à rendre plus agréable et attractive la commune et son territoire (médiathèque AGORAME, rénovation de la salle des fêtes,...).

ATTIRER DES ENTREPRISES ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE

La préoccupation du développement économique à l'échelle de l'agglomération est récente (cf. Annexe 3). Tout d'abord, le développement économique est une compétence de l'agglomération. De plus, la commune est sujette à de nombreuses contraintes géophysiques et en termes de densité. Ainsi, la ville de Montargis a un faible potentiel de développement. En revanche, les communes environnantes, par le biais de **l'AME, développe fortement les zones d'activités et cherche à attirer les entreprises**. Le territoire a inauguré un nouveau Pôle industriel pharmaceutique Stallergènes ou encore l'installation d'ICT, un producteur italien de papier domestique. En outre, Montargis a mis en place l'Union des commerçants de Montargis, le but étant d'offrir une plateforme de visibilité et de communication par le biais du web aux commerces de la ville (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=1&categorie=152&sscat=).

Afin de pouvoir attirer des entreprises, l'AME s'est dotée d'une **pépinière d'entreprises** depuis 2008. Elle peut accueillir jusqu'à 12 entreprises sur son site. L'agglomération dispose également d'une Maison de l'Emploi et d'une antenne de la Chambre de Commerce et d'Industrie (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=1&categorie=127&sscat=).

Enfin, en 2002, la commune a signé une **Charte d'orientation et de Développement Commercial** afin d'aider et d'orienter ses artisans et commerçants (<http://agglo-montargoise.fr/documents/fichiers/1.pdf>, p.6).

LA PÉRENNITÉ DU TOURISME

Montargis a été **répertorié dans les Plus Beaux Détours de France**. Elle assume également son **surnom** de « Venise du Gâtinais » dû à ses nombreux canaux et à ses 131 ponts et passerelles qui la parcourent. Ainsi, la commune présente un port de plaisance fonctionnel, deux campings dont un deux étoiles et met en œuvre sa publicité par le biais de deux guides bilingues présentant les offres touristiques et d'hébergements.

Montargis

LES LEVIES IDENTIFIES ET POUVANT ETRE MIEUX MOBILISES

QUALITE DE VIE

La commune de Montargis a beau être un des Plus Beaux Détours de France et avoir un **patrimoine avec une forte valeur**, il n'en demeure pas moins que la densité urbaine sur le territoire communal est élevée. En outre, les activités économiques notamment industrielles dégradent de façon non négligeable la qualité de vie. Il serait donc nécessaire de remettre en avant, tout en continuant à équiper la commune, la nature environnante. Cet aspect du cadre de vie allié à la beauté patrimoniale de la ville pourrait améliorer significativement le quotidien de ses habitants

(http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_forum_territorial_Amilly-bd.pdf).

DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE BOIS

La commune est bordée par une immense forêt de plusieurs milliers d'hectares, ce qui représente donc un **fort potentiel sylvicole**. Cela pourrait être intéressant d'identifier le potentiel de production du territoire. Cependant, la présence d'un ZNIEFF de type 2 sur le territoire nécessite une attention particulière et une exploitation raisonnée.

(http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_forum_territorial_Amilly-bd.pdf).

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La **problématique** de l'enseignement supérieur sur Montargis est réelle. En effet, la commune dispose d'un ensemble de **structures allant de la maternelle au secondaire** (dont un lycée hôtelier) mais pas au-delà. Cependant, cela ne permet pas de maintenir et d'attirer des populations jeunes sur le territoire. Par ailleurs, le manque de formations supérieures pose le problème de la mobilité des jeunes, qui se rabattent sur des études courtes. L'implantation sur le territoire d'un IUT pourra apporter du personnel qualifié et développer l'économie montargoise

(http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_forum_territorial_Amilly-bd.pdf).

AMELIORATION DE LA COMMUNICATION TOURISTIQUE

Comme on l'a vu précédemment, l'AME développe le tourisme montargois (cf. Annexe 3). Les **guides** actuellement produit par l'AME ne sont pas suffisamment synthétiques et communicatifs. En effet, les informations importantes ne sont pas assez mises en valeur. Ainsi, la **production de nouvelles plaquettes**, courtes et imagées, permettrait de donner une meilleure image de la ville et donc améliorer le développement touristique. (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=21&categorie=165&sscat=).

Montargis

LES LEVIERS POTENTIELS

PRESENCE MEDICALE

La question de la **présence médicale** va devenir **primordiale dans les années à venir**. Le territoire dispose d'offres de services à la personne variées mais peu de structures médicales. Ainsi, le territoire compte 0,75 médecin pour 1000 habitants (Fiche portrait, p.23). Actuellement, le double phénomène de vieillissement et d'augmentation de la population implique la nécessité de diversifier et d'augmenter l'offre de soins (http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_forum_territorial_Amilly-bd.pdf).

POLITIQUE FISCALE

La politique fiscale est un levier qui n'est pas évoqué aux échelles communale et intercommunale. Hors, le **taux d'imposition** communal sur le foncier bâti à 35,22% et la taxe d'habitation à 20% sont plus **élevés** que la moyenne de leur strate, respectivement 22,89% et 15,65%. Il serait peut-être intéressant de réfléchir sur cette question afin de pouvoir attirer plus de population

(http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/RComm_gfp.php?icom=208&dep=045&type=BPS¶m=0).

AMELIORER LES SERVICES AUX ENTREPRISES

Le territoire communal et intercommunal propose **peu d'actions** ou de services en faveur des entreprises, ce qui les rend peu attractifs. Par ailleurs, le **manque de communication** sur ces quelques actions ne permet pas aux entreprises de prendre connaissance des atouts du territoire. Ainsi, l'agglomération pourrait **développer des structures de services aux entreprises et en améliorer la communication**, ce qui offrirait une meilleure image et visibilité du territoire (http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=35&categorie=236&sscat=).

Montargis

SOURCES

Blog du Maire: <http://jeanpierredoor.over-blog.com/>

Chambre de Commerce et d'Industrie: <http://www.loiret.cci.fr/la-cci/la-cci-dans-le-loiret/agence-de-montargis/>

Montargis

- Site internet de la commune de Montargis: <http://www.montargis.fr/>
- Site internet de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing: <http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?task=2>
- Compte-rendus des conseils municipaux: <http://www.montargis.fr/conseil/index.php>
- Journal de la commune: http://www.montargis.fr/janvier_2012.pdf
- Budget: http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/RComm_gfp.php?icom=208&dep=045&type=BPS¶m=0
- Office de Tourisme communautaire: http://www.agglo-montargoise.fr/pages/news.php?id_page=21&categorie=165&sscat=

Documents d'urbanisme

- PLU: <http://www.montargis.fr/infop/377.pdf>
 - PLUI: <http://www.montargis.fr/infop/377.pdf>
 - Agenda 21 : <http://www.montargis.fr/actualites/index.php?action=rubrique-activite&id=14&rubrique=AGENDA%2021>
 - PPRI: <http://www.montargis.fr/infop/110.pdf>
 - PLH : http://www.loiret.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/AME_PLH_Programme_d_actions_19_juin_09_serveur_cle2624e1.pdf
 - Aléas de gonflement des argiles: http://www.argiles.fr/donnees_SIG.asp?ACTION=init&BASE=argiles&DEPT=45&COMM=45208
 - Inventaire des cavités: <http://www.montargis.fr/infop/58.pdf>
- Fiche portrait de Montargis - Villes au carré

Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE)

- Commune de Montargis http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/45/COM/DL_COM45208.pdf
- Unité Urbaine de Montargis http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/UU2010/DL_UU201045501.pdf
- Aire Urbaine de Montargis http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/AU2010/DL_AU2010119.pdf
- Communauté d'Agglomération de Montargis http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/EPCI/DL_EPCI244500203.pdf
- Zone d'Emploi de Montargis http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102417.pdf

Montargis

Synthèse du forum territorial participatif à Amilly, le 07 février 2011

[http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese et Regard forum territorial Amilly-bd.pdf](http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese%20et%20Regard%20forum%20territorial%20Amilly-bd.pdf)

Zones d'activités

- Chambre de Commerce et d'Industrie: <http://www.arboria-montargis.fr/>
- Simplanter.fr source <http://www.simplanter.fr/zones-activites/recherche/>

INDEX DES SIGLES

AME: Agglomération Montargoise Et rives du Loing

ANRU: Agence Nationale de Rénovation de Urbaine

COPS: COmité Politique et de Sécurité

CUCS: Contrat Urbain de Cohésion Social

MEEL: Maison de l'Emploi de l'Est du Loiret

PLH: Plan Local de l'Habitat

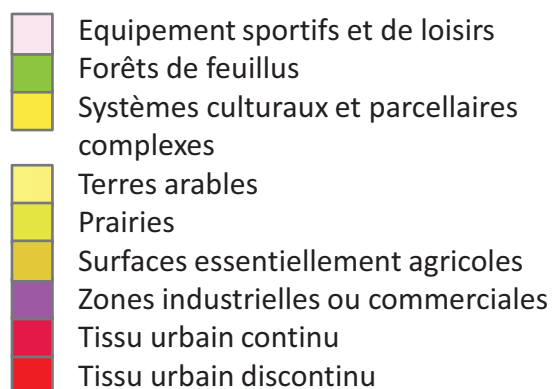
PPRI: Plan de Prévention des Risques d'Inondation

ZA: Zone d'Activités

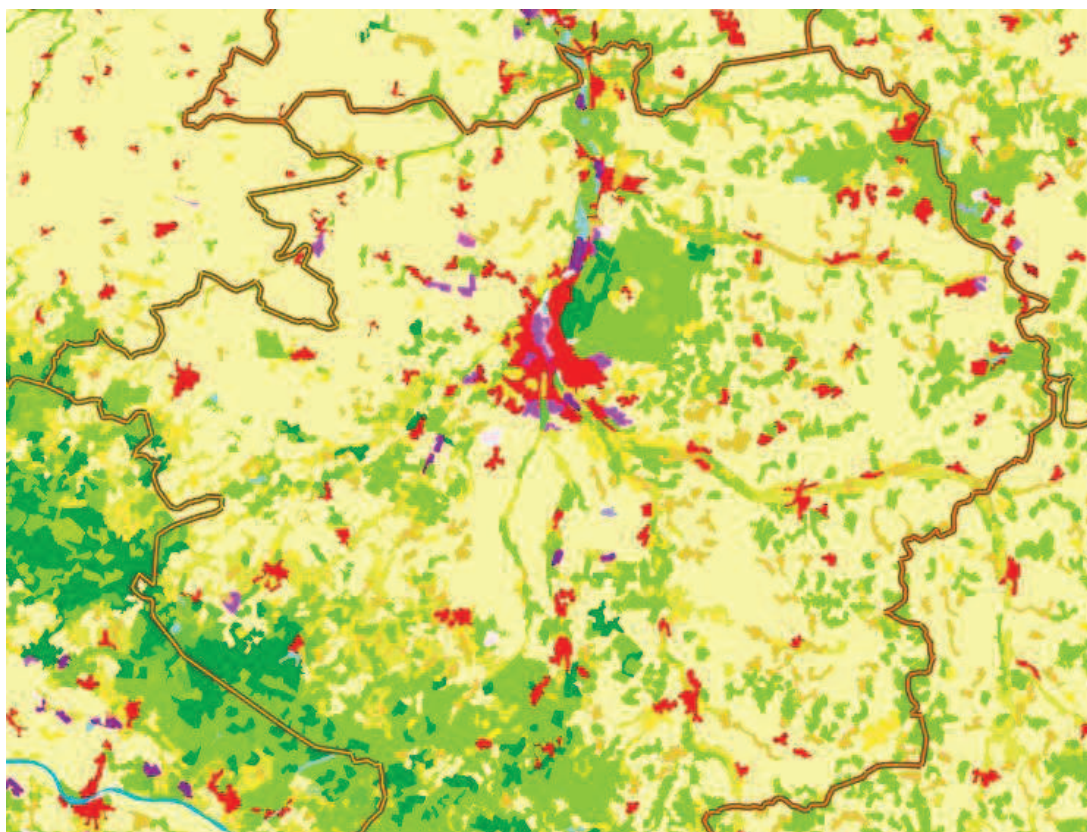
ZNIEFF: Zone Naturel d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Montargis

ANNEXE 1: occupation du sol de Montargis et de l'Agglomération de Montargis Et rives du Loing



Source: Géoportail



Montargis

ANNEXE 2: les forces politique

Jean-Pierre Door (UMP) est le député maire de Montargis et président de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing depuis 2001. Son prédécesseur à la Marie était Jacques Reboul (PCF).



Profession: Cardiologue

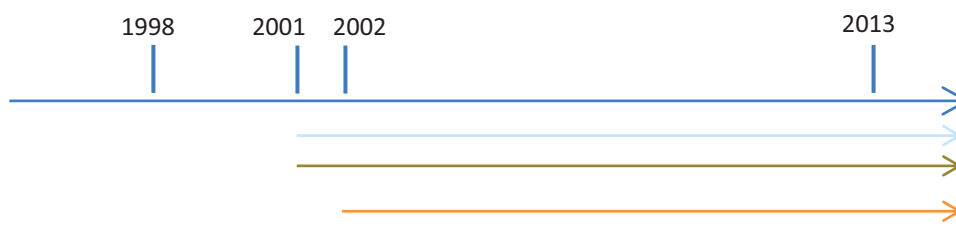
Activités publiques:

Maire depuis 2001

Président de l'Agglomération Montargis Et rives du Loing depuis 2001

Député depuis 2002

Conseiller Régional entre 1998 et 2002



Montargis

ANNEXE 3: les compétences de l'AME



Créée sous la forme d'un district en 1959 (le 1^{er} en France), l'agglomération montargoise se constitue de 10 communes :

- Montargis. Maire: Jean-Pierre Door (UMP)
- Amilly. Maire: Gérard Dupaty (SE)
- Cepoy. Maire: Jean-Paul Schouleur (SE)
- Paucourt. Maire: Bernard Delaveau (*)
- Corquilleroy. Maire: René Béguin (*)
- Châlette-sur-Loing. Maire: Franck Demaumont (Front de Gauche)
- Pannes. Maire: Dominique Laurent (*)
- Villemandeur. Maire: Denise Serrano (PS)
- Vimory. Maire: Bernadette Absolu (*)
- Conflans-sur-Loing. Maire: Robert Letort (*)

(*) non renseigné

Initialement créée par huit communes, l'agglomération montargoise est passée à 10 municipalités avec l'adhésion en 2004 de Vimory et Conflans (<http://agglo-montargoise.fr/documents/fichiers/5.pdf>, p.2).

L'AME a les compétences suivantes:

- l'aménagement de l'espace communautaire
- le développement économique
- la politique de la ville
- l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
- la protection et la mise en valeur de l'environnement
- la gestion des équipements de secours et de lutte contre l'incendie
- la construction et le fonctionnement des structures sportives et des écoles
- l'aménagement et l'entretien de la voirie
- la protection des milieux naturels

Montargis

ANNEXE 4: les contrats et documents d'urbanisme

LES DOCUMENTS D'URBANISME

-Un **Plan Local d'Urbanisme** pour lequel seul les documents graphiques de la commune, le règlement (mis à jour de Mai 2012) et une cartographie « interactive de l'occupation des sols à l'échelle de l'agglomération sont disponibles (http://www.montargis.fr/mairie-montargis/index.php?action=voir_rubrique&cm=8). Le règlement stipule qu'un droit de préemption est accordé à la commune pour les zones U et AU et à la SAFER Centre pour les zones A et N (<http://www.montargis.fr/infop/377.pdf>). On voit globalement que le territoire municipal est fortement contraint et déjà très urbanisé.

-Un **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** a été lancé en 2006 et approuvé en 2009. Ses principaux enjeux sont la production de logements, l'adaptation de l'offre aux besoins, le maintien sur le marché des logements anciens, une mixité communautaire, lutter contre la ségrégation spatiale et mettre en place des outils d'intervention. Ce document est donc clairement orienté pour répondre à la croissance démographique du territoire (<http://agglo-montargoise.fr/documents/fichiers/15.pdf>, p.4 ; <http://www.montargis.fr/infop/377.pdf>).

-Un **Plan Local d'Habitat** existe à l'échelle intercommunale. Il date de 2009 et vise à répondre aux nouvelles problématiques d'habitat dues à l'afflux de plus en plus important de parisien et le vieillissement de la population (http://www.loiret.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/AME_PLH_Programme_d_actions_19_juin_09_serveur_cle2624e1.pdf, p.6).

- Un **Agenda 21** a également été engagé en 2008. Il est en cours d'élaboration (<http://www.montargis.fr/actualites/index.php?action=rubrique-activite&id=14&rubrique=AGENDA%2021>).

-Une **Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager** a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en 2008 (<http://www.montargis.fr/infop/116.pdf>).

- Un **Plan de Prévention des Risques d'Inondation** a été approuvé en 2007 (<http://www.montargis.fr/infop/110.pdf>).

- Deux autres documents concernant les risques existent : un concernant les **aléas de gonflement des argiles** (http://www.argiles.fr/donnees_SIG.asp?ACTION=init&BASE=argiles&DEPT=45&COMM=45208) et un autre concernant le **problème des cavités** (<http://www.montargis.fr/infop/58.pdf>).

Remarque 1: Il existe un Pays, en l'occurrence le Pays Gâtinais qui encercle littéralement l'agglomération montargoise, mais dans lequel elle n'est pas comprise et forme donc une enclave (<http://www.loiret.com/syndicat-mixte-du-pays-gatinais-20585.htm>).

LES CONTRATS

- Un **Contrat Urbain de Cohésion Social** a été signé en 2007 et dont l'objectif est d'améliorer la situation des quartiers en difficultés de Montargis par le biais d'investissements.

ANNEXE 5: les informations manquantes

Le site du **Schéma de Cohérence Territorial** est introuvable alors qu'il existe un onglet sur le site de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing.

On note un manque d'informations concernant les **structures et services aux entreprises** disponibles sur le territoire.

Les **journaux municipaux** sont en grande partie indisponibles sur le site internet de la commune.

Le **Contrat Villes Moyennes** ainsi que le **Contrat de Plan Etat-Région** ne sont pas disponibles.

Les informations sur les **zones d'activités** sont rares.

Les **budgets** sont également difficiles à trouver.

Le **règlement complet du Plan Local d'Urbanisme** n'est pas disponible. Il existe seulement une petit document pdf de deux pages.

Fiche portrait

Politiques, stratégies et leviers
de développement local

Pithiviers



Photographie : Dorian CLAEYS

SOMMAIRE

I. Profil général.....	2
II. Priorités affichées en matière de développement.....	5
III. Leviers de développement.....	11
Sources.....	15
Index des sigles.....	17
Annexes.....	18



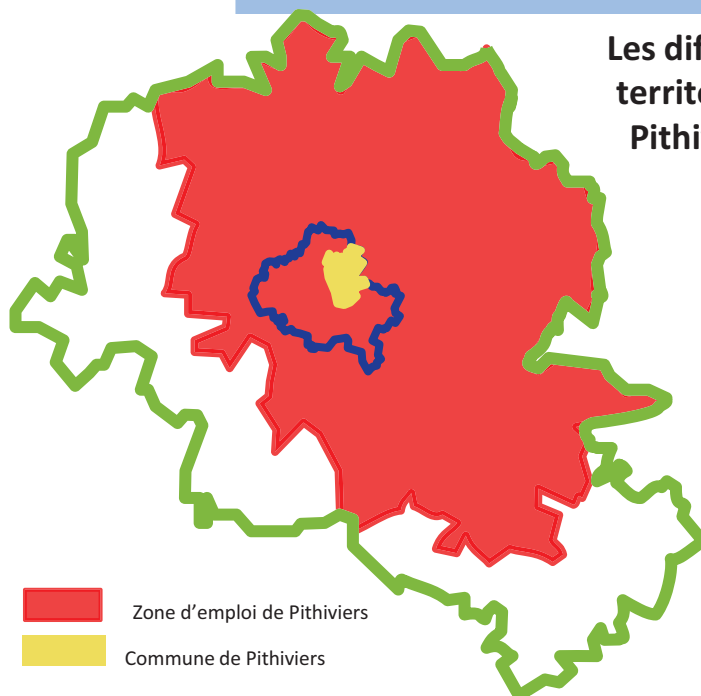
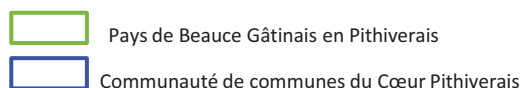
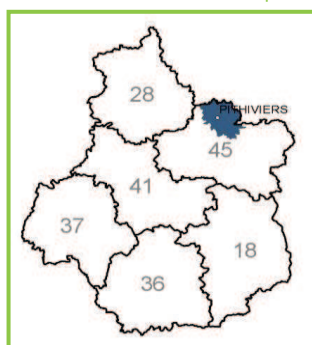
Source : <http://www.ville-pithiviers.fr/index.php>

Pithiviers

I. PROFIL GÉNÉRAL

PROFIL SPATIAL

Source : Fiche Portrait Pithiviers p.1



Les différents
territoire du
Pithiverais



PITHIVIERS

Superficie du territoire communal : **6,9 km²**
Typologie du territoire : pôle urbain de la zone d'emploi

UNITE ET AIRE URBAINES DE PITHIVIERS

Nombre de communes : 3 communes
Superficie : **32,1 km²**

ESPACES NATURELS ET PROTEGES

Le territoire Pithiverais est **principalement agricole** (Cf. annexe 1). Seul la ville de Pithiviers est urbanisée avec un tissu urbain continue et discontinue et des zones d'activités à vocation industrielle et commerciale. **Les espaces protégés intercommunaux** se situent sur les communes de Pithiviers-le-Vieil (une ZNIEFF de type 2) et Dadonville (un site archéologique) ainsi qu'une zone Natura 2000 présente sur les deux communes.

TOPOGRAPHIE

La ville de Pithiviers n'a pas de contraintes topographiques fortes. Les altitudes varient entre 97m et 130m avec une altitude moyenne à 114m. (http://www.cartesfrance.fr/carte-france-ville/45252_Pithiviers.html).

ACCESSIBILITE

La zone d'emploi de Pithiviers est **facilement accessible** par l'autoroute A19 permettant de rejoindre l'A77 et l'A10. Le réseau de routes départementales dessert bien le territoire ainsi Pithiviers est à 50 min d'Orléans, 40 min d'Etampes, 45 de Montargis et 1h30 de Paris (par l'A6 ou la N20). Cependant, le territoire de Pithiviers (commune et intercommunalité) n'est **pas de gare ferroviaire**. « La gare la plus proche se trouve à Malesherbes, terminus de la ligne D du RER et à 1h20 de la station Châtelet-les-Halles. » (cf. Fiche portrait de Pithiviers p.2) La ville de Pithiviers dispose néanmoins d'**une desserte par le réseau départemental de transport Ulys** permettant d'accéder à Montargis en 1h10, Etampes en 1h et Orléans en 1h40.

I. Profil de la commune II. Priorités affichées en matière de développement III. Leviers de développement

Pithiviers

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

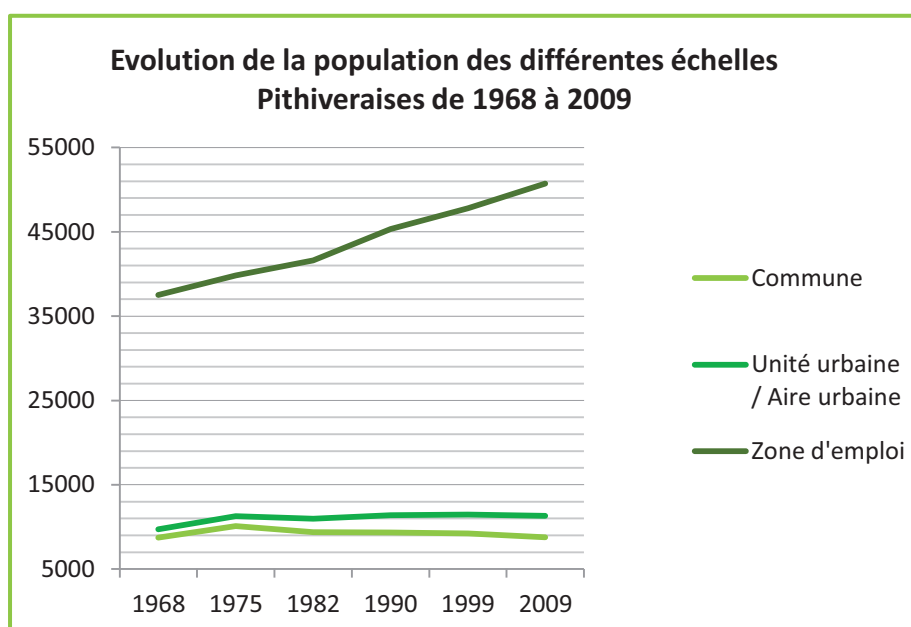
Commune de Pithiviers : 8 761 habitants en 2009

Unité urbaine (aire urbaine) : 11 309 habitants en 2009

Communauté de communes Le Cœur Pithiverais : 12 772 habitants en 2009

Zone d'emploi de Pithiviers : 50 741 habitants en 2009

Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais : environ 66 000 habitants

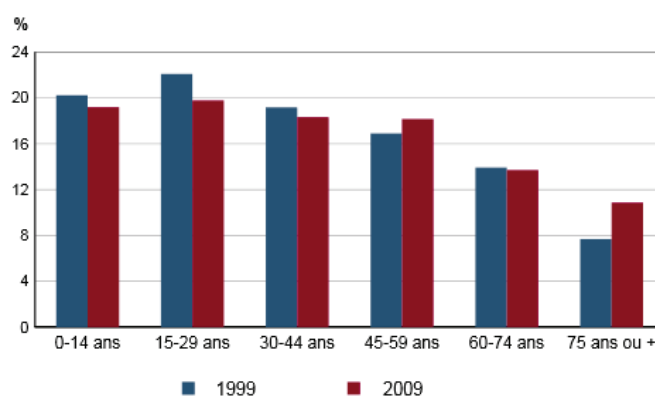


Sources : INSEE – Chiffres clefs de Pithiviers (commune, unité urbaine, aire urbaine et zone d'emploi disponible sur http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/45/COM/DL_COM45252.pdf, http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/UU2010/DL_UU201045301.pdf, http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/RS/AU2010/RS_AU2010359.pdf, http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102419.pdf

On constate que la population de la commune de Pithiviers est **en légère baisse**. Il en est de même pour l'unité urbaine (qui est identique à l'aire urbaine). En revanche, la zone d'emploi gagne de la population. La zone d'emploi est donc attractive.

Concernant les caractéristiques de la population au niveau de l'unité urbaine entre 1990 et 2008, on observe une hausse de la population des 45 ans et plus et une perte des 15-44 ans. Le territoire subit **un vieillissement de la population**. Cependant, « La part des 15-29 ans reste cependant de 2 points plus importante à Pithiviers que pour la région dans son ensemble. » (cf. fiche portrait Pithiviers p.5)

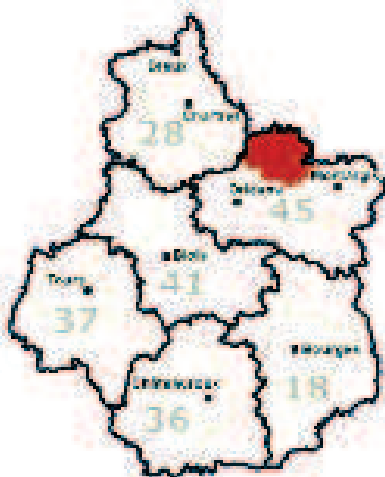
ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE L'UNITÉ URBAINE



Source : www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/UU2010/DL_UU201045301.pdf

Pithiviers

PROFIL ÉCONOMIQUE



Localisation de la zone d'emploi de pithiviers

Source : Synthèse de forums territoriaux disponible sur http://www.ecopole.regioncentre.fr/jahia/webdav/site/portail/shared/SRADD/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Pithiviers-bd.pdf

ZONE D'EMPLOI

Nombre de communes : **86 communes**

Superficie : **872,6 km²**

Nombre d'emplois : un peu plus de **19 200 emplois**

POPULATION ACTIVE

En 2009, la **population active** sur la zone d'emploi de Pithiviers est de 23 809 personnes. La ville de Pithiviers, quant à elle, possède 5 944 emplois. **La ville représente donc 80,6% des emplois sur le territoire.**

(Pithiviers Chiffres Clefs disponible sur http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/45/COM/DL_COM45252.pdf)

Les trajets pendulaires indiquent qu'il y a **8624 sortants et 4518 entrants**. Les flux sortants majeurs se dirigent vers les zones d'emploi d'Ile-de-France (avec Evry, Orly et Paris), d'Etampes mais aussi d'Orléans. Les entrants viennent principalement des zones d'emploi d'Orléans et de Montargis. (cf. fiche portrait de Pithiviers p.3)

Sur la zone d'emploi, **le taux de chômage est de 9,0% au 3^{ème} trimestre 2012**. Ce taux est inférieur à celui de la région Centre qui était de 9,4% pour la même période. Le revenu net déclaré moyen sur la zone d'emploi est de **22 290€** alors que celui de la région est de 22 400€. (Pithiviers Chiffres Clefs disponible sur http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102419.pdf)

TYPES D'ACTIVITE

La zone d'emploi de Pithiviers correspond au territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Sa typologie d'économie est **résidentiel et productive**. Elle est principalement caractérisée par le commerce, les transports et services divers (35,1% des emplois), l'industrie (29,6%) et l'administration publique - avec l'enseignement, la santé et l'action sociale (22,9%). (Pithiviers Chiffres Clefs disponible sur http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102419.pdf)

ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉES

Sur le territoire de la ville de Pithiviers, il y a **deux zones d'activité d'importance régionale¹**:

- La ZI de Pithiviers : zone à vocation industrielle de 27,88 ha comprenant entre 10 à 19 entreprises.
- ZAC de Senives : zone à vocation industrielle de 111,24 ha comprenant entre 20 et 49 entreprises.

¹ http://www.centre.cci.fr/mediatheque/points_chauds/Atlas_ZA/ZA_45/za45_34.pdf
<http://www.simplanter.fr/zones-activites/recherche/>

Pithiviers

II. PRIORITÉS AFFICHÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

La ville de Pithiviers se situe **près de la Région Parisienne et de différents pôles** comme Orléans ou Chartres. Elle attire donc des travailleurs extérieurs à son territoire désireux d'avoir accès à des services et des équipements de haut niveau. Ce n'est malheureusement pas encore le cas. Sur le territoire communal, **plusieurs zones industrielles et des entreprises appartenant à des pôles de compétitivité**¹ se sont implantées. Mais l'accès au territoire et ses zones d'activité est de plus en plus complexe. Le territoire de Pithiviers attire de moins en moins. (Documents d'orientations générales du SCoT du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais p.24) Les actions menées tiennent principalement des compétences de la municipalité et lorsque la CCLCP intervient, elle le fait via des subventions. (Cf. annexe 3)

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

DE NOMBREUSES RÉNOVATIONS

Sur la commune de Pithiviers, de nombreux bâtiments ont subi des rénovations. C'est le cas du **patrimoine historique** (Le mail sud en centre-ville à 630 000€ – Pithiviers Magazine, septembre 2011, n° 54, p.4), des **bâtiment des associations** (aménagement de la nouvelle salle de billard à près de 54 400€, Pithiviers Magazine, mai 2011, n° 53, p.9), ceux **administrations et établissements des publics** (les nouveaux locaux du Centre Communal d'Action Sociale à près de 197 000€ – Pithiviers Magazine, janvier 2010, n° 49, p.4), ceux d'**équipements** comme la rénovation du cinéma le Mail dont l'investissement représente 99 500€ (Pithiviers Magazine, mai 2011, n° 53, p.8) ainsi que les **quartiers de logements résidentiels** comme le quartier Saint-Aignan dont le coût est de 7,7 millions d'euro (Pithiviers Magazine, avril 2010, n° 50, p.4) et le quartier Bellecour (Pithiviers Magazine, janvier 2013, n° 59, p.5).



Réaménagement du mail sud (à gauche)

Source : Pithiviers Magazine, septembre 2011, n° 53, p.9



Vu du projet de la résidentialisation du quartier Saint-Aignan (ci-dessus)

Source : Pithiviers Magazine, avril 2010, n° 50, p.4

¹ Les pôles de compétitivité présentent à Pithiviers sont la Cosmetic Valley avec l'entreprise H₂O Production (<http://preproduction.cosmetic-valley.com/annuaire/entreprises/matieres-premieres/fiche-entreprise/h-o-production.html>), le pôle S2E2 avec l'entreprise M3A (<http://www.s2e2.fr/fr/orgs/m3a>) et un pôle chimique de par la présence de l'industrie Isochem (<http://www.industrie.com/pharma/chimie-fine-pharmaceutique-isochem-inaugure-a-pithiviers-un-atelier-de-synthese-du-pantoprazole-pour-byk-gulden,24703>).

Pithiviers

AMÉLIORATION DES VOIES DE COMMUNICATION COMMUNALES, DÉPARTEMENTALES ET AUTOROUTIÈRES

Dans le budget communal et le magazine communal, les **réfections de voiries et trottoirs et réaménagement des voiries** apparaissent couramment. En effet, la ville effectue beaucoup de travaux pour **améliorer la circulation routière et piétonnière** afin de favoriser les liaisons douces et la sécurité de chacun (Pithiviers Magazine, janvier 2010, n° 49, p.6). Par exemple, en 2011, la réfection de la rue de Prud'homme a coûté 201 071€ à la commune (Pithiviers Magazine, mai 2011, n° 53, p.8).

Pour **améliorer l'accessibilité** de Pithiviers, le département a fait **une déviation au nord** de la ville. Ainsi les routes départementales RD 928 et RD 2152 ont été reliées pour alléger la circulation en centre-ville (Pithiviers Magazine, septembre 2011, n° 54, p.4). De plus, **l'autoroute A19** passant au sud de la ville a été ouverte en 2009. Cette autoroute relie le territoire à deux autres voies de communication les autoroutes A6 et A10. (Synthèse du forum participatif p.5 disponible sur http://www.ecopole.regioncentre.fr/jahia/webdav/site/portail/shared/SRADDT/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Pithiviers-bd.pdf)

AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES EXISTANTS

Plusieurs équipements ont subi des travaux d'amélioration. Ainsi pendant l'été 2012, des travaux de « modification de la bibliothèque pour agrandir la garderie » et de réfection de la cours de récréation et de la chaudière de l'école Denis Poisson pour améliorer l'accueil des enfants (Pithiviers Magazine, septembre 2012, n° 58, p.4). Les associations ont également profité de cette amélioration. Par exemple, les anciens locaux de l'auberge de jeunesse ont été améliorés pour accueillir le Secours Populaire. La municipalité a également renouvelé les mobiliers, les matériels, l'informatique, les véhicules pour les services municipaux et les écoles (Pithiviers Magazine, mai 2011, n° 53, p.9).

Dans le cadre de la construction de la médiathèque, la mairie quitte ses locaux pour s'installer avec la médiathèque. Ainsi les anciens locaux vont être **reconvertis en mairie annexe**. **L'amélioration de l'offre de soins** fait parti de l'amélioration des services. Le **centre hospitalier de Pithiviers** a obtenu un scanner et a donc ouvert un service de scanographie avec l'aide de la télémedecine. Des médecin-radiologues situés à Orléans, en Aquitaine et d'autres régions interprètent en temps réel les images du scanner et les radios à la demande des cliniciens. « Le CHP fait désormais partie des cinq cents établissements de santé français dotés de cet équipement de pointe. De quoi vraiment valoriser [notre] l'hôpital de proximité. » (Pithiviers Magazine, septembre 2010, n° 51, p.6). De plus, le centre hospitalier de Pithiviers est sujet à un **programme de rénovation de tous les services de soins et à projet d'extension du service des urgences** (<http://www.larep.fr/loiret/actualite/pays/pithiverais-beauce/pithiviers/2012/11/09/l-hopital-de-pithiviers-va-faire-peau-neuve-1326897.html>)

Pithiviers

CONSTRUCTION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

La construction de nouveaux équipements est une opération d'amélioration du cadre de vie. Plusieurs équipements ont vu ou vont voir le jour. Les équipements majeurs sont la cuisine centrale municipale, la médiathèque-hôtel de ville, une crèche multi-accueil, un centre aquatique et de nouveaux stationnements.

La cuisine centrale de la commune a été construite en septembre 2010 sur la ZAC des Senives. Cette cuisine doit remplacer l'ancienne qui n'était plus aux normes. « Cette cuisine centrale neuve est conçue aux normes sanitaires et d'hygiène en vigueur, avec une logique de fonctionnement, des outils performants pour un travail plus efficace et confortable » (Responsable de la cuisine centrale, Pithiviers Magazine, septembre 2010, n° 51, p.8). Le coût de l'opération s'élève à plus de 1,3 millions d'euros.

La médiathèque-hôtel de la ville est issu de la réhabilitation des anciens locaux de la Caisse d'Epargne. Ainsi le rez-de-chaussée accueillera la médiathèque et les services municipaux s'installeront dans les étages. Le bâtiment a été conçu pour accueillir les personnes handicapées. Le coût de la médiathèque-mairie est d'environ 2,4 millions d'euros hors taxe. (Pithiviers Magazine, avril 2010, n° 50 , p.7 et janvier 2013, n° 59, pp. 7-9)



Plan de la médiathèque-mairie
Source : Pithiviers Magazine, janvier 2013, n° 59, p.9

Pithiviers

Dans le cadre de l'aménagement du quartier Bellecour, **une crèche multi-accueil** va être créée d'une capacité de 60 berceaux sur 868 m². La crèche prendra place au sein d'un quartier de logements sociaux. (Pithiviers magazine, janvier 2013, n° 59, p. 5) Malheureusement, les travaux qui devaient débuter en septembre 2013 ne commenceront pas avant la fin octobre pour cause d'un retard à une opération préalable à la construction. (<http://www.larep.fr/loiret/actualite/pays/pithiverais-beauce/pithiviers/2012/09/27/le-debut-des-travaux-de-la-creche-multiaccueil-retarde-1279376.html>)

Le nouveau complexe sportif Marcel Piquemal et la nouvelle salle polyvalente ont été inaugurés. « Construite sous l'impulsion du Club Athlétique Pithivérien (CAP), elle [la salle polyvalente] accueillera des réunions des clubs sportifs, des événements festifs, des activités pour les jeunes footballeurs ou de tout autre club » (Pithiviers Magazine, mai 2011, n° 53, p.5). Le coût du complexe sportif et de la salle polyvalente est de 165 406€ avec des contributions du Conseil Général, la Fédération Française de Football et le club athlétique Pithivériens.

Le centre aquatique a été ouvert ses portes le 16 novembre 2010. Cet équipement a été dimensionné pour tout le Nord Loiret. Le projet a coûté plus de 4,35 millions d'euros. Plusieurs activités sont en place : un jardin aquatique, de l'aqua gym, des cours d'apprentissage de natation, d'aquaforme et de balnéothérapie. **Les handicapés sont accueillis** grâce à un équipement adapté leur permettant d'accéder aux bassins. De plus, les tarifs du centre aquatique sont plus attractifs ce qui fait venir des clients de tout le nord du Loiret. « Nous [Le conseil général du Loiret] sommes heureux que le Loiret s'équipe de telle sorte, à hauteur des attentes des citoyens et nous sommes satisfaits d'avoir accompagné la municipalité sur le plan financier.[...] » Eric DOLIGE, président du Conseil Général du Loiret ; « Mon premier sentiment est celui d'une très belle réalisation. [...] Le programme de renouvellement des piscines en région Centre représente 400 millions d'euros à l'échelle de vingt ans. Les villes ont raison d'en aménager. C'est un enjeu du territoire en termes économique et social. Votre équipement donne une image dynamique de Pithiviers. » François Bonneau, président du conseil régional.

(Pithiviers Magazine, janvier 2011, n° 52, pp. 8-9).



Photo du centre aquatique de Pithiviers

Source: http://www.ville-pithiviers.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=187&Itemid=161

Pithiviers

RENFORCER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Cette priorité est inscrite dans le Document d'Orientation Générale du SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (p.5). Le confortement de l'identité du territoire est composé de différents « programmes ». La commune de Pithiviers doit affirmer sa position de pôle central du pays par une politique de mise en place d'équipements et de services avec un rayonnement au niveau du pays. De plus, la ville renforce son identité propre par son patrimoine historique, culturel et humain.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA COHÉSION ET L'INTÉGRATION SOCIALES

La ville de Pithiviers a **plusieurs structures** menant des actions en faveur de la cohésion et l'intégration sociales : le centre communal d'actions sociales (CCAS), le centre social municipal et le centre hospitalier de Pithiviers.

Le **CCAS** est un établissement public autonome chargé d'appliquer la politique sociale en faveur des personnes défavorisées. Leurs actions principales sont l'aide à la constitution des dossiers (pour le RSA, les allocations familiales, ...) et l'octroi d'un soutien financier aux ménages pour les factures d'énergie, d'alimentation ou des aides exceptionnelles. (http://www.ville-pithiviers.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=110&Itemid=87) Le CCAS a mis en place d'autres actions pour les personnes âgées comme le portage de repas à domicile, le foyer restaurant (pour que les personnes âgées ne déjeunent pas seules) et la téléassistance (avec des aides pour l'installation et l'abonnement).

Le **centre social municipal** est un lieu de proximité qui accueille des personnes pour faire des activités et de passer des moments conviviaux. Le centre favorise le lien social et la solidarité. Les activités proposées sont diverses et variées et pour toutes les classes d'âge. (http://www.ville-pithiviers.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=108&Itemid=81)

Le **centre hospitalier de Pithiviers a mis en place une « l'interface entre les personnes âgées de plus de 60 ans, leur famille et les services d'intervention et d'accueil**. Il assure une mission d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'accompagnement et d'évaluation, et se charge, par exemple, de la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie, de la recherche d'une aide ménagère à domicile, d'un placement en maison de retraite... » (http://www.ville-pithiviers.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=190&Itemid=206)

concernant **les personnes handicapées**, des structures sont présentes sur le territoire. Il y a l'**ESAT** (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) qui est un organisme médico-social luttant pour la réinsertion par le travail des adultes handicapés (<http://www.mission-locale-pithiverais.org/6-vie-pratique/12-handicap/40-l-esat.html>), l'organisme **CAP EMPLOI** dont la mission est l'accompagnement au recrutement de personnes handicapées (<http://www.mission-locale-pithiverais.org/6-vie-pratique/12-handicap/41-cap-emploi.html>), le **SAMETH** (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés) dont les missions sont le maintien des emplois et le conseil aux entreprises (<http://www.mission-locale-pithiverais.org/6-vie-pratique/12-handicap/38-ohe-promethee.html>) et la **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) qui est un guichet unique de service des personnes handicapées chargé notamment d'évaluer les besoins et de proposer un plan personnalisé de compensation du handicap (<http://www.mission-locale-pithiverais.org/6-vie-pratique/12-handicap/39-mdph.html>).

Pithiviers

LES ÉCHANGES CULTURELS

La ville de Pithiviers est **jumelée** avec trois villes : Ashby-de-la-Zouch (Angleterre) depuis 1960, Burglengenfeld (Allemagne) depuis 1976 et Ovar (Portugal) depuis 1993.

(http://www.ville-pithiviers.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=72:98&catid=17:presentation-de-pithiviers&Itemid=39)

La **fête interculturelle** a été créée à l'initiative du centre social municipal, des associations interculturelles et des institutions en octobre 2009. Le but de cette fête est de partager un moment convivial en mettant en valeur la diversité culturelle des participants et en renforçant les liens sociaux. (Pithiviers Magazine, septembre 2010, n° 51, p.16)

Lors de la Seconde Guerre Mondiale, Pithiviers constituait un des camps d'internement des juifs avant qu'ils ne soient déportés vers les camps de concentration. **Lourde de son histoire**, la ville fait beaucoup de manifestation en l'honneur des déportés et a notamment installé une stèle historique en juin 2012. (Pithiviers Magazine, mai 2011, n° 53 p.11, juillet 2012, n° 57, p.5 et janvier 2013, n° 59, p. 12)

AMÉLIORER LE TISSU ECONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE

Dans le PADD du SCoT du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais, un des axes de développement est le renouvellement du tissu économique. Cette problématique implique la création de nouvelles entreprises sur le territoire. A Pithiviers, deux structures existent pour aider les porteurs de projets à créer leur entreprise. Toutes deux sont appuyées par la chambre de commerce et d'industrie du Loiret.

La première est la **couveuse d'entreprise**. La couveuse d'entreprise est gérée par une association créée à Orléans. Cette structure permet aux porteurs de projet de tester grandeur nature leur projet de création d'entreprise pendant une période déterminée. « Cette innovation sociale et économique, qui garantit la réversibilité, facilite l'accès à la création et crée de la richesse sur l'ensemble des territoires du Loiret. » (<http://couveuseentreprises-pes45.fr/index.php?page=accueil>)

De plus, une **pépinière d'entreprise** permet également d'accompagner les porteurs de projet dans leur volonté de créer une entreprise. Pour cela, les entrepreneurs ont à leur disposition des locaux et des services. (Pithiviers Magazine, janvier 2013, n° 59, p.11)

Pithiviers

III. LES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

LES LEVIERS IDENTIFIÉS ET MOBILISÉS

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ

Dans le SCoT du pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais, un des axes de développement est celui de lutter contre la périurbanisation du territoire par l'extension de la région parisienne et du pôle orléanais. Pour cela, il est nécessaire d'améliorer l'accessibilité du territoire. Ainsi, Pithiviers a entrepris une rénovation de ces voies de communication. Le département et la région participe également à cette opération (jonction de la RD 928 et de la RD 2152 et la création de l'A19).

Afin d'attirer plus de population, la ville a également appuyé sa politique de rénovation du patrimoine communal (mail sud, cinéma Le Mail, ...). Elle a fait construire de nouveaux équipements dont certains ont une zone de chalandise équivalente au pays (par exemple : le centre aquatique).

RENFORCEMENT DE L'IDENTITÉ TERRITORIALE

Dans le SCoT, le renforcement de l'identité du territoire est un axe important pour attirer des populations. Ainsi, la commune mène des politiques « identitaires » notamment via les caractéristiques de sa population. Elle fait plusieurs actions pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Elle met également l'accent sur l'interculturalité de ses habitants avec des échanges culturels par le biais du centre social municipal et de la fête interculturelle.

LE JUMELAGE

La ville de Pithiviers est jumelée avec trois villes : Ashby-de-la-Zouch (Angleterre) depuis 1960, Burglengenfeld (Allemagne) depuis 1976 et Ovar (Portugal) depuis 1993. Cependant, la ville fait très peu de manifestations concernant ses jumelages. Les jumelages sont une source d'échange culturel forte. Des manifestations pourraient faire connaître la ville par delà les frontières et apporter des pratiques ou des stratégies à la commune. De plus, la ville met en avant le caractère interculturel de sa population avec la fête interculturelle. Le jumelage pourrait faire parti de cette interculturalité.

Pithiviers

LES LEVIERS POUVANT ÊTRE MIEUX MOBILISÉS

L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE

Lors du forum des communes de 2011, des idées ont été émises quant aux possibilités de développement de la commune de Pithiviers. Concernant l'accessibilité, la [remise en état de la ligne ferroviaire Orléans-Pithiviers-Paris](#) a été évoquée. Cette liaison ferroviaire permettrait de désenclaver le territoire. Elle serait utile pour accéder aux centres de formation que sont Paris et Orléans, pour améliorer le fret de marchandises agricoles et pour rendre le territoire plus accessible pour les actifs d'Ile-de-France et d'Orléans. Pour se faire, la commune a besoin du soutien financier et technique de la région Centre, de la SNCF et du réseau RFF en priorité. Hors cette voie de communication n'est pas à l'ordre du jour et malgré une pétition de plusieurs milliers de signatures n'aboutit pas. De plus, le portage politique au niveau communal n'est pas suffisamment fort selon les associations pour permettre une action. (Synthèse des forums territoriaux p.2)

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Inscrit dans le SCoT, le renouvellement du tissu économique est une priorité pour le territoire. Les actions envisagées sont le développement de l'accessibilité du territoire et la [création de nouveaux espaces d'implantation d'entreprises](#), les ZA. Hors la commune de Pithiviers ne possède [pas suffisamment de foncier disponible sur son territoire](#) pour cela car le territoire communal est urbanisé en quasi-totalité (Cf. annexe 1) et l'implantation de l'industrie chimique ISOICHEM (classé SEVESO) a engendré un PPRT. Par conséquent, pour mettre en place de nouvelles zones d'activités, il est nécessaire de le faire au niveau de la communauté de communes Le Cœur Pithiverais. En effet, les communes de Pithiviers-le-Vieil et Dadonville ont du foncier libre. Il en va de même pour la ville voisine de Bondaroy.

ATTRACTIVITÉ DES POPULATION VIA LE LOGEMENT

Pour attirer des personnes extérieures au territoire, le SCoT préconise de mettre en place [une politique foncière et de construction de logements sur le territoire](#). La ville de Pithiviers a mis en place le dispositif de l'Etat du Pass-foncier permettant de payer la construction du bâtiment avant de payer le terrain. (Pithiviers Magazine, septembre 2010, n° 49, p.5) Les chiffres de l'INSEE ne sont pas suffisamment récents pour savoir si ce dispositif a atteint son objectif d'attraction de nouvelles populations. Comme dit ci-dessus, la [capacité foncière de la ville de Pithiviers n'est suffisante](#) pour permettre la création de zones résidentielles. Il est donc nécessaire pour la ville soit de densifier le centre-ville soit d'établir une politique foncière à un niveau plus vaste comme l'intercommunalité. De plus, pour attirer des populations, la commune et l'intercommunalité peuvent initier une politique fiscale (Cf. annexe 6) et faire un plan local de l'habitant (PLH) pour avoir une stratégie en termes de logements.

ATTRACTIVITÉ DES POPULATIONS ET DES ENTREPRISES VIA LA FORMATION

Lors des forums territoriaux, le développement de l'éducation a été évoqué. Avoir de [nouvelles formations sur le territoire](#) permettrait de former des personnes aux besoins du territoire et [attirer des personnes extérieures](#). A Pithiviers, les secteurs historiques de l'économie sont l'agriculture (et la filière agro-industrielle) et l'industrie (notamment chimique). Le secteur tertiaire a fait son apparition dans l'économie avec du service, du commerce et du transport. Les formations dans des secteurs innovants pourraient [attirer des entreprises](#) intéressées par ce secteur d'activité. Cela permettrait aux entreprises d'avoir accès à de la main d'œuvre qualifiée et adaptée à leurs besoins. La proximité des centres de formation et des entreprises permet à ces dernières de faire parvenir leurs besoins en termes de formation plus aisément.

Pithiviers

LES LEVIERS POTENTIELS

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Dans le cadre du renforcement de la position de la ville de Pithiviers en tant que pôle du pays, la mise en place d'une politique d'amélioration du cadre de vie pourrait constituer une démarche intéressante. Cette amélioration peut concerner les bâtiments publics, les équipements et les infrastructures de la ville. La ville a déjà fait plusieurs réfections et rénovation sur des opérations spontanées. Une stratégie d'ensemble permettrait une cohérence et un renforcement ce qui implique une reconnaissance au niveau du territoire du pays.

La ville subventionne ses associations et crée des équipements comme les complexes sportifs. Cependant, il pourrait être avantageux pour la commune d'avoir une politique associative plus forte via des manifestations plus fréquentes, des conseils municipaux avec les associations autour de la table ou encore des journées à thèmes comme une journée des associations pour présenter les différentes activités à la population, aux scolaires, aux personnes en difficultés et aux seniors. Une politique tarifaire d'inscription aux associations pourrait être envisagée pour permettre à la population de tisser des liens sociaux plus forts.

TOURISME

Le pays de Pithiviers ne possède de patrimoine historique fort, le tourisme de longue durée n'est donc pas envisageable. Cependant, le tourisme de courte durée peut être intéressant pour le territoire. (PADD du SCOT de Beauce Gâtinais en Pithiverais, p.28) Ce tourisme peut se faire via des circuits touristiques. Sur le territoire, deux thématiques peuvent faire l'objet de ce tourisme en circuit.

La région centre est une région gastronomique. Plusieurs AOC et AOP sont présents sur le territoire de la région. La commune de Pithiviers possède des spécialités culinaires reconnues. Le circuit gastronomique pourrait faire un parcours sur différentes villes petites et moyennes dont la ville de Pithiviers. Une des spécificités de la ville est la diversité culturelle de sa population qui pourrait offrir un voyage gastronomique au sein de la ville.

LES CAMPS D'INTERNEMENT JUIFS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Pendant la seconde guerre mondiale, deux communes (Pithiviers et Beaune-la-Rolande) du pays de Beauce Gâtinais du Pithiverais ont été des camps d'internement pour les juifs. 16 000 juifs ont été enfermés dans ces deux communes avant d'être envoyés en Allemagne dans les camps de concentration. Plusieurs villes en France portent une histoire forte due à la seconde guerre mondiale. Un parcours entre plusieurs de sites pourrait être fait pour les passionnés de l'histoire.

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS COMMUNAUX

La ville de Pithiviers possède un cinéma, un théâtre et un musée. Cependant, les manifestations et spectacles qui s'y déroulent sont peu mis en avant. Des manifestations particulières avec les associations culturelles de la ville pourraient attirer des spectateurs des communes voisines.

Pithiviers

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pour que davantage d'entreprises s'installe sur le territoire, l'intercommunalité pourrait axer sa politique de développement économique sur [le service aux entreprises](#). Cela peut prendre plusieurs formes : créer un réseau d'acteurs pour la mise en réseau de compétences, mettre en place des aides pour la communication et/ou des dossiers administratifs ou encore avoir un service général aux entreprises pour répondre aux besoins communs des établissements comme de la comptabilité.

Pour renforcer son identité de pôle, la ville de Pithiviers et l'intercommunalité ont besoins d'avoir des services et notamment des commerces sur leurs territoires. Pour cela, [un soutien aux commerces et autres services](#) via des subventions, des chartes de développement ou des investissements dans des locaux mis à disposition des services par la suite serait un moyen d'y parvenir.

Le pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais possède sur son territoire [deux pôles d'excellence rurale \(PER\)](#) dédiés à l'agriculture. Le développement d'une économie via ces PER axés sur l'agriculture et le développement durable pourrait constituer [une nouvelle économie de savoir](#) sur ces thématiques. Par exemple, des formations sur l'innovation technologique pour l'agriculture ou sur de nouvelles formes d'exploitations pourraient trouver leurs places sur le territoire du pays.

La ville de Pithiviers possède [des équipements dont la zone de chalandise est au niveau du pays](#). Certains équipements comme le centre aquatique ont été construits et ont subis une forte communication. Alors que d'autres équipements comme les centres sportifs et culturels sont totalement dans l'ombre. [La communication sur les manifestations et la création de grandes manifestations](#) dans les équipements permettraient d'attirer des spectateurs voire de créer une économie de spectacles sur le territoire.

Pithiviers

SOURCES

CARTES FRANCE (SITE INTERNET)

http://www.cartesfrance.fr/carte-france-ville/45252_Pithiviers.html

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIES DU LOIRET

http://www.centre.cci.fr/mediatheque/points_chauds/Atlas_ZA/ZA_45/za45_34.pdf

http://www.centre.cci.fr/home.php?num_niv_1=1&num_niv_2=3&num_niv_3=17&num_niv_4=469&num_niv_5

COUVEUSE D'ENTREPRISE

<http://couveuseentreprises-pes45.fr/index.php?page=accueil>

CUCS

<http://i.ville.gouv.fr/index.php/reference/432>

INSEE

http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/45/COM/DL_COM45252.pdf

http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/UU2010/DL_UU201045301.pdf

http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/RS/AU2010/RS_AU2010359.pdf

http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102419.pdf

GÉOPORTAIL

<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

<http://www.larep.fr/loiret/actualite/pays/pithiverais-beauce/2012/06/11/les-ceremonies-en-hommage-aux-deportes-juifs-des-camps-du-pithiverais-se-poursuivent-1191160.html>

<http://www.larep.fr/loiret/actualite/pays/pithiverais-beauce/pithiviers/2012/09/10/il-ny-a-pas-une-semaine-sans-quun-atelier-se-deroule-dans-lune-des-antennes-de-la-ville-1263265.html>

<http://www.larep.fr/loiret/actualite/pays/pithiverais-beauce/pithiviers/2013/01/25/la-5e-fete-interculturelle-prevue-le-5-octobre-1418995.html>

<http://www.larep.fr/loiret/actualite/pays/pithiverais-beauce/pithiviers/2012/11/28/le-service-municipal-sollicite-un-nouvel-agrement-aupres-de-la-caisse-dallocations-familiales-1351812.html>

<http://www.larep.fr/loiret/actualite/pays/pithiverais-beauce/2012/06/11/les-ceremonies-en-hommage-aux-deportes-juifs-des-camps-du-pithiverais-se-poursuivent-1191160.html>

<http://www.larep.fr/loiret/actualite/pays/pithiverais-beauce/pithiviers/2012/11/09/l-hopital-de-pithiviers-va-faire-peau-neuve-1326897.html>

<http://www.larep.fr/loiret/actualite/pays/pithiverais-beauce/pithiviers/2012/09/27/le-debut-des-travaux-de-la-creche-multiaccueil-retarde-1279376.html>

MISSION LOCALE PITHIVERAIS

<http://www.mission-locale-pithiverais.org/6-vie-pratique/12-handicap/39-mdph.html>

<http://www.mission-locale-pithiverais.org/6-vie-pratique/12-handicap/39-mdph.html>

<http://www.mission-locale-pithiverais.org/6-vie-pratique/12-handicap/38-ohe-promethee.html>

<http://www.mission-locale-pithiverais.org/6-vie-pratique/12-handicap/41-cap-emploi.html>

<http://www.mission-locale-pithiverais.org/6-vie-pratique/12-handicap/40-l-esat.html>

S'IMPLANTER.FR

<http://www.simplanter.fr/zones-activites/recherche/>

Pithiviers

SITES EN RAPPORT AVEC LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

[http://competitivite.gouv.fr/poles-en-action/annuaire-des-poles-20.html?tx_wtdirectory_pi1\[hash\]=1&cHash=f621de944d6e88e1ae3c48209da87bda](http://competitivite.gouv.fr/poles-en-action/annuaire-des-poles-20.html?tx_wtdirectory_pi1[hash]=1&cHash=f621de944d6e88e1ae3c48209da87bda)
<http://preproduction.cosmetic-valley.com/annuaire/entreprises/matieres-premieres/fiche-entreprise/h-o-production.html>
<http://www.industrie.com/pharma/chimie-fine-pharmaceutique-isochem-inaugure-a-pithiviers-un-atelier-de-synthese-du-pantoprazole-pour-byk-gulden,24703>
<http://www.s2e2.fr/fr/orgs/m3a>

SITES OFFICIELS

VILLE DE PITHIVIERS

<http://www.ville-pithiviers.fr/index.php>
http://www.ville-pithiviers.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=167&Itemid=133
PITHIVIERS MAGAZINE (JANVIER 2010 – JANVIER 2013)
http://www.ville-pithiviers.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=178&Itemid=142
http://www.ville-pithiviers.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=179&Itemid=143
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
http://www.ville-pithiviers.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=221&Itemid=151
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
http://www.ville-pithiviers.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=339&Itemid=477

PAYS DE BEAU GÂTINAIS EN PITHIVERAIS

http://www.pays-du-pithiverais.fr/actualites_fr_02_01.html
http://www.pays-du-pithiverais.fr/fic_bdd/pdf_fr_fichier/13068337520_CARTE_PAYS.jpg
http://www.pays-du-pithiverais.fr/fic_bdd/pdf_fr_fichier/13268783450_DOG_SCoT_Pays_Beauce_Gatinais_en_Pithiverais.pdf
http://www.pays-du-pithiverais.fr/fic_bdd/mag_pdf_fr_fichier/12532625400_PADD_SCoT_PBG_P Sept_09.pdf
http://www.pays-du-pithiverais.fr/per-sideup_fr_02_15_04.html
http://www.pays-du-pithiverais.fr/per-chatillon_fr_02_15_06.html
http://www.pays-du-pithiverais.fr/l-agenda-21-du-pays-en-projet_fr_03_09_01.html
http://www.pays-du-pithiverais.fr/agendas-21-des-collectivites_fr_03_09_04.html
http://www.pays-du-pithiverais.fr/fic_bdd/pdf_fr_fichier/12992498070_Orientations_partagees.pdf

DÉPARTEMENT DU LOIRET

<http://www.loiret.com/nature-et-milieux-naturels-60430.htm?RH=1264697207073&RF=1267442379305>
<http://www.loiret.com/communaute-de-communes-le-coeur-du-pithiverais--20649.htm>
<http://www.loiret.pref.gouv.fr/Politiques-Publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Plan-de-prevention-des-risques-technologiques-P.P.R.T/Les-P.P.R.T.-prescrits-a-ce-jour/ISOCHEM-a-PITHIVIERS>
<http://www.loiret.equipement.gouv.fr/le-plan-departemental-de-l-habitat-a580.html>

RÉGION CENTRE – Fiche synthèse des forums territoriaux

http://www.ecopole.regioncentre.fr/jahia/webdav/site/portail/shared/SRADDT/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Pithiviers-bd.pdf

ALISE.22.FINANCES.GOUV.FR

http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau_gfp.php?siren=200023562&dep=045&nomdep=LOIRET&icom=252&type=BPS¶m=3&exercice=2011
<http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php?icom=252&dep=045&type=BPS¶m=3&exercice=2011>

ZONES NATURELLES

<http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

INDEX DES SIGLES

CCLCP : Communauté de Communes Le Cœur Pithiverais

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

DOG : Document d'Orientations Générales

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

INSEE : Institut National de Statistiques et d'Etudes Economiques

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PER : Pôle d'Excellence Rurale

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

RD : Routes Départementales

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SAMETH : Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés

ZA : Zone d'Activités

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

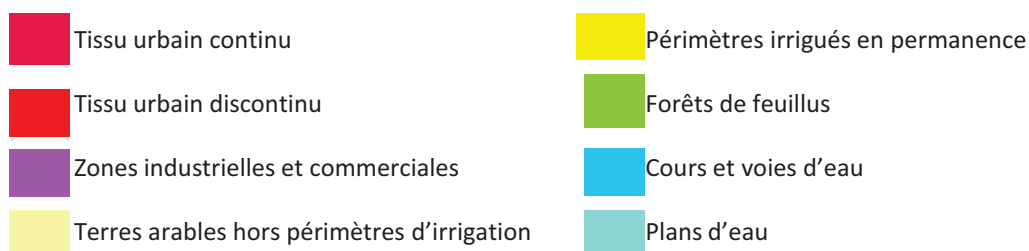
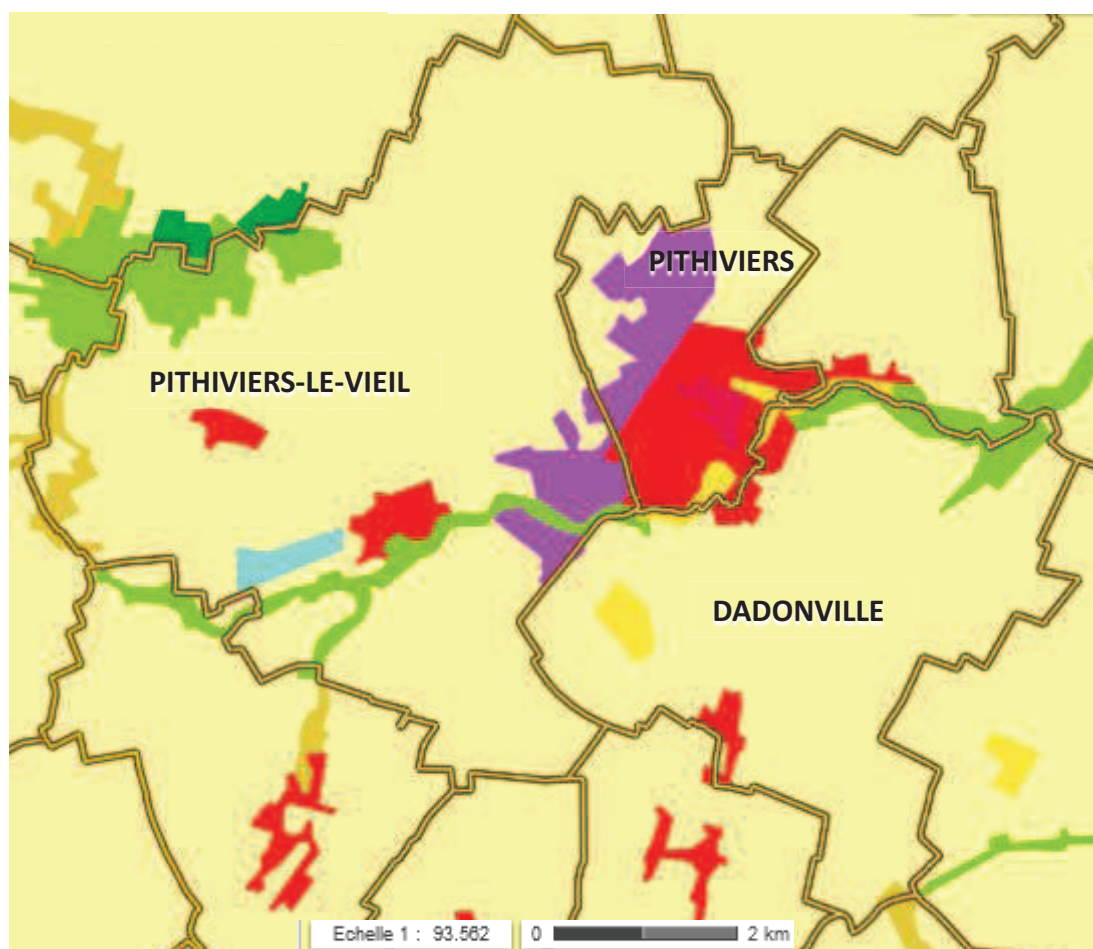
ZI : Zone Industrielle

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Pithiviers

ANNEXE 1 : occupation des sols

CARTE D'OCCUPATION DES SOLS SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE CŒUR PITHIVERAIS



Source : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

Pithiviers

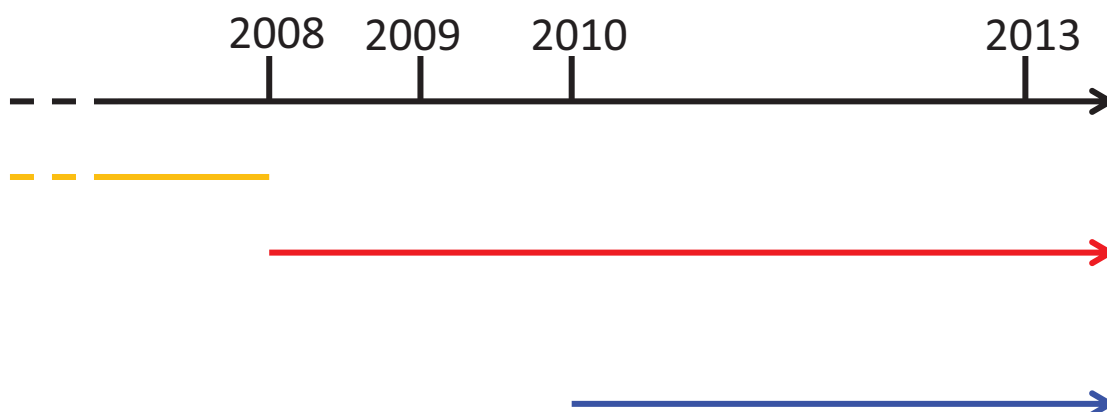
ANNEXE 2 : profil territorial et institutionnel

LES FORCES POLITIQUES PRÉSENTES

La **maire de la commune** de Pithiviers est Mme Marie-Thérèse BONNEAU (PS) depuis 2008. Son prédécesseur était Philippe PINTAUX (UDF puis UMP). Avant 2008, elle faisait **parti du conseil municipal dans l'équipe de la majorité**.

Lors de la création de la communauté de communes Le Cœur Pithiverais, Mme BONNEAU est devenu **la présidente de la communauté**.

Les vice-présidents sont les maires de Pithiviers-le-Vieil et de Dadonville.



Pithiviers

ANNEXE 3 : compétences de la communauté de communes

LES COMPÉTENCES DE LA CCLCP

La CCLCP a les compétences obligatoires de par la loi et des compétences optionnelles dès sa création en janvier 2010. Ses compétences obligatoires sont **la gestion de l'aménagement de l'espace communautaire** avec la création et la gestion des ZAC d'intérêt communautaire, la participation au SCoT du pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais et **le développement économique** qui se compose de la constitution de zones d'activités, d'études pour le développement commercial, etc. Les compétences optionnelles choisies par la CCLCP sont **la protection et la mise en valeur de l'environnement** (notamment avec l'élimination et la valorisation des déchets) ainsi **que l'action sociale** avec des politiques pour les personnes âgées et les enfants à partir de 3 ans (Pithiviers Magazine, janvier 2010, n° 49, p.8).

En janvier 2012, une nouvelle compétence a été ajoutée par décision du conseil communautaire, celle **de la voirie d'intérêt communautaire**, c'est-à-dire les voiries reliant les zones agglomérées entre elles ainsi que les liaisons douces (Pithiviers Magazine, janvier 2012, n° 55, p.3)



Périmètre de la CCLCP

Source : Pithiviers Magazine, janvier 2010, n° 49, p.9

Pithiviers

ANNEXE 4 : contrats et documents d'urbanisme

LA COMMUNE DE PITHIVIERS

LES DOCUMENTS D'URBANISME

La commune de Pithiviers a élaboré un **PLU** entre 2010 et 2011. Cependant, celui-ci n'est pas disponible. Selon l'édito de la maire en septembre 2011 (Pithiviers Magazine, septembre 2011, n° 54, p.2), le PLU a été adopté le 5 juillet 2011. Les objectifs de ce dernier sont une meilleure implantation et desserte des constructions en zones urbaines, une favorisation de l'équilibre de la ville par la mixité urbaine et sociale, la protection des espaces agricoles et naturels, la réalisation de équipements futurs et la fourniture d'une information juridique claire pour chaque terrain de la ville.

Compte-tenu de la présence de l'industrie ISOCHÉM (classée SEVESO), la ville de Pithiviers est sujette à un **PPRT**. Ce PPRT n'est pas disponible. Seuls les arrêtés préfectoraux sont accessibles. (<http://www.loiret.pref.gouv.fr/Politiques-Publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Plan-de-prevention-des-risques-technologiques-P.P.R.T/Les-P.P.R.T.-prescrits-a-ce-jour/ISOCHÉM-a-PITHIVIERS>)

LES CONTRATS

Sur le territoire communal, Pithiviers compte deux **CUCS**. Ces CUCS sont définis par quatre orientations générales déclinées en objectifs. (*Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération de pithiviers 2007-2009*, Document cadre disponible sur <http://i.ville.gouv.fr/index.php/reference/4329>).

Habitat et cadre de vie	Emploi – développement économique	Politiques éducatives	Prévention de la délinquance – citoyenneté – accès aux droits
Favoriser la mixité sociale et la diversité des fonctions urbaines	Soutenir et organiser l'émergence du champ de l'insertion par l'emploi	Favoriser la réussite scolaire à l'école	Organiser des réponses innovantes pour agir en direction de publics cibles
Organiser la concertation et la coopération dans le cadre de la gestion urbaine de proximité	Renforcer le suivi, l'accompagnement et le placement vers l'emploi des publics prioritaires	Favoriser l'éveil et l'épanouissement de l'enfant	Promouvoir la citoyenneté
Agir sur le marché local du logement pour faire évoluer les quartiers	Développer une plate-forme de formation et lutter contre l'illettrisme	Prévenir et traiter le plus tôt possible les ruptures du parcours éducatif	Mieux organiser les liens entre la Justice – la prévention et le territoire
Conforter l'utilisation des équipements publics et des locaux résidentiels dans les quartiers	Soutenir l'orientation professionnelle et favoriser le contact avec le monde de l'entreprise	Définir et soutenir différents programmes (programme d'accompagnement à la scolarité, programme culture et action culturelle, ...)	

Pithiviers

LE PAYS BEAUCE GÂTINAIS EN PITHIVERAIS

LES DOCUMENTS D'URBANISME

Le pays Beauce Gâtinais en Pithiverais s'est engagé sur plusieurs documents d'urbanisme. Le premier est le **SCoT**. Les axes stratégiques du SCoT sont :

- Conforter l'identité et le positionnement du territoire
- Assurer le renouvellement du tissu économique
- Concilier environnement et développement

Le but du SCoT est de tirer parti des ressources de territoire pour mieux maîtriser son développement (DOG du SCoT p.5)

Pour 2013, le pays Beauce Gâtinais en Pithiverais va élaborer un **Agenda 21**. Sur le territoire du pays, plusieurs villes ont mis en place un agenda 21 mais ce n'est pas le de la ville de Pithiviers. (http://www.pays-du-pithiverais.fr/l-agenda-21-du-pays-en-projet_fr_03_09_01.html et http://www.pays-du-pithiverais.fr/agendas-21-des-collectivites_fr_03_09_04.html)

LES CONTRATS

Le territoire du pays a établi un **contrat régional de pays**. Il en est à son 3^{ème} contrat, il couvre la période 2010-2015. Celui-ci prend place dans le cadre de la première étape de la démarche Agenda 21. Des orientations ont été prises en fonction de différents thèmes clefs du territoire. (http://www.pays-du-pithiverais.fr/fic_bdd/pdf_fr_fichier/12992498070_Orientations_partagees.pdf) Ces thèmes sont :

- | | |
|---|--|
| -Formation développement et innovation économique | -Biodiversité / eau |
| -Services à la population | -Économie touristique |
| -Habitat / rénovation urbaine | -Développement de l'accès à la culture |
| -Performance énergétique | -Activités sportives et de loisirs |
| -Mobilité | -Aménagement urbain / cadre de vie |
| -Qualité des paysages | -Agriculture |

LE DÉPARTEMENT DU LOIRET

Le département du Loiret a établi un **PDH** pour donner des orientations en matière de logements. (<http://www.loiret.equipement.gouv.fr/le-plan-departemental-de-l-habitat-a580.html>) Ainsi les enjeux sur le territoire de la Communauté de Communes Le Cœur Pithiverais, sont :

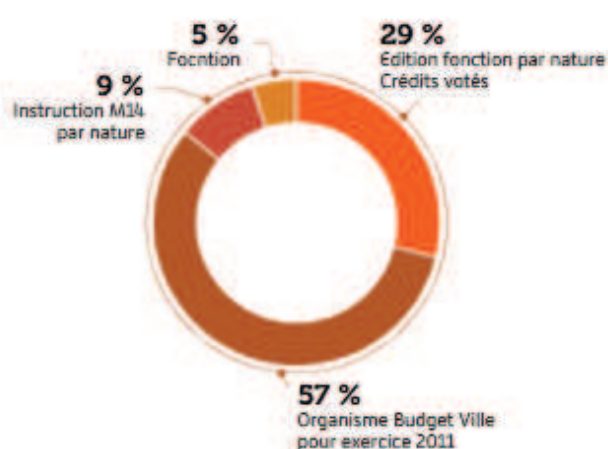
- Accompagner les arrivées franciliennes pour mettre en accord avec le niveau d'emploi et l'équipement des pôles
- Conforter Pithiviers dans sa zone de référence
- Diversifier l'offre de logements en confortant les pôles importants

Pithiviers

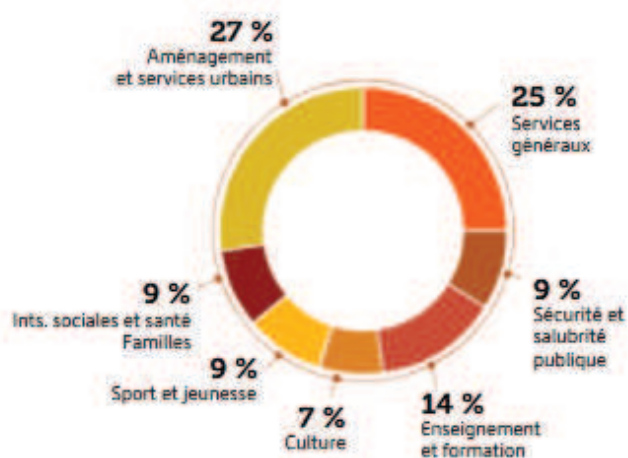
ANNEXE 5 : budget de la commune

BUDGET 2011

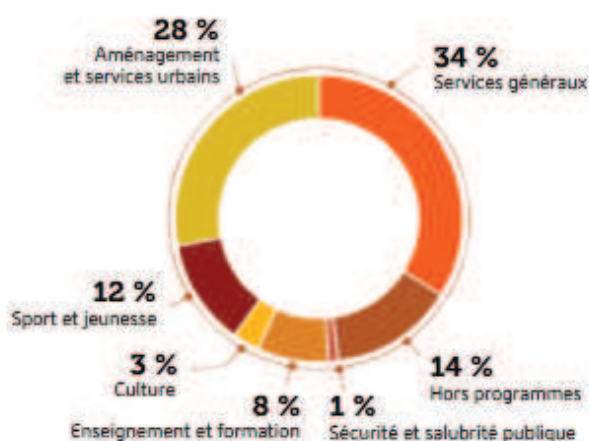
Pour l'année de 2011, le budget de fonctionnement est de 13,99 millions d'euros et celui d'investissement s'élève à 6,97 millions d'euros. (Pithiviers Magazine, septembre 2011, n° 54, p. 8) Les postes de dépenses et d'investissements sont :



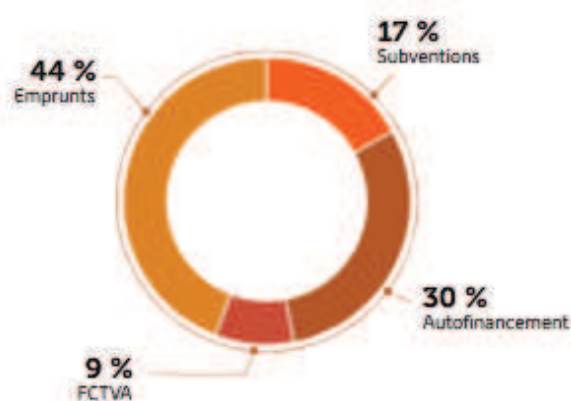
Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



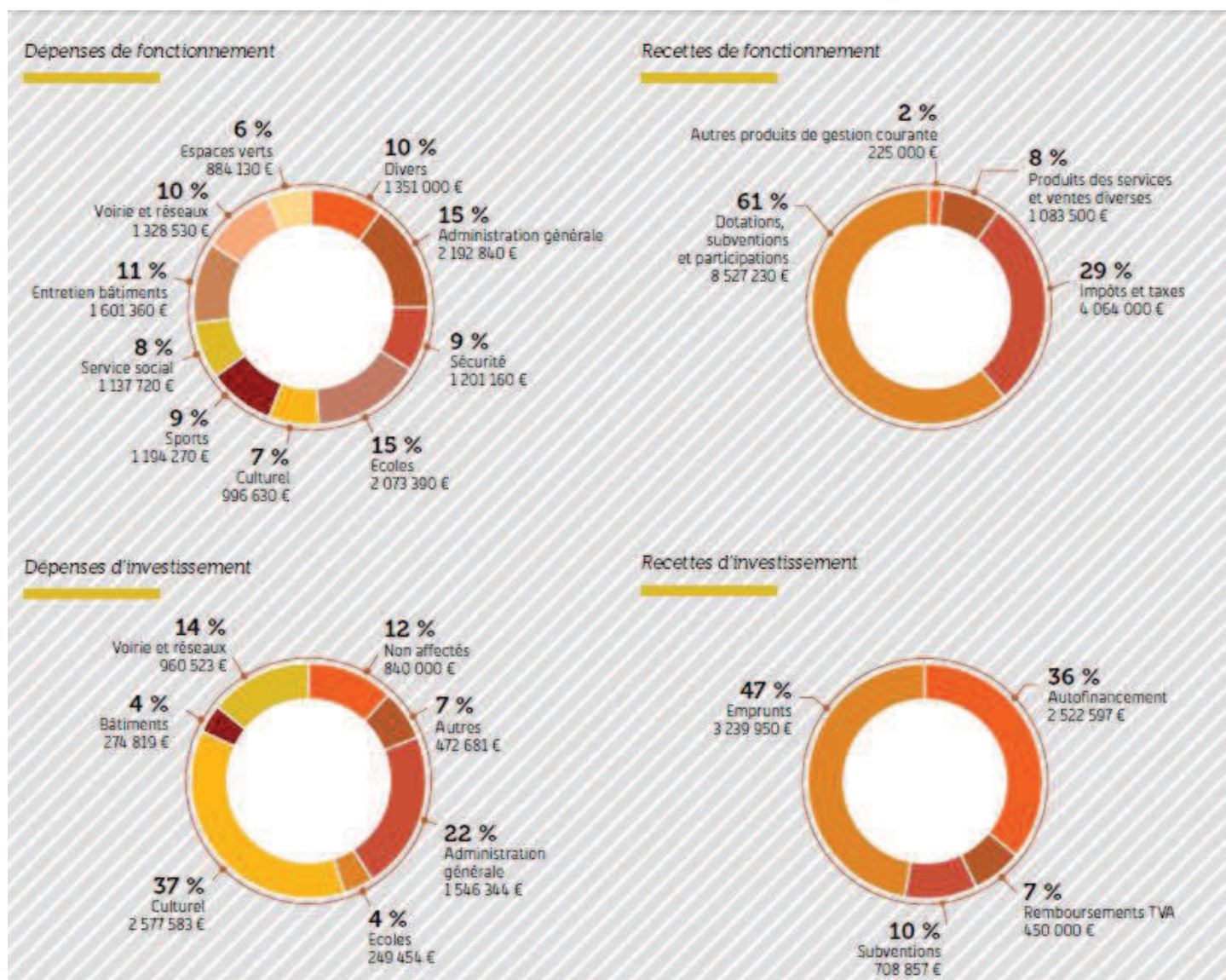
Recettes d'investissement

Source : Pithiviers Magazine, septembre 2011, n° 54, p. 9

Pithiviers

BUDGET 2012

Pour l'année de 2012, le budget de fonctionnement est de 13,99 millions d'euros et celui d'investissement s'élève à 6,92 millions d'euros. (Pithiviers Magazine, avril 2012, n° 56, p. 8) Les postes de dépenses et d'investissements sont :



Source : Pithiviers Magazine, avril 2012, n° 56, p. 8

Pithiviers

ANNEXE 6 : fiscalité

FISCALITÉ DE LA COMMUNE DE PITHIVIERS EN 2011

Taux	Taux voté	Taux moyen de la strate
Taxe d'habitation (y compris THLV)	19,57%	19,10%
Foncier bâti	19,46%	17,48%
Foncier non bâti	58,32%	50,39%
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	33,47%	36,97%
Cotisation foncière des entreprises	17,59%	20,68%

Source : <http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php?icom=252&dep=045&type=BPS¶m=3&exercice=2011>

FISCALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE CŒUR PITHIVERAIS EN 2011

Taux	Taux voté
Taxe d'habitation	3,58%
Foncier bâti	3,61%
Foncier non bâti	6,51%
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0,00%
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité additionnelle)	3,06%
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité prof. unique ou de zone)	0,00%
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité des éoliennes)	0,00%

Source :

http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau_gfp.php?siren=200023562&dep=045&nomdep=LOIRET&icom=252&type=BPS¶m=3&exercice=2011

ANNEXE 7 : les informations manquantes

LES DOCUMENTS DIFFICILES À TROUVER

- Le PLU et son PADD (des pages web y sont consacrés sur le site internet de la commune de Pithiviers mais les documents ne sont accessibles).
- Le PPRT sur l'industrie ISOCHEM n'est pas disponible (seul les arrêtés préfectoraux sont disponibles).
- Les documents sur les ZAC de la commune ne sont pas trouvables.

- Les journaux communaux datant du précédent mandat municipal (ce manque empêche de prendre connaissance des évolutions de politiques entre les mandats).
- Les journaux communautaires sont inexistantes (il est difficile de voir les actions de la CCLCP sur l'ensemble du territoire).

Fiche portrait

Politiques, stratégies et leviers
de développement local

Romorantin-Lanthenay



SOMMAIRE

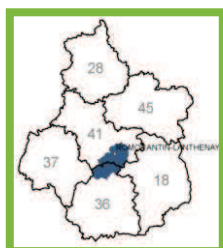
I. Profil général.....	2
II. Priorités affichées en matière de développement.....	5
III. Leviers de développement.....	12
Sources.....	15
Index des sigles.....	17
Annexes.....	18



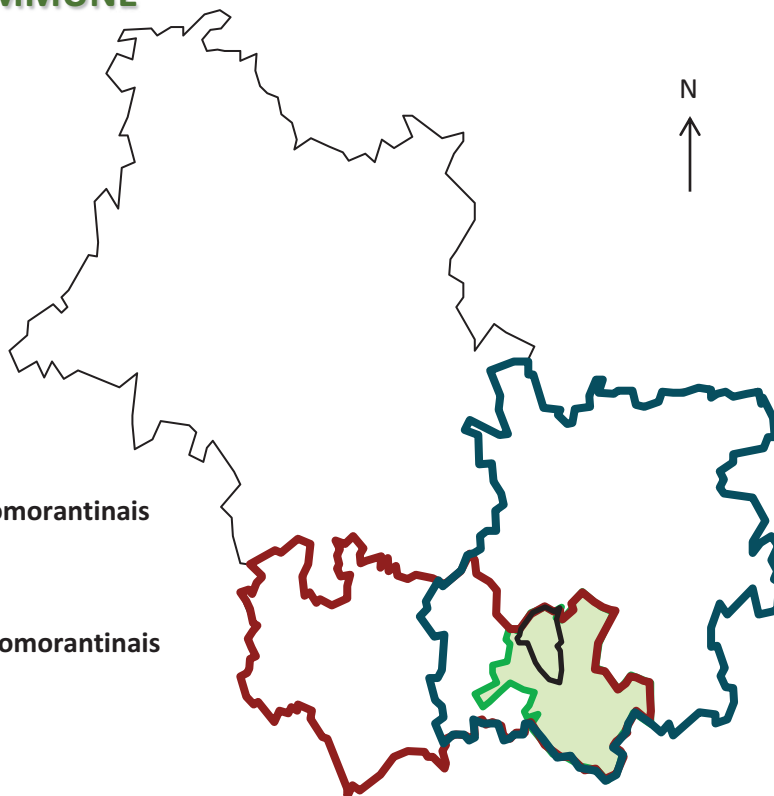
Romorantin-Lanthenay

I. PROFIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

PROFIL SPATIAL



-  Département
-  Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais
-  Zone d'emploi
-  Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois
-  Romorantin - Lanthenay



Le département du Cher

ROMORANTIN-LANTHENAY

Superficie du territoire communal : **45,31 km²**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAI ET DU MONESTOIS

Nombre de communes : 12 communes

Superficie intercommunale : **303,38 km²**

ESPACES NATURELS PROTEGES

Romorantin-Lanthenay est situé sur la Zone Natura 2000 Sologne (ainsi que les communes Pruniers-en-Sologne, Villeherviers, Châtres-sur-Cher, Langon, Mennetou-sur-Cher, Villefranche-sur-Cher) et sur le territoire d'une ZNIEFF de type I Prairies Humides du Riau Mabon. Par ailleurs, certaines communes de la CCRM compte aussi des ZNIEFF sur leur territoire: Pruniers en Sologne avec 2 ZNIEFF de type I, Saint-Julien-sur-Cher avec une ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II, Saint-Loup-sur-Cher avec 2 ZNIEFF de type I, Villefranche-sur-Cher avec une ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II, Villeherviers avec 2 ZNIEFF de type II et Loreux avec une ZNIEFF de type I

ACCESSIBILITE

La zone d'emploi est traversée par l'autoroute A85 et l'autoroute A71 et est donc de plus en plus accessible. Cependant, Romorantin n'est pas relié au chef lieu du département (Blois) par une ligne directe.

La communauté de communes possède sur son territoire 7 945 ha de terres agricoles et 15 811 ha de forêts.

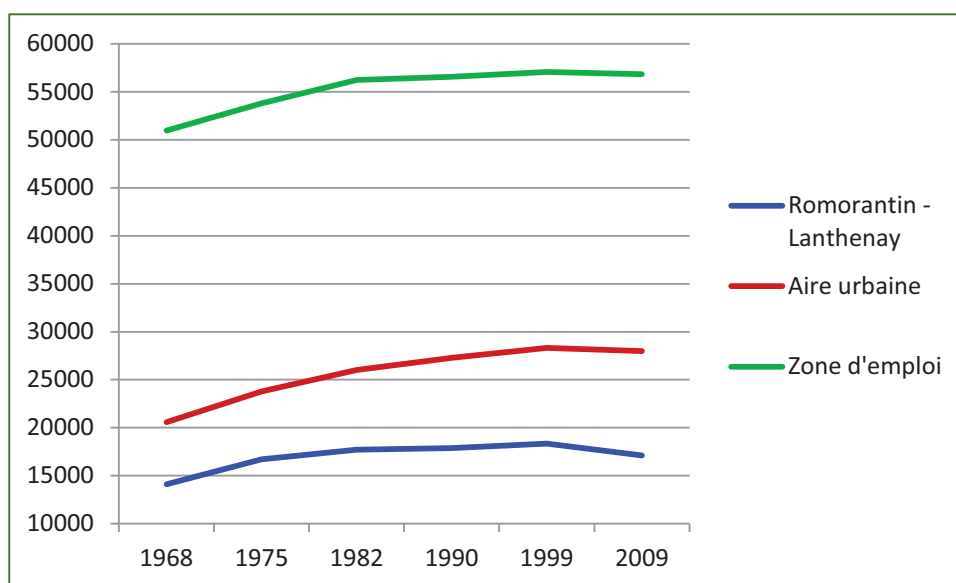
PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAI

Nombre de communes du pays : 53 communes

Superficie intercommunale : **943,77 km²**

Romorantin-Lanthenay

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE



Evolution de la population de la commune, de l'aire urbaine et de la zone d'emploi entre 1968 et 2009 (source: INSEE 2009)

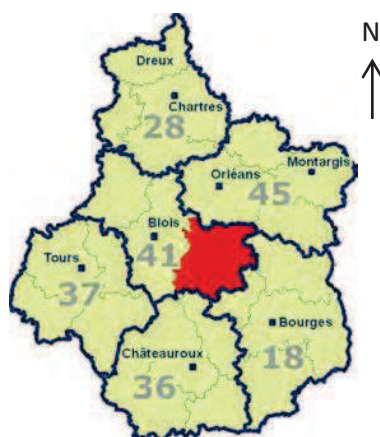
L'unité urbaine de Romorantin-Lanthenay, qui est la ville même, comprend 17 092 habitants en 2009. Elle a gagné 2 996 habitants entre 1968 et 2009. L'aire urbaine a également vu sa population augmenter, entre 1968 et 2009, de 7 424 habitants. Entre 1999 et 2009, la population de l'aire urbaine a augmenté, alors que l'unité urbaine a perdu des habitants. Depuis 1968, l'aire urbaine est donc plus attractive que l'unité urbaine. La population de la zone d'emploi s'est quant à elle stabilisée.

La population de la communauté de commune est de 27 065 habitants en 2009 (INSEE, 2009). Le Pays compte quant à lui environ 80 000 habitants.

Au niveau de la répartition par classe d'âge, il apparaît que l'unité urbaine de Romorantin-Lanthenay est en phase de mutation. On assiste à un vieillissement de la population. Entre 1990 et 2009, le nombre de personnes de 45 ans et plus a augmenté. Notamment, les 45 à 59 ans et les 75 ans et plus qui ont vu leurs effectifs augmenter de respectivement 42,9 % et de 46,4 %. En revanche, on constate une baisse des personnes âgées de 0 à 44 ans avec une perte significative de - 39,3 % des jeunes de 15 à 29 ans entre 1990 et 2008.

Romorantin-Lanthenay

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE



ZONE D'EMPLOI

Nombre de communes: 50 communes

Population: 56 939 habitants

Superficie: 1 343 km²

Romorantin-Lanthenay est le pôle urbain de la zone d'emploi. En effet, elle a un poids très important puisqu'elle regroupe environ **1/3 des emplois salariés** de la zone d'emploi hors agriculture (source: http://doc.pilote41.fr/fournisseurs/observatoire/tdb_stat/FThem81.pdf).

Zone d'emploi de Romorantin – Lanthenay

(source: http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Romorantin-Lanthenay-bd.pdf)

En 2007, le revenu net déclaré moyen de la zone d'emploi était de 19 641 € contre 22 400 € en Région Centre. Par ailleurs, le taux de chômage sur la zone d'emploi est de 9.8% en 2012 contre 9.4% pour la région centre (source: http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102414.pdf). Le nombre d'actifs est de 20 739 sur la zone d'emploi 2009.

La zone d'emploi est assez attractive, comparée aux seize autres villes étudiées, bien qu'elle soit déficitaire avec 4 200 entrants et 6 690 sortants en 2009.

Les actifs sortants de la zone d'emploi se rendent principalement à Blois et Orléans, et dans une moindre mesure à Vierzon et à Bourges.

Les entrants viennent de ces mêmes villes : Blois, Vierzon, Orléans et Issoudun.

(source: http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102414.pdf)

Romorantin-Lanthenay possède **7 zones d'activités** : la ZA de la Grange I (17.5 ha, 1990), la ZA de l'Arche (14 ha, 1970), la ZA de Piéqui (8.2 ha, 1965), la ZA de Plaisance (44 ha, 1989), la ZA de la Grange II (30.2 ha, 1999), la ZA de St Marc (12 ha, 1965) et enfin la ZAC des Grandes Bruyères (47 ha, 2000).

L'économie de Romorantin est à la fois **résidentielle et productive**. La majorité des emplois de Romorantin sont représentés dans les commerces, transports et services avec 33.2% des emplois et dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (31.7%). Cependant, la zone d'emploi garde aussi une certaine dominante industrielle. En effet, l'industrie représente toujours 20.5% des emplois en 2009 malgré la fermeture de Matra en 2008 et de MBDA (source: http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102414.pdf).

Romorantin-Lanthenay

II. PRIORITÉS AFFICHEES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

La municipalité consacre une grande partie de son budget d'investissement à des opérations spontanées importantes (opérations avec des moyens financiers importants, de longue durée et à l'échelle du quartier). Cependant, certaines priorités peuvent tout de même se dégager. En effet, ces opérations sont en majeure partie réalisées afin d'améliorer l'habitat et le cadre de vie ou encore de relancer l'économie.

ATTRACTION DE LA POPULATION

La commune de Romorantin-Lanthenay perd de la population alors que l'aire urbaine gagne de la population. De même, la commune fait face à une augmentation de la part de personnes âgées sur son territoire et à une augmentation du nombre de foyers non imposables. Une personne sur quatre habite dans un quartier politique de la ville et ces quartiers sont assez enclavés.

Ainsi, la commune fait de l'habitat, du cadre de vie et du social une priorité afin de faire face au vieillissement de sa population (développement des activités de services), de maintenir la population actuelle et d'attirer de nouveaux habitants. Entre 2010 et 2012, la mairie a engagé **6 090 107 € dans le réaménagement du quartier St Marc**, **4 117 050 € dans un Pôle Economique et Social sur la friche industrielle de Romo 4** et **4 531 300 € dans un quartier résidentiel sur la friche industrielle de Romo 1**. (voir annexe V). Cependant, la politique fiscale de la commune n'est pas favorable à l'attraction de la population puisque la taxe d'habitation est de 25.43% pour la commune de Romorantin-Lanthenay contre 20.71% pour la strate et 1.48% pour la communauté de communes (source: <http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/>).

REQUALIFICATION DU QUARTIER ST MARC

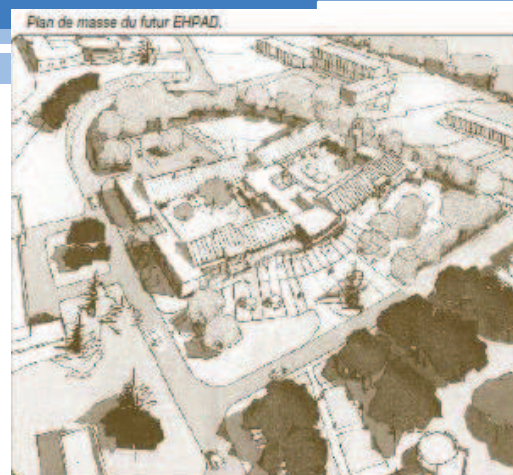
Le quartier St Marc, classé Zone Urbaine Sensible, fait l'objet d'un projet de réhabilitation. La destruction de 4 barres de logements sociaux permet de **désenclaver le quartier ainsi qu'une meilleure circulation entre le quartier et le centre-ville**. Au final, il ne reste que 2 immeubles. Cette rénovation se place dans un objectif de mixité et de rééquilibrage de la population dans la commune. En effet, les logements sociaux détruits seront reconstruits dans d'autres quartiers de la commune et de l'EPCL afin d'atteindre les 20% de logements sociaux imposés par la loi. Ainsi, les bailleurs sociaux se sont engagés à construire 228 logements sur le territoire de la commune. Pour remplacer les 384 logements sociaux détruits, 82 pavillons sociaux doivent être construits d'ici 2014, et le reste des parcelles seront en accession à la propriété.

Par ailleurs, la municipalité a prévu un bâtiment afin d'accueillir la population dénommé « Agora de St Marc ». Ce bâtiment s'étend sur 360 m² et contient 4 salles d'activité ainsi qu'une cuisine. Ceci représente un investissement de **736 000 €** (source: Romo Dialogues n° 49, p.5, p.20; Romo Dialogues n° 53, p.9).

Romorantin-Lanthenay

CRÉATION D'UNE NOUVELLE MAISON DE RETRAITE AU CENTRE HOSPITALIER

Un EPHAD va être mis en place au centre hospitalier avec les locaux de vie (salon de coiffure, salle des fêtes...), des lieux communs pour les soins et la restauration, une zone d'accueil de jour de 6 places. Par ailleurs, ce centre comprendra une unité Alzheimer divisée en 2 parties de chacune 10 lits. Cette unité sera composée de salles de soins et d'activités, d'un salon, d'un office, d'une salle de télévision. De plus, 2 unités de 20 lits seront présentes à l'étage (source: Romo Dialogues n° 51, p.22).

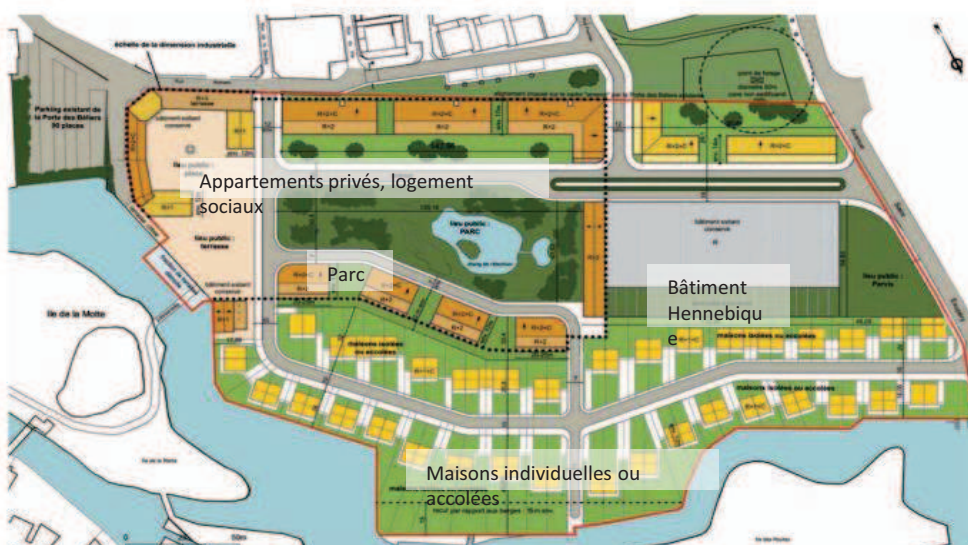


(source: Romo Dialogues n° 51, p.22).

REQUALIFICATION DE FRICHE INDUSTRIELLE – CRÉATION D'UN QUARTIER RÉSIDENTIEL

Le départ de l'entreprise Matra Automobile a laissé une friche industrielle très importante sur le territoire de Romorantin-Lanthenay. Cette friche a été divisée en 4 sites dont au moins 2 font aujourd'hui l'objet d'un projet de requalification.

En particulier, le site de Romo 1, situé au bord de la Sauldre, est requalifié en quartier résidentiel et de services. Ce quartier doit être composé de maisons individuelles, de logements sociaux, d'appartements privés et d'une résidence pour les personnes âgées. Par ailleurs, 2 bâtiments de l'usine Matra sont conservés. Le bâtiment Hennebique deviendra un pôle culturel (auditorium de 180 places, espace artistique de 100 m², école de musique) et l'ancienne chaufferie deviendra un bar lounge. En ce qui concerne le pôle culturel, les 4 300 m² de la partie basse pourront accueillir les Journées Gastronomiques et des expositions. Ce quartier étant situé en zone inondable, les niveaux de planchers sont tous au dessus du niveau des plus hautes eaux connues (source: Romo Dialogues n° 49, p.6; Romo Dialogues n° 52, p.8; Romo Dialogues n° 53, p.6). 4 531 300 € ont été investis par la mairie pour ce projet.



Source: romorantin.com

Romorantin-Lanthenay

CADRE DE VIE

CONCOURS « MAISONS FLEURIES »

La ville de Romorantin-Lanthenay organise chaque année un concours « maisons fleuries ». En 2009, ce concours a regroupé 119 participants. Ce sont surtout les personnes âgées qui s'impliquent pour offrir aux habitants un paysage fleuri. Selon la Nouvelle République, « certains nonagénaires sont particulièrement actifs » (Jean-Guy Foucard, Concours des maisons fleuries, le 30 mai 2012).

DÉVELOPPEMENT DE SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES

Du fait du vieillissement de la population de la commune, Romorantin-Lanthenay a développé certains services pour favoriser le maintien à domicile et améliorer leurs conditions de vie comme l'accompagnement aux courses, à la médiathèque, aux cimetières pour Pâques et la Toussaint, ainsi qu'un service de portage de repas à domicile, d'accompagnement social (programmes de visites élaboré avec la personne), fêtes et spectacles à diverses occasions.

Par ailleurs, la mairie propose des randonnées pour les personnes âgées 2 fois par an. Ces services sont proposés par les services municipaux. En effet, la mairie compte un service Séniors divisé en 2 pôles: un pôle social et un pôle ludique (source: Romo Dialogues n° 48, p.40).

CRÉATION D'UN PASSEPORT « BIEN VIEILLIR »

La ville de Romorantin comptait, en 2010, 3375 personnes de plus de 65 ans. Ce passeport a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes âgées, de favoriser l'activité physique, de découvrir des exercices spécifiques du Qi Gong (techniques orientales permettant de se maintenir en forme), d'apprendre ou de perfectionner les connaissances sur les principes d'une alimentation équilibrée. Les ateliers sont organisés par le service Séniors de la mairie, avec une diététicienne, un chauffeur du CCAS, 2 intervenantes ainsi que le cuisinier et le personnel de l'Espace Serrault (source: Romo Dialogues n° 49, p.22).

Organisation d'une journée type du Passeport :	
8h30	Accueil des participants
8h40	Exercices de Qi gong : réveil du corps ¼ d'heure
9h30	Départ de la randonnée
10h30	Ravitaillement
11h30	Arrivée de la randonnée à l'Espace Serrault
12h00	Repas à l'Espace Serrault
14h00	Intervention de la diététicienne
16h00	Fin de la journée

source: Romo Dialogues n° 49, p.22

Romorantin-Lanthenay

OPÉRATION « BIODIVERSITÉ COMMUNALE »

Sologne Nature Environnement met en place une action en partenariat avec la municipalité intitulée « Biodiversité communale ». Les objectifs de cette action sont de réaliser un état des lieux de la biodiversité locale et de sensibiliser et mobiliser les élus et les citoyens pour conserver et augmenter la richesse faunistique et floristique. Le dernier objectif consiste à **prendre en compte et intégrer la biodiversité et l'environnement dans les documents d'urbanisme de la commune** (source: Romo Dialogue n° 49, p.45).

ANIM' À L'ILE

En juillet, des activités sportives et diverses (canoë, tir à l'arc, cuisine, cirque...) ainsi que 3 soirées dédiées à la musique ont lieu sur l'île de la Motte. La deuxième édition a eu lieu en 2011. par ailleurs, ces 3 jours d'animation sont clôturés par la projection d'un film en plein air (source: Romo Dialogues n° 50, p.38).

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

L'ARS a proposé la mise en place d'un Contrat Local de Santé autour de 3 principaux axes: **créations de maisons pluridisciplinaires**, développer le partenariat entre médecine libérale et médecine hospitalière afin de conforter le Centre Hospitalier de Romorantin comme pôle médical principal, développer les actions CCAS dans le domaine de la santé en direction des personnes défavorisées. L'ARS prend en charge à 100% entre octobre 2012 et mars 2013 le diagnostic. Au final, la signature et la mise en place des actions doivent se faire en septembre 2013.

Romorantin-Lanthenay

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La commune, dont l'activité était principalement basée sur l'industrie, a subi la désindustrialisation. Cette activité est passée de 52% à 32% entre 1993 et 2010. Avec la fermeture de Matra Automobile la commune a perdu une importante source d'emploi (2 200 emplois supprimés à la fermeture et ébranlement profond du secteur industriel de Sologne). Face à la désindustrialisation, la commune cherche à conserver ses entreprises et d'en attirer des nouvelles, ainsi qu'à se rediriger vers une économie présentielle, en développant le secteur des services et le tourisme.

REQUALIFICATION DE FRICHE INDUSTRIELLE - PÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le site Romo 4, ancienne partie du site Matra, a été requalifié en pôle économique et social. Ce pôle permet de regrouper à un même endroit les acteurs locaux dans les domaines de l'insertion, de la formation et de l'emploi. Le pôle économique et social regroupe la mission locale, qui accueille environ 1 800 jeunes, la maison de l'emploi qui dispose ainsi de 5 salles de formations avec 12 postes informatiques, d'un plateau technique de 500 m² et d'une salle d'information de 200 m², le centre social qui obtient un espace de 800 m² pour accueillir 5 000 personnes dont 785 usagers réguliers, ainsi que le service jeunesse (source: Romo Dialogues n° 48, p.26; Romo Dialogues n° 52, p.4). 4 117 050 € ont été investis par la commune dans ce projet.

AIDE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Dans les domaines agricole, économique et touristique, la CCRM propose une aide au développement avec pour objectifs de renforcer l'attractivité du commerce de proximité, favoriser la création, le maintien ou la transmission d'activités et développer les services à la personnes et enfin favoriser la création d'emplois, accompagner la stratégie de développement touristique et favoriser l'artisanat. Cette aide est comprise entre 5 000 € et 150 000 € et ne dépasse pas 20 % des investissements (source: Romo Dialogues n° 49, p.14).

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La CCRM souhaite, après la fin de l'ère industrielle, mettre l'accent sur le tourisme grâce à la création d'un Plan Local de Développement touristique et en s'appuyant sur le destination Sologne pour attirer les touristes. En effet, l'économie touristique pourrait générer 8.5 millions d'euros. Pour ce faire, elle s'est réunie avec 8 autres communautés de communes et 2 pays pour créer une organisation touristique. L'idée est de conserver les acquis et de mettre en place une véritable politique touristique sur le territoire. Les 4 axes retenus sont les suivants: hébergements/ restauration, tourisme culturel, tourisme vert/ activités de loisirs, communication et promotion. Pour l'instant, l'idée n'a pas été validée par les élus mais doit l'être courant 2013 (source: Romo Dialogues n° 50, p.16).

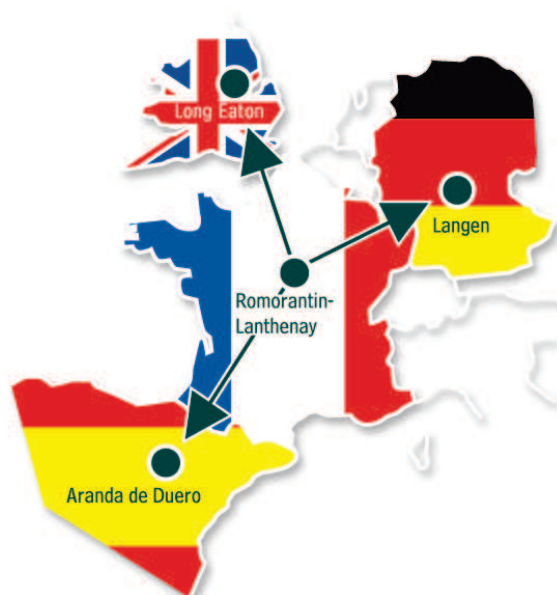
Romorantin-Lanthenay

GUIDE TOURISTIQUE

Pour la communication, un nouveau guide « Sologne, côté Sud » est sorti en juin 2012 à 20 000 exemplaires. Ce guide recense les monuments, les événements, les restaurants, les idées de sorties, les châteaux du Loir et Cher. Il a été construit en 4 parties: « respirez », « partager », « goûter » et « rencontrer ».

JUMELAGE

Romorantin a établi un jumelage avec Long Eaton (RU) en 1961, avec Langen (Allemagne) en 1968 et Aranda de Duero (Espagne) en 2008. de plus, un jumelage triangulaire a été établi entre Romorantin, Long Eaton et Langen en 1971. Ce **jumelage triangulaire** donne lieu à des échanges récurrents d'élève pour l'enseignement, la musique, les sports... De plus, tous les ans, des Journées du Jumelage ont lieu tous à tour dans chaque pays (source: Romo Dialogues n° 49, p.28; Romo Dialogues n° 52, p.24).



source: Romo Dialogues n° 49, p.28; Romo Dialogues n° 52, p.24

EXPOSITIONS « LÉONARD DE VINCI: ROMORANTIN, LE PROJET OUBLIÉ ».

En 1516, François 1^{er} avait comme projet de faire de Romorantin la **capitale du royaume de France**. Celui-ci avait confié à Léonard de Vinci la charge de réaliser un palais et un quartier aristocratique à Romorantin afin d'y établir sa cour. En 2010, une exposition qui a duré tout le mois de janvier a présenté le projet de Léonard de Vinci et l'histoire attachée à ce projet. L'exposition s'est déclinée au Musée de Sologne et dans l'Espace Automobile Matra avec des expositions qui ont pour sujet « Un prince et sa mère à Romorantin », « un projet de résidence royale », « les projets des canaux », « les moulins », « de Romorantin à Chambord », « Introduction sur la vie de Léonard de Vinci et ses prédécesseurs », « Léonard et les machines simples », « les canons et la fonderie... », « l'automobile de Léonard ». Cette exposition a été reconduite jusqu'en septembre 2011, période pendant laquelle la mairie a signé une convention avec la Poste pour la production d'enveloppes timbrées sur le thème de l'exposition. Cependant, depuis la fin de cette exposition, ce fait marquant de l'histoire de Romorantin ne semble plus être exploité (source: Romo Dialogues n° 48, p.5).

Romorantin-Lanthenay

FESTIVALS

La ville de Romorantin-Lanthenay propose un certain nombre de manifestations qui attire des touristes à l'échelle du département, de la région;

La Journée Renaissance propose des animations dansantes, musicales, théâtrales, de rue ainsi qu'un marché regroupant des artistes, de artisans d'art et des produits anciens, ou encore des spectacles de rapace ou des expositions sur le thème de la Renaissance. Ce festival attire des personnes venant du département mais n'a pas un rayonnement très important.

Les Journées Gastronomiques de Sologne, qui s'étalent pendant 2 jours tout les ans au mois de juillet. Tous les ans, un pays étranger est invité pour présenter la gastronomie locale. Jusqu'ici, la Martinique, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, le Maroc, l'Allemagne et enfin la Turquie pour la dernière édition ont présenté leurs spécialités locales. Lors des dernières Journées Gastronomiques, la première édition du trophée Gérard Barcé (construction d'une structure en sucre) a rassemblé un public important.

Enfin, le Festivals des Trompes est un rendez-vous important pour les passionnés de chasse et de pêche. Avec cette journée, la commune montre une volonté de s'appuyer sur la réputation de la Sologne en terme de chasse et de pêche pour développer les loisirs et le tourisme (source: Romo Dialogues n° 50, p.39).



source: Romo Dialogues n° 50, p.39

EXPOSITIONS

Le musée Matra accueille régulièrement des expositions automobiles temporaires. En 2012, le musée a accueilli une exposition concernant « les plus belles voitures qui ont marqué l'histoire des 24h du Mans » (source: ROMO dialogues n° 52 p.28). Il avait précédemment accueilli une exposition de 2 CV en 2011. De même, le musée Matra a envoyé 14 voitures Matra à l'Avignon Motor Festival. Ce geste a apporté une certaine publicité à la ville de Romorantin qui a été, avec le maire de Romorantin, « abondamment cités dans tous les discours officiels comme dans la presse » (source: ROMO dialogues n° 50 p.37).



Source: ROMO dialogues n° 50 p.37

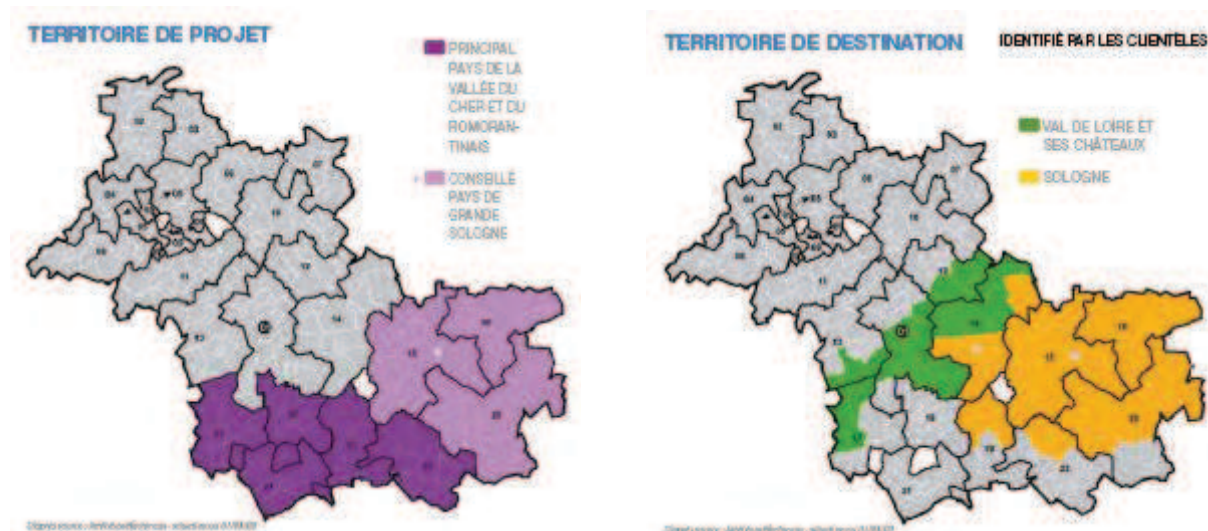
Romorantin-Lanthenay

III. LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

LES LEVIERS IDENTIFIÉS ET MOBILISÉS

LE TOURISME

Suite à la désindustrialisation, la communauté de communes souhaite étudier la possibilité de faire du tourisme un axe de développement privilégié sur le territoire en mettant en place un Plan Local de Développement Touristique. Par ailleurs, Romorantin a un potentiel touristique important par le territoire de la Sologne (territoire de chasse, de pêche et de randonnée) et son passé industriel. L'Espace Automobile Matra et le Musée de Sologne rassemble respectivement 15 700 et 10 724 visiteurs en 2009. Cependant, Romorantin ne possède pas de site touristique majeur accueillant plus de 30 000 visiteurs par an. Ainsi, la communauté de communes souhaite se rassembler avec 2 Pays et de 8 communautés de communes afin de créer une organisation touristique (source: Romo Dialogues n° 50, p.16).



source: Romo Dialogues n° 50, p.16

Par ailleurs, le camping de la commune a fait l'objet d'aménagements pour améliorer son confort. Ainsi, le camping s'est équipé de 6 chalets dont un avec un accès pour personnes handicapés. Par ailleurs, un des projets est de mettre le camping aux normes pour obtenir le label « tourisme handicap ». (source: Romo dialogues n° 48 p.9). De plus, le camping s'équipe d'une piscine afin de décrocher 3 étoiles (source: Romo Dialogues n° 51, p.36).

LE TISSU ASSOCIATIF

Le tissu associatif est très développé et portent des actions sur les domaines de l'enseignement, de la culture, des sports ainsi que des interventions sociales. Par ailleurs, les subventions municipales pour les associations sont très élevées puisque la mairie dépense environ 2 700 000 euros par an pour les subventions aux associations.

Romorantin-Lanthenay

LES LEVIERS POUVANT ÊTRE MIEUX MOBILISÉS

RECONVERSION DANS LES VHU (VÉHICULE HORS D'USAGE)

Fin 2012, le sous-préfet de l'arrondissement de Romorantin a émis l'idée que Romorantin se **spécialise dans les véhicules hors d'usage** (source: La Nouvelle République, « Il faut jouer sur tout les axes de développement », 18 décembre 2012).

A Romorantin, une entreprise de déconstruction est déjà présente. En effet, Re Source est une entreprise à la pointe de la déconstruction. Par ailleurs, celle-ci se développe aussi dans la vente de pièces détachées. Cette entreprise est divisée en 2 secteurs: Re Source Auto Pièces pour la partie déconstruction, ventes de pièces... et Re Source Industries pour la partie Recherche, Conseil et Formation (source: Romo Dialogues n° 48, p.20).

Étant donné la prochaine réglementation européenne de 2015 qui fixera à 95% la valorisation d'un véhicule hors d'usage (VHU). La France n'atteignant pas encore les 85% fixé pour l'heure par l'Union Européenne et le maillage d'entreprises VHU n'étant que trop limité sur le territoire, ce secteur peut représenter un levier de développement important pour la commune.

VALORISATION DE LA FILIÈRE HABITAT INDIVIDUEL

Le Romorantinais est un territoire où la **production d'habitat individuel** était très importante. Aujourd'hui, la **tissu de PME est toujours important mais doit être valoriser** comme un atout pour le territoire.

Par exemple, la société Baulieu – images, spécialiste des caméras, a choisi de changer d'activité à Romorantin pour devenir « Techni – murs développements », une entreprise spécialisée dans la construction de maisons individuelles dites « atmiotique ». Ces maisons sont à la fois écologiques et économiques et peuvent permettre de réduire les factures de chauffage ou de refroidissement de 60 à 90% (source: Romo Dialogues n° 51, p.18). Ainsi, l'appui à une filière de production d'habitat individuel « écologique » peut être un réel facteur de développement pour le territoire.

DEVELOPPEMENT DU TRES HAUT DEBIT

Le Très Haut Débit n'est pas encore en place sur la ville de Romorantin. Cependant, dans le cadre du **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Loir – et – Cher** du 25 juin 2012, la commune de Romorantin – Lanthenay doit être équipée dans les prochaines années. Les travaux doivent commencer en 2015 et le réseau sera opérationnel à 100% en 2020.

Ainsi, à l'horizon 2020, le Très Haut Débit sera présent sur la commune, ce qui peut être un véritable facteur d'attraction des entreprises sur la commune et pourra, de ce fait, générer de l'emploi (source: http://www.avicca.org/IMG/pdf/120625_CG41_SDTAN.pdf).

Romorantin-Lanthenay

LES LEVIERS POTENTIELS

L'INDUSTRIE DU BOIS

La ville de Romorantin-Lanthenay et le territoire de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois comprend une forte proportion de forêt (voir carte de destination des sols, annexe 1). Cependant, l'industrie du bois est très peu présente sur le territoire. Quelques entreprises et quelques scieries exploitent les forêts mais leur niveau d'exploitation est loin de son maximum.

En effet, l'industrie du bois subit la concurrence du secteur de la chasse. La Sologne étant un territoire de chasse important, l'exploitation du bois est restée embryonnaire. Sur ce territoire, les taux de prélèvement d'environ 52% de l'accroissement en volume pour les feuillus et de 77% pour les résineux. La gestion et l'exploitation sylvicole peut générer de nombreux emplois locaux dans des coopératives forestières, des pépinières forestières, des entreprises de reboisement et de travaux forestiers, des usines de premières et de secondes transformations...

Ainsi, l'exploitation sylviculture peut être une source de développement pour le territoire. Cependant, Romorantin-Lanthenay est dans une zone Natura 2 000 donc il faudrait mettre en place une exploitation sylvicole raisonnée (documents de gestion durable comme le PSG, le RTG, le CBPS), respectueuse des habitats de la Sologne. Les recommandations de la Charte Natura 2 000 Sologne concernant l'exploitation sylvicole sont de préserver la strate arbustive, privilégier la régénération naturelle et le mélange d'essences, éviter de modifier le régime hydrique dans les stations très humides, adapter l'emploi d'engins mécaniques dans les milieux tourbeux boisés, éviter de supprimer les vieux arbres creux, fissurés ou portant de gros lierres.

ETABLIR UN PLH

La commune de Vierzon est uniquement dotée d'un Plan Départemental de l'Habitat. Ce Plan Départemental de l'Habitat propose des orientations très large en matière d'habitat pour le département du Loir et Cher. Ainsi, il pourrait être intéressant pour la commune de réaliser un Plan Local de l'Habitat afin d'établir une véritable cohérence et une stratégie au niveau de la commune pour l'habitat.

Romorantin-Lanthenay

SOURCES

Annuaire-mairie.fr

<http://www.annuaire-mairie.fr/communaute-communes-du-romorantinois-et-du-monestois.html>

Département du Loir et Cher

http://www.loir-et-cher.gouv.fr/IMG/pdf/cartes_RA2010-com41_cle095158.pdf

http://www.loir-et-cher.gouv.fr/IMG/pdf/cc-romorantinois-et-du-monestois_cle039687.pdf

Documents d'urbanisme

Contrat Régional de Pays

<http://www.val-cher-romorantinois.com/pdf/CRP3.pdf>

Contrat Urbain de Cohésion Sociale

<http://sig.ville.gouv.fr/documents/cucs/CS2412.pdf>

Plan Départemental de l'Habitat

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/le-plan-departemental-de-l-habitat-a391.html>

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Loir et Cher

http://www.avicca.org/IMG/pdf/120625_CG41_SDTAN.pdf

Espaces protégés:

http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-znieff-en-details-fiches-r377.html?page=rubrique&id_rubrique=377&id_article=1015&masquable=OK

<http://sologne.n2000.fr/le-site-natura-2000-sologne/le-site/communes-concernees>

http://doc.pilote41.fr/fournisseurs/cdpne/Cartheque/AtlasZNP41/Atlas_ZNP41_1_LoiretCher.pdf

http://sologne.n2000.fr/sites/all/files/sologne/files/documents/docob_fr2402001.pdf

Romorantin-Lanthenay

La Nouvelle République

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Loir-et-Cher/Actualite/Politique/n/Contenus/Articles/2012/06/29/Une-page-blanche-pour-penser-le-tourisme-solognot>

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/n/Contenus/Articles/2012/05/30/Concours-des-maisons-fleuries>

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/n/Contenus/Articles/2012/03/28/Recyclage-automobile-trois-ans-pour-faire-mieux#>

Région Centre

[http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese et Regard Forum territorial Romorantin-Lanthenay-bd.pdf](http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese%20et%20Regard%20Forum%20territorial%20Romorantin-Lanthenay-bd.pdf)

Romorantin-Lanthenay

<http://www.romorantin.com/>

ROMO dialogues, compte-rendu conseil municipaux et communautaire

Zone d'activité

<http://www.pilote41.fr/outils/repertoire-des-zones-dactivites>

http://doc.pilote41.fr/fournisseurs/observatoire/tdb_stat/FThem81.pdf

Romorantin-Lanthenay

INDEX DES SIGLES

CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales

CCRM : Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois

CLS : Contrat Local de Santé

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EHPAD : Etablissement pour personnes âgées dépendantes

INSEE : Institut National de Statistiques et d'Etudes Economiques

PDH : Plan Départemental de l'Habitat

PLH : Plan Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PME : Petite et Moyenne Entreprises

POS : Plan d'Occupation des Sols

PRS : Plan Régional de la Santé

ZA : Zone d'Activité

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

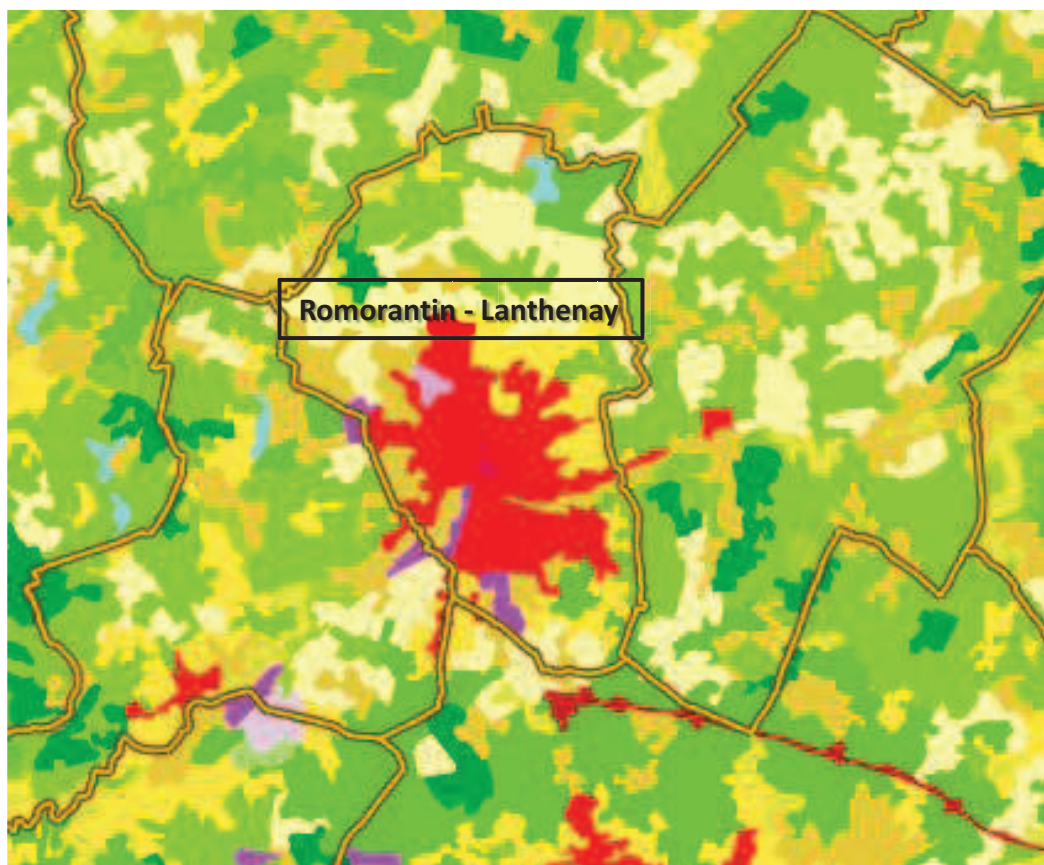
ZI : Zone Industrielle

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZUS : Zone Urbaine Sensible

Romorantin-Lanthenay

ANNEXE 1 : carte d'occupation des sols



Destination générale des sols à Romorantin-Lanthenay (source: géoportail, IGN)

	Tissu urbain continu		Espaces verts urbains		Forêt de feuillus
	Tissu urbain discontinu		Juxtaposition de petites parcelles		Forêt de conifères
	Zone industrielle ou commerciale		Terres arables		Forêt mélangée
			Surface agricole interrompue par des espaces naturels		Plan d'eau

Romorantin-Lanthenay

ANNEXE 2 : les forces politiques

COMMUNE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

Maire de Romorantin-Lanthenay depuis 1985: Jeanny Lorgeoux (PS)

Commune de 18 353 habitants.

- Etudes

Diplômé de l'Institut des Sciences Politiques de Paris
Maîtrise d'histoire

- Activités publiques

Maire depuis 1985

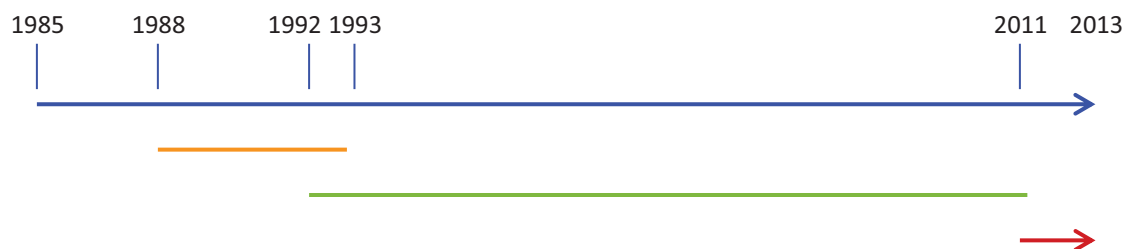
Député 1988-1993

Conseiller Général 1992-2011

Président de la Communauté de Communes du
Romorantinais et du Monestois

Sénateur depuis 2011

Commission des Affaires Etrangères, de la Défense et des
Forces Armées



Romorantin-Lanthenay

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS

Président: Jeanny Lorgeoux, maire de Romorantin. Elle a été le 1^{er} janvier 2009.

Cependant, il n'y a pas de site web concernant la Communauté de Communes ce qui rend difficile la lisibilité de l'action de l'EPCI.

Vice-présidents:

- J.P Autrive, SE (Langon, vice-président chargé du développement économique)
- J. Depardieu, SE (Châtres sur Cher, vice-président chargé du budget et des finances)
- C. Chanal, UMP (La-Chapelle-Montmartin)
- J. Auger, SE (Villefranche-sur-Cher)
- C. Marino, SE (Pruniers)
- Michel Guimonet (Romorantin)
- N. Roger

Membres du bureaux:

- P. Syeegmans (Maray)
- C. Thorin (Mennetou-sur-Cher)
- J.-L. Marchenoir (Saint-Julien)
- P. Costeux (Villeherviers)
- P. Baré (Saint-Loup-sur-Cher)

Romorantin-Lanthenay

ANNEXE 3 : compétences de la communauté de communes

Compétences:

- Aménagement du territoire (création et réalisation de zones d'aménagement concertées
- Développement économique (soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, soutien des activités agricoles et forestières
- Politique du logement et cadre de vie (opération programmée d'amélioration de l'habitat, programme local de l'habitat, action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire, politique du logement social)

Les compétences ont été élargies au SCoT, à la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, l'installation du haut débit, le tourisme, la lutte contre la désertification médicale et le soutien à la population.

Romorantin-Lanthenay

ANNEXE 4 : contrats et documents d'urbanisme

LES DOCUMENTS D'URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME

non disponible sur Internet

PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT

Le PDH a été établi et approuvé en septembre 2010. Les objectifs fixés par le PDH pour Romorantin – Lanthenay sont de maîtriser l'étalement urbain et lutter contre la perte de population, diversifier l'offre de logements, réduire les poches d'habitat indignes, lutter contre la vacance et redynamiser l'économie locale.

LES CONTRATS

CONTRAT VILLES MOYENNE

Dans le cadre du 2^{ème} contrat ville moyenne, la région apporte son aide à Romorantin sur le Programme de Rénovation Urbaine de St Marc, le Contrat de Plan Etat Région sur la requalification du site Matra sur les sites Romo 1 et Romo 4.

CONTRAT DE PAYS 2010 – 2016

Ce Contrat de Pays est le 3^{ème} pour le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais. Dans le cadre du Contrat de Pays, les subventions de la région s'élève à 9 280 000 €. Ce contrat identifie plusieurs modules, et à l'intérieur de chaque module, les orientations du Pays, les différentes actions proposées (objectifs, effets attendus, indicateurs d'évaluation de l'action, subvention régionale réservée et enfin le contenu de l'action). Le Contrat de Pays est basé sur 12 modules:

Formation/développement économique

Dans ce domaine, les orientations du contrat consistent à élaborer une stratégie économique spatialisée pour l'accueil et le développement des entreprises sur le territoire, soutenir l'innovation et la création de filières d'excellence, accompagner le développement des entreprises artisanales et commerciales, améliorer les conditions d'employabilité et l'offre de formation.

Services à la population

Dans ce domaine, les orientations du contrat consistent à renforcer et adapter l'offre pour l'enfance et la jeunesse dans les secteurs déficitaires, structurer une offre médicale pour préserver un service de qualité, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, préserver les services de proximité.

Habitat/rénovation

Dans ce domaine, les orientations du contrat consistent à élaborer une stratégie territoriale du logement à l'échelle du Pays, adapter l'offre d'hébergement au vieillissement de la population, développer l'offre pour les travailleurs saisonniers, encourager le développement d'un urbanisme de qualité (démarche éco-quartier, « dents creuses »).

Romorantin-Lanthenay

Economie touristique

Dans ce domaine, les orientations du contrat consistent à affirmer l'identité touristique du territoire en s'appuyant sur la destination touristique « vallée de la Loire », développer les activités orientées vers le tourisme de nature.

Développement de l'accès à la culture

Dans ce domaine, les orientations du contrat consistent à développer et valoriser l'offre d'équipements culturels, label « pays d'art et d'histoire »

Aménagement urbain / cadre de vie

Dans ce domaine, les orientations du contrat consistent à encourager la mise en valeur des espaces publics, mettre en valeur les éléments patrimoniaux identitaires.

Activités sportives et de loisirs

Dans ce domaine, les orientations du contrat consistent à renforcer le maillage du Pays en équipements sportifs, développer l'offre en équipements de loisirs actifs.

Agriculture

Dans ce domaine, les orientations du contrat consistent à maintenir l'élevage, poursuivre la diversification agricole des exploitations dans une logique de circuits courts et l'agriculture biologique, accompagner la structuration et le développement des filières, développer une filière bois énergie sur le territoire, accompagner la transmission des exploitations

Par ailleurs d'autres modules sont présents concernant les performances énergétiques, la qualité des paysages, la mobilité, la biodiversité et l'eau.

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

La commune a mis en place un CUCS entre 2007 et 2009 qui a été prolongé. Les enjeux prioritaires du CUCS sont la restructuration du quartier St Marc, la gestion des cas de violences conjugales, l'insertion des jeunes non diplômés, l'éducation, la santé des enfants. Pour répondre à ces enjeux, la commune a défini comme projets de développement de repenser le quartier St Marc et de développer l'activité et l'emploi. La rénovation du quartier St Marc doit passer par une disparition des barres de logements, un traitement paysager du quartier ainsi que la création d'équipements, une rupture de l'isolement du quartier.

Le CUCS fixe des orientations d'actions pour l'habitat, l'emploi et le développement économique, la réussite éducative, la santé, la prévention de la délinquance.

Romorantin-Lanthenay

ANNEXE 6 : budgets de Romorantin-Lanthenay

Les tableaux suivants représentent l'évolution du budget d'investissement de la commune, tout d'abord par grands postes de dépenses en ensuite de façon plus détaillé.

Grands postes de dépense	2008	2009	2010	2011	2012
Organismes publics				695 000 €	
Services techniques	3 615 250 €	4 228 360 €	2 078 350 €	2 707 614 €	4 039 675 €
Urbanisme	5 422 420 €	995 500 €	5 554 848 €	6 749 859 €	4 486 198 €
Affaires Scolaires	306 550 €	561 250 €	213 600 €	332 300 €	300 200 €
Culture-Patrimoine	61 951 €	458 380 €	401 140 €	335 920 €	80 650 €
Sports	788 350 €	1 043 100 €	575 900 €	379 450 €	367 150 €
Loisirs-Culture	133 000 €	329 490 €	194 380 €	462 430 €	434 820 €
Affaires sociales	74 640 €	50 190 €	68 000 €	51 250 €	103 000 €
Hôtel de ville	404 150 €	108 260 €	102 560 €	75 900 €	326 980 €

	Postes de dépenses	2008	2009	2010	2011	2012
Organismes publics	CCAS				695 000 €	
Services techniques	voiries	1 656 900 €	1 581 695 €	631 000 €	1 276 000 €	2 046 100 €
	assainissement pluvial	430 000 €	117 060 € *	468 000 €	324 000 €	998 000 €
	autres réseaux et équipement			323 000 €		
	assainissement	555 000 €				
Affaires sociales	multi accueil des Rossignols	1 370 €	13 860 €	53 000 €	34 900 €	27 000 €
	plateforme des ressources humaines	35 000 €				
Hôtel de ville	mairie	392 150 €	43 010	74 460 €	50 730 €	207 180 €
	police municipale		2 000 €	5 000 €		114 200 €
Affaires scolaires	écoles maternelles	74 700 €	157 300 €	60 000 €	69 500 €	29 500 €
	écoles primaires	219 850 €	378 350 €	115 000 €	237 800 €	253 800 €
Urbanisme	aménagement quartier St Marc			2 312 348 €	3 053 759 €	724 000 €
	pôle économique et social				3 000 000 €	1 117 050 €
	logement		400 000 €			312 348 €
	camping		295 000 €		197 800 €	5 000 €
	site Romo IV			350 000 €		
	site Romo 1	1 840 000 €	130 000 €	2 270 000 €	255 000 €	2 261 300 €
	inversions économiques			576 000 €		
Culture-patrimoine	édifices culturels			236 300 €	196 500 €	5 000 €
	médiathèque	27 361 €	3 520 €	62 600 €	2 970 €	20 300 €
	espace automobile Matra	7 800 €	374 100 €	11 840 €	29 350 €	21 900 €
	musée de Sologne	15 590 €	64 000 €	78 800 €	97 050 €	24 450 €
Sports	sites piscines de plein air	13 650 €	2 500 €	82 700 €	139 000 €	
	gymnase	65 950 €	66 800 €	205 000 €	38 450 €	35 450 €
	stades	597 400 €	484 950 €	13 500 €	80 550 €	184 400 €
	complexe piscine-patinoire	111 350	488 300 €	272 500 €	120 150 €	137 300 €
Loisirs	Pyramide	99 400 €	303 990 €	162 730 €	389 650 €	337 220 €
Travaux en régie		232 170 €	180 265 €	154 710 €	155 780 €	151 820 €

Romorantin-Lanthenay

ANNEXE 6 : fiscalité

Fiscalité de la commune de Romorantin-Lanthenay

	Taux voté	Taux moyen de la strate
Taxe d'habitation (y compris THLV)	25,43%	20,71%
Foncier bâti	31,90%	18,92%
Foncier non bâti	65,50%	54,79%
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	44,90%	33,52%
Cotisation foncière des entreprises	23,81%	20,67%

Fiscalité de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois

	Taux voté
Taxe d'habitation	1,48%
Foncier bâti	1,58%
Foncier non bâti	5,48%
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0,00%
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité additionnelle)	1,07%
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité prof. unique ou de zone)	22,21%
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité des éoliennes)	0,00%

Romorantin-Lanthenay

ANNEXE 7 : les informations manquantes

La Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois ne possède pas de site internet propre, ce qui rend difficile la lisibilité de l'action de la communauté de communes.

Le PLU de la commune n'est pas disponible sur Internet.

Fiche portrait

Politiques, stratégies et leviers
de développement local

Vendôme



Source : <http://www.annuaire-mairie.fr>

SOMMAIRE

I. Profil général.....	2
II. Priorités affichées en matière de développement.....	5
III. Leviers de développement.....	12
Sources.....	16
Index des sigles.....	19
Annexes.....	20

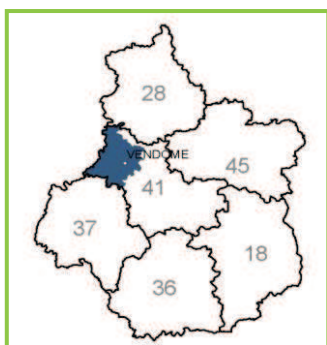


Source : <http://www.vendome.eu/>

Vendôme

I. PROFIL GÉNÉRAL

PROFIL SPATIAL



Localisation de Vendôme

Source : Fiche portrait de Vendôme p.1

¹ contient la communauté du Pays de Vendôme, la communauté des communes du Vendôme Rural et quatre communes célibataires (Villiers-sur-Loir, Rocé, Faye, Villetrun).

VENDÔME

Superficie du territoire communal : **23,89 km²**

Typologie du territoire : pôle urbain de la zone d'emploi

COMMUNAUTE DU PAYS DE VENDÔME

Nombre de communes : **11 communes**

Superficie intercommunale : **232,03 km²**

UNITE URBAINE DE VENDÔME

Nombre de communes : **11 communes**

Superficie : **70,1 km²**

ESPACES NATURELS ET PROTEGES

Le territoire Vendômois est principalement agricole (Cf. annexe 1). Par exemple, au niveau de l'intercommunalité, **les espaces agricoles et forestiers représentent 82,1% du territoire**. (calculé à partir des données 'Fiche d'information sur les territoires' Communauté du Pays de Vendôme disponible sur http://www.loir-et-cher.gouv.fr/IMG/pdf/cc_pays_de_vendome_cle5f1995.pdf) **Les espaces protégés intercommunaux** se situent sur les communes de Thoré-la-Rochette (deux ZNIEFF de 2^{ème} génération), Marcilly-en-Beauce (une ZNIEFF de 2^{ème} génération) et Colommières-la-Tour (une zone Natura 2000 en zone de protection spécial (Directive Oiseaux) (<http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>)).

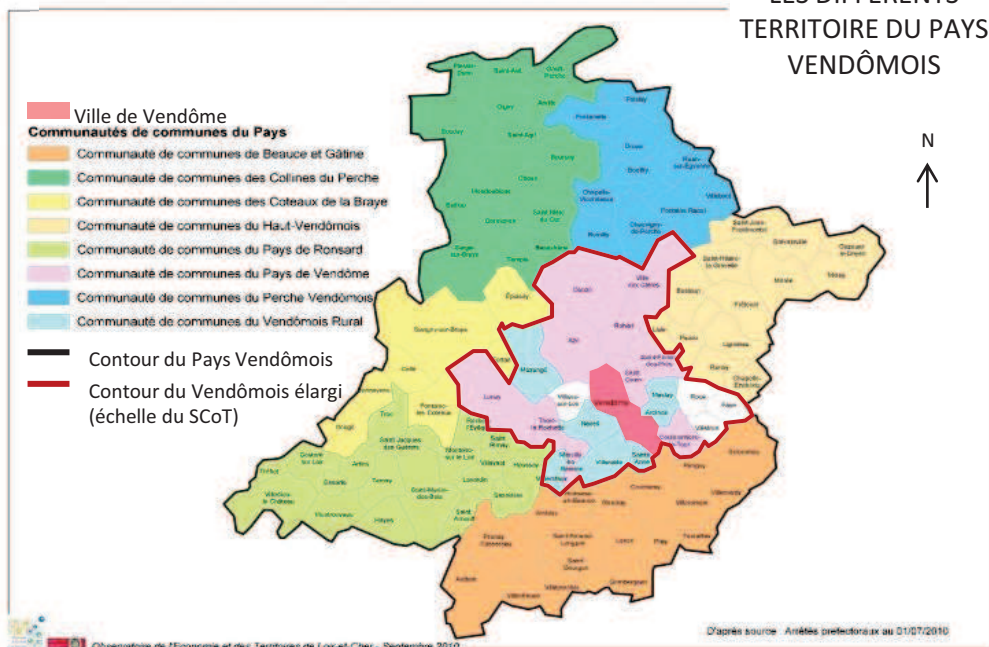
TOPOGRAPHIE

La ville de Vendôme est contrainte de part la présence du Loir qui passe dans le centre-ville. Ainsi l'altitude varie entre 76 et 141m (la plaine alluviale, les coteaux et le plateau) (http://www.cartesfrance.fr/carte-france-ville/41269_Vendome.html).

ACCESSIBILITE

La ville de Vendôme est **assez bien connectée** au reste du territoire. Les routes nationales et départementales desservent la ville. En revanche, le réseau autoroutier est peu présent (1h05 pour rejoindre l'A11 à La Ferté-Bernard et 38 minutes pour rejoindre l'A10 à Blois – cf. fiche portrait Vendôme p.2). **Le réseau ferroviaire**, quant à lui, est un atout majeur pour la ville. En effet, à 42 min de Paris, certains franciliens choisissent de s'installer à Vendôme.

LES DIFFÉRENTS TERRITOIRES DU PAYS VENDÔMOIS



Source : Le pays vendômois disponible sur <http://pays-vendomois.org/carte-du-pays.html>

LE VENDÔMOIS ELARGI (échelle du SCoT)¹

Nombre de communes : **22 communes**

Superficie du territoire du SCoT : **346,51 km²**

PAYS VENDÔMOIS

Nombre de communes du pays : **107 communes**

Superficie du territoire : **1 720 km²**

AIRE URBAINE DE VENDÔME

Nombre de communes : **36 communes**

Superficie : **542,2 km²**

Vendôme

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

Commune de Vendôme : 16 971 habitants en 2009

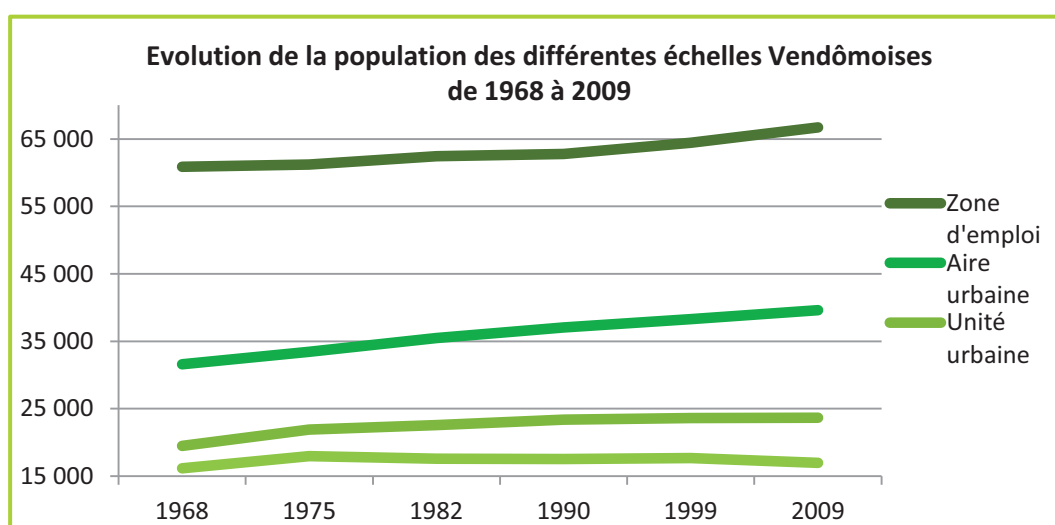
Unité urbaine : 23 650 habitants en 2009

Aire urbaine : 40 087 habitants en 2009

Communauté du Pays de Vendôme : 27 831 habitants en 2009

Zone d'emploi de Vendôme : 66 720 habitants en 2009

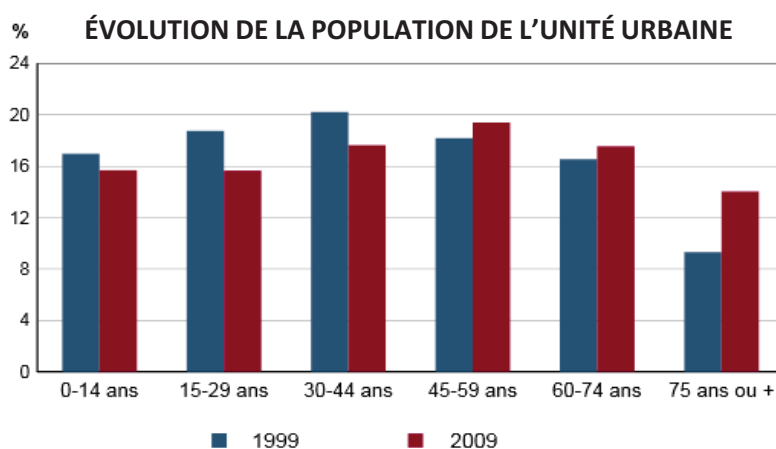
Pays Vendômois : 69 860 habitants en 2009



Sources : INSEE – Chiffres clefs de Vendôme (commune, unité urbaine, aire urbaine et zone d'emploi disponible sur http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/RS/DEP/41/COM/RS_COM41269.pdf, http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/RS/UU2010/RS_UU201041401.pdf, http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/AU2010/DL_AU2010169.pdf, http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102415.pdf

On constate que la population de la commune de Vendôme est en baisse. En revanche, l'unité, l'aire urbaines et la zone d'emploi gagne des populations. Les vendômois quittent la ville-centre pour s'installer dans les communes périphériques. L'aire urbaine est donc plus attractive.

Concernant les caractéristiques de la population au niveau de l'unité urbaine entre 1990 et 2008, on observe une hausse de la population des 45 ans et plus et une perte des 15-44 ans. Le territoire subit un vieillissement de la population. L'augmentation des 45 ans et plus s'appuie notamment sur la hausse des effectifs de 1019 personnes des plus des 75 ans. Alors que la population des 15-29 a perdu 1 502 jeunes sur cette même période. (cf. fiche portrait Vendôme p.5)



Source : http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/UU2010/DL_UU201041401.pdf

Vendôme

PROFIL ÉCONOMIQUE



Localisation de la zone d'emploi de Vendôme

Source : synthèse forum territoriaux disponible sur

http://www.ecopole.regioncentre.fr/jahia/webdav/site/portail/shared/SRADDT/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Vendome-bd.pdf

ZONE D'EMPLOI

Nombre de communes : **107 communes**

Superficie : **1 719 km²**

Nombre d'emplois : **24 400 emplois**

POPULATION ACTIVE

En 2009, la population active sur la zone d'emploi de Vendôme est de 29 076 personnes Vendôme, quant à elle, possède 11 152 emplois. La ville représente donc 38,4% des emplois sur le territoire. (Vendôme Chiffres Clefs disponible sur http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102415.pdf)

Les trajets pendulaires indiquent qu'il y a 5890 sortants et 3440 entrants. Les flux sortants majeurs se dirigent vers les zones d'emploi de Blois, de la Sarthe-Nord, de Châteaudun et de Paris. Les entrants viennent principalement des zones d'emploi de Blois, d'Amboise et de la Sarthe-Nord. (Cf. fiche portrait de Vendôme p.3)

Sur la zone d'emploi, le **taux de chômage est de 8,4% au 3^{ème} trimestre 2012**. Ce taux est inférieur à celui de la région Centre qui était de 9,4% pour la même période. Le revenu net déclaré moyen sur la zone d'emploi est de **22 047€** alors que celui de la région est de 22 400€. (Vendôme Chiffres Clefs disponible sur http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102415.pdf)

TYPES D'ACTIVITE

La zone d'emploi de Vendôme correspond au territoire du Pays Vendômois. Sa typologie d'économie est **principalement résidentielle puis productive**. Elle est principalement caractérisée par le commerce, les transports et services divers (34,8% des emplois), l'industrie (30,3%) et l'administration publique - avec l'enseignement, la santé et l'action sociale (30,1%). (Vendôme Chiffres Clefs disponible sur http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102415.pdf)

ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉES

Sur le territoire de la ville de Vendôme, il y a quatre zones d'activité:

- La ZI Nord a été constituée en 1963 sur 43,86ha. Elle a été **totalement aménagée** par la ville de Vendôme. Les 1400 employés sont répartis sur 31 commerces, 22 entreprises de services, 15 industries, 5 entreprises et une entreprise agricole.
- La ZAC du Haut des Clos ou ZAC des Courtis ou ZI Sud créée en 1977, a été gérée par la communauté de communes et aménagée par la CPV et la ville. Aujourd'hui **entièrement aménagée**, elle s'étend sur 73,09ha. Elle contient 20 entreprises de services, 15 industries, 14 commerces et 7 entreprises de construction. Ces activités représentent 1700 emplois.
- Le Parc Technologique du Bois de l'Oratoire élaboré en 1990 par la ville, elle est gérée par la CPV et aménagée par le SIEABIG. Aujourd'hui, **sur les 165,87ha, seuls 68,77ha sont occupés par des activités** (16 entreprises de services, 8 industries, 2 entreprises de construction et un commerce) pour environ 630 employés.
- La ZAC des Aigremonts (**zone résidentielle** avec un collège) créée en 1992 gérée de 2001 à 2012 par l'organisme « 3 vals Aménagement » puis en régie depuis fin 2012. Elle s'étend sur 18,5 ha et contient 235 logements dont 69 sociaux.

(informations sur les ZAC disponibles sur http://www.basodet.pilote41.fr/mediatheque/fiches/ZA_122.pdf, http://www.basodet.pilote41.fr/mediatheque/fiches/ZA_121.pdf, http://www.basodet.pilote41.fr/mediatheque/fiches/ZA_123.pdf)

Vendôme

II. PRIORITÉS AFFICHÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

ATTRACTION DES POPULATIONS

Dans la commune de Vendôme, la municipalité a mis en place des **nombreux programmes et projets dans le but d'attirer et de fixer la population**. En 2013, la mairie a prévu d'investir environ 20 millions d'euro dans des opérations d'aménagement. Cet intérêt est dû au **vieillessement de la population** car la part de population des 45 ans et plus n'a cessé d'augmenter ces dernières années (cf. fiche portrait Vendôme). De plus, avec la perte d'emploi dans les années 2000, le taux de chômage s'est élevé et les entreprises ont "fui" le territoire (entre 2003 et 2010, la ville a perdu 6% de son industrie – cf. fiche portrait Vendôme p.13). Cependant, la CPV intervient dans cette politique, de part ces compétences, notamment avec des subventions. (Cf. annexe 3)

La ville de Vendôme est une ville moyenne qui perd des habitants en faveur des communes voisines. Pour pallier cette tendance en attirant et en fixant les populations, la municipalité a décidé de renouveler ses équipements et ses services. Cela passe par la réhabilitation d'équipements et la conception de nouveaux.

AMÉLIORATION ET MISE EN VALEUR DU CADRE DE VIE



Le cadre de vie de Vendôme a été récompensé par les labels 'Villes et Villages Fleuris' (Quatre fleurs) et 'Ville d'art et d'histoire'. Le label 'Villes et villages fleuris' (Quatre fleurs) apporte une reconnaissance de la **qualité de vie dans la ville de Vendôme**. « Il récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur d'un patrimoine végétal et naturel propice à l'amélioration de la qualité de vie. »¹ C'est un bon outil de promotion du territoire. Le label 'Ville d'art et d'histoire', quant à lui, donne une **valorisation de la richesse patrimoniale de la ville**. Les objectifs de ces labels sont la sensibilisation des habitants à leur cadre de vie et l'incitation à un tourisme de qualité ; l'initiation du jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme ; la présentation de la ville d'interprétation de l'architecture et du patrimoine². Ces deux labels montrent la 'beauté' du cadre de vie de Vendôme. Ainsi ils peuvent être une source de promotion du territoire et donc attirer des populations et des entreprises.

La ville de Vendôme a consacré plusieurs opérations pour entretenir et rénover son patrimoine historique et naturel. Sur les 2010, 2011 et 2012, la ville a investi près 1,3 millions d'euro dans ces opérations (Réhabilitation et mise en valeur du patrimoine architectural en 2010 = 769 113€ , Aménagement paysager des bords du Loir en 2011 = 237 329€ et Entretien et mise en valeur du patrimoine en 2012 = 300 000€).

Logo

<http://www.vendome.eu/intro/1p0e.php?num=606>

<http://www.ville-pont-audemer.fr/tourisme/ville-eure-haute-normandie/ville-fleurie--4-fleurs>

¹ http://www.villes-et-villages-fleuris.com/la_demarche-30.html

² <http://www.vpah.culture.fr/label/label.htm>

Vendôme

De plus, la ville mène une **politique de réhabilitation des espaces publics** (aménagement des abords des écoles comme l'école Anatole France ou le lycée Ampère), **des voiries** (réaménagement de la rue commerciale – la rue du Change) **et des infrastructures** (rénovation des ponts et passerelles de la ville).

L'amélioration du cadre de vie passe également par la **restauration de logements sociaux et de cités** (par exemple, la cité Rabelais où il n'y avait que du logement social). Cette restauration a pour objectif de créer de la mixité sociale dans les quartiers et de permettre une meilleure qualité de vie. Ces opérations redonnent **une qualité aux espaces et une nouvelle image aux quartiers**. Avant les travaux dans la cité Rabelais, « [celle-ci] n'offrait pas le confort des logements sociaux actuels et les espaces publics envahis par le stationnement des véhicules, sont en mauvais état »¹. Désormais, l'image de la cité Rabelais a changé.

De plus, pour **rééquilibrer l'offre de logements sociaux** sur le territoire de la commune, la ville a entrepris de construire dans de nouvelles zones (au nord, dans le centre-ville et au sud). « Cette meilleure répartition géographique vise à faciliter l'accès de tous à un logement de qualité et à permettre à ceux qui ne peuvent pas accéder à la propriété, de choisir leur quartier. » (Magazine de la ville de Vendôme n° 63 (décembre 2005) p.12)

Concernant l'offre de logements privés, **la ZAC des Aigremonts est en cours**. Cette ZAC a été créée en 1992 pour être la nouvelle extension résidentielle. Elle était gérée et aménagée par l'organisme 3 Vals Aménagement de 2001 à 2012. Insatisfaite par le résultat de la convention, la ville de Vendôme a repris en régie directe la gestion et l'aménagement depuis 2012. De plus, avec l'élaboration du PLU, la ville a décidé que cette ZAC serait la seule zone d'extension et que les nouveaux logements devront trouver leur place dans le centre-ville.

¹ <http://www.vendome.eu/plu/0p0e-725-requalification-cite-rabelais.html-vendome>

Les opérations de réhabilitation et de restauration prennent **une part importante du budget communal**. En effet, en 2010, pour l'amélioration de la qualité de vie concernant l'environnement et l'aménagement de la ville, la ville a dépensé un peu moins de 2,9 millions d'euros. En 2011, l'entretien et les rénovations des ponts et passerelles de la ville ont coûté près de 250 mille euros. En 2012, plusieurs opérations ont été effectuées pour une somme totale d'environ 3,5 millions d'euros : aménagements urbains avec le quartier Rochambeau, les abords du lycée Ampère, divers squares ; entretien de la voirie et des espaces verts ainsi que le renouvellement de l'éclairage public ; adaptation des bâtiments administratifs et techniques. En 2013, plusieurs projets sont prévus. L'investissement envisagé se porterait à 7 millions d'euro.

Au total, sur ces quatre années, ces postes de dépenses s'élèvent à **près de 12,6 millions d'euro**.



Lycée Ampère (ci-dessus)

Source : <http://www.vendome.eu/plu/0p0e-1767-amenagement-des-abords-lycee-ampere.html-vendome>



Cité Rabelais (ci-contre)

Source : Le Journal de la communauté de juillet 2008 p.13

Vendôme

LA POLITIQUE SOCIALE

Le **tissus associatif** vendômois est fortement développé et organisé. Pour **l'insertion professionnelle**, des associations se sont créées pour aider les personnes en difficulté à retrouver un travail, pour les former dans le cadre d'une réorientation professionnelle et pour soutenir l'emploi. Le travail de l'AVADE, l'APP et l'ISMER (centre d'insertion professionnelle et de formation) est soutenu par la municipalité (Le Journal de Communauté, juillet 2007, pp. 11-12). **Ces associations sont actives sur le territoire**. Dans cette optique, **des régies de quartier** ont été montées. Ainsi, grâce à elles, un magasin Frip'Art a été ouvert (Magazine de la commune de Vendôme, décembre 2005, n° 63, p.9). Il permet aux personnes sans emploi depuis longtemps de retrouver un travail et de reprendre le rythme professionnel. D'autres organismes ont pris place dans les quartiers (associations de quartier et conseils de quartier) pour soutenir les quartiers et faire remonter les problèmes aux élus.

Concernant **les aides à la personne** (ex: portage de repas aux personnes âgées), les associations impliquées sont de plus en plus nombreuses (Le journal de la communauté, janvier 2008, pp. 5-7). Pour les jeunes, des mesures ont été créées avec la mairie et les associations. Les associations font du **soutien scolaire** (Le journal de la communauté, avril 2006, p.4). Les **juniors associations** se sont développées pour permettre aux jeunes de monter un projet (Magazine de la commune de Vendôme, décembre 2005, n° 63, p.6). Dans la continuité de cela, les initiatives pour les jeunes ont été créées. Il peut s'agir **d'un concours où les jeunes** montent un projet sur un thème choisi par la mairie. Ces initiatives sont soutenues financièrement par la municipalité (Le journal de la communauté, avril 2006, p.4).

Côté **équipement**, la municipalité a fait beaucoup. En effet, la commune a fait construire le pôle associatif '**Jules Ferry**' (Magazine de la commune de Vendôme, juin 2010, n° 70, p.11), le pôle associatif **solidarité et santé** (Magazine de la commune de Vendôme, février 2011, n° 71, p.9), un institut **Médico-Educatif** (Le Magazine de la commune de Vendôme, décembre 2005, n° 63, p.10), ... et a fait réhabiliter **le foyer logement** pour personnes âgées Oasis (Le magazine de la commune de Vendôme, juin 2010, n° 70, pp.13-15). De plus, afin de soutenir les associations, la mairie leur donne des **subventions** (part importante du budget) et a banalisé une journée de présentation des associations du territoire (la **journée des associations** — Le magazine de la commune de Vendôme, juin 2006, n° 64, p.8). En matière d'insertion sociale et professionnelle, la ville a élaboré un **Plan Local d'Insertion et d'Emploi** (PLIE) (Le journal de la communauté, avril 2006, pp. 5-6) et a établi un forum des métiers lors de la fermeture de l'industrie ThyssenKrupp (Le journal de la communauté, février 2009, p.4). La municipalité est donc très vigilante et réactive sur les questions d'emploi et de cohésion sociale.

En mai 2011, le magazine de la commune a changé de nom. Le nom est passé de 'Vendôme, le magazine de la ville' à '**Vendôme, ville proche**'. Ce nom vient d'un projet porté par l'association Wish Association. « Leur initiative, parfaitement novatrice, consiste à montrer les mille et une relations qui lient les Vendômois entre eux dans une gigantesque fresque photographique liant de proche en proche les habitants de notre ville. » (Vendôme, ville proche, n° 72, mai 2011 p.2, édito de la maire).

Vendôme

LA POLITIQUE CULTURELLE

Pour Vendôme, l'accès à la culture est un fait important. La municipalité a mis en place des aides, il s'agit d'une tarification spéciale. Elle prend en compte les revenus des habitants. « Et les chiffres sont éloquentes, puisque 34 % des familles bénéficient aujourd'hui de tarifs réduits en raison du niveau de leurs revenus, preuve de l'incontestable démocratisation de l'équipement. » (Le Journal La Communauté du Pays de Vendôme, juillet 2007 p.6) Pour appuyer la démarche de la commune, de nombreuses associations culturelles existent et sont subventionnées par la mairie. La Wish association (association de théâtre) propose une heure de cours à un prix compris entre 1,50 et 5€. Quant à l'école de musique, l'heure de cours coûte entre 0,60 et 8€. En 2006, la ville de Vendôme a subventionné son tissu associatif à hauteur de 440 000€. (Magazine de la ville de Vendôme n° 67, octobre 2007, p.14) (Ces subventions n'ont pas beaucoup changé depuis.)

De plus, en termes d'acteurs, le territoire de Vendôme possède de nombreuses associations sportives et culturelles (<http://www.vendome.eu/vendome/assos.php>). Celles-ci mènent beaucoup d'actions. Pour le sport, on compte près de soixante associations de sport, autant d'associations culturelles et une cinquantaine d'association de loisirs. Ces associations travaillant de concert avec les services communaux et à leurs projets permettent de 'donner vie' au territoire via des manifestations.

Il existe plusieurs équipements culturels à Vendôme. Il y a une salle de spectacle (Le Minotaure), une école de musique (géré en régie par la mairie), une bibliothèque, un cinéma, un musée et de nombreux sites patrimoniaux (<http://www.vendome.eu/#> ; onglet culture). De nouveaux équipements ont été ou sont en cours de construction : le nouveau cinéma Le CinéVendôme, la reconversion du cinéma Le Ronsart en Pôle d'accueil des jeunes (Le magazine de la commune de Vendôme, mai 2007, n° 66, p. 8), un nouveau lieu d'accueil pour l'école de musique (Le journal de la communauté, avril 2006, p.12), la nouvelle piscine (Vendôme ville proche, décembre 2012, n° 74, p.5)...

Pour le financement de l'opération du CinéVendôme, la ville est le deuxième financeur avec 800 000 euro. La ville prend part à l'opération en aménageant les abords du complexe cinématographique. (Le journal de la communauté, juillet 2008, p.4)

Les échanges culturels sont très forts à Vendôme, notamment avec le jumelage avec la ville allemande Gevelsberg. Ce jumelage existe depuis 1973. Les échanges scolaires sont courants entre les deux villes. Ces rencontres (culturelles, sportives, ...) servent à tisser des liens et à faire naître le sentiment de la citoyenneté européenne.

Plusieurs échanges scolaires ont eu lieu. Plusieurs voyages ont été faits (Szprotawa en Pologne, au Parlement Européen de Strasbourg, ...). Les scolaires et les associations participent aux actions et manifestations du jumelage (vidéo "Vendôme-Gevelsberg" disponible sur <http://www.vendome.eu/plu/0p1e-570-jumelage-vendome-gevelsberg.html-jumelage>).

Vendôme

LA POLITIQUE DES SERVICES

La ville de Vendôme a une politique de service aux personnes très présente dans leurs actions et dans leurs **équipements attractifs**. La population communale est vieillissante. Pour attirer des personnes jeunes, la municipalité possède un **pôle petite enfance** (PPE) dont la zone de chalandise s'étend sur toute l'intercommunalité. Le PPE est à la fois une crèche, une halte garderie et un accueil avec des assistantes maternelles (Le journal de la communauté, avril 2006, p.3). Il permet de s'adapter à tous types de garde. La structure gérant le PPE est le centre intercommunal d'actions sociales (CIAS). Cette opération représente un investissement de 3,2 millions d'euro pour l'intercommunalité, la CAF et le Conseil Régional. (Le magazine de la communauté, juillet 2007, p. 9) De plus, pour les personnes âgées, la mairie a fait **rénover le foyer logement** Oasis géré par le centre communal d'actions sociales (CCAS). Ce projet a coûté plus de 3,6 millions d'euro à la collectivité et autres partenaires (Le magazine de la ville de Vendôme, juin 2010, n° 70, p.10). Les structures (CCAS et CIAS) suivent plusieurs opérations d'intérêt communautaire comme le centre d'accueil pour les SDF (Le magazine de la commune Vendôme, juillet 2005, n° 62, p. 5) ou l'aire d'accueil des gens du voyage (Le magazine de la commune de Vendôme, mai 2007, n° 66, p.8). Ces organisations soutiennent les associations d'aides aux personnes et d'insertion professionnelle.

Pour faciliter les démarches administratives, la mairie a élaboré des **services innovants** afin d'améliorer l'offre et l'accessibilité aux services ainsi que la réduction des dépenses publiques. La mairie et la communauté ont créé un **guichet unique** à destination des familles. Après une harmonisation de l'ensemble des pratiques et des offres, la ville et la communauté ont mis en place « une cohérence d'ensemble de leurs dispositifs. » Cette cohérence induit « un même règlement d'ensemble de fonctionnement, une même modulation tarifaire et de manière plus concrètes un même guichet et une facture unique par famille pour l'ensemble des prestations ». Ce système a trois avantages notables : un seul guichet pour toutes les démarches administratives et les services les plus courants pour les familles (cantines, garderie) ; une seule démarche d'inscription au service (collecte des informations dans un dossier familial informatisé) ; modulation des tarifs des services selon les revenus des familles (les plus pauvres auront des prix réduits et les plus aisés payeront un peu plus cher) (Magazine de la ville de Vendôme n° 72, mai 2011, p.8). Pour permettre un meilleur accès aux services publics, la municipalité a créé une **mairie annexe** dans le quartier des Rottes (au nord de la ville) ouverte du lundi au vendredi (<http://www.vendome.eu/vendome/1p1e-1637-guichet-unique-communaute-pays-vendome-v-vendome.html>). Les démarches du guichet unique peuvent se faire dans un des deux bâtiments de la mairie. Cela permet de toucher plus de personnes.

Le TGV est arrivé à Vendôme **en 1992**. grâce à lui, Vendôme est **à 42min** de la gare Montparnasse. Pour faciliter l'accès à Vendôme et aux autres villes majeures, la mairie a obtenu une augmentation de la fréquentation TGV (jusqu'à Paris) – **15 dessertes quotidiennes**, une amélioration des liaisons Tours-Chartres et une extension du réseau de bus intercommunal. Cet accès à Paris a permis l'arrivée de nouvelles populations et d'activités des entreprises locales. Par exemple, l'entreprise blésoise 'Monceau Assurances' souhaitait changer de locaux. Elle a choisi de s'installer à Vendôme de par la présence du TGV. (Vidéo 'Le TGV à Vendôme' disponible sur <http://www.youtube.com/watch?v=350tgfS9fj8>)

Vendôme

ATTRACTION DES ENTREPRISES

La municipalité vendômoise souhaite redynamiser son tissu entrepreneurial (notamment avec des PME innovantes) pour regagner de la population et des compétences, diminuer le chômage et ainsi amplifier son attractivité (http://www.youtube.com/watch?v=p1yFJKT_ruY&feature=player_embedded). Cependant, le développement économique est une compétence de l'intercommunalité (Cf. annexe 3). C'est pour cela que toutes les politiques sont prises par la CPV. La CPV aide les villes à mettre en place les stratégies économiques souvent via des subventions.

AIDES À L'EMPLOI

Pour redynamiser son tissu d'entreprises, plusieurs **améliorations** ont été apportées **aux services et équipements de la ville** : la desserte du TGV, le niveau de service, prestations culturelles, sportives ainsi que pour les enfants et les jeunes.

Pour les commerces, la ville a élaboré une **charte d'urbanisme commercial**. En 2005, la ville et la communauté de Vendôme ont élaboré une charte d'urbanisme commercial afin de réunir tous les acteurs du commerce et de fixer des règles pour examiner chaque projet commercial. Cela permet à la commune d'accepter ou non un projet commercial et donc **d'organiser le commerce sur le territoire**. Grâce à elle, la ville a un droit de regard sur les implantations de commerces et peut intervenir pour **équibrer l'offre commerciale** sur son territoire.

(<http://www.loir-et-cher.cci.fr/home/liblocal/docs/connaître/magazine/CCleco07/p6.pdf>)

Cependant, le département a mis en place un schéma départemental de développement commercial (Le journal de la communauté, juillet 2007, p.11). Celui-ci pose problème à la collectivité car il ne lui permet pas d'équibrer l'offre.

La création de ZAC a permis d'implanter des entreprises sur le territoire communal. Deux ZAC (ZAC des Haut Clos et ZI Nord) sont entièrement urbanisées et mélangent entreprises, industries, services et commerces. Le parc technologique du Bois de l'Oratoire créé en 1990 est encore en cours d'aménagement (<http://www.pilote41.fr/outils/repertoire-des-zones-dactivites>). A l'heure actuelle, **une extension de la ZI Sud** (ZAC des Haut Clos) est prévue afin de permettre l'implantation de nouvelles entreprises et de développement d'autres. (<http://www.vendome.eu/docs/art07013023627.pdf>)

Vendôme

Des initiatives privées tentent aussi d'aider les entreprises sur le territoire. Par exemple, un groupement d'employeurs « Métiers partagés » a formé une association pour de **fournir des services communs à chaque entreprise** (Le journal de la communauté, juillet 2007, p.3). A l'heure actuelle, un agent comptable travaille pour l'association et s'occupe de la comptabilité des entreprises du groupement.

Une autre initiative est celle de l'opérateur Orange. En effet, Orange a « l'intention de prendre les devants en **installant un réseau fibre optique** sur l'ensemble de la partie agglomérée de Vendôme entre 2015 et 2020, mettant à disposition de l'utilisateur des offres à 100 mégas. [...] L'installation de ce réseau se fera uniquement sur **fonds privés**. [...] Il **renforcera incontestablement l'attractivité du territoire** particulièrement pour l'ensemble des activités économiques et particulièrement celles liées aux nouvelles technologies. » (Vendôme ville proche n° 74, mars 2012, p.6)

Dans un des quartiers de Vendôme, un nouvel ensemble de commerces va être construit avec l'accord de la commission départementale d'aménagement commercial. L'enseigne Intermarché va déconstruire sa succursale qui fera place à un espace de 2000m² partagée en deux grandes surfaces dédiées aux équipements à la personne et des services et commerces de proximité (Vendôme ville proche, mars 2012, n° 74, p.7).

CRÉATION D'EMPLOI

Pour aider à **la création d'entreprises et d'emplois**, Vendôme a organisé des aides. Pour les initiatives locales, la commune a investi dans l'immobilier puis met des locaux en locations pour les entreprises et des terrains pour les artisans. (Le journal de la communauté, avril 2006, pp. 5-6) En 2007, la communauté du Pays de Vendôme a aussi créé « un **nouvel atelier relais** pour faciliter l'accueil ou le démarrage d'entreprises nouvelles et, répondant au dynamisme des acteurs économiques, [cela] conduira [à] l'extension de la ZI Sud. » (Magazine de la ville de Vendôme, n° 66, mai 2007 p.9)

De plus la communauté du Pays de Vendôme a établi plusieurs aides pour l'installation d'entreprises : aides à la localisation de bâtiments d'activités, aides à la cession de terrain, aides à la construction, l'extension ou l'aménagement de bâtiments d'activités (Le journal de la communauté, avril 2006, pp. 5-6).

Vendôme

III. LES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

LES LEVIERS IDENTIFIÉS ET ACTIVÉS

LA CULTURE

La culture est un levier de développement important. La ville de Vendôme a mis en place plusieurs dispositifs et manifestations pour donner vie à la ville et attirer des populations. Beaucoup de manifestations se déroulent sur la commune alors que la compétence de la culture est celle de la CPV qui aide au financement des projets. (Cf. annexe 3)

Dans la ville de Vendôme, **plusieurs manifestations** se déroulent tout au long de l'année : les Rockomotives, le festival du film, les promenades photographiques, ... Ces manifestations attirent de plus en plus de touristes. Cependant, cette attractivité n'est pas la même pour les sites patrimoniaux vendômois. (<http://www.vendome.eu/vendome/0p0e-709-des-evenements-toute-annee.html>)

La ville de Vendôme est **riche en patrimoine**. Plusieurs restaurations ont été faite (abbaye de la trinité, église de la madeleine, ...) pour mettre en valeur ce patrimoine. De plus, ce patrimoine sera valorisé dans le cadre de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) du PLU qui fait suite à la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) du POS. Le patrimoine bâti n'est pas le seul à être présent sur le territoire de Vendôme. En effet, la ville est traversée par la rivière le Loir. Celui-ci apporte un **paysage caractéristique à la ville**. Plusieurs loisirs sont en place autour du patrimoine naturel. (<http://www.vendome.eu/plu/0p1e-1618-aire-mise-valeur-architecture-patrimoine-avap.html>)

La ville de Vendôme et la communauté de communes ont mis l'accent sur **l'amélioration et le développement d'équipements culturels** sur le territoire. La salle de spectacle **Le Minotaure** reçoit tout au long de l'année des manifestations et des spectacles. Le 7^{ème} art est à l'honneur avec la construction d'un **nouveau complexe cinématographique** plus grand que son prédécesseur avec cinq salles de projection. Le **musée** abrite plusieurs collections (mobilier, peinture, faïence, archéologie, sculptures et dessins de Louis LEYGUE – sculpteur français). (musée de Vendôme disponible sur <http://www.coeur-val-de-loire.com/detail.asp?type=musees&id=41AASOR100176>) De plus, Vendôme possède **deux bibliothèques municipales** (une au centre-ville et l'autre dans le quartier nord) avec un fond documentaire important. (<http://www.vendome.eu/vendome/1p1e-409-minotaure-salle-spectacle.html> ; <http://www.vendome.eu/vendome/1p0e-420-les-bibliotheques.html> ; <http://www.vendome.eu/vendome/1p1e-419-ecole-musique-vendome.html> ; <http://www.vendome.eu/vendome/1p1e-421-musee-vendome.html-vendome.html>)

Vendôme

LE TRANSPORT

La CPV entreprend beaucoup de projets concernant le transport. Ces projets ont une incidence sur l'aménagement de l'espace et la voirie (Cf. annexe 3)

L'offre **TGV** sur le territoire de Vendôme est très développée. La municipalité s'est démenée pour obtenir la venue du TGV et pour augmenter le nombre de dessertes quotidiennes. Cela a permis d'attirer de nombreux franciliens sur le territoire. Cela a redynamisé le territoire. (Le journal de la communauté, novembre 2006, p.2 ; Le Magazine de la ville de Vendôme, juillet 2007, n° 62, p.4 ; Vendôme ville proche, novembre 2011, n° 73, p.7 ; http://www.lepoint.fr/immobilier/le-boom-des-villes-tgv-13-10-2011-1384594_31.php, <http://www.youtube.com/watch?v=350tgfS9fj8>)

Les **TER** (autocars et trains) sont également présents à Vendôme. L'offre de train est compensée en partie par l'offre en cars TER. Cependant, les liaisons ne se font que vers Tours et Chartres. Blois et Orléans ne sont pas desservies directement par les TER au départ de Vendôme. (Cf. Fiche Portrait de Vendôme, p.2)

La communauté de communes a un **réseau de bus intercommunal**. Celui-ci dessert très bien la ville de Vendôme mais pas ou peu les autres villes de l'intercommunalité. Cependant, Vendôme est consciente de ce problème et a prévu une extension du réseau. Ce réseau compte un service de bus à la demande le "Créabus" complémentaire au V'Bus. (<http://www.tlcinfo.net/index.php?transport-a-la-demande-crea-bus>)

La ville de Vendôme et la communauté de communes investissent pour **améliorer les liaisons et les correspondances** entre les bus intercommunaux et les trains. Pour cela, un **pôle multimodal** va être construit sur le site de la gare TER de Vendôme. Les travaux ont commencé fin février 2012 pour se terminer en décembre de cette même année. (Débat d'orientation budgétaire 2013, p.19 disponible sur <http://www.vendome.eu/docs/art12121253837.pdf> et <http://www.lanouvellerepublique.fr/Loir-et-Cher/Actualite/Environnement/n/Contenus/Articles/2012/10/20/La-gare-routiere-sur-rail-pour-arrivee-des-septembre>)

Vendôme

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La ville de Vendôme et la CPV font beaucoup d'actions pour le social et subventionnent les associations. Comme nous l'avons vu précédemment, le **tissu associatif de Vendôme est très développé**. Beaucoup d'actions sont faites en faveur de la solidarité, de la cohésion sociale et de l'insertion sociale.

La ville de Vendôme et la communauté de communes soutiennent ces associations via les centres d'actions sociales communal et intercommunal. De plus, les associations reçoivent **des subventions** qui leur permettent d'agir sur le territoire. En 2006, la ville de Vendôme a subventionné son tissu associatif à hauteur de **440 000€** (Magazine de la ville de Vendôme n° 67, octobre 2007, p.14) (Ces subventions n'ont pas beaucoup changé depuis 2006) .

Pour aider les associations dans leurs actions, Vendôme dispose de **nombreux équipements et en construit de nouveaux**. Par exemple, le **pôle associatif Jules Ferry** va être aménagé. Il permettra d'accueillir quinze associations en même temps. (Vendôme, ville proche, mars 2012, n° 74, p.9)

La ville de Vendôme et la CPV font beaucoup d'actions pour améliorer l'attractivité du territoire. Cependant, aucune de deux structures ne fait **pas part d'une politique fiscale forte** (Cf. annexe 6). On apprend dans le magazine de la ville (Vendôme ville proche, décembre 2012, n° 76, p. 21) que la ville et la CPV tentent de réduire au maximum mais malgré cela il a été nécessaire pour la CPV d'augmenter les impôts locaux (la fiscalité vendômoise étant stable depuis 8 ans).

LES LEVIERS IDENTIFIÉS MAIS INSUFISAMMENT ACTIVÉS

LA SANTE

La santé et l'accès aux soins sont des compétences de la commune de Vendôme (Cf. annexe 3). L'offre médicale est bonne sur le territoire de Vendôme. En effet, on dénombre **0,98 médecins généralistes pour 1000 habitants**. « En revanche, la part de la population à plus de 20 minutes d'un service de santé de proximité est moins bonne, c'est plus du double de la moyenne nationale (4,3 %) ». (cf. fiche portrait Vendôme p. 22)

Dans le cadre de l'agenda 21 du pays Vendômois, un **contrat local de santé a été lancé fin 2012**. Il est destiné à faire un recensement des offres sur le territoire. Cela doit **ensuite conduire à l'amélioration des services de santé sur le territoire**. Cependant, aucun projet n'est encore annoncé. (<http://www.lanouvellerepublique.fr/Loir-et-Cher/Actualite/Sante/n/Contenus/Articles/2012/12/10/Un-plan-sur-le-territoire-le-traitement-commence>)

Vendôme

DES ENTREPRISES INNOVANTES

Le développement économique est du ressort de la CPV (Cf. annexe3). La ville de Vendôme a pour objectif **d'attirer des entreprises innovantes** (notamment des PME) sur son territoire pour redynamiser son économie. En revanche, il n'y a **pas de politiques spécifiques** pour les PME innovantes. (vidéo disponible sur <http://www.vendome.eu/plu/>)

Le tissu économique de Vendôme est fortement lié à l'industrie. Il est donc nécessaire que la main d'œuvre vendômoise ait **des compétences adaptées aux besoins** des PME innovantes. Ainsi **une formation dans des domaines innovants** pourrait être un facteur clef de l'implantation de ces PME.

LES LEVIERS POTENTIELS

LA CULTURE

La culture est un des outils majeurs de la politiques d'attraction des populations. Cependant, seul 11% des offres d'hébergements sont utilisées chaque année. Pour améliorer le taux d'occupation des hébergements touristiques, il pourrait être envisagé de développer de nouvelles offres touristiques. (Cf. Fiche Portrait Vendôme p.19)

La ville de Vendôme exploite **son patrimoine historique et** (un peu) son patrimoine naturel mais pas les personnages clefs de son histoire. Le pays vendômois a une histoire riche faite par des personnages connus et d'autres qui méritent de l'être. La mise en place d'offres concernant le patrimoine naturel et les personnages connus permettraient de **diversifier l'offre touristique**.

Ces personnages ont :

- Les comtes puis ducs de Vendôme
 - François 1^{er}
 - Henri IV
 - Le comte de Rochambeau,
 - Le poète Pierre de Ronsard
 - Le romancier Honoré de Balzac
 - Bouchard, premier comte de Vendôme, général et ministre d'Hugues Capet
- <http://www.francebalade.com/vendome/vendpers.htm>

Le développement de nouvelles offres de loisirs et de tourisme permettrait de créer des emplois sur le territoire.

LA SANTÉ

Plusieurs structures de santé sont disponible sur le territoire via le centre hospitalier de Vendôme (<http://www.ch-vendome.fr/>). Cette diversité pourrait être appuyée par une formation médicale d'une faculté de médecine. Cela permettrait au territoire d'améliorer son offre de soin, de rajeunir la population voire d'ancrer ces personnes en formation. De plus, une diversité des formations apporterait à la commune et au pays Vendômois du personnel médical (médecin, infirmière, aide soignant, ...).

Vendôme

SOURCES

3 VALS AMÉNAGEMENT

http://www.3vals-amenagement.fr/realisations_detail/903_les_aigremonts_a_vendome_.html

CARTES FRANCE (SITE INTERNET)

http://www.cartesfrance.fr/carte-france-ville/41269_Vendome.html

CENTRE HOSPITALIER DE VENDÔME

<http://www.ch-vendome.fr/>

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

<http://www.loir-et-cher.cci.fr/home/liblocal/docs/connaître/magazine/CCleco07/p6.pdf>

CULTURE

<http://www.coeur-val-de-loire.com/detail.asp?type=musees&id=41AASOR100176>

<http://www.francebalade.com/vendome/vendpers.htm>

FORUM PROEMPLOI

<http://www.proemploi.fr/actualites/vendome-vallee-du-loir-proemploi-201/>

INSEE

http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/RS/DEP/41/COM/RS_COM41269.pdf, http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/RS/UU2010/RS_UU201041401.pdf, http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/AU2010/DL_AU2010169.pdf, http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102415.pdf

http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102415.pdf

http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102415.pdf

<http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/6020/1/rec21.pdf>

LABELS

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

<http://www.ville-pont-audemer.fr/tourisme/ville-eure-haute-normandie/ville-fleurie--4-fleurs>

http://www.villes-et-villages-fleuris.com/la_demarche-30.html

VILLES D'ART ET D'HISTOIRE

<http://www.vpah.culture.fr/label/label.htm>

PILOTE 41

http://www.basodet.pilote41.fr/mediatheque/fiches/ZA_122.pdf ,

http://www.basodet.pilote41.fr/mediatheque/fiches/ZA_121.pdf ,

http://www.basodet.pilote41.fr/mediatheque/fiches/ZA_123.pdf

http://doc.pilote41.fr/fournisseurs/observatoire/tdb_stat/FThem80.pdf

http://doc.pilote41.fr/fournisseurs/cdpne/Carthotheque/AtlasZNP41/Atlas_ZNP41_1_LoiretCher.pdf

<http://www.pilote41.fr/outils/repertoire-des-zones-dactivites>

Vendôme

REVUE DE PRESSE

LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Loir-et-Cher/Actualite/Sante/n/Contenus/Articles/2012/12/10/Un-plan-sur-le-territoire-le-traitement-commence>
<http://www.lanouvellerepublique.fr/Loir-et-Cher/communes/Vend%C3%B4me/n/Contenus/Articles/2013/02/21/Des-lundi-le-chantier-de-la-gare-commence-1343676>
<http://www.lanouvellerepublique.fr/Loir-et-Cher/Actualite/Politique/n/Contenus/Articles/2012/06/22/Taxe-locale-et-nouveaux-arrets-de-bus>
<http://www.lanouvellerepublique.fr/Loir-et-Cher/Actualite/Environnement/n/Contenus/Articles/2013/01/14/Le-Plan-local-d-urbanisme-c-est-maintenant>
<http://www.lanouvellerepublique.fr/Loir-et-Cher/Actualite/Politique/n/Contenus/Articles/2012/04/18/La-ville-de-demain-se-construit-des-jeudi>
<http://www.vendome.eu/vendome/1p0e-698-syndicat-mixte-schema-directeur-agglomera-vendome.html>
<http://www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/n/Contenus/Articles/2012/02/03/Un-contrat-pour-developper-le-quartier-des-Rottes>
<http://www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/n/Contenus/Articles/2011/12/21/Pourquoi-il-faut-soutenir-le-quartier-des-Rottes>
<http://www.lanouvellerepublique.fr/Loir-et-Cher/Actualite/Education/n/Contenus/Articles/2012/11/14/La-Region-solidaire-de-la-ville>
<http://www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/n/Contenus/Articles/2012/01/21/Vendome-La-ZAC-des-Aigremonts-fait-une-pause>
<http://www.lanouvellerepublique.fr/Loir-et-Cher/Actualite/Environnement/n/Contenus/Articles/2012/10/20/La-gare-routiere-sur-rail-pour-arrivee-des-septembre>

AUTRES QUOTIDIENS

http://www.lepoint.fr/immobilier/le-boom-des-villes-tgv-13-10-2011-1384594_31.php
<http://www.libeorleans.fr/libe/2008/08/daniel-chanet-e.html>

BLOGS

<http://www.lajauneetlarouge.com/article/le-pays-vendomois-souvre-la-societe-de-linformation>
<http://barruga.blogspot.fr/2006/02/vendme-contrat-avec-la-rigion-centre.html>
<http://www.lesbiographies.com/Biographie/LOCKHART-Catherine,180115>

SITES OFFICIELS

VENDÔME

<http://www.vendome.eu/>
<http://www.vendome.eu/intro/1p0e.php?num=606>
<http://www.vendome.eu/plu/Op0e-725-regualification-cite-rabelais.html-vendome>
<http://www.vendome.eu/plu/Op0e-1767-amenagement-des-abords-lycee-ampere.html-vendome>
<http://www.vendome.eu/plu/Op1e-570-jumelage-vendome-gevelsberg.html-jumelage>
<http://www.vendome.eu/docs/art08051445657.pdf>
<http://www.vendome.eu/docs/art07013023627.pdf>

PAYS VENDÔMOIS

<http://pays-vendomois.org/>
<http://pays-vendomois.org/upload/file/dossier-agenda-21-version-finale-mai-2010.pdf>

Vendôme

DÉPARTEMENT LOIR-ET-CHER

http://www.loir-et-cher.gouv.fr/IMG/pdf/cc_pays_de_vendome_cle5f1995.pdf
<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/le-plan-departemental-de-l-habitat-a391.html>
http://www.cg41.fr/jahia/cg41/Accueil/conseil_general/assemblee_departementale/commissions.html
http://www.loir-et-cher.gouv.fr/IMG/pdf/cartes_RA2010-com41_cle095158.pdf

RÉGION CENTRE

http://www.ecopole.regioncentre.fr/jahia/webdav/site/portail/shared/SRADDT/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Vendome-bd.pdf
<http://www.regioncentre.fr/accueil/lavenir-de-ma-region/contrat-de-projets-etat-region.html>
<http://www.regioncentre.fr/accueil/ma-region-et-moi/une-chance-pour-tous/territoires.html>
<http://www.regioncentre.fr/accueil/lavenir-de-ma-region/contrat-solidarite-territoriale.html>
http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/assemblee/seances-plenieres/deliberations/2012/12_05_07_ANNEXE_REGLEMENT_POLITIQUES_TERRITORIALES.pdf

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/297_-_Pays_Vendomois.pdf

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

<http://sig.ville.gouv.fr/Atlas/CUCS/fichiers/Centre.pdf>
<http://sig.ville.gouv.fr/page/45>

ALIZE.22.FINANCES.GOUV.FR

http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau_gfp.php?siren=244100251&dep=041&nomdep=LOIR-ET-CHER&icom=269&type=BPS¶m=3&exercice=2011
<http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php?icom=269&dep=041&type=BPS¶m=3&exercice=2011>

TRANSPORT

TRANSPORT À LA DEMANDE

<http://www.tlcinfo.net/index.php?transport-a-la-demande-crea-bus>

TGV

<http://www.youtube.com/watch?v=350tgfS9fj8>

YOUTUBE

http://www.youtube.com/watch?v=p1yFJKT_ruY&feature=player_embedded
http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=MPDJgf6I_aY

ZONES NATURELLES

<http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

INDEX DES SIGLES

AVADE : L'Association Vendômoise d'Aide aux Demandeurs d'Emploi

AVAP : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

APP : Atelier de Pédagogie Personnalisée

CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales

CIAS : Centre Intercommunal d'Actions Sociales

CLS : Contrat Local de Santé

CPV : Communauté du Pays Vendômois

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

INSEE : Institut National de Statistiques et d'Etudes Economiques

ISMER : Institut Supérieur de Management et d'Entrepreneuriat Régional

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PDH : Plan Départemental de l'Habitat

PLIE : Plan Local d'Insertion et Emploi

PLH : Plan Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PME : Petite et Moyenne Entreprises

POS : Plan d'Occupation des Sols

PPE : Pôle Petite Enfance

Vendôme

PPRI : Plan de Prévention des Risques d’Inondation

PRS : Plan Régional de la Santé

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDF : Sans Domicile Fixe

TER : Transport Express Régional

TGV : Train à Grande Vitesse

ZA : Zone d’Activité

ZAC : Zone d’Aménagement Concerté

ZI : Zone Industrielle

ZNIEFF : Zone Naturelle d’Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

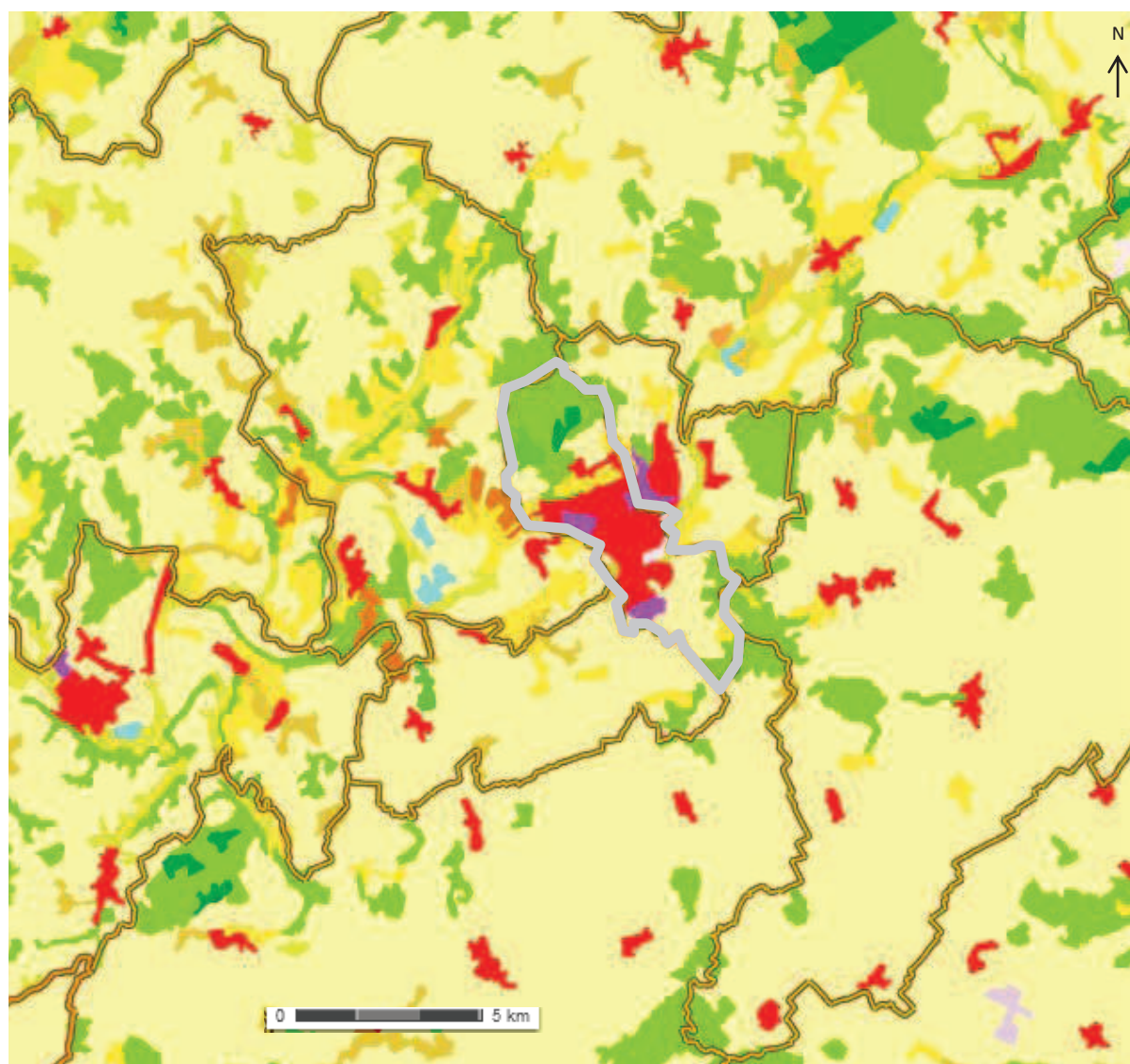
ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

ZUS : Zone Urbaine Sensible

Vendôme

ANNEXE 1 : Occupation des sols

CARTE D'OCCUPATION DES SOLS SUR LA COMMUNE VENDÔME

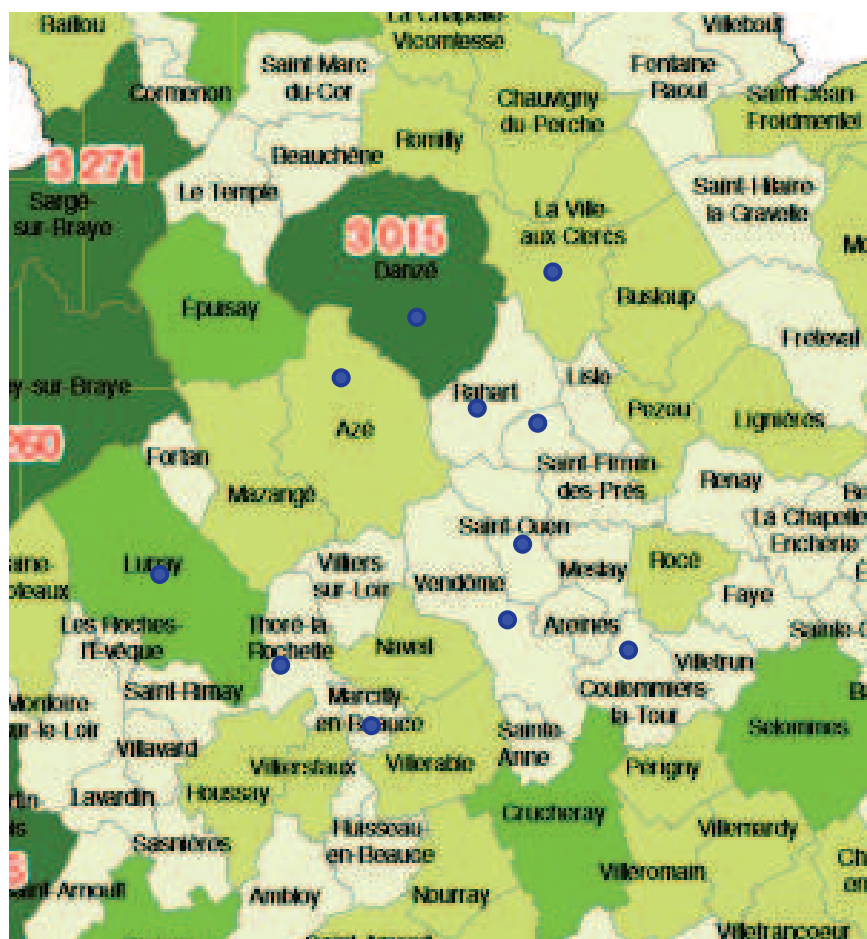


	Tissu urbain continu		Périmètres irrigués en permanence		Forêts mélangées
	Tissu urbain discontinu		Prairies		Cours et voies d'eau
	Zones industrielles et commerciales		Forêts de feuillus		Plans d'eau
	Terres arables hors périmètres d'irrigation		Forêts de conifères		Vendôme

Source : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

Vendôme

CARTES DES SURFACES AGRICOLES UTILES SUR LE TERRITOIRE DE LA CPV



Répartition de la SAU en hectares par commune

- plus de 3000
 ■ de 2000 à 3000
 ■ de 1000 à 2000
 ■ moins de 1000
 ● Communes de la CPV

Source : http://www.loir-et-cher.gouv.fr/IMG/pdf/cartes_RA2010-com41_cle095158.pdf#page=5

Vendôme

ANNEXE 2 : les forces politiques

LES FORCES POLITIQUES PRESENTES

LA COMMUNE DE VENDÔME

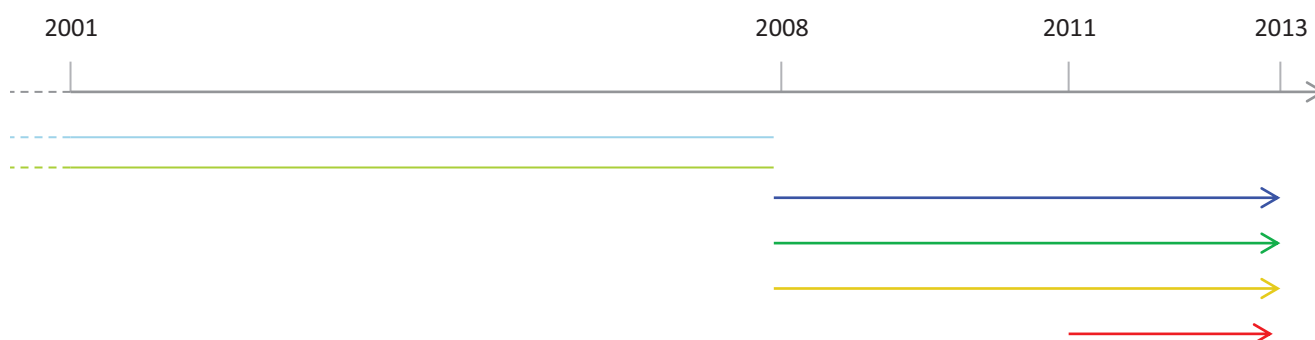
M. Daniel CHANET était maire PS de Vendôme (à partir de 1989), conseiller général du Loir-et-Cher (dès 1988) et est devenu président de la communauté du pays de Vendôme depuis sa création en 1993.

A la suite du décès de M. Daniel CHANET, Mme Catherine LOCKHART (PS) - alors 1^{ère} adjointe et conseillère générale suppléante - a été nommée maire de la commune de Vendôme et conseillère générale du Loir-et-Cher et a été élue présidente de la Communauté du Pays de Vendôme (CPV) depuis le 29 septembre 2008.

De plus, Mme Le Maire est également membre de différentes commissions du département du Loir-et-Cher : la commission des finances, celle de la solidarité et action sociale et la commission patrimoine et développement touristique.



A partir du 25 septembre 2011, Mme LOCKHART est la suppléante du sénateur du Loir-et-Cher, M. LORGEUX.



Vendôme

LA COMMUNAUTÉ DU PAYS DE VENDÔME CPV

Vendôme : 18 000 habitants sur 24 km²

Catherine LOCKHART maire depuis 2008 (PS) – présidente de la CPV

Patrick CALLU conseiller municipal – 3^{ème} vice-président

Frédéric DIARD 2^{ème} adjoint de Vendôme – 12^{ème} vice-président

Saint-Ouen : près de 3 500 habitants sur 11,3 km²

Jean PERROCHE maire depuis 2008 (PS) et 1^{er} vice-président

Lunay : environ 1 300 habitants sur 38,5 km²

Francis HEMON maire depuis 2008 (SE) – 2^{ème} vice président

Azé : 1 100 habitants sur 32 km²

Christian GUELLIER maire depuis 2008 (EELV) – 4^{ème} vice-président

La Ville-aux-Clercs : 1 300 habitants sur 26,6 km²

Isabelle MAINCION maire depuis 2001 (DVD puis SE) – 5^{ème} vice-présidente

Thoré-La-Rochette : 920 habitants sur 10,7 km²

Thierry BENOIST maire depuis 2008 (PS) - 6^{ème} vice président de la CPV

Danzé : 750 habitants sur 42,3 km²

Jean-Yves HALLOUIN maire depuis 2001 (SE) – 7^{ème} vice-président

Marcilly-en-Beauce : environ 350 habitants sur 6,4 km²

Marie-Christine SAUVE maire depuis 2008 (SE) – 8^{ème} vice-présidente

Saint-Firmin-des-Prés : près de 850 habitants sur 13,4 km²

Pierre LIGER maire depuis 2008 (SE) – 9^{ème} vice-président

Rahart : environ 270 habitants sur 14,5 km²

Alain CHEREAU maire depuis 2001 (SE) – 10^{ème} vice-président

Coulommiers-la-Tour : 540 habitants sur 12 km²

Albert-Jacques ESNAULT maire depuis 2001 (SE) – 11^{ème} vice-président

On constate que Vendôme (ville centre et la plus riche en population) a trois représentants au sein du conseil communautaire. Ces conseillers s'occupent des fonctions étant en lien directe avec les objectifs de la ville de Vendôme. On constate également que les 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents sont les maires des villes ayant le plus de population après Vendôme. Ces vice-présidents s'occupent respectivement des 'achats publics et du plan patrimonial' et des 'relations intercommunautaires et des projets communautaires de Pays (contrats de Pays, Leader+, ...)'. Ces délégations montrent l'importance que la communauté porte à la bonne gestion des finances publiques, au patrimoine et aux relations et projets au sein de la communauté.

De plus, la majorité des maires (les petites communes) sont sans étiquette politique et parmi les autres, la plupart sont PS. Cela montre bien l'orientation de la politique communautaire sur des actions de développement économique et des actions sociales.

Vendôme

ANNEXE 3 : compétences de la communauté de communes

LES COMPÉTENCES DE LA CPV

L'intercommunalité a été créée en 1993 dans le but de réfléchir au développement du bassin de vie du vendômois. D'abord composé de sept communes, la communauté du pays de Vendôme (CPV) s'est agrandie entre 1993 et 2003 par l'arrivée de quatre communes.

A l'origine, la CPV n'avait que les compétences liées au développement économique et à la gestion des espaces. Ces compétences ont été complétées par le transfert de nouvelles.



Vendôme

ANNEXE 4 : contrats et documents d'urbanisme

LA VILLE DE VENDÔME

LES DOCUMENTS D'URBANISME

- **PLU** : en cours d'élaboration (doit être validé fin 2013)

Le Plan Local d'Urbanisme de Vendôme est en cours d'élaboration. La prescription du PLU s'est faite en septembre 2009. A l'heure actuel, le PADD a été défini et est en cours de traduction réglementaire. L'enjeu qui découle du PADD est « de **concentrer l'urbanisation dans les zones déjà aménagées et à proximité des équipements publics, des services et des principaux axes de transport**. [...] » (3 questions à Florent GROSPART¹) cela passe par la réalisation de deux axes :

- Accueillir les hommes et les activités pour satisfaire un équilibre social dynamique
- Valoriser et enrichir les qualités patrimoniales pour faire naître une nouvelle urbanité

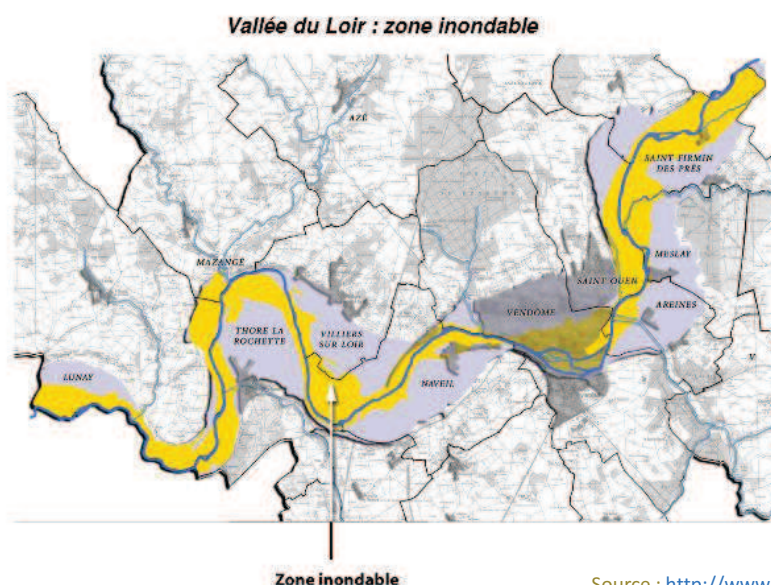
¹ <http://www.vendome.eu/plu/Op0e-1812-padd-une-ville-accueillante-solidaire-innovante.html> (Les Vendômois au cœur de la démarche)

- **Plan de Réussite Educative**

A la suite du CUCS, la ville de Vendôme a mis en place un projet de réussite éducative (PRE). Ce dispositif a été instauré afin de proposer aux élèves en difficulté de 2 à 16 ans un **suivi personnalisé** et ainsi de leur permettre **d'avoir de meilleures chances dans leur parcours scolaire**.

- **Plans de Prévention¹**

Sur la commune de Vendôme, un Plan de Prévention des Risques d'Inondation, un Plan de Prévention des Risques Mouvement de Terrain et un Plan de Secours Spécialisé ont été approuvés réciproquement le 17 octobre 2003, le 14 décembre 2004 et le 2 décembre 1983. cependant, ces documents ne sont pas disponibles. Dans le SCoT de Vendôme, on constate que la zone inondable se situe sur la plaine alluviale où on trouve le centre-ville.



Source : <http://www.vendome.eu/docs/art08051445657.pdf>

Vendôme

LES CONTRATS

- **Contrat Urbain de Cohésion Sociale** sur le quartier des Rottes : 2007-2009 reconduit jusqu'en 2014

Ce CUCS ne concerne à Vendôme que la zone urbaine sensible (ZUS) du quartier des Rottes mais a des impacts sur tout le territoire. Le projet du CUCS s'établit sur plusieurs orientations : **requalification et revalorisation de la ZUS** (pour maintenir une réelle mixité sociale), **requalification du cadre de vie** (habitat, espaces publics, services et équipements publics), l'accompagnement des populations en difficulté d'insertion sociale et professionnelle (avec l'aide du CIAS et du PLIE), le renforcement des politiques de l'enfance et de la jeunesse ainsi que le développement de la vie sociale et associative.

- **Contrat de Plan Etat-Région** : 2007-2013

La ville de Vendôme est concernée par deux actions, celle de **la rénovation de la ligne de chemin de fer** 'Dourdan – La Membrolle' (passant par Vendôme) et celle de **la création d'une résidence d'artiste et d'un lieu d'exposition** (principalement dédié à la photographie) dans le quartier Rochambeau.

- **Contrat Ville Moyenne** : 2012-2015

Un contrat Ville Moyenne est une contractualisation entre la Région Centre et la ville de Vendôme. Par la signature de ce contrat, la Région s'engage à participer au **financement de cinq projet dans la commune**. Les cinq projets concernés par le contrat sont « les réhabilitations de la cité Rabelais et des espaces publics du quartier des Rottes (sujet à un CUCS), la construction des nouveaux logements sociaux, la création d'un lieu pour pratiquer des musiques actuelles et la réalisation récente d'une passerelle piétons/cycles au-dessus de la rue des Aigremonts ». (La Région soutient Vendôme, *Le Magazine de la ville – Vendôme*, n° 64 (juin 2006) p.5) Les subventions de la Région s'élève à **1 million d'euro** sur un coût total e 2,5 millions.

¹ http://www.communes.com/centre/loir-et-cher/vendome_41100/risques.html

Vendôme

LE VENDÔMOIS ÉLARGI

- Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCoT est établi sur les **22 communes** sous influence de Vendôme. Il développe trois axes :

- Renforcer **l'attractivité du territoire** (les dynamiques de développement) dont les orientations consistent en l'organisation du territoire (ville/bourgs/villages), le maintien d'un tissu économique diversifié, l'amélioration des conditions de circulations et l'incitation à un développement respectueux de l'environnement.
- Organiser **un développement urbain respectueux des territoires** (les modes d'urbanisation) avec les orientations suivantes : poursuite d'une politique de renouvellement urbain (recentrer les actions d'extension sur la commune), la recherche d'une optimisation foncière, l'instauration de ruptures physiques et l'initiation de franges de protection. Ensuite, il y a également des orientations sur le logement (diversification de la production de logements, renforcement de l'offre en logements sociaux, retour sur une partie de l'offre foncière existante), le transport (développement des extensions urbaines vers le cœur de l'agglomération, renforcement des transports en communs) et les activités économiques (renforcement de l'offre économique, veille à l'équilibre commercial).
- Valoriser **le cadre de vie et l'environnement** (les mesures de protection et les actions de valorisation) ayant pour orientations concernant la protection et la valorisation du paysage, la préservation des espaces naturels (agricoles, forestiers, non-anthropisés), la protection et la gestion des ressources (eau, sols, ...) et développement du recours aux énergies renouvelables.

LE LOIR-ET-CHER

- Plan départemental de l'Habitat

Il n'y a **pas de PLH** sur le territoire communal ou intercommunal. Cependant, il existe un Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Le PDH a été établi et approuvé en septembre 2010. Concernant Vendôme, les préconisations faites par le PDH sont les suivantes : développer des **outils prospectifs** de politique de l'habitat, proposer un **habitat attractant** (pour freiner les départs vers la périphérie et accueillir de nouveaux ménages) et faciliter le **parcours résidentiel**. Les objectifs chiffrés en termes de construction de logements sont contenus dans le SCoT du Vendômois.

Vendôme

LE PAYS VENDÔMOIS

- Agenda 21

L'agenda 21 du pays Vendômois s'intitule « **L'avenir, c'est maintenant** ». Il a été élaboré en mai 2010. cet agenda a abouti à une nouvelle vision du territoire avec trois enjeux majeurs et pour les mener à bien une stratégie politique audacieuse et recentrée. Ces **trois enjeux** sont la maîtrise des consommations énergétiques pour impulser des emplois locaux, la préservation de la qualité de l'eau et des paysages ainsi que l'aménagement de proximité pour garantir un accès aux services, un maillage du territoire et la promotion d'un urbanisme responsable. La stratégie politique élaborée se veut audacieuse et recentrée. Cette stratégie se développe sur **six objectifs** : préservation des ressources naturelles, impulsion de nouveaux marchés (adaptation de l'emploi et de la formation aux évolutions à venir), renforcement des liens collectivités/entreprises, promotion d'un urbanisme responsable, facilité d'accès aux services, amélioration de la mobilité. (informations tirées de l'agenda 21 disponible sur <http://pays-vendomois.org/upload/file/dossier-agenda-21-version-finale-mai-2010.pdf>)

- Programme Européen LEADER – Ressources 41¹

Ce programme européen se fait sur **deux pays** celui du Vendômois et celui de la Beauce Val de Loire. L'objectif du programme Ressources 41 est **la gestion responsable des ressources**. Pour cela le programme se déroule en six fiches actions. (<http://pays-vendomois.org/upload/file/guide-pratique-leader.pdf>)

- Contrat régional du pays Vendômois

Le Pays Vendômois a établi son **troisième contrat régional sur la période 2010-2015**. Ce contrat constitue la première étape de mise en œuvre de l'Agenda 21 par des aides financières. Les aides financières sont réparties en douze modules qui se partageront les **6,462 millions d'euro** de la Région. (<http://pays-vendomois.org/upload/file/presentation-3crpv.pdf>)

- Contrat Local de Santé

Le contrat local de santé (CLS) est élaboré dans le cadre du projet de territoire de l'Agenda 21 vendômois. « [...] le CLS vise **à optimiser les dispositifs existants sur le territoire** en favorisant la mise en œuvre locale du Plan Régional de la Santé (PRS) adopté en mai 2012. » (Contrat Local de Santé du Pays Vendômois, p. 16 disponible sur : <http://pays-vendomois.org/upload/file/cls-pays-venda-mois-da-finitif.pdf>) Ce document doit permettre de mettre en place divers projets dans le but d'améliorer l'offre de santé sur le territoire en sachant où et quels sont les manques. Cela doit permettre de garder la population sur le territoire.

¹ RESSOURCES 41 signifie Responsabiliser Expérimenter des Stratégies Sociales en vue de l'Organisation, de l'Urbanisation, des Ressources, de la Coopération, des Energies Soutenables du département du Loir-et-Cher.

Vendôme

ANNEXE 5 : budget communal

LE BUDGET

Année	Budget d'investissement	Principaux postes de dépense	Budget de dépense de fonctionnement
2013	19 millions d'euro	Nouvelle station d'épuration = 9 300 000€ Extension des réseaux de la gare = 3 600 000€ Amélioration des aménagements de la ville (rue du Change, quartier Rochambeau, projet de résidence d'animation Ciclic, voirie, stationnement, éclairage public) = 7 000 000€	6,135 millions d'euro
2012	5,7 millions d'euro	PLU avec PLD, AVAP et ABC = 421 336€ Aménagement urbains (Quartier Rochambeau, Abords du Lycée Ampère, squares, ...) = 1 521 240€ Voirie, espaces verts et éclairage public = 1 012 398€ Adaptation des bâtiments administratifs et techniques = 957 000€ Amélioration des équipements scolaire, sportif et associatif = 451 860€ Entretien et mise en valeur du patrimoine = 300 000€ Fonds de concours aux projets portés par la CPV = 300 000€	NC
2011	4 millions d'euro	Travaux de voirie (intervention sur les divers réseaux) Entretien / rénovation des ponts et passerelles = 246 527€ Aménagement paysager des bords du Loir = 237 329€ ...	NC
2010	4,6 millions d'euro	Qualité de vie (environnement et aménagement de la ville) = 2 874 400€ Equipement public (écoles, équipements sportifs et associatifs) = 976 860€ Réhabilitation et mise en valeur du patrimoine architectural = 769 113€	Qualité de vie (environnement et aménagement de la ville) = 5 336 211€ Sport, éducation et vie associative = 4 726 295€ Action en faveur des personnes âgées (foyer logement Oasis) = 1 791 127€ Total = 11 853 633€
2009	4,9 millions d'euro	NC	Environ 4 millions d'euro (magazine de Vendôme)

Vendôme

ANNEXE 6 : fiscalité

FISCALITÉ DE LA COMMUNE DE VENDÔME EN 2011

Taux	Taux voté	Taux moyen de la strate
Taxe d'habitation (y compris THLV)	15,96%	15,65%
Foncier bâti	28,24%	22,89%
Foncier non bâti	54,91%	59,39%
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0,00%	0,00%
Cotisation foncière des entreprises	0,00%	0,00%

Source : <http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau.php?icom=269&dep=041&type=BPS¶m=3&exercice=2011>

FISCALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE PAYS DE VENDÔME EN 2011

Taux	Taux voté
Taxe d'habitation	11,77%
Foncier bâti	3,61%
Foncier non bâti	9,64%
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	44,90%
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité additionnelle)	0,00%
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité prof. unique ou de zone)	24,01%
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité des éoliennes)	0,00%

Source :
http://alize22.finances.gouv.fr/communes/eneuro/tableau_gfp.php?siren=200023562&dep=045&nomdep=LOIRET&icom=252&type=BPS¶m=3&exercice=2011

Vendôme

ANNEXE 7 : les informations manquantes

LES DOCUMENTS DIFFICILES À TROUVER

Dans le cadre de nos recherches bibliographiques, nous avons eu des difficultés à trouver des documents nécessaires à la bonne et totale compréhension des stratégies de développement local.

Les comptes-rendus de budget annuel (seul le document d'orientation budgétaire pour 2013 est disponible)
Certains documents d'urbanisme (PPRI, charte d'urbanisme commercial, PLIE, ...)

Fiche portrait

Politiques, stratégies et leviers
de développement local

Vierzon



Source : <http://roccoco.free.fr>

SOMMAIRE

I. Profil général.....	2
II. Priorités affichées en matière de développement.....	5
III. Leviers de développement.....	12
Sources.....	16
Index des sigles.....	18
Annexes.....	19

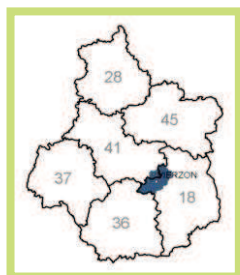


Source : <http://www.ville-vierzon.fr/>

Vierzon

I. PROFIL GENERAL

PROFIL SPATIAL



La zone d'emploi de la commune de Vierzon



Vierzon

Communauté de communes Vierzon – Sologne - Berry

Pays de Vierzon

Zone d'emploi de
Vierzon

VIERZON

Superficie du territoire communal : **74,50 km²**

Typologie du territoire : pôle urbain de la zone d'emploi

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON – SOLOGNE - BERRY

Nombre de communes : 10 communes

Superficie intercommunale : **260.44 km²**

(INSEE 2009)

ESPACES PROTEGES

La territoire de la commune de Vierzon compte 2 ZNIEFF de type II: les forêts domaniales de Vierzon – Vouzeron et la Vallée de l'Yèvre de Bourges à Vierzon. La commune de Dampierre – en – Gracay, qui appartient à la communauté de communes de Vierzon – Sologne – Berry, possède aussi une ZNIEFF de type I.

ACCESSIBILITE

Vierzon est favorisée de part sa localisation sur un carrefour autoroutier (A71, A20 et A85) et sur les lignes ferroviaires Paris – Toulouse et Nantes – Lyon.

PAYS DE VIERZON

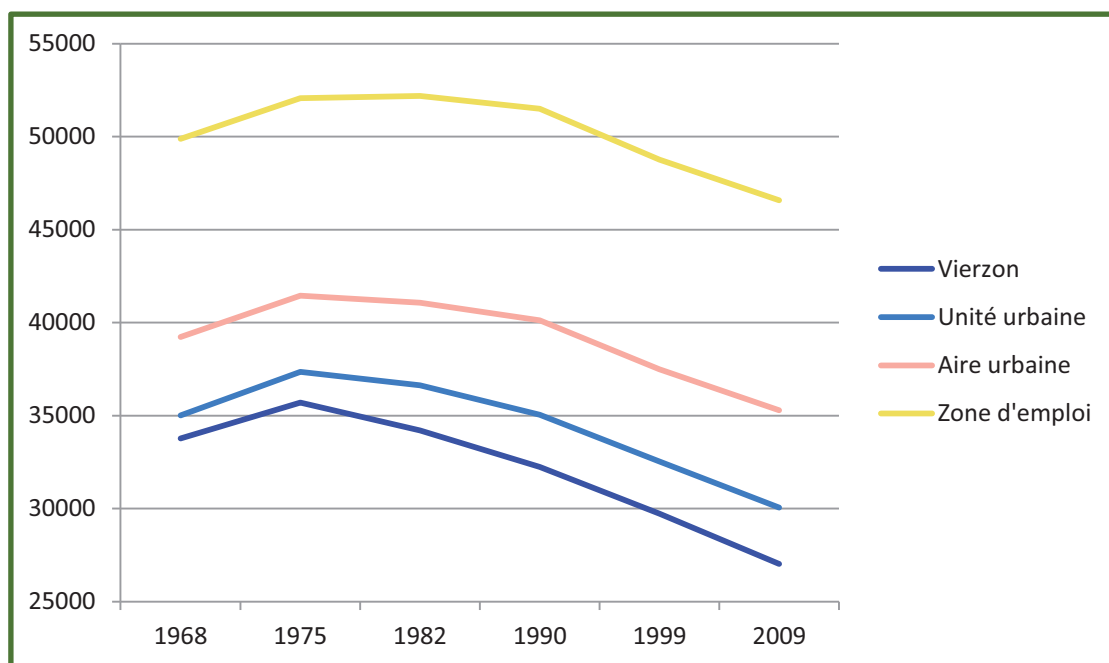
Nombre de communes du pays : 25 communes

Superficie intercommunale : **58 574 ha**

Le territoire est « majoritairement agricole ou couvert par des espaces naturels », et « les territoires urbanisés occupent un pourcentage très réduit (4% seulement en moyenne) ». De plus, les espaces agricoles sont plutôt situés au sud du Pays et les espaces forestiers au Nord.
(http://www.maison.paysdevierzon.com/document/diagnostic_plh.pdf)

Vierzon

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE



Évolution de la population entre 1968 et 2009 pour la commune, l'unité urbaine, l'aire urbaine et la zone d'emploi (source: INSEE, 2009)

L'unité urbaine de Vierzon comprend 30 051 habitants en 2009, répartis dans trois communes. Elle a perdu 4 968 habitants entre 1968 et 2009. L'unité urbaine, malgré la période 1968-1975, où elle a gagné de la population, n'a cessé de perdre des habitants. Notamment, entre 1990 et 2008, où elle a perdu 4 998 habitants. L'aire urbaine est, elle aussi, en décroissance démographique depuis 1975. Ce graphique exprime un manque d'attractivité pour l'aire et pour l'unité urbaine de Vierzon, par rapport aux autres villes étudiées et par rapport à la région, prise dans son ensemble. De la même manière, la zone d'emploi connaît une baisse de sa population et un manque d'attractivité. On observe une tendance globale sur la zone d'emploi, l'aire urbaine et l'unité urbaine de diminution de la population (INSEE, 2009).

Par ailleurs, la Communauté de Communes Vierzon – Sologne - Berry compte 32 801 habitants et le Pays de Vierzon compte 46 800 habitants.

On observe un vieillissement important de la population de l'unité urbaine. Notamment, les 75 ans et plus ont vu leurs effectifs augmenter de 34,8 %. En revanche, on constate une baisse très importante des personnes âgées de 15 à 44 ans. En effet, les 15 à 29 ans et les 30 à 44 ans ont, respectivement, connu des évolutions de - 37,5 % et de - 27,1 %, entre 1990 et 2008 (INSEE, 2009).

Vierzon

PROFIL ÉCONOMIQUE



ZONE D'EMPLOI

Nombre de communes: 26 communes

Population: 46 584 habitants

Superficie: 805,1 km²

Vierzon est le pôle urbain de la zone d'emploi. En effet, elle a un poids très important puisqu'elle regroupe 80% des emplois salariés de la zone d'emploi. Les communautés de communes alentours sont plutôt des secteurs résidentiels.

Zone d'emploi de Vierzon (source: http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Vierzon-bd.pdf)

En 2007, le revenu net déclaré moyen de la zone d'emploi était de 19 178 € contre 22 400 € en Région Centre. Par ailleurs, le taux de chômage sur la zone d'emploi est de 13.20% en 2012 contre 9.4% pour la région centre (source: <http://www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/n/Contenus/Articles/2012/10/18/Quand-l-Insee-evalue-le-chomage-par-zone-d-emploi-ca-fait-mal.>)

Le nombre d'actifs est de 16 090 sur la zone d'emploi 2009.

La zone d'emploi est, relativement, attractive, comparée aux seize autres villes étudiées, bien qu'elle soit déficitaire avec 3 321 entrants et 5 064 sortants, en 2009.

Les actifs sortants, de la zone d'emploi, se rendent, principalement, à Bourges, et dans une moindre mesure, à Romorantin-Lanthenay et à Issoudun.

Les entrants viennent de ces mêmes villes : Bourges, Romorantin-Lanthenay et Issoudun.

(source: http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102403.pdf)

Vierzon possède 6 zones d'activités: le Parc Technologique de Sologne (87 ha) qui est la première zone tertiaire sur le territoire, la ZI des Forges (135.6 ha), la ZAC Sologne (72.23 ha), la ZA de l'Aujonnière (31.25 ha), la ZAC du Vieux Domaines (299.19 ha) et la ZAC de l'A71 (26.18 ha).

(source: <http://www.simplanter.fr/zones-activites/recherche/>)

L'économie de Vierzon est à dominante productive et créative et est bâtie sur 3 principaux secteurs économiques: le pôle de compétences et de compétitivité handicap et autonomie, le pôle de compétence régional dans l'ingénierie industrielle et le génie des matériaux (CRITT Z3T) et enfin le pôle européen de la céramique. Par ailleurs, l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale regroupent 68.9% des emplois et les commerces, transports et services regroupent 48.8% des emplois (INSEE, 2009).

(source: http://www.maison.paysdevierzon.com/document/diagnostic_plh.pdf)

Vierzon

II. PRIORITÉS AFFICHÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Suite au forum territorial animé par la Région Centre, les participants à la réflexion ont eu l'occasion de voter pour les thèmes qui leur paraissaient les plus importants pour l'avenir de Vierzon. Les thèmes qui sont le plus ressortis sont l'alliance avec les autres territoires du Berry, notamment Châteauroux et Bourges (21 voix), infrastructures de transport (17 voix), renouveler l'image de la ville (10 voix). De même, les pôles mécanique, gériatrie et bois (7 voix) ainsi que les réseaux d'actions comme les groupements d'entreprises (5 voix) et l'installation du très haut débit (5 voix).

RENOUVELLEMENT DE L'IMAGE DE LA VILLE

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE G. PERI

Pour la **municipalité**, l'amélioration de l'image de Vierzon passe en premier lieux par le réaménagement de la place G Péri (source: <http://www.ville-vierzon.fr/un-nouveau-visage-pour-la-place>). Ce réaménagement doit travailler sur toutes les fonctions de la ville : les commerces (qui sont un facteur important de l'attractivité du centre-ville), les espaces urbains (ceux –ci doivent prendre en compte tous les moyens de mobilité et relier les axes structurants de la ville), l'habitat (esthétique contribue à l'attraction du centre ville), les infrastructures de déplacement (faciliter l'accès à toutes les fonctions de la ville, liaisons inter – quartier). Ce projet a été lancé courant 2010. Les actions prévues par la **municipalité** sont de lancer l'étude du plan de déplacement urbain, refaire les façades, réaliser un diagnostic du logement en centre ville, dresser un état des lieux du commerce puis proposer des moyens et actions pour améliorer la situation (source: <http://www.ville-vierzon.fr/un-nouveau-visage-pour-la-place>).



Place G. Péri

Source: <http://www.ville-vierzon.fr/un-nouveau-visage-pour-la-place>

AIDES FINANCIÈRES A LA RÉNOVATION DES FAÇADES

Cette campagne d'aide concerne les immeubles situés dans la zone U du PLU, visibles depuis le domaine public. Cette aide s'élève à 25 €/m² de façade sur rue et 20 €/m² de façade en retour mais visible depuis la rue. **La subvention ne peut pas dépasser 30% du coût total des travaux.**

L'étude des dossier de demande d'aide financière est réalisée par le **service urbanisme de la mairie** (source: <http://www.ville-vierzon.fr/Aides-financieres-de-la-commune-a>).

Vierzon

PROGRAMME « HABITER MIEUX »

Le Programme « habiter mieux », mené par la **commune de Vierzon**, propose une **aide financière aux habitants pour les travaux de rénovation thermique**. De plus, ce programme propose un accompagnement personnalisé. Un spécialiste réalise le diagnostic thermique du logement, élabore avec le propriétaire le projet de travaux, monte le dossier de financement et suit le déroulement des travaux.

Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources (en €)*
1	11 614
2	16 985
3	20 428
4	23 864
5	27 316
Par personne supplémentaire	+ 3 441

Cependant, le logement doit avoir plus de 15 ans et ne pas avoir donné lieu à d'autres financements de l'Etat depuis 5 ans. De plus, les travaux doivent améliorer les performances énergétiques de 25%, être intégralement réalisés par des professionnels et être compris dans la liste des travaux recevables (sur la liste de l'ANAH).

(source:

<http://www.ville-vierzon.fr/Le-programme-Habiter-mieux-qu-est>).

Plafond de revenu par ménage (source: <http://www.ville-vierzon.fr/Le-programme-Habiter-mieux-qu-est>)

PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE

Le programme de rénovation urbaine est financé à hauteur de **10% par la commune, 5% par le Conseil Général, 11% par le Conseil Régional, 41% par l'Office Public du Cher, 1% par la Caisse des dépôts, 31% par l'ANRU, et 1% par d'autres financeurs**. Le programme prévoit de densifier les quartiers, de renouveler le parc social avec de meilleurs critères de qualité, réhabiliter les logements existants, créer de nouvelles voies publiques, des aires de stationnements et un espace « résidentielisé », exploiter les espaces verts. Le projet doit se réaliser entre 2009 et 2013.

Le **programme de rénovation urbaine concerne principalement le centre – ville** (dont la gestion a été confiée à la SEM Territoria), cependant, les quartiers nord sont aussi concernés. En effet, les immeubles collectifs sont remplacés par de l'habitat individuel. La commune justifie ce choix en avançant le fait que « l'étalement des constructions permet de créer une nouvelle continuité urbaine » (source: A Vierzon n° 17, octobre 2011, p.10).

Vierzon

GESTION DE L'EAU ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la commune a opéré une **remunicipalisation de l'eau et de l'éclairage public**. La mise en place de la régie publique de l'eau et de l'assainissement (réaVie) par la commune a permis aux habitants de Vierzon de bénéficier d'une remise de 10% sur le prix de l'eau. De même, la régie municipale pour l'éclairage public permet à la commune d'économiser 10% par rapport au prix payé au prestataire.

(source: A Vierzon n° 12, p.7).

Pour les années 2013 – 2014, le plus gros investissement de la mairie porte que la construction d'une nouvelle usine de pompage et de traitement de l'eau. En effet, l'usine Saint – Lazarre (construction en 1962) doit faire face au renouvellement des installations. De plus, cette nouvelle usine permettra d'améliorer la qualité de l'eau , ce qui est un des enjeux principaux du projet.

Dans un souci de gestion durable de l'eau, celle – ci sera **prélevée dans le lit du Cher** afin de ne pas fragiliser les nappes phréatiques, cela étant compatible avec le débit du Cher (même en été).

Ce projet de **8.4 millions d'euros** donne lieu à **un prêt sans intérêt sur 15 ans qui représente 40% de l'investissement**. Cette usine prendra ses fonctions en 2015 (source: A vierzon n° 13, p.11).

SANTE

La santé est un moyen d'attraction de la population important pour la commune de Vierzon. La présence du Pôle Handicap et Autonomie permet à Vierzon de développer ses services de santé, en particulier en gériatrie et en direction des handicapés, ce qui est en adéquation avec le phénomène de vieillissement de la population. Ainsi, la commune a mis en place une Maison pour L'intégration et l'Autonomie des Malades Alzheimer (source: A vierzon, n° 15, mai 2011, p.5), un accès à la piscine pour les handicapés (source: à Vierzon n° 9, février – mars 2010, p.6), un centre municipal de santé afin de lutter contre la désertification médicale...

CULTURE

La culture est importante pour la ville de Vierzon en temps que facteur d'attraction de la population. En effet, la commune a investi 5.4 millions d'euros sur 4 ans, à partir de 2012, pour reloger le Conservatoire de musique (source: A Vierzon n° 19, mars 2012, p.13).

JUMELAGE

La ville de Vierzon est jumelée avec **13 villes** localisées sur 3 continents: Barcelos (Portugal), Bitterfeld – Wolfen (Allemagne), Rendsburg (Allemagne), Develi (Turquie), Dongxiu (Chine), El Jadida (Maroc), Hereford (R-U), Kahale (Liban), Kamiena Gora (Pologne), Miranda de Ebro (Espagne), Sig (Algérie), Ronvaux et Wittelsheim (France). (source: <http://www.ville-vierzon.fr/les-villes-jumelees>)

Vierzon

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vierzon subit un chômage important (13.2%). Cependant, la zone d'emploi est une zone dynamique. En effet, elle totalise 20.5% de création d'entreprises, ce qui est un taux supérieur à celui de la région (18.7%) (source: http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Vierzon-bd.pdf). Pour cela, le territoire peut s'appuyer sur l'industrie, le pôle handicap et la céramique qui sont les principaux employeurs (source: http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Vierzon-bd.pdf). Cependant, le développement des secteurs de la gériatrie ou encore du bois pourrait permettre de diversifier l'activité du territoire.

INNOVATION

PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ EUROPÉEN DE LA CÉRAMIQUE ICERMA (INNOVATION EN CÉRAMIQUE ET MATÉRIAUX AVANCÉS)

Ce pôle est une communauté de professionnels de la céramique, qu'ils soient industriels, scientifiques, technologues ou formateurs. La première mission du pôle est de créer des activités à fortes valeurs ajoutées afin de développer la compétitivité des territoires. Les objectifs sont d'augmenter la compétitivité de l'industrie de la céramique dans les 4 zones de Limoges, Tarbes, Vierzon et Cavaillon, de créer de nouvelles activités innovantes (développement de nouveaux produits...).

L'antenne de ce pôle à Vierzon est l'ICERMA. Elle regroupe un centre d'innovation en céramique et matériaux avancés, un centre de ressources technologiques, une structure régionale d'interface avec le Pôle Européen de la Céramique, un point d'entrée dans le réseau régional de développement technologique (réseau des laboratoires universitaires et des centres techniques). De plus, c'est **une structure d'accompagnement des projets innovants pour les entreprises**. Les projets d'ICERMA concernent la réalisation de prothèses, de scalpel, de cathéter escamotable, siège bébé, cabine ergonomique et des systèmes sécuritaires.

(source: <http://www.cerameurop.com/spip.php?article169>)

Vierzon

PÔLE HANDICAP ET AUTONOMIE

Ce pôle a été créé en 2007 par la Communauté de Communes de Vierzon. Celle-ci a dédié des locaux au Pôle et a pris à sa charge le salaire d'un agent territorial chargé de l'animation du Pôle Handicap. Le budget alloué par la communauté de communes est de 195 000 € pour les investissements (dans le cadre du plan local de revitalisation économique) et de 200 000 € de fonctionnement sur 3 ans (source: <http://www.mairieconseils.net/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCExperience/Experience&cid=1250263153695>). L'objectif est d'accompagner et de soutenir les porteurs de projets industriels et de services innovants en Région Centre, ainsi que la diffusion des technologies liées au handicap, à l'autonomie, à l'accessibilité et à la Télé – Santé. Ce pôle favorise l'implantation de projets liés au handicap et à l'autonomie.

Par ailleurs, le Pôle Handicap a créé un partenariat avec le Centre Hospitalier de Vierzon pour créer le cluster AGHIR. Ce cluster a été reconnu « grappe d'entreprises » par la DATAR et s'est structuré en 2011 sur la zone d'emploi de Vierzon. Il bénéficie d'une aide de 140 000 € sur 3 ans du Fond National pour l'Aménagement et le Développement des Territoires (source: <http://www.mairieconseils.net/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCExperience/Experience&cid=1250263153695>).



source:
<http://www.mairieconseils.net/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCExperience/Experience&cid=1250263153695>

Les objectifs du cluster consiste à être un pôle « ressources » pour le soutien aux porteurs de projets (en lieu avec le handicap et l'autonomie), favoriser le développement d'axes de recherche et de formation, mettre en œuvre des actions collectives pour les adhérents et enfin favoriser le développement économique et la création d'emploi sur la zone d'emploi de Vierzon.

PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE

La ZAC Parc Technologique de Sologne, décidée en septembre 2008 par la Communauté de communes Vierzon, Pays des 5 Rivières, est situé à proximité des autoroutes A71, A85 et A20. Cette ZAC de 90 ha doit accueillir les PME et les PMI du secteur. Cette ZAC est destinée à être une pépinière d'entreprises et est un lieu d'innovation. En effet, la ZAC est déjà occupée par le pôle handicap et autonomie, le pôle industriel Cœur de France ainsi que le Centre Régional d'innovation et de transfert technologique Z3T. (source: A Vierzon n° 11, p.9).

Vierzon

PÔLE INDUSTRIEL CŒUR DE France

Ce pôle est situé dans le Parc Technologique de Sologne, à proximité des **infrastructures autoroutières**. Il regroupe 27 entreprises métallurgiques qui sont situés sur 4 départements de la Région Centre: le Cher, l'Indre, le Loir et Cher et l'Eure et Loir. Le PICF a pour objectif de favoriser le développement économique en Région Centre en mutualisant les moyens et les ressources des entreprises membres. Les actions collectives sont mises au service du développement des performances des PME afin d'améliorer la compétitivité du territoire, maintenir l'emploi et accéder au niveau de créativité nécessaire à l'innovation.

GTEC TERRITORIALE: GESTION TERRITORIALE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

Ce projet correspond à une stratégie mise en place par le **Pays de Vierzon** en partenariat avec l'Europe, l'Etat, la Région et l'ensemble des acteurs locaux. Ce projet a pour objectif de développer l'emploi, la formation, de dynamiser le territoire tout en garantissant une stratégie durable. Le projet a été validé fin 2010 par les élus. Ce projet est mis en place pour une période de 14 mois.

Ainsi, les objectifs du GTEC sont de **structurer un partenariat sur la base d'enjeux et d'objectifs communs aux acteurs du développement économique du territoire, d'accompagner les actifs dans leur parcours professionnel, d'accompagner les entreprises dans la démarche de GTEC et attirer des entreprises et des actifs sur le territoire.**

Par ailleurs, des entreprises présentes sur le territoire sont intégrées dans des pôles de compétitivité qui ne sont pas présents à Vierzon: le Pôle caoutchouc et polymères Elastopôle situé en Région Centre et le Pôle mécanique Viaméca piloté par la région Auvergne (source: http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Vierzon-bd.pdf).

DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES COMMERCIALES ET DE SERVICES

La ville voit se développer les services et les commerces sur son territoire, notamment par le biais des zones d'activités. Le chantier de démolition du site La Française Manutention du groupe Leroy Summer va permettre à la société d'économie Mixte Sem – Vie de créer une zone dédiée aux commerces et aux services. Pour l'instant, l'implantation du centre d'entretien routier du Conseil Général est prévu.

De plus, la ZA de l'Aujonnière va accueillir sur un terrain de 8 ha le centre de maintenance des grues de Vinci Construction. Le groupe a investi 8.5 millions d'euros pour construire son deuxième plus grand site de stockage de matériel de Vinci. Cette opération doit permettre de créer entre 20 et 25 emplois.

(source: A Vierzon n° 16, p.4)

Vierzon

DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS

Malgré la part importante que représente l'industrie dans l'économie régionale, celle – ci tend à se diversifier. En effet, on observe que les créations d'entreprises se font plutôt dans les secteurs des services, commerces et transports ou dans la construction.

DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE BOIS

Les Pays de Vierzon et de Sancerre Sologne ont mis en place une charte forestière. Celle-ci vise à permettre le développement de la forêt en intégrant les dimensions économiques (mobilisation des acteurs du bois, développement de cette industrie), touristique (développement pour les loisirs, randonnées....) et environnementale (approche éducative).

Par ailleurs, le Pays de Vierzon, en collaboration avec le Pays de Sancerre – Sologne, ont mis en place un Pôle d'Excellence Rural visant la structuration de la filière bois. En effet, ces 2 pays regroupent 71 000 ha de surface boisée, ce qui représente 41% de la forêt présente sur le territoire du Cher (source: <http://www.pays-sancerre-sologne.com/page-Missions-et-Actions-12.html>), et a un taux de boisement supérieur de 27% à celui du département. Ainsi, le Pôle d'Excellence labélisé en août 2011 a pour objectif de **favoriser la transformation locale des bois, de valoriser les circuits courts, de permettre de dégager une valeur ajoutée pour un bassin industriel en reconversion**, de mobiliser les bois locaux en préservant l'environnement et la biodiversité et de faire émerger des projets de constructions incorporant du bois local. Au total, **l'investissement pour ce PER est de 3 302 966 € dont 1 129 846 par dotation de l'Etat**.

(source: http://www.cher.gouv.fr/document/discours_20120625.pdf).

Ainsi, ce PER a soutenu 6 projets dont l'installation de l'entreprise Biomasse énergie sur la ZI des Forges, spécialisée dans les plaquette bois. Les aides du PER permettent à l'entrepreneur d'investir pour doubler sa production. L'investissement est d'environ 2 millions d'euros.

DÉVELOPPEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

La ville de Vierzon est raccordée au réseau atout18 du département du Cher. Ce réseau s'inscrit dans le plan « Internet pour tous » du Conseil Général du Cher qui s'est engagé à réduire la fracture numérique dans le département. Ce projet est financé par l'Etat, la Région Centre et l'Union Européenne ainsi que les 273 communes et communautés de communes partenaires.

Ainsi, ce raccordement à la fibre optique est un atout pour l'attraction d'entreprises sur le territoire de Vierzon (source: <http://www.atout18.fr/spip.php?article2>).

CRÉATION D'UN PARC COMMERCIAL

La création d'un parc commercial sur le territoire de la ville de Vierzon par la société Rédeim Urbanisme et Immobilier permettra de **compléter l'offre de commerce du centre-ville** par l'implantation de grandes enseignes nationales (habillement, équipement de maison, sport, loisirs...). L'objectif de ce parc est de permettre aux habitants de Vierzon de réaliser tout leur chat sur la commune, sans avoir besoin de se déplacer jusqu'à une grande ville. Par ailleurs, un autre objectif du parc commercial est de **limiter l'évasion commerciale et d'attirer la population des villes voisines**. Il permettra en outre la **création d'une centaine d'emploi** (estimation Pôle emploi, source: www.ville-vierzon.fr/le-parc-commercial-del-oree-de).

Vierzon

III. LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT

LES LEVIERS IDENTIFIÉS ET MOBILISÉS

INNOVATION

Grâce aux différents pôles de compétitivité et de compétences (Pôle Handicap et Autonomie, Pôle Européen de la Céramique, Pôle Industriel Cœur de France...), la ville de Vierzon a développé une véritable force d'innovation qui est un facteur important de leur développement économique.

CULTURE

L'offre culturelle à Vierzon est un facteur d'attractivité mais aussi un moyen d'ancrer la population sur le territoire. En effet, la ville propose de nombreux équipements comme un théâtre municipal, un conservatoire de musique, un festival d'été, un studio de musique contemporaine ainsi que des salles d'exposition. Cependant, la ville ne met pas vraiment en valeur son passé industriel alors que celui-ci pourrait devenir un vecteur de développement touristique.

UNE DEMOCRATIE LOCALE ACTIVE

La commune de Vierzon a mis en place un [Conseil municipal Junior et des Conseils de quartier](#) pour laisser une place aux habitants de la commune de faire entendre leurs demandes. Pour le conseil municipal junior, les conseillers sont élus par leurs camarades d'écoles et leurs demandes sont transmises au Conseil Municipal. Certaines actions proposées au Conseil Municipal d'Enfants ont été adoptées, notamment la reconduction de l'opération « Nettoyons la nature », l'organisation d'un tournoi sportif inter – école... (source: <http://www.ville-vierzon.fr/Les-Projets-du-Conseil-Municipal-d>). De plus, 5 conseils de quartier ont été créés le 17 décembre 2009 dans la continuité des Assises de la Citoyenneté. Cette action a donné lieu à la rédaction d'une [Charte de la vie citoyenne vierzonnaise](#). Les conseils de quartier sont composés d'élus, des représentants des associations, ainsi que des contribuables à la taxe d'habitation, professionnelle ou foncière. (source: <http://www.ville-vierzon.fr/Lancement-des-Conseils-de-quartier>).

LE TRANSPORT

LE TRAIN

Le TGV est une opportunité de développement pour la ville puisque la commune de Vierzon est située sur la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse. De plus, la construction de la future LGV Paris – Orléans – Clermont Ferrand – Lyon peut être une opportunité à saisir pour Vierzon qui est situé à un carrefour de plusieurs voies de communications.

De plus, la commune de Vierzon est située sur la ligne TER Nantes – Lyon.

LES AUTOROUTES

La situation de Vierzon au carrefour de 3 autoroutes (A85, A71, A20) permet à Vierzon d'être un nœud de communication et donc de développer une économie liée au transport.

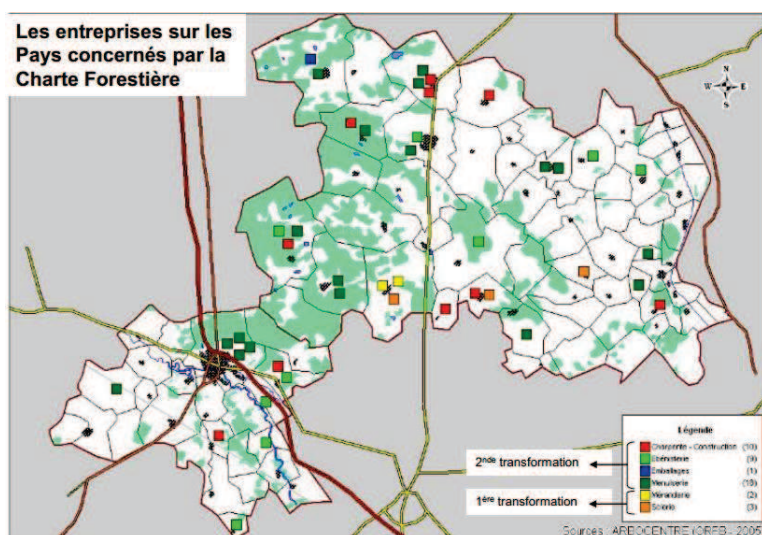
Vierzon

INDUSTRIE DU BOIS

Le territoire du Pays de Vierzon et du Pays de Sancerre Sologne comprend une forte proportion de surfaces boisées (voir carte de destination des sols, annexe I).. Ainsi, le développement de l'industrie du bois peut être un facteur de développement pour l'économie locale et un facteur de diversification de l'économie locale.

La mise en place de cette économie est en marche. En effet, le Pôle d'Excellence Rural soutient le développement de cette filière. Pourtant, il n'y a pas d'entreprises de 1^{ère} transformation sur la commune de Vierzon (Charte Forestière du Pays de Vierzon,

http://www.maison.paysdevierzon.com/document/actions_charte_forestiere_de_territoire.pdf).



Source:

http://www.maison.paysdevierzon.com/document/actions_charte_forestiere_de_territoire.pdf

Le territoire ne présente que des entreprises de 2nd transformation ce qui est contradictoire. En effet, ces entreprises travaillent à partir de la production des entreprises de 1^{ère} transformation. Ainsi, le Pays de Vierzon devrait favoriser l'implantation d'entreprises de 1^{ère} transformation pour exploiter la forêt présente sur le territoire du Pays.

Vierzon

LES LEVIERS IDENTIFIÉS POUVANT ÊTRE MIEUX MOBILISÉS

PORT SEC

Vierzon est situé sur un **nœud autoroutier et ferroviaire**, sur la ligne Nantes – Lyon , la ligne Paris – Limoges - Toulouse et peut être la future ligne Paris – Orléans – Clermont – Ferrand – Lyon. De plus, l'électrification de la ligne Nantes – Lyon est une opportunité importante. La ville de Nantes souhaitant « relancer son activité conteneurs »

(source: http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Vierzon-bd.pdf).

Ainsi, la mise en place d'un port sec sur la commune pourrait être un facteur de développement économique dans les activités de transport.

Un port sec désigne un lieu à l'intérieur des terres pour le **groupage et la distribution de marchandises**. Les fonctions de ce port induisent la présence d'installations de manutention de conteneurs, des liaisons de transport multimodal (ex: autoroutes), un regroupement de sociétés de transports et la fourniture de services connexes comme de l'entreposage, des services d'entretien et de réparation, des liaisons bancaires à l'aide des TIC.

Cependant, ce projet de structure avait déjà été lancé sur la commune de Vierzon mais n'avait pas abouti du fait du manque d'activité dans le secteur du transport à Vierzon. Ainsi, le Sénat envisage « la possibilité de réexaminer la possibilité de créer une plateforme multimodale à Vierzon » si « des chargeurs ou des acteurs du transports sont en mesure d'amener de l'activité générant des prestations de transport » (source: <http://www.senat.fr/questions/base/2011/qSEQ11041295S.html>).

SANTÉ

Vierzon est un **pôle gériatrique important**. En effet, la commune est dotée d'un plateau technique de rééducation , d'une unité cognitivo – comportementale innovante pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ainsi qu'une unité pour les états végétatifs qui a une vocation départementale. Cependant, ces unités nécessitent des professionnels ayant une formation pointue et spécialisée dans ces domaines, notamment des médecins rééducateurs, des psychomotriciens. Ce manque de professionnels formés est compensé par les partenariats avec les autres acteurs du handicap et de la gériatrie ainsi que par la dynamique du cluster de du Pôle Handicap et Autonomie. (source: A Vierzon n° 18, p.12)

Cependant, pour fournir les professionnels qualifiés nécessaires au fonctionnement de la branche gériatrie , autonomie et handicap, la commune pourrait développer une **offre de formation spécialisée pour ces métiers**.

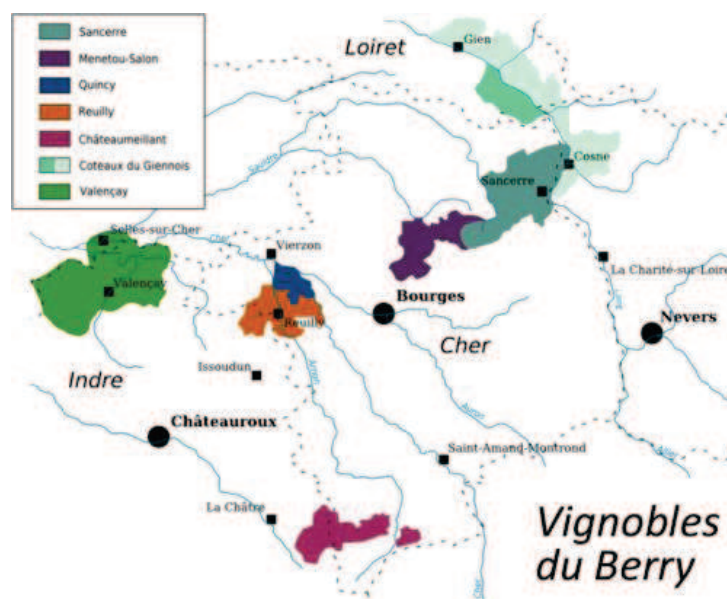
Vierzon

TOURISME

La ville de Vierzon peut appuyer son développement touristique sur les Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) Quincy et Reuilly. Ces 2 appellations sont présentes sur le territoire de Vierzon, ce qui fait de l'œnotourisme un levier de développement potentiel important pour la commune. De plus, la présence de 4 autres AOC pour le vin (vins de Sancerre, de Châteaumeillant, de Valençay et de Menetou – Salon), de 3 AOP (Pyramide de Valençay, Pouligny St Pierre et les lentilles vertes du Berry) et le Crottin du Chavignol qui est une AOC (depuis 1976) et une AOP (depuis 1996) peut permettre le développement d'un circuit œnologique et gastronomique sur la province du Berry.

Par ailleurs, la proximité de la Sologne permet de développer une attractivité pour le tourisme « vert », la chasse ou la pêche.

De plus, l'histoire industrielle de Vierzon est un élément culturel qui devrait être valoriser par la commune.



Les appellations d'origine contrôlées dans le Berry
(source: [http://fr.wikipedia.org/wiki/Quincy_\(AOC\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Quincy_(AOC)))

TRIANGLE DES VILLES

L'un des atouts de Vierzon est « sa capacité à travailler en réseau » (source: http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Vierzon-bd.pdf). Ainsi, le développement de la zone d'emploi peut passer par une coopération avec les villes de Châteauroux et Bourges. Ainsi, la présence de l'aéroport de Déols pourra permettre de développer le réseau de transport de la ville de Vierzon. De plus, la mise en commun des ressources des différentes communes pourra permettre de développer les politiques de développement des 3 villes, un échange de bonnes pratiques et de développer une force d'innovation plus importante.

Vierzon

SOURCES

Département du Cher

<http://www.atout18.fr/spip.php?article2>

http://www.cher2015.fr/IMG/pdf/Le_programme_d_actions_-_Cher_2015.pdf

<http://www.cher.equipement-agriculture.gouv.fr/ppri-cher-yevre-et-arnon-a-vierzon-a1104.html>

Documents d'urbanisme

Charte Forestières du Pays de Vierzon:

http://www.maison.paysdevierzon.com/document/actions_charte_forestiere_de_territoire.pdf

PLH: http://www.maison.paysdevierzon.com/document/diagnostic_plh.pdf

PLU: http://www.ville-vierzon.fr/IMG/pdf/REGLEMENT_PLU_juin2011.pdf

INSEE

Commune:

http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/18/COM/DL_COM18279.pdf

Unité urbaine:

http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/UU2010/DL_UU201018401.pdf

Aire urbaine:

http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/AU2010/DL_AU2010178.pdf

Zone d'emploi:

http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/ZE2010/DL_ZE20102403.pdf

La Nouvelle République

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/n/Contenus/Articles/2012/10/18/Quand-l-Insee-evalue-le-chomage-par-zone-d-emploi-ca-fait-mal>

Pôle de compétitivité et pôle d'excellence

Cluster AGHIR:

<http://www.cluster-aghir.fr/adherents-et-partenaires/icerma/>

<http://www.cluster-aghir.fr/wp-content/uploads/2012/06/plaquette-AGHIR.pdf>

Vierzon

GPEC Territoriale:

<http://www.reseaucompetences.fr/GTEC>

<http://www.paysdevierzon.com/page-economie-69.html>

Pôle Européen de la Céramique:

<http://www.cerameurop.com/spip.php?article169>

Pôle d'Excellence Rural:

http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/sites/poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/files/per/fiche/dep_DevRur_18.pdf

<http://www.leberry.fr/cher/actualite/departement/cher-local/2011/12/29/un-site-industriel-pour-la-plaquette-bois-193478.html>

http://www.cher.gouv.fr/document/discours_20120625.pdf

Pôle Handicap et Autonomie:

<http://www.centreco.regioncentre.fr/Pole-Handicap-Autonomie>

<http://www.mairieconseils.net/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCExperience/Experience&cid=1250263153695>

Pôle Industriel Cœur de France:

<http://www.picf.fr/presentation/>

Port Sec

http://www.unescap.org/cm3/2006/CMG3-I/French/CMG3_I_1_F.pdf

Région Centre

http://www.regioncentre.fr/files/live/sites/regioncentre/files/contributed/docs/avenir-region/sraddt/forums/Synthese_et_Regard_Forum_territorial_Vierzon-bd.pdf

Vierzon

<http://www.ville-vierzon.fr/>

Magazine de la commune: à Vierzon n° 9 à 24

Zones d'activité

<http://www.cc-vierzon.fr/economie/index.php?p=parc-technologique>

<http://www.simplanter.fr/>

Vierzon

INDEX DES SIGLES

AGHIR: Autonomie Gérontologie Handicap Innovation Recherche

ANAH: Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat

CRP: Contrat Régional de Pays

DATAR: Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

ICERMA: Innovation en CERamique et Matériaux Avancés

INSEE: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

PLH: Plan Local de l'Habitat

PLU: Plan Local d'Urbanisme

PME: Petite et Moyenne Entreprise

PPRI: Plan de Prévention des Risques d'Inondation

ZA: Zone d'Activité

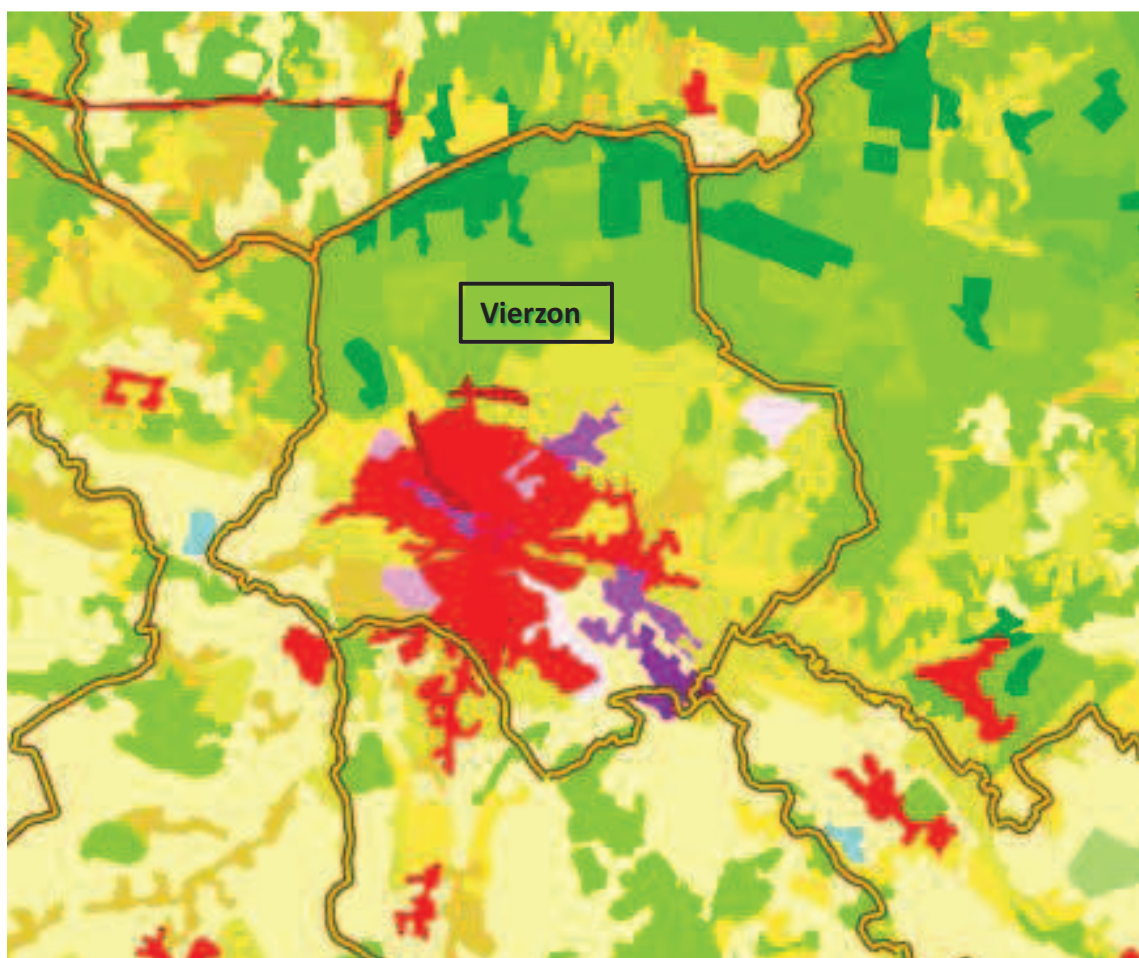
ZAC: Zone d'Aménagement Concerté

ZI: Zone Industrielle

ZNIEFF: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Vierzon

ANNEXE 1 : carte d'occupation des sols



Occupation générale des sols à Vierzon (source: géoportail, IGN)

	Tissu urbain continu		Espaces verts urbains		Forêt de feuillus
	Tissu urbain discontinu		Juxtaposition de petites parcelles		Forêt de conifères
	Zone industrielle ou commerciale		Terres arables		Forêt mélangée
	Extraction de matériaux		Surface agricole interrompue par des espaces naturels		Plan d'eau
	Réseau routier et ferroviaire		Prairies		
	Infrastructures sportives et de loisirs				

Vierzon

ANNEXE 2 : les forces politiques

Maire de Vierzon depuis mars 2008: Nicolas SANSU (PCF)

Par ailleurs les adjoints au maire chargés des services publics et de la sécurité (Philippe FOURNIE), du sports et du tourisme (François DUMON), et de la vie associative et de la vie citoyenne (Karine CHENE) sont vice-présidents de la Région Centre et vice présidente du Conseil Général du Cher. De plus, un conseiller municipal (Jean Claude SANDRIER) est député honoraire et aussi président de la communautés de communes.



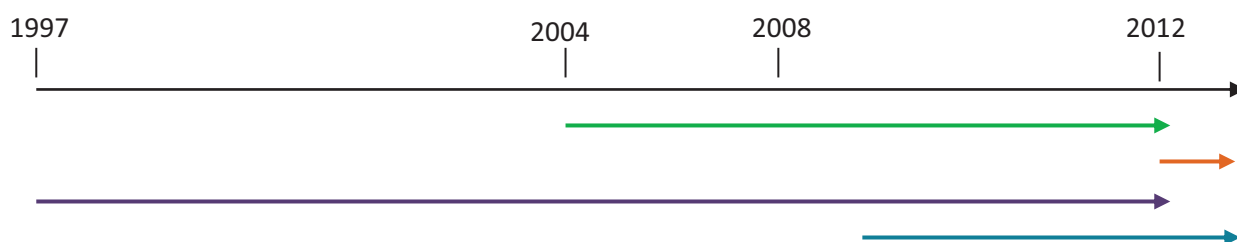
Activités publiques:

Maire de Vierzon depuis 2008

Conseiller Général du Canton de Vierzon 1 entre 2004 et 2012.

Député depuis 2012.

Attaché parlementaire de J.C. SANDRIER entre 1997 et 2012.



Vierzon

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Anciennement la Communauté de Communes de Vierzon, Pays des 5 rivières. Elle a fusionné en janvier 2013 avec la Communauté de Communes des Vallées Vertes du Cher Ouest pour former la Communauté de Communes Vierzon – Sologne – Berry. Etant donné que la fusion entre les 2 communautés de communes est récente, la composition du bureau n'est pas encore communiquée. La Communauté de Communes Vierzon – Sologne – Berry est composée des communes: Vierzon, Thénieux, Méry-sur-Cher, Saint – Georges – sur – la – Prée, Genouilly, Gracay, Dampierre – en – Gracay, Nohant – en – Gracay, Saint – Hilaire – de – Court et Saint – Outrille.



Vierzon

ANNEXE 3: compétences de la communauté de communes

Compétences de la communauté de communes Vierzon, Pays des 5 rivières:

- Développement économique: cette compétence concerne l'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales ou touristiques d'intérêt communautaire, ainsi que des actions de développement économiques.
- Aménagement de l'espace communautaire: cette compétence concerne le schéma de cohérence territoriale et les schémas de secteur, l'aménagement rural, les zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
- La création, l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt .
- L'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Les aménagements du Canal du Berry, de ses berges et les ouvrages liés à l'écoulement des eaux.

Compétences de la communauté de communes des Vallées Vertes du Cher Ouest:

- Aménagement de l'espace: cette compétence concerne l'aménagement rural et les études et programmation.
- Développement e aménagement économique: cette compétence concerne les actions de développement économique (soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, soutien des activités agricoles et forestières), la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique) et enfin le tourisme.
- Développement et aménagement social et culturel: cette compétence concerne les activités périscolaires ainsi que la construction ou l'aménagement, l'entretien, la gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socioéducatifs et sportifs.

ANNEXE 4 : contrats et documents d'urbanisme

LES DOCUMENTS D'URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME

Seul le règlement du PLU est disponible sur la commune. Le zonage n'est pas disponible ainsi que le rapport de présentation. Par ailleurs, une enquête publique préalable à la modification n° 7 du PLU est en cours pour modifier les règlements de 2 ZAC: la ZAC de l'Aujonnière et la ZAC « Parc Technologique de Sologne », ainsi que changer de zonage de secteurs restreint.

PLAN LOCAL DE L'HABITAT

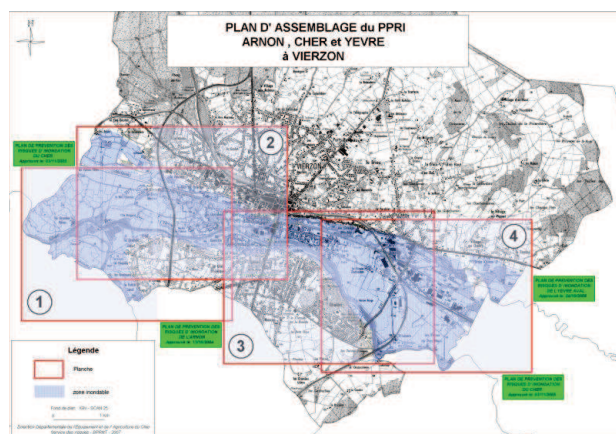
Le diagnostic du PLH a été réalisé par le Pays de Vierzon en 2009. Par la suite, chaque communauté de communes doit établir son programme d'action en suivant les orientations fixées à l'échelle du Pays.

Le diagnostic indique que Vierzon est le « pôle urbain qui irrigue l'ensemble du territoire ». Sur le reste du territoire, Gracay est le seul pôle de service intermédiaire. De même, Vierzon regroupe 80% des emplois de la zone. Les communautés de communes alentours sont avant tout des secteurs résidentiels. Le développement est surtout basé sur les pôles de compétences et de compétitivité autour du handicap, de l'ingénierie industrielle (CRITT Z3T) et de la céramique. En ce qui concerne le logement, Vierzon a le taux de ménage non imposable le plus élevé de la zone d'emploi. En effet, les ménages les plus aisés sont situés en périphérie de la ville centre. Ainsi, 80% des logements HLM du Pays sont à Vierzon (cela représente 20% de logements sociaux pour la commune). Par ailleurs, la ville est marquée par un taux de vacance important (13.5% en 2007) et un fort taux de logements sans confort ou a confort partiel (20%). Vierzon étant constituée par la fusion de 4 villages, c'est une ville de faible densité, marqué des discontinuités. Celles-ci peuvent faire l'objet d'une densification ponctuelle ou de l'aménagements d'espaces publics pour faire le lien entre les différents espaces. En effet, les couronnes périphériques sont mal connectées au centre-ville et entre elles.

Vierzon

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES

Le territoire est divisé en 2 zones: les territoires interdit à l'urbanisation (zone A) et les territoires pouvant être urbanisés sous conditions (zone B). La zone A est divisé en zone A1 (zones inondables d'aléa moyen peu urbanisées et peu aménagées), A2 (zone d'aléa fort) et Ae (zone inondable de la zone industrielle historique des « Forges »). Pour cette zone les objectifs sont de préserver le champ d'inondation et sa capacité de stockage, conserver des capacités d'écoulements des crues, limiter les implantations humaines permanentes, limiter les biens exposés, réduire les risques de pollution en période d'inondation. La zone B comprend les parties des zones inondables déjà urbanisées. Pour ces zones, les objectifs sont de limiter la densité de population, limiter les biens exposés, réduire la vulnérabilité des constructions autorisées et enfin réduire les risques de pollution en période d'inondation.



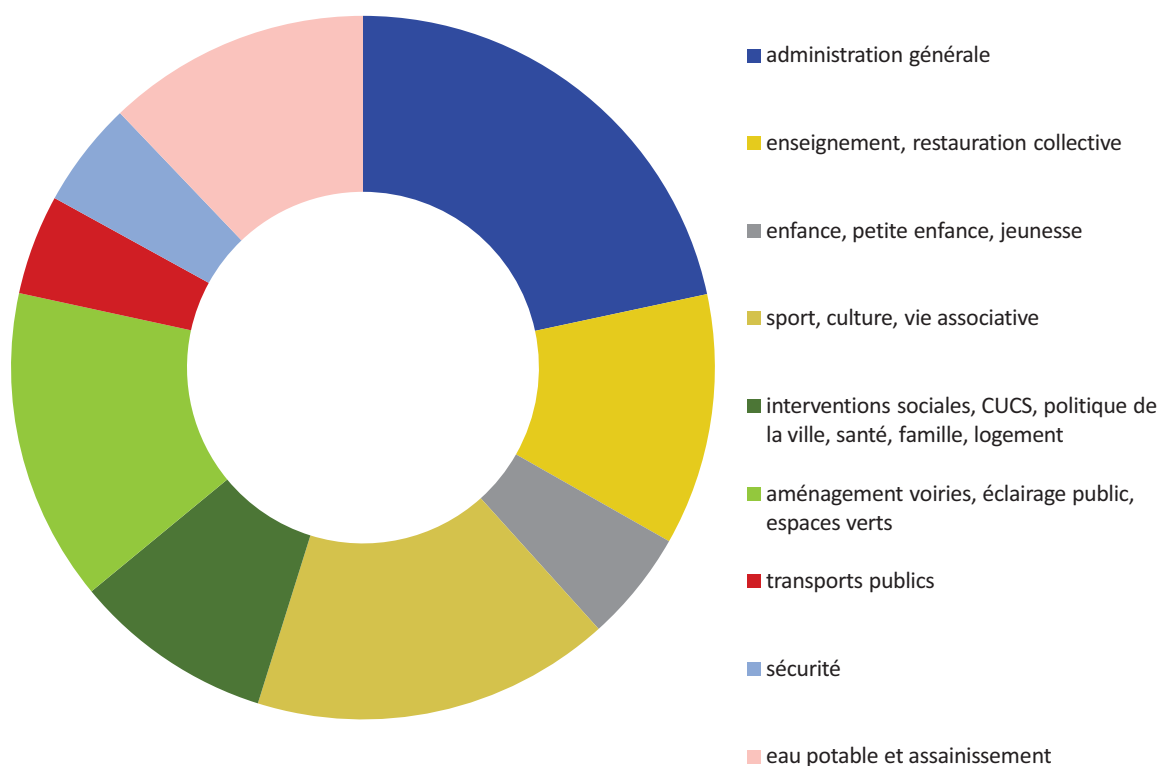
LES CONTRATS

CONTRAT RÉGIONAL DE PAYS

Le 2^{ème} Contrat Régional de Pays a donné lieu à une subvention de 8 millions d'euros pour une période de 4 ans, entre 2007 – 2011. Ce contrat s'articule autour de 3 objectifs: la redynamisation de l'activité économique et l'emploi par un travail de filières, l'accroissement de l'attractivité du territoire et enfin le développement des services. Ces objectifs sont divisés en 8 axes: soutenir les filières existantes et en devenir, soutenir les moyens d'accompagnement des filières, renforcer le tissu des PME PMI, améliorer l'accueil, développer l'économie du tourisme et des loisirs et évoluer d'une logique de passage vers une logique de halte, profiter d'un environnement remarquable et l'utiliser comme vecteur d'attractivité du territoire, augmenter les services offerts à la jeunesse et enfin maintenir et développer les services et équipements de proximité.

ANNEXE 5 : budget

Répartition du budget de fonctionnement 2012



Vierzon

ANNEXE 6 : fiscalité

Fiscalité de la commune de Vierzon

	<u>Taux voté</u>	<u>Taux moyen de la strate</u>
Taxe d'habitation (y compris THLV)	21,15%	17,95%
Foncier bâti	23,58%	23,61%
Foncier non bâti	50,78%	59,08%
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0,00%	0,00%
Cotisation foncière des entreprises	0,00%	0,00%

Fiscalité de la Communauté de Communes Vierzon – Pays des 5 Rivières

	<u>Taux voté</u>
Taxe d'habitation	9,89%
Foncier bâti	0,00%
Foncier non bâti	2,25%
Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	32,92%
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité additionnelle)	0,00%
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité prof. unique ou de zone)	26,05%
Cotisation foncière des entreprises (fiscalité des éoliennes)	0,00%

ANNEXE 7 : les informations manquantes

Le diagnostic du PLH est disponible sur le site Internet du Pays. Cependant, les actions et les orientations qui doivent être définies par les communautés de communes ne sont pas disponibles. Ainsi, la politique en terme d'habitat est difficilement lisible.

Le règlement du PLU est disponible sur le site Internet de la commune de Vierzon. Cependant, le rapport de présentation, le PADD et le zonage ne sont pas disponibles.

L'ANALYSE COMPARATIVE DES DIX VILLES

LA METHODE D'ANALYSE

L'analyse comparative des dix villes petites et moyennes étudiées permettra d'identifier les priorités affichées des villes, de distinguer les priorités récurrentes sur l'ensemble des villes et celles qui leur sont plus spécifiques. Elle permettra également de montrer si les stratégies utilisées par différentes villes pour mener à bien une même priorité sont analogues ou non, si ces villes mobilisent leurs ressources de la même façon ou non. Il s'agira aussi de déterminer si les stratégies isolées peuvent être transposables à d'autres villes petites et moyennes de la Région Centre pour leur développement.

L'analyse servira également à vérifier la cohérence des priorités et stratégies affichées par rapport aux secteurs économiques principaux du territoire et par rapport aux contrats et documents d'urbanisme dont les villes sont dotées. On évaluera aussi l'évolution des priorités au cours des dernières années, et enfin la pertinence de l'échelon territorial impliqué dans la mise en œuvre des actions et stratégies.

Enfin, on analysera et on comparera les leviers de développement potentiels suggérés pour chacune des dix villes. Ainsi, on dégagera dans un premier temps les possibilités de développement fortement préconisés, c'est-à-dire des leviers transposables à l'ensemble des villes petites et moyennes de la Région Centre, et peu préconisés, soit des leviers spécifiques à certaines villes ou catégories de villes. Dans un second temps on définira des degrés de transposabilité des leviers de développement potentiels aux villes petites et moyennes de la Région Centre.

Pour cette analyse comparative des dix villes, nous avons choisi d'utiliser un tableau, plus pratique pour la visualisation. En effet, un tableau permet de synthétiser sur la même page les différentes villes et les différents critères, d'effectuer une comparaison colonne par colonne et ligne par ligne, grâce à un système de coches, et dans un dernier temps, une analyse.

Le tableau d'analyse est divisé en six catégories de critères, placées en lignes, à travers lesquelles sont analysées les dix villes, présentées en colonnes.

La première catégorie est celle des secteurs économiques principaux de la zone d'emploi (en termes d'emplois). Pour chaque ville, ces secteurs sont classés d'après les données de l'INSEE par des chiffres allant de 1 à 5, du plus important au moins important. Cette classification permettra de vérifier si les priorités de la ville sont en cohérence avec les secteurs économiques majeurs de la zone d'emploi ou non.

La deuxième catégorie est celle des priorités affichées en matière de développement par les villes. Elle est divisée en cinq sous-catégories : l'attraction de la population, le développement économique, le développement touristique, l'environnement et l'action sociale. Ces cinq sous-catégories, classées par ordre alphabétique, sont elles aussi divisées en différentes actions mises en œuvre par les villes et les échelons de territoire auxquels elles appartiennent, dans le but de

déterminer leurs priorités. Lorsqu'une ville a mis en place une action, la case sur notre tableau où l'action rejoint la priorité est cochée. Ce système permet de visualiser rapidement les actions mises en œuvre par chaque ville pour chaque priorité.

La troisième catégorie de critères est celle des contrats et des documents d'urbanisme. Lorsqu'une ville est dotée d'un contrat ou d'un document, la case de croisement est cochée, et des précisions sur l'adoption du contrat ou du document peuvent également y figurer.

La quatrième catégorie concerne l'évolution des priorités. Pour chaque ville, une phrase indique si ses priorités ont évolué au cours des dernières années, et dans l'affirmative de quelle façon. Cela permet de situer les actions de la ville par rapport à une stratégie.

La cinquième catégorie de critères consiste à décrire les échelles territoriales et institutionnelles de mise en œuvre des actions pour chaque ville, et à déterminer si ces échelles sont les plus pertinentes.

La dernière catégorie de critères présente les leviers de développement potentiels, des possibilités de développement. Cette catégorie est divisée en dix sous-catégories correspondant aux grands domaines de leviers de développement dégagés par les fiches portrait. Ces sous-catégories, classées par ordre alphabétique, sont elles aussi divisées en actions proposées pour utiliser les ressources des villes non mobilisées ou pouvant être mieux mobilisées. Lorsqu'une ville ou une de ses échelles territoriales a la possibilité de mettre en place une action qui servira son développement, la case de croisement est cochée. Cela permet de visualiser rapidement les possibilités offertes aux villes pour leur développement.

LE TABLEAU D'ANALYSE

Voir CD joint.

ANALYSE DES PRIORITES AFFICHEES

L'analyse du tableau précédent a permis de dégager les priorités communes aux dix villes petites et moyennes étudiées ainsi que les actions mises en place pour répondre à ces priorités. Cette analyse permet de dégager les enjeux communs aux villes étudiées mais aussi leurs similitudes et leurs différences sur la manière de traiter ces priorités. Ainsi, certaines actions mises en place par une commune se sont avérées transposables à d'autres villes présentant des caractéristiques semblables.

L'ATTRACTION DE LA POPULATION

L'attraction de la population est une priorité majeure pour les villes petites et moyennes étudiées. Cette priorité permet de renouveler la population du territoire qui est majoritairement vieillissante à l'heure actuelle.

L'amélioration et la mise en valeur du cadre de vie sont des thématiques récurrentes dans la majorité des villes. En effet, huit villes ont des actions en faveur de cette amélioration par le biais d'opérations de rénovation de quartiers (centre-ville, logements sociaux, friches industrielles etc.) ou de paysages. Alors que Montargis et Pithiviers n'entreprennent pas de stratégie sur le cadre de vie, elles se concentrent sur des opérations en *faveur* des équipements et/ou de la démocratie locale.

Quatre villes sur les dix cas d'étude ont une stratégie d'amélioration de l'environnement : Châteauroux, Chinon, Issoudun et Vierzon. Celles-ci ont mis en place des actions de valorisation du paysage ou de leurs espaces verts.

Les villes de Chinon, Montargis, Pithiviers et Vierzon ont élaboré une stratégie de mise en valeur de l'image de la ville. Pour deux d'entre elles, Montargis et Pithiviers, le but est de changer l'image industrielle du territoire en menant des actions de rénovation. Quant aux deux autres, Chinon et Vierzon, il s'agit avant tout d'actions de confortation de leur position actuelle.

La moitié des villes étudiées sont actives en termes d'accès aux services de proximité. Cela se présente sous forme de politiques tarifaires pour les transports en commun (gratuité à Issoudun et à Châteauroux) ou pour l'eau à Issoudun, d'un soutien aux commerces de proximité (charte d'urbanisme commercial à Vendôme, aide à la communication à Montargis) et d'un soutien aux services de santé.

Les actions sociales et les services aux personnes sont emblématiques des territoires. Leurs cibles sont les personnes âgées (aide au maintien à domicile), les enfants et les jeunes (les services comme les crèches, les activités périscolaires etc.) et les personnes en difficultés (l'association Tremplin d'aide à l'insertion sociale à Issoudun, le magasin Frip'Art à Vendôme).

L'accès à la culture et aux loisirs est un thème important pour sept des dix villes. Cette thématique se traduit en majorité par des politiques tarifaires pour accéder à la culture et aux loisirs (carte d'abonnement pour les jeunes de 6 à 18 ans : "carte Réseau Jeune" à Issoudun, les tarifs basés sur les revenus à Vendôme etc.) ou par des animations de découvertes pour présenter les associations et leurs activités aux scolaires ou aux personnes âgées.

La démocratie locale et l'implication sont des thèmes soulignés dans six villes. Ils se traduisent par des conseils de quartiers, des conseils municipaux d'enfants (Vierzon) ou des aînés (Issoudun). Le but de ces initiatives est de développer le lien entre la municipalité et les habitants.

Pour attirer des populations, le développement des équipements et des quartiers est une stratégie présente dans sept cas. Les opérations qui en découlent sont les revalorisations des quartiers (désenclavement du quartier Saint-Marc à Romorantin-Lanthenay) et l'implantation d'équipements et de commerces de proximité sur les quartiers (Collège dans la ZAC des Aigremonts à Vendôme).

La moitié des villes ont une politique d'amélioration de l'offre de logements, à la fois par la construction de nouveaux logements, la réhabilitation ou la déconstruction-reconstruction. Les deux dernières opérations sont menées sur les logements sociaux. La majorité des villes étudiées sont

sujettes à une politique de la ville. En effet, de nombreuses ZUS sont présentes sur le territoire de la Région et profitent de cette politique. Six villes s'investissent dans cette problématique. L'amélioration vise à proposer une diversité de logements sur les territoires pour atteindre un public plus large.

Les équipements des villes sont essentiels au bon fonctionnement du territoire. Pour cela, certaines villes ont une priorité en termes d'équipements avec l'entretien des structures et l'amélioration de l'offre sur le territoire, alors que dans d'autres villes les politiques d'équipement consistent en la création de nouvelles structures (remise à niveau) qui s'avèrent nécessaire pour faire face aux besoins de la population.

Les événements sportifs et culturels sont des moyens d'attirer les populations, qu'elles résident de façon temporaire ou permanente. Les événements sportifs sont rendus possibles grâce aux équipements qui sont valorisés à chaque occasion. Concernant les événements culturels (souvent des festivals), ils reflètent la renommée de la ville, permettent d'attirer des personnes extérieures et ainsi de dynamiser son économie.

Par ailleurs, les transports sont essentiels pour attirer les populations. A Vendôme, l'offre TGV a attiré un large public qu'il soit régional ou francilien. Des offres diversifiées et desservant un large territoire permettent d'avoir un rayon chalandise plus vaste.

En revanche, la politique foncière et la politique sécuritaire ne sont prioritaires que pour deux villes dans chaque cas. Nous ne les traiterons donc pas comme telles.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le développement économique est essentiel pour un territoire car il permet d'attirer des emplois et des populations ainsi que des fonds.

Dans les toutes villes d'étude, la problématique du chômage et donc de l'insertion professionnelle est lourde. Les actions liées à l'insertion professionnelle sont souvent menées par le centre communal (ou municipal) d'action sociale et les associations d'aide à l'insertion professionnelle.

Planter et créer des entreprises (donc des emplois) sur son territoire est un objectif essentiel pour les villes. Cela se fait *via* plusieurs outils comme l'aménagement de zones d'activités, la mise à disposition de locaux (les pépinières d'entreprises ou la location de locaux par la commune), une politique fiscale permettant l'implantation financière des entreprises, les aides financières de la commune et de l'intercommunalité etc. Les villes et les associations peuvent intervenir pour aider, favoriser la création d'entreprises par des aides à la constitution de dossier administratifs ou l'accès à des réseaux d'acteurs sur les territoires (Amboise) par exemple.

Le développement des capacités d'accueil des entreprises est une problématique à laquelle plusieurs villes tentent de répondre. Tous les territoires sont contraints soit par des barrières naturelles (rivières, fleuves, coteaux) soit par des risques technologiques (industries etc.). L'extension

et la création de zones pour accueillir les entreprises sont alors parfois complexes et nécessitent une politique spécifique (reconversion de friches industrielles en pôle tertiaire à Châteauroux par exemple). Dans six cas d'étude, la capacité d'accueil des entreprises, notamment en création, se fait *via* les pépinières d'entreprises. Une autre solution mise en place par certaines villes est l'élaboration de politique d'offre foncière et immobilière aux entreprises. Les actions majoritairement effectuées par les municipalités sont la gestion foncière et immobilière (achat du foncier et d'immobilier) et les politiques fiscales.

La recherche et l'innovation sont des domaines vers lesquels de nombreuses villes se tournent. Elles les intègrent de façons différentes. Les pôles de compétitivité et les clusters sont des outils présents sur le territoire régional. Des industries et entreprises appartenant à un pôle sont implantées dans certaines villes (H²O production du pôle Cosmetic Valley à Pithiviers). Les regroupements d'entreprises existent et agissent dans cinq villes. Il s'agit avant tout d'une mise en réseau d'acteurs avec des échanges de connaissance et de bonnes pratiques. Cependant, les entreprises mettent aussi en place des structures de recherche, d'innovation et de connaissance comme un centre régional d'innovation de transfert technologique et des laboratoires. De façon moindre, des pôles d'excellence rurale sont présents et actifs sur le territoire (exemple de la filière bois de Vierzon) et permettent un développement économique dans les secteurs innovants (transfert de bonnes pratiques entre les entreprises, financement de projets innovants et transfert de connaissance).

Plusieurs villes ont une politique de soutien aux commerces et services locaux (commerces, santé etc.). Cependant, cette politique s'oriente majoritairement vers le soutien aux commerces. Ces actions sont principalement communales et prennent des formes variées. A Chinon, un droit de préemption sur les fonds de commerce et sur les baux commerciaux en centre-ville a été mis en place. A Vendôme, une charte d'urbanisme commercial permet à la mairie d'axer l'implantation des commerces dans le centre-ville. Il existe d'autres types de chartes commerciales comme à Montargis. A Issoudun et à Chinon, un Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) a été créé pour obtenir des subventions pour des opérations d'aménagement urbain, d'amélioration de l'accessibilité et du stationnement des axes commerçants. De plus, certaines villes ont des formations spécifiques à leur territoire. On peut citer l'exemple du lycée professionnel d'Issoudun qui propose une formation aux métiers du cuir en lien avec la présence de l'unité de production LVMH sur le territoire de la commune.

Un autre vecteur de soutien à l'économie locale est l'activité touristique. Sur les divers cas d'étude, des festivals et des manifestations spécifiques sont organisés. Cela augmente la population le temps des événements et profite à l'économie locale (hébergement, restauration, commerces de proximité, marché).

Avoir une bonne stratégie de communication est important pour se faire connaître et faire connaître ses actions. Les villes menant des actions pour des entreprises spécifiques ou celles ayant une activité touristique forte ont une stratégie de communication qui parfois nécessiterait des améliorations. Les villes qui ne communiquent pas ont tout intérêt à mettre en place une stratégie afin d'améliorer leur attractivité en termes de développement économique.

Quelques communes ont des stratégies très spécifiques qui sont peu mises en avant. Il peut s'agir d'aide à l'investissement pour les entreprises, une transition choisie et appuyée vers une économie tertiaire ou encore la recherche d'un effet de levier par le renforcement de quelques pôles existants sur le territoire.

LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le développement touristique est une priorité beaucoup plus importante dans les villes de Loches et Chinon. En effet, ces deux villes présentent un patrimoine historique important qu'elles entretiennent afin de le maintenir en bon état. La ville de Loches mise en priorité sur le tourisme pour son développement et s'appuie sur son offre patrimoniale (cité médiévale, Donjon Roman de la Citadelle, les « Caravage de Philippe de Béthune » etc.) et culturelle. De même, Chinon s'appuie sur son château, la Forteresse royale, le Musée d'Art et d'Histoire. Ainsi, ces deux communes développent leur offre touristique en diversifiant les modes de séjours (hôtels, gîtes ruraux, campings etc.) et de visites (visites guidées, visites libres, parcours gastronomiques etc.).

Cependant, le développement touristique est aussi une priorité pour d'autres communes de la Région Centre comme Montargis, Romorantin-Lanthenay et Vendôme, même si celles-ci ne possèdent pas de sites historiques importants. Le développement touristique de ces villes passe majoritairement par une politique d'accroissement de la renommée de la ville ainsi qu'une amélioration et une mise en valeur du cadre de vie. Cette priorité d'amélioration du cadre de vie n'est cependant pas la même pour toutes les communes. En effet, l'amélioration du cadre de vie passe parfois en majeure partie par l'amélioration de l'habitat, notamment pour la commune de Vierzon, alors que les communes de Montargis, d'Amboise et de Chinon utilisent le paysage.

Dans le cadre du développement touristique, la ville de Loches a mis en place le programme « seniors en vacances ». Ce programme, étant donné le contexte du vieillissement de la population sur la commune et d'une manière générale en Région Centre, permet à la ville de toucher un public plus large dans son offre touristique. Ce programme innovant de la ville de Loches pourrait être un facteur de développement transposable à d'autres communes de la Région présentant une offre touristique semblable ou équivalente à celle de Loches, comme les villes de Chinon ou d'Amboise.

De plus, une stratégie de marketing territorial rattachant la ville à une entité touristique plus importante a été utilisée par les communes de Loches et de Romorantin-Lanthenay. La commune de Loches a mis en avant son appartenance aux Châteaux de la Loire et Romorantin-Lanthenay fait valoir sa proximité avec le territoire de la Sologne, qui sont des destinations touristiques importantes. Cette action en faveur du développement touristique est une action transposable à d'autres villes petites et moyennes, comme Chinon et Amboise pour les Châteaux de la Loire.

Enfin, si une majorité de villes intègrent le tourisme comme une priorité, même sans patrimoine remarquable comme à Loches ou à Chinon, la ville d'Amboise ne semble pas considérer son développement touristique comme une priorité. Pourtant, celle-ci possède un potentiel important du fait de la présence du Château Royal d'Amboise et du Clos-Lucé. Les actions en faveur du tourisme sont à l'initiative de l'office du tourisme. Les villes d'Issoudun et de Pithiviers n'ont pas

de priorité concernant le développement touristique. Contrairement à Amboise qui possède un patrimoine important, le tourisme n'est pas pris en compte car ces deux communes ne sont pas dotées d'un patrimoine remarquable ou de ressources touristiques qui puissent les distinguer des autres communes de la Région Centre.

L'ENVIRONNEMENT

L'environnement n'est pas une priorité pour la majorité des villes petites et moyennes étudiées. En effet, seules Loches, Chinon, Montargis et Pithiviers présentent des actions récurrentes en faveur de l'environnement.

Loches a une forte politique environnementale et de gestion des déchets du fait de sa vocation de ville touristique. En effet, un cadre de vie sain est important pour la bonne image touristique de la commune. Par exemple, Loches a développé des actions de sensibilisation à la réduction des déchets par le programme Ecosphères et a reçu un trophée Touraine Propre. Ces actions représentent un élément intéressant pour l'attractivité du territoire.

Les communes ayant un intérêt touristique moins important se situent plus dans une logique de prise en compte de la biodiversité ou de la maîtrise et d'économie des ressources. Les communes de Vendôme et de Pithiviers ont opéré un renouvellement de l'équipement (par exemple les éclairages publics) pour réaliser des économies d'énergies. Les villes d'Issoudun et de Vierzon ont mis en place des délégations de services publics pour l'eau et l'assainissement permettant de réduire de manière significative la facture des ménages (environ 25 % de réduction à Issoudun en 2013). Dans la même logique de diminution des factures, la ville de Vierzon a choisi d'établir une régie municipale pour l'eau et l'éclairage public, ce qui a permis une réduction de 10 % des factures des ménages et de la municipalité.

La moitié des villes petites et moyennes étudiées possède une ou plusieurs friches industrielles. Les friches industrielles sont un support de développement d'activités culturelles, de services ou d'action sociale important à valoriser pour les communes. Ainsi, la ville de Châteauroux s'est dotée d'un pôle de service et la ville de Romorantin-Lanthenay a mis en place un nouveau quartier et un pôle économique et social. Ces éléments permettent d'améliorer l'image de la ville et représentent une réserve de foncier importante. La requalification des friches industrielles apparaît comme une priorité pour les villes qui en possèdent.

L'ACTION SOCIALE

La thématique sociale est une priorité pour une petite majorité de communes. En effet, sur les dix villes petites et moyennes étudiées, sept portent de nombreuses actions sociales : Amboise, Châteauroux, Chinon, Issoudun, Montargis, Romorantin-Lanthenay et Vendôme. Les communes de Vendôme et d'Issoudun sont particulièrement actives dans ce domaine et mènent des actions pour développer la pratique sportive et l'accès à la culture, le développement de l'économie sociale et solidaire, la possibilité donnée à chacun d'obtenir un logement adapté, l'accès aux services de

proximité, la lutte contre les discriminations, le soutien aux personnes défavorisées et enfin la lutte contre la désertification médicale. Amboise mène le même type d'actions.

L'accès à la culture et à la pratique sportive est développé dans les villes d'Amboise, de Châteauroux, de Chinon, d'Issoudun, de Montargis et de Vendôme par le soutien aux associations, le développement des équipements et le développement d'événements ponctuels.

Par ailleurs, une priorité récurrente pour les villes petites et moyennes est de permettre de aux habitants d'obtenir un logement adapté. Cette priorité consiste, selon les communes, en une offre de logement hétéroclite (social, locatif, privé, collectif, individu etc.) ou encore un rééquilibrage pour la localisation des logements ou encore la production de logements sociaux. En effet, Montargis et Châteauroux sont plutôt concernés par la création de logements de tous types pour faire face au vieillissement de la population mais aussi attirer les jeunes ménages. A contrario, Romorantin-Lanthenay et Vendôme cherchent principalement à redistribuer l'offre de logements sociaux sur la commune et la communauté de communes afin de stopper le phénomène de paupérisation de certains quartiers et de ségrégation sociale. Enfin, la ville de Vierzon souhaite produire du logement individuel dans le but de diversifier son offre. En effet, cette commune compte 80 % des logements sociaux de la zone d'emploi. La production de logements sociaux est aussi un moyen pour la commune de retrouver une continuité du bâti.

La moitié des communes de la Région Centre ont mis en place des actions pour lutter contre la désertification médicale. Les communes d'Issoudun, de Vendôme et de Romorantin-Lanthenay ont ou vont mettre en place un Contrat Local de Santé avec l'Agence Nationale de la Santé à l'échelle du Pays. Parallèlement, ces actions s'accompagnent parfois du développement de maisons de santé ou, dans le cas plus spécifique de Vierzon, d'un pôle handicap et autonomie. La création de ce pôle permet l'implantation d'entreprises innovantes dans les domaines de la gériatrie et du handicap, et devient aussi un atout pour les territoires avoisinants.

ANALYSE DE LA COHERENCE AVEC LES CONTRATS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME

Après avoir dégagé les similitudes et les différences concernant les priorités affichées des dix villes étudiées, nous avons décidé d'effectuer une analyse comparative de ces communes sous l'angle des contrats et des documents d'urbanisme.

Cette analyse nous a permis de savoir, *a priori*, si les villes souffraient de difficultés sociales ou de problèmes de logement, si elles avaient l'habitude de travailler en commun avec d'autres collectivités, si l'environnement faisait partie de leurs priorités, si la richesse de leur patrimoine était importante, et enfin si des stratégies étaient mises en place dans le domaine du tourisme.

LES CONTRATS

Toutes les villes étudiées appartiennent à un Pays doté d'une Charte ou d'un Contrat de Pays, à l'exception de Montargis.

Sept des dix villes étudiées sont munies d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale, ce qui témoigne de l'existence de difficultés sociales dans la majorité des villes étudiées. De même, sept villes sur dix possèdent un Programme de Rénovation Urbaine. Les villes qui possèdent un PRU sont presque identiques aux communes dotées d'un CUCS. On peut donc supposer que les PRU sont articulés aux CUCS et concernent les mêmes quartiers. Seules deux villes ne sont concernées par aucun de ces documents : Chinon et Loches. Celles-ci seraient donc les seules à ne pas souffrir de difficultés sociales particulières, et à ne pas posséder de quartiers économiquement et socialement très défavorisés.

Six des dix villes étudiées sont dotées d'un Schéma de Cohérence Territoriale. Celles-ci auraient donc plus de facilités et de capacités à coopérer avec les autres territoires et échelons pour mettre en place des stratégies communes, notamment dans le domaine du développement durable. Issoudun, Montargis, Romorantin-Lanthenay et Vierzon, qui ne possèdent pas de SCoT, auraient peut-être un peu moins l'habitude de travailler avec d'autres collectivités.

LES DOCUMENTS D'URBANISME

Concernant l'agenda 21, au moins sept des dix villes étudiées ont un agenda 21 ou sont en train de l'élaborer (nous n'avons pas réussi à savoir si Vierzon en possède un ou pas). L'élaboration d'un tel document d'urbanisme n'étant pas obligatoire, le fait qu'une majorité de nos villes se soit lancée volontairement dans cette démarche nous montre qu'elles se préoccupent du développement durable. De même, six villes parmi celles que nous avons étudiées ont mis en place un Plan de Déplacement Urbain. Or, ce document n'est obligatoire que pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Là encore, cela montre que la plupart de nos communes se soucient de l'environnement.

Pour ce qui est des documents traitant du développement touristique, seules deux des villes étudiées en possèdent. Il s'agit d'Amboise et de Romorantin-Lanthenay. Cela témoigne peut-être d'un manque de stratégie dans ce domaine.

Mise à part Issoudun, toutes les villes disposent d'un Programme Local de l'Habitat ou d'un Plan Départemental de l'Habitat. Pithiviers, Romorantin-Lanthenay et Vendôme sont dotées d'un PDH. On peut supposer que les besoins de logements de ces trois villes sont plus faibles que dans les autres communes et qu'Issoudun ne souffre d'aucun problème d'habitat.

Loches se démarque des autres villes étudiées en étant la seule à détenir un Programme Local de Prévention des Déchets. Elle fait figure d'exemple dans le domaine de l'environnement vis-à-vis des neuf autres villes sur lesquelles nous avons travaillé. D'ailleurs, elle a reçu différentes

récompenses concernant la gestion de ses déchets ainsi que la gestion de la zone humide des Prairies du Roy.

Toutes les villes sont soit dotées d'un PLU, soit d'un POS en cours de révision pour devenir un PLU (pour Amboise et Vendôme).

Amboise, Chinon et Loches possèdent toutes les trois un secteur sauvegardé ou un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Cela nous indique que leurs caractéristiques (historiques ou esthétiques par exemple) sont de nature à justifier une conservation, une restauration ou une mise en valeur. En outre, la moitié des 10 villes analysées sont munies d'une ZPPAUP ou d'une AVAP. Seules Châteauroux, Pithiviers, Romorantin-Lanthenay, et Vierzon n'ont ni secteur sauvegardé, ni PSMV, ni ZPPAUP, ni même AVAP. Ces quatre communes ne seraient pas des lieux riches en termes de patrimoine.

D'autre part, nous pouvons signaler que Loches possède deux PER qui lui ont permis de dynamiser l'économie locale et de l'orienter vers l'innovation. Ensuite, Montargis s'est dotée d'un document sur les aléas de gonflement des argiles et des cavités souterraines, ce qui nous montre les fortes contraintes qui s'exercent sur son territoire. On peut également citer pour Vendôme le Plan Local d'insertion et d'emploi, la charte d'urbanisme commercial, le plan de réussite éducative ou encore le contrat local de santé. Enfin, Vierzon dispose d'une charte forestière.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES PRIORITES

Suite à l'analyse comparative de nos villes sous l'angle des contrats et des documents d'urbanisme, nous avons essayé de faire des rapprochements concernant l'évolution de leurs priorités. Cela nous a permis de dégager les priorités prenant de plus en plus d'importance.

Les priorités émergentes semblent être l'environnement, le développement économique ainsi que le tourisme. En effet, Amboise et Loches donneraient de plus en plus d'importance au développement durable, tandis que Châteauroux et Montargis s'attacheraient à renforcer leur attractivité économique dans le but de fixer les populations grâce à l'emploi. Enfin, le tourisme représenterait une priorité de plus en plus forte pour Chinon et Romorantin-Lanthenay.

Il apparaît que certaines villes auraient conservé les mêmes priorités depuis des années, sans changement sensible. Il s'agit d'Issoudun, de Vendôme et de Vierzon. Cela peut s'expliquer par le fait que les élus occupent leur fonction depuis longtemps, ou tout simplement par le fait que cette stratégie soit jugée efficace.

Le peu d'informations disponibles sur Pithiviers ne nous a pas permis de déterminer si cette ville avait modifié ses priorités au fil du temps.

ANALYSE DES ECHELLES D'ACTIVATION DES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT

Il nous a semblé intéressant de comparer les dix villes sur la cohérence de l'échelle d'activation de leurs leviers. Cela nous a permis de mettre en lumière les leviers qui ne sont pas activés à la bonne échelle de manière récurrente.

Il ressort de cette partie que la plupart des leviers sont activés à des échelles cohérentes. Cependant, parfois, les actions, moyens ou ressources déployés par l'intermédiaire de ses leviers pourraient être mieux répartis.

Seul le levier touristique nécessiterait d'être activé à une échelle plus large notamment concernant Amboise et Chinon.

ANALYSE DES POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT

A la lecture de la catégorie des leviers de développement du tableau on se rend compte qu'un certain nombre d'entre eux sont globalement très préconisés, tandis que d'autres le sont peu.

A l'exception de Loches, le levier de développement le plus souvent préconisé pour l'ensemble des communes est celui de la recherche et de l'innovation. Ainsi, on peut voir que les communes possèdent un certain potentiel de développement et de dynamisation économique qu'elles peuvent mettre plus en valeur. Paradoxalement, le levier recherche et innovation a beau être commun aux différents territoires et revenir pour chaque ville, il ne se positionne jamais comme le levier de développement le plus important. Il se situe toujours au deuxième ou au troisième rang de la hiérarchie des leviers préconisés.

Pour chaque ville, le levier recherche et innovation forme généralement un triptyque avec deux des thématiques suivantes : l'amélioration du cadre de vie, du tourisme, de la fiscalité, de la coopération entre les différents territoires, de l'action sociale, de la culture et des loisirs et enfin de l'économie. Parmi ces derniers leviers, l'amélioration du cadre de vie, l'action sociale, le tourisme et la fiscalité sont ceux qui reviennent le plus. De manière générale, ces leviers sont soit déjà en place mais doivent être plus développés (exemple de l'environnement sur Amboise), soit pas du tout activés ou peu évoqués (exemple de la fiscalité sur Châteauroux).

On observe ainsi que les communes ont fait des efforts de remise à niveau de leur offre d'équipements ou encore en termes de politique de logement afin d'attirer des populations sur leur territoire. Un autre moyen d'attirer et de maintenir les populations sur un territoire est d'avoir une offre économique et d'emplois intéressante. Pour ces dix villes un moyen d'être compétitives est de s'orienter vers la recherche et l'innovation. Sur les dix villes, huit ont la possibilité de développer les formations et l'enseignement supérieur, et cinq d'attirer des entreprises innovantes.

Pour le cas des leviers à faible potentiel de développement, on remarque trois leviers qui reviennent régulièrement comme les moins préconisés. Dans l'ordre, il s'agit de l'environnement, l'habitat et le transport. On peut l'expliquer par le fait que les politiques locales ont déjà bien pris en main ces problématiques. Ainsi, le cadre de vie est un aspect déjà fortement ancré dans ces communes, notamment par leur taille qui leur offre un environnement de proximité riche et agréable.

Ensuite, pour le levier habitat, on note globalement une population démographique en évolution négative (perte de population et vieillissement). Ainsi pour attirer de nouveaux ménages, des politiques fortes de logements sont déjà en place.

Enfin, le transport est également un levier relativement peu préconisé car celui-ci est souvent déjà mis en place sur les communes en termes de transport communal. Généralement, c'est sous la forme de grandes infrastructures de transports et d'accessibilité qu'il est recommandé, comme par exemple l'importance du projet de LGV Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon pour Châteauroux et Vierzon.

Ces trois leviers ont beau avoir déjà été intégrés et mis en œuvre par les politiques et stratégies globales, ils sont quand même préconisés car ils présentent des potentialités de progrès.

Au final, on distingue deux types de leviers. D'une part ceux qui sont fortement et fréquemment préconisés aux villes. Il s'agit principalement de travailler la compétitivité de leur territoire (pépinière d'entreprises, pôle de compétitivité, innovation, aide aux entreprises etc.). Cela doit permettre de mieux développer et de pérenniser leur économie locale. D'autre part ceux qui sont peu préconisés car globalement déjà bien engagés dans les politiques et les stratégies locales. Il s'agit de la mise en valeur de leur territoire (environnement et cadre de vie), de l'offre de logements pour les nouveaux arrivants (habitat) et de l'accessibilité.

ANALYSE DE LA TRANSPOSABILITE DES POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT AUX VILLES PETITES ET MOYENNES DE LA REGION CENTRE

A la lecture du tableau d'analyse comparative, on discerne quatre niveaux de récurrence des leviers de développement potentiels pour les dix villes. Ces niveaux de récurrence correspondent à des degrés de transposabilité de ces leviers aux villes petites et moyennes de la Région Centre.

Certaines des possibilités sont récurrentes et peuvent être considérées comme des leviers de développement transposables à l'ensemble des villes petites et moyennes en Région Centre. Il s'agit de lutter contre la désertification médicale en soutenant et en développant l'offre de services de santé, et en attirant des professionnels de santé sur le territoire, de mettre en valeur le patrimoine local, que ce soit pour développer le tourisme ou pour attirer et fixer des populations, de développer et d'étoffer l'offre de formations et d'enseignement supérieur, de mettre en place une taxe d'habitation adaptée pour inciter de nouvelles populations à s'installer sur la commune, et enfin d'améliorer ou d'initier la coopération avec les EPCI voisines.

D'autres possibilités de développement reviennent fréquemment dans l'analyse des villes et peuvent concerner une grande partie des villes petites et moyennes en Région Centre. Ces possibilités de développement consistent à créer de nouvelles offres touristiques, à améliorer ou à initier une coopération avec le Pays ou avec des structures ou institutions spécifiques, à développer la filière bois, à renforcer un ou plusieurs secteurs économiques et à attirer des entreprises innovantes sur le territoire.

Nombre des possibilités de développement sont des possibilités spécifiques à quelques villes. Ces leviers de développement sont en rapport avec ce qui fait l'identité du territoire, c'est-à-dire l'occupation des sols – le développement de l'agriculture, le patrimoine – l'amélioration du cadre de vie, les événements culturels, la coopération avec des structures et institutions pour développer le tourisme, les équipements et les infrastructures – la création de zones d'activités, la diversification des secteurs économiques, conforter les pôles d'excellence et de compétitivité, l'amélioration de l'accessibilité du territoire, l'intégration à la ligne Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon, ou encore la population présente ou souhaitée sur le territoire – élaboration d'un PLH. Cependant, on retrouve en Région Centre des villes petites et moyennes possédant le même genre de caractéristiques, et ces possibilités de développement peuvent leur être transposées.

Enfin, la plupart des leviers de développement ne concernent qu'une ou deux villes et sont difficilement transposables aux villes petites et moyennes de la Région Centre.

Cette très faible récurrence peut indiquer que les ressources sont déjà bien mobilisées sur le territoire et qu'elles ne constituent pas des leviers de développement potentiels, mais plutôt des leviers de développement activés. On retrouve ici les villes de Vendôme, Chinon, Issoudun, Romorantin-Lanthenay, Châteauroux et Montargis qui ont déjà un agenda culturel bien fourni, et pour qui le développement des événements culturels constitue déjà un levier de développement activé. Un autre exemple est le jumelage, mis en en place sur chacune des villes, exceptée Issoudun.

Ces possibilités de très faible récurrence peuvent aussi être impossibles ou difficiles à mettre en place sur une ville en particulier. On peut citer l'exemple d'Issoudun et Loches, où une vie démocratique locale est difficilement envisageable en raison d'un manque de culture de la participation des citoyens.

Ces leviers de développement peuvent enfin correspondre à des caractéristiques très particulières. La politique de reconversion économique qui ne concerne que la ville de Romorantin-Lanthenay qui s'oriente vers le recyclage des véhicules hors d'usage après le départ de Matra, et la ville de Châteauroux qui développe le secteur tertiaire suite au recul du secteur industriel. Un autre exemple est celui de la mise en cohérence des politiques de foncier et de logement qui constitue un support de développement pour la ville d'Issoudun. Transposer ce type de leviers sur des villes manquerait de pertinence et d'utilité.

SYNTHESE

Après l'analyse des dix villes petites et moyennes étudiées, on retient des caractéristiques similaires aux niveaux démographique et économique. En effet, ces villes subissent globalement une diminution et un vieillissement de leur population et une périurbanisation plus ou moins contrôlée. De façon générale, l'économie de ces villes est productive et/ou résidentielle.

Les principales priorités affichées de ces villes sont l'attraction de la population (par l'amélioration et la mise en valeur du cadre de vie, les événements sportifs et culturels, et l'action sociale et le service aux personnes) et le développement économique (par l'insertion professionnelle et l'aide à la création et à l'implantation d'entreprises). D'autres priorités sont mobilisées ponctuellement, comme l'environnement (sur trois villes uniquement).

Ces priorités utilisent des leviers de développement qui sont généralement mobilisés à une échelle territoriale cohérente. Seul le levier touristique nécessiterait d'être activé à une échelle plus large.

Les dix villes étudiées possèdent des ressources soit pouvant être mieux mobilisées, soit non utilisées. Ces ressources constituent des possibilités de développement. Le levier le plus souvent évoqué est la recherche et l'innovation, tandis que les leviers les moins préconisés sont l'environnement, l'habitat et le transport, car ces ressources sont globalement déjà bien utilisées dans les stratégies existantes.

Certaines possibilités de développement sont transposables à l'ensemble ou à une grande partie des villes petites et moyennes de Région Centre, comme la lutte contre la désertification médicale, la mise en valeur du patrimoine local, le développement des formations et de l'enseignement supérieur. En revanche, d'autres leviers de développement ne sont pas transposables à d'autres villes car ils correspondent à des caractéristiques très particulières.

Nous avons pour finir quelques suggestions pour les futurs travaux. Notre atelier ayant duré six semaines, nous n'avons pas pu vérifier sur le terrain les informations trouvées sur Internet. Il sera donc nécessaire d'évaluer la mise en place des stratégies sur le terrain. De plus, par manque de temps nous avons dû faire des choix dans notre analyse, dont certains points pourront être complétés. Enfin, nous nous sommes davantage intéressés aux politiques locales. Il sera donc intéressant d'étudier plus en détail les actions des échelons supérieurs, notamment celles des Départements et de la Région, afin de vérifier la cohérence des actions des villes avec les objectifs régionaux.